

THESE DE DOCTORAT EN COTUTELLE INTERNATIONALE

L'UNIVERSITE DE RENNES 1
COMUE UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE

ECOLE DOCTORALE N° 599
Droit et Science politique

L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE
UNIVERSITE DU QUEBEC

PROGRAMME DE DOCTORAT EN ADMINISTRATION PUBLIQUE
POUR L'OBTENTION DU GRADE DE *PHILOSOPHIÆ DOCTOR (PH. D.)*

Par

Fransez POISSON

Collectivités locales et actions publiques en direction des jeunes : les actions des adolescents et adultes dans les expériences nouvelles d'engagement en France et au Québec

Thèse présentée et soutenue à Paris, le 28-11-2018

Unités de recherche : Arènes, UMR CNRS 6051 / Chaire de Recherche du Canada sur l'Évaluation des Actions Publiques à l'Égard des Jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ, ENAP, Montréal)

Rapporteurs avant soutenance :

Cécile Van De Velde, Professeure, Université de Montréal
Maria-Eugenia Longo, Professeure, Institut National de la
Recherche Scientifique du Québec

Composition du Jury :

Marie-Christine Therrien, Professeure, École Nationale
d'Administration Publique du Québec, Présidente

Cécile Van De Velde, Professeure, Université de Montréal,
évaluatrice externe

Maria-Eugenia Longo, Professeure, Institut National de la
Recherche Scientifique du Québec, évaluatrice externe

Emmanuelle Maunaye, Maîtresse de Conférences, Université
de Rennes 1, évaluatrice interne

Patricia Loncle, Professeure, Université de Rennes 1, Co-
directrice de thèse

Martin Goyette, Professeur, École Nationale d'Administration
Publique du Québec, Co-directeur de thèse



*Thèse préparée dans le
cadre du Réseau doctoral
en santé publique animé
par l'EHESP*

Titre : Collectivités locales et actions publiques en direction des jeunes : les actions des adolescents et des adultes dans les expériences nouvelles d'engagement en France et au Québec

Mots clés : Associations, adolescents, coopératives, Québec, politiques de jeunesse, Rennes

Résumé : Les Coopératives Jeunesse de Services (CJS), organisations d'été créées par des adolescents au Québec, sont expérimentées à Rennes depuis 2013. Comment l'expertise québécoise interroge-t-elle les actions publiques existantes soutenant les collectifs d'adolescents à Rennes? J'ai eu recours au concept de *travail bénévole* (Simonet, 2010) pour comprendre la promotion d'un engagement associatif proche de l'entrepreneuriat. La notion d'*acteur-réseau* (Latour, 2006; Akrich et al, 2013) éclaire par ailleurs mes réflexions sur le lien entre les acteurs de ces expériences, appliqué à la politique de jeunesse (Loncle, 2011) et au transfert (Delpeuch, 2009) d'une initiative étrangère en Bretagne. J'ai mené une étude de cas sur l'expérimentation bretonne des CJS, en m'entretenant avec des personnes à ce sujet en France et au Québec. Ma deuxième étude de cas porte sur une junior association, créée en 2010 à Rennes. J'ai procédé par entretiens avec les jeunes créateurs de l'association et des adultes qui les ont soutenus.

Les analyses reposent sur une comparaison transnationale (Hassenteufel, 2005) entre la CJS rennaise et le système mis en place au Québec. Une comparaison locale de la junior association et de la CJS rennaise complète cet écrit, qui documente ainsi la mise en place de dispositifs associatifs encourageant les adolescents à s'engager bénévolement dans des logiques très proches du travail. Ces expériences correspondent aussi à des espaces de créations collectives et de construction de rapports aux communautés, éléments faiblement pris en compte par les acteurs institutionnels. Globalement, j'ai montré que le programme des CJS est très systématisé et implique un nombre conséquent d'acteurs. Ceci permet d'expliquer le développement rapide de cette initiative en France et sa mobilisation forte par les structures locales. Enfin, le travail plus spécifique sur le processus du transfert des CJS en Bretagne a permis de mettre en avant la reprise de la pédagogie du programme québécois et les fortes difficultés à diffuser le paradigme communautaire en France.

Title : Local institutions and public actions concerning youth: actions of adolescents and adults in new engagement experiences in France and Quebec

Keywords : Associations, Teenagers, Cooperatives, Quebec, Youth policies, Rennes

Abstract : Youth Services Cooperatives (CJS), summer organizations created by teenagers in Quebec, are developed in Rennes since 2013. How does foreign expertise question the existing public actions supporting teenagers' collectives in Rennes? I used the concept of free work (Simonet, 2010) to understand the promotion of associative engagement close to entrepreneurship. Actor-network theory (Latour, 2006, Akrich et al, 2013) also explains my reflections on the link between the actors of these experiences, applied to the youth policy (Loncle, 2011) and to the transfer (Delpeuch, 2009) of a foreign initiative in Brittany (France). I conducted a case study on the Breton experimentation of the CJS, by talking with people about it in France and in Quebec. My second case study is about a junior association, created in 2010 in Rennes. I realized interviews with the young creators of the association and the adults who supported them.

The analyzes are based on a cross-national comparison (Hassenteufel, 2005) between the CJS in Rennes and the system set up in Quebec. I also conducted a local comparison of the two case studies. This work document the implementation of associative devices that encourage teenagers to volunteer themselves in a logic very close to work. These experiences also correspond to areas of collective creations and community relations, elements that are not well taken into account by institutional actors. Overall, I have shown that the CJS program is highly systematized and involves a significant number of actors. This explains the rapid development of this initiative in France and its strong mobilization by local structures. Finally, the more specific work on the process of the transfer of CJS in Brittany has highlighted the resumption of the pedagogy of the Quebec program and the strong difficulties in spreading the community paradigm in France.

Remerciements

Je remercie en premier lieu Patricia Loncle de m'avoir permis de m'engager dans ce travail de thèse. Merci à elle pour son soutien dans les périodes de doutes et les bons moments partagés tout le reste du temps !

Merci ensuite à Martin Goyette pour l'accueil réservé à l'ENAP et ses apports dans mes activités de recherche menées à Montréal.

Merci à toutes les personnes qui ont accepté de me rencontrer pour me raconter leurs histoires, leurs parcours, qui m'ont passionné et qui ont donné lieu à ce travail.

J'ai beaucoup apprécié travailler avec les collègues de la CRÉVAJ à Montréal et de la Chaire de recherche sur la jeunesse à Rennes. Merci tout particulièrement à Anaïs, Célia, Céline, Élodie, Etch, Mélody, Marie et Pierre. Énorme pensée pour Ben des Éditions du commun, avec qui j'ai pu construire des idées pour toujours aller plus loin dans les changements que l'on souhaite porter. Merci aussi à la Ligue de l'enseignement 35, particulièrement à Flavie et Thomas ; ainsi qu'à Keur Eskemm, notamment Maxime, Maryam, Maud, Pierre et Yoann, d'avoir aussi très largement contribué à partager les réflexions sur ce travail.

Et merci à toute la famille, particulièrement Martine, toujours là quand il faut. Pleins de belles pensées pour les multiples colocs, toutes les copines et les copains qui m'ont grandement facilité la vie par leurs bonnes humeurs ces quatre dernières années, à Rennes, à Montréal et ailleurs !

Table des matières

INTRODUCTION	14
LES FONDEMENTS EXPERIMENTELS DE MA RECHERCHE.....	17
UNE PROBLEMATISATION EMPIRIQUE ET CONCEPTUELLE	21
LES METHODES ET LA DEMARCHE ENGAGEE	26
PARTIE I :.....	
L’ACTION COLLECTIVE A L’ADOLESCENCE : FORMES D’IMPLICATION, LIENS AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES ET MODALITÉS D’ÉTUDES	29
CHAPITRE 1 : LES FONDEMENTS SOCIAUX ET POLITIQUES DES ACTIONS COLLECTIVES DÉVELOPPÉES PAR LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES	32
1.1 L’ACTION COLLECTIVE DES JEUNES : FORMES ET VALEURS DES IMPLICATIONS.....	33
1.1.1 LES FORMES D’ENGAGEMENT ET DE PARTICIPATION DES JEUNES	33
1.1.1 Différentes pratiques de participation	33
1.1.2 Les évolutions des formes d’implication	36
1.1.2 LES VALEURS VÉHICULÉES PAR LES DISPOSITIFS DE PARTICIPATION.....	38
1.1.2.1 Les évolutions individuelles	38
1.1.2.2 L’efficacité : associer les citoyens à la gestion publique, activer leur capacité individuelle	40
1.1.2.3 Les jeunes comme ressource	42
1.1.2.4 L’adhésion au système représentatif	42
1.2 L’ACTION COLLECTIVE DES ADOLESCENTS ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ POLITIQUE : ENJEUX SOCIAUX ET DÉMOCRATIQUES.....	46
1.2.1 LA CITOYENNETÉ ADOLESCENTE EN DÉMOCRATIE : ENTRE REFUS JURIDIQUE ET IDÉAL POLITIQUE	46
1.2.1.1 Les contraintes juridiques	47
1.2.1.2 Les politiques faisant appel aux « enfants-citoyens ».....	48
1.2.2 LES ADOLESCENTS, CITOYENS EN SOCIÉTÉ.....	52
1.2.2.1 Les difficiles accès à la citoyenneté sociale	52
1.2.2.2 La citoyenneté économique	53
1.2.2.3 La citoyenneté culturelle	54
1.2.2.4 La citoyenneté numérique	55
1.2.3 LA SOCIALISATION ET LA POLITISATION.....	56
1.3 LES DISPOSITIFS ASSOCIATIFS ET INSTITUTIONNELS SOUTENANT LES ACTIONS COLLECTIVES DES ADOLESCENTS	58
1.3.1 L’EXISTENCE DE PLUSIEURS DISPOSITIFS PERMETTANT D’AGIR COLLECTIVEMENT À L’ADOLESCENCE EN FRANCE	58
1.3.1.1 L’implication coopérative et associative des adolescents dans des cadres non formels	58
1.3.1.2 Les autres dispositifs de soutiens aux actions collectives des adolescents.....	60
1.3.2 L’ENGAGEMENT DES ADOLESCENTS PAR LES LOISIRS ET LE TRAVAIL.....	63
1.3.2.1 Les pratiques de loisirs et la gestion du temps libre à l’adolescence.....	63
1.3.2.2 Le développement de l’engagement assimilé au travail	64
1.4 SYNTHÈSE.....	66

CHAPITRE 2 : LES POLITIQUES PUBLIQUES DE JEUNESSE ET L'ACTION COLLECTIVE DES ADOLESCENTS	70
2.1 LES ACTEURS DES POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIFS DE JEUNES.....	70
2.1.1 LES RÉSEAUX ET SYSTÈMES D'ACTEURS DES POLITIQUES DE JEUNESSE EN FRANCE.....	70
2.1.1.1 Le rôle déterminant des acteurs non étatiques.....	70
2.1.1.2 La permanence des acteurs publics	71
2.1.1.3 Les communautés et réseaux de politiques	75
2.1.2 LES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT.....	77
2.1.2.1 Les enjeux et valeurs des modalités d'accompagnement	77
2.1.2.2 La faible adaptation des pratiques aux situations singulières des jeunes.....	78
2.2 L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE JEUNESSE	81
2.2.1 LA DÉCENTRALISATION ET LA TERRITORIALISATION.....	81
2.2.1.1 L'adaptation locale des politiques nationales.....	81
2.2.1.2 Le rôle de l'État sur fond de décentralisation.....	83
2.2.2 LA TRANSVERSALITÉ ET L'INTÉGRATION.....	84
2.2.2.1 L'éclatement des politiques et les pluralités de champ d'intervention.....	84
2.2.2.2 Les liens entre politiques de jeunesse et Politique de la ville	85
2.2.2.3 La recherche d'intégration des politiques publiques.....	86
2.2.3. L'EUROPÉANISATION ET LA CIRCULATION INTERNATIONALE DES POLITIQUES.....	87
2.3 L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE JEUNESSE	89
2.3.1 L'OBJET D'ÉTUDE : L'APPROPRIATION RENNAISE D'UN DISPOSITIF QUÉBÉCOIS D'ÉDUCATION À LA COOPÉRATION POUR LES ADOLESCENTS.....	89
2.3.1.1 La faible connaissance des engagements des adolescents.....	89
2.3.1.2 La recherche des actions collectives portées par les adolescents en France et au Québec ..90	
2.3.1.3 La conceptualisation de l'appropriation du dispositif des CJS par des acteurs associatifs rennais.....	91
2.3.2 LES CONCEPTS MOBILISÉS POUR ÉTUDIER LA TRADUCTION D'UN SYSTÈME D'ACCOMPAGNEMENT	93
2.3.2.1 Des expériences de « travail bénévole »	93
2.3.2.2 La traduction et les acteurs réseau.....	94
2.3.2.3 Les transferts de politiques publiques pour éclairer le rôle de l'expertise québécoise sur le développement de la CJS.	100
2.4 SYNTHÈSE.....	103
CHAPITRE 3 : L'ENQUÊTE DÉVELOPPÉE	107
3.1 LE POSITIONNEMENT ÉPISTÉMOLOGIQUE	107
3.1.1 UNE RECHERCHE DÉFINIE DE MANIÈRE INDUCTIVE	107
3.1.1.1 Un intérêt personnel.....	107
3.1.1.2 L'intérêt empirique et théorique	109
3.1.2 L'INTERPRÉTATION	111
3.1.2.1 L'expression des adolescents sur leurs expériences	112
3.1.2.2 Les connaissances des expériences adolescentes rapportées par les adultes.....	112
3.1.2.3 L'interprétation des engagements adolescents par les chercheurs	113
3.1.3 LES TRANSFORMATIONS ET LES COLLABORATIONS.....	114
3.2 LES DONNÉES RÉCOLTÉES À TRAVERS LES ÉTUDES DE CAS.....	116

3.2.1 LE CAS DE LA CJS ET LE CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT DU MODÈLE.....	116
3.2.1.1 Le développement des CJS en Bretagne : le cas de Maurepas.....	116
3.2.1.2 Le modèle initial des CJS : les CJS à Montréal et au Québec	121
3.2.2 LE CAS DE LA JUNIOR ASSOCIATION DU TERRITOIRE RENNAIS.....	126
3.2.3 LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES CAS ÉTUDIÉS.....	130
3.3 LA STRATÉGIE D'ANALYSE	133
3.3.1 L'ORGANISATION DES DONNÉES.....	133
3.3.2 LES CATÉGORIES D'ANALYSE	134
3.3.3 LES COMPARAISONS.....	134
3.3.4 LES ENJEUX DE SCIENTIFICITÉ ET D'ÉTHIQUE.....	135
3.4 SYNTHÈSE.....	137

PARTIE II :

LE QUESTIONNEMENT DU MODÈLE ASSOCIATIF DE SOUTIEN AUX PRATIQUES DES JEUNES139

CHAPITRE 4 : LE SOUTIEN AUX INITIATIVES DE JEUNES A RENNES : L'EXEMPLE DE L'ASSOCIATION TJT PRODUCTION.....150

4.1 LE SOUTIEN MUNICIPAL À UNE « INITIATIVE JEUNE » INSCRIT DANS UN CADRE NATIONAL ET INTERNATIONAL.....	151
4.1.1 UNE POLITIQUE NATIONALE ET INTERNATIONALE DE SOUTIEN À LA LIBERTÉ ASSOCIATIVE DES ADOLESCENTS.....	151
4.1.2 LE SOUTIEN DES INSTITUTIONS AUX « INITIATIVES JEUNES ».....	156
4.1.3 UNE INITIATIVE LOCALE SOUTENUE PAR LA POLITIQUE MUNICIPALE.....	161
4.2 LA JUNIOR ASSOCIATION : INSCRIPTION DES PRATIQUES ADOLESCENTES.....	164
4.2.1 LES ÉVOLUTIONS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ASSOCIATIFS ET INSTITUTIONNELS.....	164
4.2.2 LA MOBILISATION DES STRUCTURES SCOLAIRES ET FAMILIALES PAR LES JEUNES.....	172
4.3 LE REGROUPEMENT DES PRATIQUES INFORMELLES DE LOISIRS DANS UN GROUPE PROFESSIONNEL BÉNÉVOLE.....	177
4.3.1 LA STRUCTURATION COLLECTIVE DES PRATIQUES ÉLECTIVES DES ADOLESCENTS.....	177
4.3.2 DES ENGAGEMENTS FONDANT UNE DYNAMIQUE DE GROUPE PROFESSIONNEL.....	185
4.3.3 LES USAGES DE L'ASSOCIATION COMME ESPACE D'ENGAGEMENT MULTIPLE.....	188
4.4 SYNTHÈSE.....	192

CHAPITRE 5 : LA TRADUCTION RENNAISE DU MODÈLE DES CJS A L'ECHELLE D'UN QUARTIER197

5.1 L'APPROPRIATION BRETONNE D'UN MODÈLE ÉTRANGER FORTEMENT SYSTÉMATISÉ	198
5.1.1 LA TRADUCTIBILITÉ DE LA MÉTHODE D'ORIGINE DES CJS.....	198
5.1.1.1 Les textes québécois comme bases de traduction.....	198
5.1.1.2 Le rôle de médiateur des animateurs auprès des jeunes et de la communauté	200
5.1.2 LA TRANSNATIONALISATION DES CJS EN FRANCE, PREMIÈRE EXPÉRIENCE DE TRANSFERT DU MODÈLE DANS SA GLOBALITÉ.....	207
5.1.2.1 Les demandes d'expérimentation formulées antérieurement auprès de la Fabrique entrepreneuriale	207
5.1.2.2 Le regroupement des fondateurs du modèle des CJS en Bretagne	208
5.2. LES TENTATIVES D'ACTION COMMUNAUTAIRE À RENNES FACE À L'ACTION PUBLIQUE LOCALE DE JEUNESSE.....	215
5.2.1 L'IDENTITÉ COMMUNAUTAIRE FACE AUX JEUX D'ÉCHELLE.....	215
5.2.1.1 L'importance des organisations communautaire jeunesse dans le système d'origine des CJS	215

5.2.1.2 Des acteurs de l'ESS avec un faible ancrage territorial à Rennes en 2013	220
5.2.1.3 La recherche de la communauté dans le cadre de la politique de la ville	226
5.2.2 LA MOBILISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES A MONTREAL ET A RENNES : MULTIPLICITE ET DIVERSITE	233
5.2.2.1 Une répartition claire entre territoires et champs d'intervention des politiques publiques à Montréal et au Québec	233
5.2.2.2 Des politiques publiques multiples soutenant les CJS à Rennes : un enchevêtrement des compétences.....	235
5.3 LE LABORATOIRE RENNAIS, ENTRE REPRODUCTION ET ADAPTATION D'UN MODÈLE.....	241
5.3.1 LE TRANSFERT RIGOUREUX DU REGROUPEMENT ÉDUCATIF, TRAIT D'IDENTITÉ MAJEUR DU PROGRAMME	241
5.3.2 LA DECOUVERTE DU MONDE DU TRAVAIL : DYNAMIQUES DE PROFESSIONNALISATION ET DE PRECARISATION DANS LE SYSTEME RENNAIS	247
5.3.3 DES JEUNES ELEVES AU QUEBEC ET DES JEUNES EN RECHERCHE D'EMPLOI EN FRANCE	251
5.3.4 LA PLACE PERMANENTE DES ADULTES, L'EXPERIENCE EPHEMERE DES JEUNES.....	255
5.3.5 DE L'EXPERIENCE TRANSNATIONALE A RENNES A L'AUTONOMISATION DU MODELE DES CJS EN FRANCE	259
5.4 SYNTHÈSE.....	262
CHAPITRE 6 : L'ÉVOLUTION DES LOGIQUES D'INTERVENTION AUPRES DES COLLECTIFS D'ADOLESCENTS	266
6.1 LES TRANSFERTS D' ACTIONS ASSOCIATIVES VERS LES POLITIQUES PUBLIQUES	266
6.1.1 L'INTÉGRATION LOCALE DES FORCES EXTÉRIEURES DANS LES PRATIQUES COLLECTIVES ADOLESCENTES	267
6.1.1.1 L'idée d'association comme norme commune à la participation collective	267
6.1.1.2 Les communications écrites translocales et transnationales	269
6.1.1.3 La transposition juridique de l'expertise globale	270
6.1.2 LES MODALITÉS D' ACTIONS ÉMERGENTES TRADUITES DANS LE DÉVELOPPEMENT DES CJS	272
6.1.2.1 L'intervention de l'économie sociale dans les territoires	272
6.1.2.2 La participation des jeunes à la modélisation politique locale des dispositifs	275
6.1.2.3 La circulation entre acteurs nationaux et locaux pour la production de cadres d'actions collectives	276
6.2 LA MULTIPLICATION DE LA PRISE EN COMPTE DES ACTEURS COLLECTIFS ADOLESCENTS	278
6.2.1 LA CONSTRUCTION DE REGROUPEMENTS : PROCESSUS D'INTEGRATION DES JEUNES	280
6.2.1.1 L'identité des regroupements	280
6.2.1.2 Le sens de l'action, du caractère associatif aux dimensions professionnelles	281
6.2.1.3 L'incubation et l'intégration individuelle à la communauté	281
6.2.2 LES USAGES DIFFERENCIÉS DES HÉRITAGES DE L'ÉDUCATION POPULAIRE DANS LES DEUX INITIATIVES	284
6.2.2.1 L'apprentissage de la création dans un cadre bénévole	284
6.2.2.2 La nécessaire spécialisation de l'accompagnement	285
6.2.2.3 Les oppositions entre soutien à l'action associative et éducation à l'entrepreneuriat coopératif : un dépassement délicat	286

6.2.3 L'ÉVOLUTION DES CADRES DE SOUTIEN AUX COLLECTIFS D'ADOLESCENTS GRACE À LA LOGIQUE DE L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE	289
6.2.3.1 L'introuvable communauté rennaise	290
6.2.3.2 L'institutionnalisation de la communauté	291
6.2.3.3 L'implantation d'un nouveau paradigme communautaire	292
6.3 L'ADAPTATION DES CADRES D'ENGAGEMENT AUX USAGES PLURIELS DES JEUNES.....	295
6.3.1 LA PLACE CENTRALE DU TRAVAIL DANS LA CONSTRUCTION DE LA CITOYENNETÉ DES JEUNES.....	296
6.3.1.1 Le travail bénévole et le temps libre	296
6.3.1.2 L'expérimentation entrepreneuriale, autre forme de travail bénévole	297
6.3.1.3 L'expression de la citoyenneté par le travail et le bénévolat entre pairs	300
6.3.2 LES CADRES DE SÉLECTION ET D'ORGANISATION ÉTABLIS PAR LES ADULTES.....	302
6.3.3 L'USAGE MULTIPLE DES DIFFÉRENTES FORMES DE PARTICIPATION DES JEUNES.....	305
6.3.4 DES INSTITUTIONS PEU ATTENTIVES AU RAPPORT AU COLLECTIF ET AU COMMUN DES ADOLESCENTS.....	308
6.4 SYNTHÈSE.....	312
CONCLUSION	316
<i>Deux expériences adolescentes analysées par le travail bénévole en réseau local et transnational.....</i>	<i>316</i>
<i>Contributions aux connaissances sur la citoyenneté et l'action collective des adolescents</i>	<i>319</i>
Deux modalités de construction adolescente du rapport au travail	320
La modélisation de l'accompagnement	321
Une expérimentation de l'action communautaire	322
L'intégration des pratiques sociales des jeunes dans des cadres institutionnels et associatifs	324
Le renouvellement de l'action publique jeunesse par l'initiative communautaire locale	326
<i>Les champs de questionnements à poursuivre</i>	<i>329</i>
<i>De nouvelles possibilités d'action pour construire l'action publique à partir de l'expertise des collectifs de jeunes.....</i>	<i>331</i>
BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES	335
ANNEXE	CCCLXXI

Sigles utilisés

ATEC : Association Temporaire d'Enfant Citoyen

CAE : Coopérative d'Activités et d'Emploi

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

CDE : Convention relative aux Droits de l'Enfant

CEJ : Conseil d'Enfant et de Jeunesse

CEPJ : Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse

CJE : Carrefour Jeunesse Emploi

CJS : Coopérative Jeunesse de Services

CLSC : Centre Local de Santé Communautaire

CNU : Comité des Nations Unies

CPB: Cercle Paul Bert

CPE: Coopérer Pour Entreprendre

CRESS: Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

CRIJ: Centre Régional d'Information Jeunesse

CVL ; Comité de Vie Lycéenne

CVS : Conseil de Vie Sociale

DIRECCTE: Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DLA: Dispositif Local d'Accompagnement

DQNE: Direction de Quartiers Nord-Est

DVAJ: Direction Vie Associative Jeunesse

ESS: Economie Sociale et Solidaire

FISS: Forum International de l'Economie Sociale et Solidaire

FRIJ: Fonds Rennais d'Initiative Jeunes

FTQ: Fédération des Travailleurs du Québec

JA; Junior Association

LDE: Ligue de l'Enseignement

MDL: Maison des Lycéens

MJC: Maison des Jeunes et de la Culture
MRJC: Mouvement Rural de la Jeunesse Catholique
ND4J: Nuit Des 4 Jéudis
NMP: Nouveau Management Public
OCJ: Organisation Communautaire Jeunesse
ORD: Organisme Régional de Développement
RNJA: Réseau National des Juniors Associations
YMCA: Young Men's Christian Association

Liste des tableaux

Encadré 1 - Présentation des CJS

Encadré 2 - Présentation des juniors associations

Tableau 2.1 - Présentations synthétiques des concepts mobilisés pour développer l'analyse

Tableau 3.1 - Liste des enquêtés sur l'expérimentation des CJS en Bretagne et à Rennes

Encadré 3.1 - Démarrage du travail de terrain

Tableau 3.2 - Typologie des personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête sur les CJS à Montréal

Tableau 3.3 - Liste des enquêtés rencontrés à Montréal

Tableau 3.4 - Typologie des personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête sur la JA à Rennes

Tableau 3.5 - Liste des enquêtés pour la JA à Rennes

Tableau 4.1 - Poste d'accompagnement des différents adultes

Tableau 4.2 - Étapes clés de l'évolution de l'association TJT Production

Tableau 4.3 - Parcours des jeunes enquêtés dans le cadre de la JA

Tableau 5.1 - Rôle des organisations et des personnes structurant l'expérimentation des CJS

Tableau 5.2 - Évolution des rôles des Bretons présents au Forum International de l'Économie Sociale et Solidaire en 2011

Tableau 5.3 - Comparaison entre le modèle des CJS au Québec et à Rennes

Liste des figures et schémas

Figure 2.1 - Crédits de paiement du budget « Jeunesse et vie associative » de la direction jeunesse, éducation populaire et vie associative en 2013 et en 2016

Figure 2.2 - Comparaison entre différents systèmes locaux de prise en charge de la jeunesse

Figure 3.1 - Articulation entre les différentes études de cas

Figure 4.1 - Réseau des structures mentionnées par les jeunes

Figure 5.1 - Place des animateurs dans le fonctionnement du dispositif CJS au Québec et lors de la première année d'expérimentation en Bretagne

Figure 5.2. - Composition des comités locaux des CJS au Québec en 2014 (source : document interne de la Fabrique entrepreneuriale)

Figure 5.3 - Situation de la CJS de Maurepas au regard de la géographie de la politique de la ville

Figure 5.4 - Situation géographique de la JA, de la CJS et des structures accompagnatrices dans les quartiers Nord-Est

Figure 5.5 - Répartition du temps investi dans la CJS de Maurepas en 2013 (Source : bilan 2013, p.3)

Introduction

Réfléchir sur les engagements collectifs des adolescents m'a occupé ces quatre dernières années. En réfléchissant au fur et à mesure de cet exercice à mon rapport à cet objet, je me suis rendu compte qu'il me suivait depuis bien plus longtemps :

«Hey si tu as besoin d'aide quand ton ciel devient gris
Allume la radio c'est parti!
Tom et Julie sont à l'écoute
Pour partager tes secrets
L'école terminée es-tu prêt?
Si tu appelles au secours sans jamais perdre un instant
Les intrépides accourent on est toujours présents!
'On est toujours présents'
Que l'aventure nous emmène de Montréal à Paris
S'il y a du danger, allons-y!
... »

Cet extrait du générique des « intrépides », série franco-qubécoise que je regardais dans mon enfance, fait largement écho à mon sujet : deux adolescents à Montréal et à Paris qui créent une radio et qui s'impliquent au côté d'autres jeunes qui les appellent à la rescousse. C'est lors de discussions avec des amis québécois que je me suis rendu compte que nous regardions parfois les mêmes programmes quand nous étions enfants des deux côtés de l'atlantique. Même si nous avons grandi dans des pays très différents, nous avons quelques références communes. Les collectifs d'adolescents, ce n'est pas qu'une histoire de séries.

Dans la littérature scientifique, une pluralité de cadres de mobilisation a été étudiée par Hart (2013). Cet auteur donne en effet certains exemples de pratiques dans plusieurs endroits du monde. Il traite des milieux scolaires et des loisirs, ainsi que d'autres contextes, comme celui de la rue pour les jeunes qui y vivent. L'ensemble de ces expériences sont construites par les adultes pour impliquer les jeunes. Cet auteur évoque aussi les clubs créés par les enfants, tout en constatant que ceux-ci concernent essentiellement les loisirs sans démarche aboutie d'implication sociale.

Les autres textes scientifiques que j'ai découverts dans le cadre de la préparation de cet écrit abordent souvent la participation des jeunes ou bien des enfants, mais peu d'entre eux s'intéressent spécifiquement aux adolescents, ou alors en limitant leurs propos au cadre scolaire. J'y reviendrai en présentant plus précisément la littérature liée à mon sujet dans la première partie de cette thèse.

J'ai ainsi décidé de m'intéresser particulièrement aux collectifs où les adolescents ont une implication forte à la création, en interaction avec des adultes. Il me semblait pertinent d'approfondir les expertises à ce sujet à partir de ma connaissance du milieu rennais, dans lequel j'ai grandi et où je suis impliqué au niveau associatif. Les liens scientifiques entre mes codirecteurs de thèse, Patricia Loncle et Martin Goyette, m'ont amené à passer une partie du temps de préparation du doctorat au Québec.

L'expérimentation d'une coopérative jeunesse de services (CJS) à Rennes en 2013 m'a ensuite convaincu de mener une partie de mon enquête à Montréal.

Encadré 1. Présentation des CJS

Les CJS sont une initiative originaire du Québec qui permet aux jeunes d'âge secondaire (12 à 17 ans) de s'impliquer collectivement en créant une coopérative d'été. Il s'agit d'une activité développée par plusieurs organisations de la communauté, regroupées sous la forme d'un comité local qui gère la mise en place de la CJS durant l'année. Ce comité recrute des animateurs étudiants pour l'été. Ceux-ci vont ensuite être formés au démarrage de leurs missions par l'organisme national qui gère le programme, la fabrique entrepreneuriale. Les animateurs s'occupent de recruter un groupe de jeunes intéressés par l'expérience de CJS. Tout au long de l'été, les jeunes animateurs accompagnent le collectif d'adolescents dans le développement de la coopérative en leur apprenant à réaliser une étude de marché, des devis, gérer des contrats. Ils s'occupent aussi de leurs formations sur différents thèmes liés à l'activité coopérative et à l'implication communautaire et veillent au bon fonctionnement du groupe de jeunes constitués pour l'occasion.

Un groupe de personnes travaillant à Rennes a décidé en 2011 d'expérimenter ce dispositif. Elles s'étaient intéressées à d'autres dispositifs permettant de soutenir l'engagement des jeunes à Rennes, notamment celui des Juniors Associations¹.

¹ Tableau réalisé par les fondateurs du dispositif à voir en annexe.

Encadré 2. Présentation des juniors associations

Le système de junior association permet aux jeunes de 12 à 18 ans de créer une association dans les mêmes modalités que les adultes. Un groupe d'adolescents se constitue pour construire une activité collective et remplit un dossier d'habilitation, disponible sur un site web. Il rencontre alors un professionnel d'une association d'éducation populaire qui gère le dispositif, pour déterminer plus précisément le cadre de leur projet et leurs besoins. Le groupe peut également choisir un accompagnateur : un animateur d'une structure que les adolescents fréquentent, un proche ou un enseignant par exemple. L'association bénéficie d'une assurance et a la possibilité d'ouvrir un compte bancaire, ainsi que d'être accompagnée au niveau pédagogique par les associations d'éducation populaire actives dans le dispositif.

Dans ces deux cadres, trois éléments sont à première vue très proches : la constitution d'un groupe de jeunes, la présence d'adultes impliqués localement auprès des adolescents et la gestion du dispositif dans un cadre national. Les deux systèmes sont aussi soutenus par l'État dans le cadre de sa politique de jeunesse, au Québec par le secrétariat à la jeunesse et en France par la Direction Jeunesse, Éducation Populaire et Vie Associative (DJEPVA). La différence notable pourrait venir de la mobilisation du groupe d'adolescents : par les adultes en CJS, par les jeunes eux-mêmes en JA.

J'ai décidé de tout de même m'intéresser à ces deux systèmes d'intervention du fait de ma préoccupation centrée sur leurs organisations, notamment l'appropriation qui en est faite par les adolescents, et non spécifiquement sur les formes d'engagement des jeunes impliqués. Je me suis donc « embarqué » (Gardien, 2013 ; Bourrier, 2013) dans un travail de quatre ans à la découverte de différentes expériences d'implication collective portées par des adolescents à Rennes et à Montréal. J'ai analysé ces expériences sous l'angle des politiques publiques dans lesquelles elles s'inscrivent, en travaillant particulièrement sur une CJS et une junior association (JA) à Rennes, tout en intégrant des éléments plus globaux d'après mon travail à Montréal. Je présente les éléments introductifs à mon sujet à travers les trois dimensions suivantes : les fondements expérientiels de la recherche, la problématisation empirique et conceptuelle, les méthodes et la démarche engagée.

Les fondements expérientiels de ma recherche

Cette recherche prend sa source dans mes histoires associatives. Je tiens à expliciter cet élément, car il justifie en grande partie l'intérêt que j'ai à travailler sur ce sujet. Mes implications passées permettent également d'expliquer mon rapport actuel à l'engagement des jeunes. Pour prendre de la distance par rapport à mes expériences, j'ai mené deux longs entretiens avec un ami, Titouan (quatre heures d'enregistrement et de nombreux autres échanges informels et écrits), avec qui je suis impliqué dans plusieurs associations depuis notre adolescence. Ces échanges se sont organisés dans une visée proche de l'autobiographie raisonnée, exercice ayant vocation à mettre en perspective son parcours personnel (Desroche, 1991). Nous avons ainsi pu travailler sur nos parcours associatifs respectifs. C'est cette réflexion qui m'a permis de dégager certains fils conducteurs sur mon rapport à l'engagement des jeunes. J'ai déterminé six phases dans mon implication associative :

- Mes premières pratiques associatives durant l'enfance, à partir de 3 ans, pour faire du sport et de la musique. La forme de ces loisirs s'est progressivement transformée, j'ai poursuivi la musique dans une structure publique à partir de 6 ans puis je me suis particulièrement investi au niveau associatif dans le secteur sportif scolaire et dans l'éducation populaire jusqu'à l'université. J'ai des souvenirs assez marqués de ces découvertes, notamment concernant les activités collectives proposées par les associations en complément des pratiques sportives, ainsi qu'au niveau du lien aux équipes bénévoles gérant les structures.
- Les premières responsabilités (2002-2007), à partir de l'âge de 12 ans dans une association de mon quartier. À 14 ans, j'ai participé à la création d'une junior association initiée par Titouan, qui nous permettait d'organiser des activités sportives entre amis puis qui nous a amené à l'organisation d'un festival pendant 10 ans, jusqu'en 2014. Nous étions alors accompagnés par le réseau national des juniors associations (RNJA) et nous avons toujours été très reconnaissants de l'aide qui nous avait été fournie par cette structure ainsi que par plusieurs professionnels et décideurs rencontrés à cette période. Ces premières responsabilités avaient pour particularité

d'être très valorisées par mon environnement amical et familial, car cela ne semblait pas commun à cet âge.

- Les mobilisations de nos amis (2008-2014), à partir des deux premières années universitaires. Durant cette période, je développais des initiatives avec trois personnes essentiellement : Titouan avec qui j'étais dans la junior association, Elvenn et Alfred avec lesquels nous avons construit une nouvelle association de solidarité internationale et de promotion de l'économie sociale et solidaire. La particularité de cette dynamique est que nous mobilisions tous nos amis sans exception dans nos associations. Cela créait des initiatives d'envergure et cela nous occupait un temps conséquent.
- L'animation associative (2009-2013) qui a démarré par une mission de service civil volontaire² au sein d'Animafac, réseau national d'associations étudiantes, pour organiser des activités de mise en réseau des associations étudiantes à Rennes. J'ai ensuite développé un forum avec une trentaine de jeunes dirigeants associatifs de sept pays du Maghreb, d'Afrique Subsaharienne et d'Europe. Je menais cette action au travers d'une mission de service civique à la Maison Internationale de Rennes. En parallèle, j'étais très investi dans l'animation d'une maison associative que la Ville de Rennes nous a prêtée pendant un an avec sept associations de jeunes. Cette étape m'a surtout permis de me consacrer à temps plein à mes activités bénévoles et à ce que nos initiatives prennent plus d'ampleur.
- L'expertise associative (2010-2014), période durant laquelle nos structures ont été sollicitées pour participer à différents réseaux. J'ai été dirigeant du réseau Anima fac³ à partir de 2011 pour quatre ans, ainsi qu'administrateur et vice-président du CRIJ⁴ Bretagne durant trois ans. Ces deux mandats m'ont amené à découvrir une vie

² Statut de volontariat indemnisé, aujourd'hui connu sous le nom de service civique.

³ Animafac est un réseau national d'associations étudiantes, regroupant des organisations actives dans les villes universitaires sur des thèmes variés (culture, médias, environnement, solidarité internationale...). Site web : www.animafac.net

⁴ Le CRIJ Bretagne est une structure ayant pour but d'informer les jeunes bretons sur leurs droits, de les soutenir dans les démarches qu'ils entreprennent. Cette structure soutient également les engagements des jeunes, notamment dans le cadre associatif. Site web : www.crij-bretagne.com

institutionnelle attirante et également très valorisée par mon entourage. Cela me questionnait beaucoup sur mon rôle du fait des possibilités d'influence limitées sur les interlocuteurs publics. Sur le fond, j'ai cependant beaucoup appris au sujet des différents acteurs des politiques associatives et de jeunesse du niveau local au niveau mondial.

- L'engagement-recherche (Benasayag et de Rey, 2011) associatif (2012-2016), avec une volonté de se détacher des enjeux politiques et de gestion associative. J'avais envie de maîtriser les actions dans lesquelles j'étais impliqué et d'être pleinement satisfait de moi. J'ai ainsi créé une émission de radio hebdomadaire avec une équipe de trois autres personnes pour questionner le rapport aux citoyennetés locales et mondiales à partir d'initiatives portées par des associations ou des personnes. Depuis cette période, je ne m'implique plus que dans des actions où je sais que ma contribution est utilisée pleinement et dans lesquelles je n'ai pas de questionnements permanents sur l'intérêt de ce que je suis en train de développer. En 2014, à Montréal, j'ai été observateur électoral pour les élections législatives tunisiennes dans la circonscription d'Amérique du Nord. J'ai aussi été au Forum Social Mondial à Tunis en mars 2015, en tant que participant. Dans le courant de l'année 2015, j'ai contribué à la préparation du Forum Social Mondial 2016 qui était programmé à Montréal. J'ai été investi dans plusieurs groupes de travail puis j'ai essentiellement suivi les activités du Comité Espace Jeunesse, en tant que responsable des bénévoles. J'ai ainsi mis en place les formations pour une centaine de bénévoles avant l'événement, organisé et accompagné des équipes en août 2016 pour le Forum. Cet élément m'a permis de comprendre relativement rapidement une partie de la vie des organisations de jeunesse à Montréal.

En parallèle de mes implications associatives, j'ai aussi suivi des études à l'université de manière assez distante les deux premières années à la Faculté de droit. J'ai poursuivi ma troisième et quatrième année à la Faculté de science politique avec un régime de dispense d'assiduité complet, ce qui me permettait d'être impliqué à temps plein au niveau associatif. En 2012, j'ai intégré le Master « politiques de jeunesse et prises en charge » de l'EHESP où j'ai découvert qu'il y avait des enseignements universitaires qui m'intéressaient, dans un

groupe de vingt étudiants. Dans le cadre de ce master, j'ai réalisé un stage de recherche dans une association d'éducation populaire au sujet des juniors associations dans le département. C'est dans le cadre de ce travail universitaire que j'ai développé un intérêt pour le fonctionnement global du dispositif et les interactions entre les adultes et les jeunes. J'ai aussi développé un certain nombre de questionnements sur le lien entre recherche et pratique à cette période. Ma place au sein de l'équipe de l'association en tant que «personne-ressource», alimentant et contribuant aux réflexions collectives était plutôt confortable et intéressante. Ma directrice de recherche, Patricia Loncle, m'a convaincu de m'engager dans un travail de thèse que j'ai démarré l'année suivante. À partir de cette période, j'ai aussi été amené à adopter une position différente en lien avec la vie associative. J'ai été à plusieurs reprises dans une posture de ressource pour soutenir différentes associations en organisant des formations, cours et divers événements pour des personnes très souvent actives dans des associations. La pluralité de mes expériences associatives et mon parcours universitaire orientent ainsi très largement la problématisation que je présente ci-après.

Une problématisation empirique et conceptuelle

Mes expériences dans ces organisations ont de toute évidence construit l'intérêt que j'ai pour l'implication associative des jeunes dans leur ensemble. Certains éléments de mon parcours sont plus marquants que d'autres au regard de mon travail de thèse. Le fait d'avoir été impliqué en tant qu'adolescent, dans une junior association en milieu urbain, n'est pas anodin. J'en retire une connaissance pratique du dispositif, en ayant participé aux rendez-vous avec le professionnel de la Ligue de l'enseignement 35, avec la rédaction des premiers statuts de notre association et nos premiers contacts avec le Ministère de la Jeunesse. Notre association participait aussi aux rencontres régionales des juniors associations, ce qui permettait la rencontre avec d'autres structures dirigées par des adolescents. Tout ceci nous a construits dans une dynamique collective positive. Nous nous sommes rarement posé la question des intérêts individuels de s'impliquer dans cette association quand nous étions adolescents, ceci est venu plus tard. L'idée d'étudier l'engagement collectif à l'adolescence est assez improbable, car la conscience de la population au sujet de l'implication des jeunes mineurs est assez faible et que les travaux universitaires sur les associations dirigées par ces très jeunes personnes sont peu développés.

Le deuxième point que je retire de mon expérience pour construire des questionnements empiriques est lié aux organisations de jeunes dirigées par des jeunes. Cette vision politique de la place des jeunes dans le monde associatif a été développée lors de mon implication à Anima fac. Dans la vision associative étudiante construite par cette organisation, il y a deux mondes : les organisations de jeunes et les autres, notamment les associations qui s'adressent aux jeunes sans que ceux-ci en soient les dirigeants. Ces années passées à défendre cette vision ont permis de mettre en avant les spécificités des organisations de jeunes dirigées par des jeunes et de faciliter leur reconnaissance. Anima fac et les autres organisations nationales gérées par des jeunes étaient en capacité de mettre en avant l'intérêt de l'engagement entre pairs, la direction d'association par les jeunes et la nécessité de renforcer ces dynamiques par des soutiens publics.

Depuis 2012-2013, année de mon mémoire de master 2, j'ai construit des problématisations empiriques puis théoriques grâce à ces savoirs de l'expérience. J'ai finalement commencé à travailler sur les juniors associations pour expliquer la manière dont la liberté d'association

était promue par les associations de jeunesse impliquées dans ce dispositif et l'équilibre avec la dynamique éducative proposée. Je m'intéressais particulièrement aux rôles des organisations et des politiques publiques, du fait de mon parcours en sciences politiques. C'est aussi à cette période que je me suis intéressé au droit et particulièrement à l'ancrage des juniors associations dans la promotion des droits d'association des enfants. Ces premières réflexions ont émergé dans le cadre de mon stage de Master 2 à la fédération d'Ille-et-Vilaine de la Ligue de l'Enseignement. J'ai aussi travaillé dans cette structure en tant que chargé de mission «Jeunesse et Vie Associative», au démarrage de ma thèse. Ceci positionne ainsi mes analyses du fait de mes connaissances des différents milieux de l'éducation populaire.

Le fait de travailler sur des dispositifs associatifs soutenant l'implication des jeunes, tels les CJS et les JA et inscrits dans des politiques publiques, nécessite de parcourir plusieurs questionnements. Il s'agit déjà de s'intéresser à la manière dont est définie la jeunesse. Aujourd'hui, la littérature scientifique la considère comme une période de transition entre famille d'origine et famille autonome, entre école et travail ainsi que vers l'indépendance financière (Galland, 2011 ; Molgat et al, 2012). Ces passages ne sont ni linéaires ni définitifs, ce qui amène à parler de transition «yo-yo» (Walther, 2006). Les jeunes vivent par ailleurs certaines réalités communes, en partageant des modes de vie, des traits culturels semblables. Ils forment d'un certain point de vue une «mini-société» (Van Hessen, 1991 dans Timmerman, 2012), du fait de l'existence de leur classe d'âge (Morin, 1962). Il est bien sûr nécessaire de tenir compte de l'hétérogénéité des jeunesses et notamment des inégalités sociales qui les touchent (Chamboredon, 1966 ; Bourdieu, 1980). La jeunesse se définit aussi par l'âge, élément qui sert notamment à l'État pour définir certaines règles et politiques. Les mineurs sont ainsi séparés des majeurs selon que les personnes ont plus ou moins de 18 ans. La majorité peut cependant être différée, notamment concernant l'accès à l'ensemble des droits sociaux qui ne se produit qu'à 25 ans en France (Lima, 2012). Au contraire, elle peut être anticipée, par exemple au niveau du droit associatif, où les évolutions récentes depuis 2011 en France permettent de parler de la mise en place d'une «prémajorité» associative à partir de 16 ans (AEDE, 2015). Les systèmes que je propose d'étudier concernent eux aussi des jeunes d'âges particuliers : 12 à 18 ans pour les JA, 16 à 18 ans pour les CJS en France. L'âge et les spécificités de la jeunesse permettent d'expliquer l'existence de politiques

spécifiques conçues pour ce public (Williamson, 2012). Même s'il n'y a pas toujours de politiques formalisées pour les jeunes, il y a toujours des actions publiques qui les affectent, par défaut ou par négligence (Williamson, 2007). Cet élément est important pour retenir le fait que les politiques conçues en direction des jeunes ne sont pas uniquement celles qui sont nommées comme « politiques de jeunesse ». Celles-ci peuvent par ailleurs être négatives, quand elles tendent à exclure les jeunes de certains dispositifs par leur âge, ou encore du fait de leur mode de vie spécifique (Williamson, 1993). Il y a un certain paradoxe à observer la mise en place de politiques publiques fondées sur des âges spécifiques, quand les sociologues apportent une définition de la jeunesse à partir des transitions.

Cette question du traitement de l'âge par les politiques qui concernent les jeunes est aussi à mettre en relation avec le peu de légitimité accordée aux décideurs par les jeunes. L'abstention électorale est, en effet, particulièrement présente chez les jeunes, même si elle ne symbolise pas nécessairement un désengagement politique, l'implication pouvant être réalisée dans d'autres espaces (Muxel, 2001). D'autres jeunes, les mineurs, n'élisent pas du tout leurs représentants, même si la proposition de donner accès au droit de vote dès 16 ans dans certaines conditions est régulièrement soulevée (Rosenczveig et Youf, 2014). Les jeunes peuvent participer dans d'autres cadres, plus ou moins formels et liés à l'institution (Loncle, 2008). C'est le cas quand ils sont associés aux décisions, participent au niveau social et civique pour ce qui a trait aux groupes de citoyens ; ou encore, quand ils sont mobilisés à travers les politiques d'activation qui mettent en avant l'implication individuelle des citoyens dans les politiques d'emploi et de formation (Muniglia et al, 2012).

Les jeunes, même en votant peu voire pas du tout, participent dans d'autres contextes, ceci étant particulièrement promu par les institutions. Pour les adolescents, personnes mineures, la prise en compte des enjeux de protection est aussi à mettre en avant. La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE, 1990) insiste bien sur cet aspect tout en faisant la promotion active des droits à participer, en ne nommant cependant pas les enfants comme citoyens dans le texte. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, les enfants, auparavant considérés comme objet du droit, sont affirmés comme sujets de droit (Youf, 2002).

Je situe donc les dispositifs CJS et JA au regard des enjeux concernant l'âge comme critère important des politiques de jeunesse, en ayant bien conscience de la nécessité de penser les

transitions. Il est aussi important d'insister sur l'absence de possibilité de participer à la vie démocratique par le droit de vote pour les mineurs, non considérés comme citoyens, mais très encouragés à participer par l'institution dans d'autres cadres.

Les jeunes sont aussi entourés d'une multitude d'acteurs dans les politiques de jeunesse. Historiquement, ce sont surtout les acteurs culturels, de l'insertion et du logement qui ont une importance forte (Loncle, 2011). Aujourd'hui, la transversalité des enjeux invite à considérer plus largement les mesures politiques mises en place pour les jeunes. Celles-ci varient localement, du fait de la faible réglementation et du caractère souvent optionnel des mesures mises en œuvre. Ceci invite à identifier des « systèmes locaux d'action publique » (Loncle, 2011, p.144). Les histoires locales et les communautés de sens développées en lien avec celles-ci sont également une dimension fondamentale pour comprendre la mise en œuvre de cette action publique locale (Coleman et al, 2010). Les acteurs sont multiples dans ces systèmes qui comprennent les élus, les experts, les acteurs associatifs et les jeunes (Loncle, 2011). Au Québec et en Amérique du Nord, la particularité de l'organisation communautaire permet aussi d'envisager différemment les systèmes locaux. Il s'agit de comprendre les liens entre les habitants d'une même communauté qui se constituent un pouvoir collectif et des structures pour prendre en charge leurs besoins. Selon ses modalités, les organisations communautaires sont plus ou moins instituées (Bourque et al, 2007). Le terme de communauté est mobilisé dans un sens différent en France, plutôt pour désigner des groupes de personnes en fonction de leurs origines ou de leurs religions, ou bien pour qualifier certains mouvements sociaux (Benveniste et Sélim, 2015). Certaines organisations associatives en France qui se constituent par des citoyens pour prendre en charge leurs besoins peuvent cependant se rapprocher de la logique communautaire.

Les politiques de jeunesse évoluent par ailleurs au regard du triangle observable avec des organisations de jeunesse, des gouvernements ainsi que des chercheurs (Molgat et al, 2012), ainsi qu'en lien avec les pratiques des professionnels et l'expression des jeunes (Williamson, 2012). Le travail que j'ai souhaité engager rencontre toutes ces préoccupations et s'intéresse particulièrement aux évolutions dans le système local rennais depuis le développement de l'expérience de CJS, venue du Québec. Je pose ainsi la question suivante : **comment**

l'expertise étrangère interroge-t-elle les actions publiques soutenant les collectifs d'adolescents à Rennes ?

Les méthodes et la démarche engagée

Le cœur de mon travail concerne les quartiers nord-est de la ville de Rennes. J'ai choisi ce territoire pour plusieurs raisons. Au début de ma thèse, je souhaitais mener une comparaison entre des dispositifs permettant l'implication collective en France et au Québec. Mes premières découvertes empiriques et conceptuelles m'ont plutôt invité à construire un cadre permettant de questionner le rôle de l'expertise québécoise, liée aux CJS, sur des démarches existantes à Rennes. La focalisation sur les quartiers nord-est de la ville de Rennes est donc apparue nécessaire, car la première CJS rennaise a été développée en 2013 dans des quartiers de cet espace (voir figure 5.4 et 5.5). Ma démarche est fondée sur deux études de cas : celle de la JA permet d'illustrer la manière dont certains adolescents étaient soutenus avant 2013, celle de la CJS de Maurepas et des CJS en Bretagne est utilisée pour expliquer ce système et la manière dont il remet en question ce qui existait auparavant dans le territoire. J'ai ainsi pu comparer mes deux études de cas à travers trois niveaux d'analyse : le rôle des collectifs d'adolescents dans les dispositifs, les systèmes d'acteurs à l'œuvre, leurs inscriptions dans les politiques publiques.

Par ailleurs, j'ai choisi de travailler sur un sujet que je connais a priori très bien, celui de l'engagement collectif des adolescents et des jeunes. Ceci impose des opérations de prise de distance importantes vis-à-vis de mes expériences, que je précise dans le chapitre 3 dédié à la méthodologie. J'ai développé mon enquête sur un territoire dans lequel j'ai vécu longtemps, facilitant ainsi une compréhension aboutie des processus à l'œuvre. J'ai procédé grâce à une méthode de recherche par études de cas réalisées par des entretiens et des études de documents, dans l'idée de construire des connaissances utiles pour la littérature scientifique, les enquêtés et plus largement les personnes qui s'intéressent à cette question. Les apports de ma thèse se situent essentiellement dans les réflexions sur les collectifs de jeunes, la structuration de la vie associative jeunesse, les usages politiques du bénévolat ainsi que les politiques de jeunesse.

Au niveau de la mise en œuvre opérationnelle de ce travail, j'ai été accueilli au sein de la chaire de recherche sur la jeunesse de l'EHESP et de la chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CRÉVAJ) de l'ENAP. Mon travail d'enquête sur les CJS a permis de contribuer à la

recherche Partispace, projet européen H2020 co-coordonné par l'Université de Francfort (Allemagne) et l'EHESP et impliquant des partenaires de six autres pays (Grande-Bretagne, Suède, Suisse, Italie, Bulgarie, Turquie)⁵. Ceci m'a aussi permis d'échanger avec des chercheurs d'autres espaces géographiques à partir d'expériences proches de celles que j'étudiais. À la CRÉVAJ, mon implication a été centrée sur l'organisation d'une École d'été sur la construction collective des actions publiques à l'égard des jeunes. Cette activité m'a été très utile pour clarifier ma pensée sur la place des jeunes dans les politiques publiques et a facilité ma compréhension du paysage organisationnel et institutionnel au Québec.

Le travail de réflexion proposé dans cette thèse a été élaboré en plusieurs étapes. J'ai suivi les cours au doctorat à l'ENAP entre janvier 2014 et août 2015, j'ai ensuite présenté ma proposition de thèse en avril 2016, j'ai ensuite réalisé l'enquête entre mai 2016 et janvier 2017. J'ai enfin écrit ce document entre février et octobre 2017. Cette thèse est écrite à la première personne, car elle reflète ma pensée sur des expériences que j'ai pu découvrir et analyser.

Le document est présenté en deux parties. La première partie permet de procéder à un état de la littérature sur la question de la participation des adolescents et des jeunes dans des cadres collectifs (chapitre 1), en lien avec les politiques publiques (chapitre 2), particulièrement celles qui concernent les jeunes. Je termine cette partie en précisant les éléments méthodologiques mobilisés pour réaliser mon enquête et construire mes analyses (chapitre 3). La deuxième partie présente les résultats de la thèse. J'explique ainsi la dynamique propre de la junior association étudiée en la situant au regard de la politique de soutien aux initiatives de jeunes à Rennes (chapitre 4). Je poursuis en présentant le développement des CJS à Rennes, en Bretagne et en France à partir du modèle des CJS au Québec (chapitre 5). Enfin, j'ai développé des réflexions à partir de la comparaison des deux cas afin d'insister sur certains enjeux des politiques soutenant le travail et l'engagement des jeunes (chapitre 6).

⁵ Partispace.eu

PARTIE I :

L'ACTION COLLECTIVE A L'ADOLESCENCE : FORMES D'IMPLICATION, LIENS AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES ET MODALITÉS D'ÉTUDES

Cette première partie permet de définir mon sujet en établissant un état de l'art à partir des connaissances développées dans la littérature. J'explique d'abord l'inscription de mon travail dans les expertises scientifiques sur les actions collectives que les adolescents et les jeunes développent (chapitre 1). Je poursuis en expliquant le rapport de mon sujet aux politiques de jeunesse. Ceci constitue une base à la problématisation de mon travail (chapitre 2). J'explique enfin ma démarche d'enquête, à partir d'une approche comparative et de deux études de cas (chapitre 3).

CHAPITRE 1 : LES FONDEMENTS SOCIAUX ET POLITIQUES DES ACTIONS COLLECTIVES DÉVELOPPÉES PAR LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES

Afin d'ancrer mon travail dans les savoirs scientifiques existants sur le sujet, je propose un état de l'art. Cette forme de revue de littérature permet d'offrir de nouvelles perspectives sur mon intérêt de recherche et d'identifier des zones à approfondir (Grant et Booth, 2009). En ce sens, il ne s'agit pas d'une revue de littérature systématique qui aurait plus vocation à synthétiser les connaissances en recherche sur mon sujet. J'ai choisi d'écarter cette stratégie essentiellement du fait qu'il y a peu de travaux développés spécifiquement sur les actions collectives portées par les adolescents.

Le recours à l'état de l'art est plus pertinent dans mon cas, car j'ai notamment construit mon sujet en fonction de la découverte progressive de la littérature dans le cadre d'autres expériences de recherche. Le travail non exhaustif que je propose a pour utilité de dresser les fondements de mes questionnements, il est organisé pour expliquer mon cheminement de problématisation. Je mets ainsi en valeur les éléments fondamentaux pour caractériser mon sujet ainsi que les manques que j'identifie d'après mes connaissances de la littérature. Le seul critère que j'utilise pour mobiliser les écrits est qu'ils concernent les adolescents ou les jeunes en Amérique du Nord et en Europe.

Les adolescents ne sont pas particulièrement des acteurs identifiés comme tels dans la littérature. En sociologie (Galland, 2001 ; Elder et al, 2013) et en psychologie (Lerner et Steinberg, 2009), ils sont surtout étudiés au regard des transitions vécues entre l'enfance et l'âge adulte. Je concentre tout de même mes intérêts sur cette catégorie de la population qui comprend des spécificités que j'explique à partir de la littérature. Dans les textes recensés, les adolescents sont souvent qualifiés de jeunes, dont l'âge n'est pas toujours précisé, ou d'enfants, dont l'âge varie entre 0 et 18 ans selon la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE). Dans un premier temps, je présente la littérature sur les formes et les valeurs des actions collectives des jeunes (1.1). Je poursuis par les connaissances liées au développement de la citoyenneté politique chez les adolescents (1.2). Enfin, je situe les dispositifs permettant la création d'associations et de coopératives que j'ai choisi d'étudier par rapport aux autres actions associatives et institutionnelles soutenant la participation des adolescents (1.3).

1.1 L'action collective des jeunes : formes et valeurs des implications

Les jeunes s'engagent sous différentes formes qui impliquent plus ou moins les institutions (1.1.1) et qui mettent en place des actions publiques selon des valeurs particulières (1.1.2).

1.1.1 Les formes d'engagement et de participation des jeunes

Les jeunes participent à travers des pratiques diverses que l'on peut catégoriser (1.1.1.1), celles-ci connaissant des évolutions analysées dans la littérature (1.1.1.2).

1.1.1 Différentes pratiques de participation

L'engagement civique et la participation politique peuvent revêtir des réalités vastes et variées. Du fait des pratiques mouvantes et de l'évolution des recherches à ce sujet, les définitions ne sont pas consensuelles. Une conception assez large est nécessaire : « la participation civique s'incarnerait donc dans des discussions interpersonnelles au sujet de problèmes sociaux et politiques » (Caron, 2016, p.10). Les pratiques des jeunes peuvent prendre différentes formes, pouvant être distinguées à travers trois catégories : informelle, non formelle et formelle (Loncle, 2008 ; Batsleer et al, 2015).

La participation informelle des jeunes est celle qui est peu structurée et où le lien avec l'intérêt public n'est pas volontaire (Batsleer et al, 2015). C'est le cas par exemple des jeunes de la rue, qui s'impliquent dans l'espace public à travers des actions de boycott ou d'expressions par des voies artistiques par exemple. Ils n'ont pour autant aucune structure et bénéficient de peu de reconnaissance (Greissler, 2010). Il s'agit alors de comprendre ces formes d'implication à l'extérieur des formes classiques de participation sociale et politique, qui sont laissées de côté du fait de la situation de ces jeunes et du coût social qu'elles représentent (Greissler, 2013).

Au niveau individuel, l'activisme des jeunes consommateurs est aussi un phénomène notable (Quéniart et al, 2007). Les citoyens s'impliquant dans des actions d'entraide s'inscrivent aussi dans la participation informelle (Gaudet et Turcotte, 2013). Les connexions des jeunes de 15-25 ans aux médias sociaux permettent de former une certaine « culture politique participative », du fait de leurs expressions en ligne (Caron, 2016). Il peut également s'agir de la participation protestataire des jeunes, notamment étudiée à travers les usages d'internet

pour le développement de communautés militantes (D'auzon, 2006). Certaines participations informelles sont parfois plus structurées tout en relevant de la contestation, comme les mouvements altermondialistes qui peuvent prendre des formes très variées (Pleyers, 2004), notamment en fonction des organisations et des opportunités des contextes nationaux (Jossin, 2013).

L'action collective au niveau informel est très étudiée concernant les mouvements sociaux depuis 1960 (Tarrow, 1988), sous l'angle culturel et structurel aux États-Unis et plutôt au niveau des motivations, attitudes et stratégies de *leadership* en Europe. L'intérêt pour les changements sociaux et politiques et le lien à l'action publique viendront plus tard (Mathieu, 2002). Il arrive effectivement que des jeunes s'impliquent dans des actions contestataires tout en développant des liens avec l'institution, par exemple avec des fonctionnaires pour l'exemple de jeunes militants mexicains (Castillo, 2014). Le rôle de contestataire n'est d'ailleurs pas toujours évident à percevoir. Les Indignés ou plus récemment le mouvement Nuit Debout ont plutôt des revendications positives pour l'adoption de pratiques démocratiques de qualité. Dupuy et Halpern (2009) attirent ainsi l'attention sur le fait que les rôles de producteurs de l'action publique et de contestataires ne peuvent être attribués a priori étant donné les questionnements actuels sur les frontières entre les acteurs du processus politique.

La participation non formelle est caractérisée par une relative organisation, mais n'est pas initiée par les autorités publiques. Il peut s'agir de participation structurée par l'éducation populaire, historiquement très développée en France à travers les mouvements ouvriers, laïques et confessionnels (Ducomte et al, 2013), notamment concernant les organisations impliquées dans les politiques de jeunesse (Assogba, 2000). Les organisations gérées directement par les jeunes font aussi l'objet d'études qui mettent en avant leurs spécificités dues au caractère transitoire de leurs membres et dirigeants (Zerbib et Fauraz, 2008). Les expertises connues sur l'implication de jeunes volontaires (Becquet, 2013) en tant qu'individus dans des cadres non formels permettent de comprendre les dynamiques individuelles au regard des organisations concernées. C'est aussi le cas concernant la place des bénévoles (Simonet, 2010), notamment les jeunes (Becquet et de Linares, 2005) dans les associations.

Le rôle des professionnels (Coussée et al, 2012) est également un objet central dans l'analyse de ces espaces. Trois acteurs coexistent concernant ce type de participation : les jeunes, les organisations qui les soutiennent et les politiques publiques. Prendre en compte ces trois dimensions pourrait être une voie possible pour améliorer les politiques de jeunesse (Dupuis et Mann-Feder, 2013). Les associations de jeunesse n'intègrent pas nécessairement les jeunes dans leurs organes de direction. Ceci peut amener les autorités à légiférer en la matière, par exemple en Belgique où le subventionnement est conditionné à la participation d'un tiers de jeunes dans les conseils d'administration des Maisons de jeunes (Guillaume, 2014).

Dans les logiques de participation non formelle, les jeunes peuvent être pris en compte au niveau individuel ou collectif. La prise en compte des collectifs de jeunes dans l'action publique est parfois plus complexe étant données les difficultés de compréhension entre organisations gérées par des jeunes et les institutions (Loncle, 2007).

La participation formelle concerne les formes qui sont activées par les institutions. Les jeunes sont alors sollicités dans une perspective consultative en tant que personnes résidant dans une municipalité, par exemple sous la forme d'un conseil de jeunes (Becquet, 2002 ; Boone, 2013). En tant qu'usagers, les adolescents peuvent aussi participer à la démocratie lycéenne (Becquet, 2009) ou être associés à la gestion des établissements de protection de l'enfance (Noël, 2008). Les espaces d'implication institutionnelle de ce type sont multiples et la participation peut être de différents degrés : de la manipulation (Seim et Slettebo, 2011), à la participation tokéniste ou symbolique (Mitra et al, 2014) aux pouvoirs décisionnaires (Hart, 2013). Dans ce contexte, la participation peut être analysée au regard des rapports de pouvoir entre les jeunes et les personnes qui les entourent (Fitzgerald et al, 2009). Ceci permet de comprendre les dynamiques dans lesquelles la participation est engagée, si les jeunes ont une réelle influence ou s'il s'agit juste d'une apparence.

Dans les trois catégories, plusieurs variables concernant la participation sont identifiables : volontaire ou non volontaire, active ou passive, *bottom-up* ; *top down* ou coopérative, collective ou individuelle... (Muniglia et al, 2012 : 5). Enfin, les expériences de participation sont bien souvent destinées à des jeunes déjà familiers de la chose publique (Loncle et Muniglia, 2011). Ceci est en partie explicable, car on ne prend pas en compte les expériences

d'expression publique non structurée portées par certains individus comme les jeunes de la rue que j'ai déjà évoqués.

Je situe mon travail de thèse entre la participation informelle et non formelle dans le sens où j'étudie des collectifs d'adolescents peu institutionnalisés, mais qui bénéficient de cadres structurés par des associations en lien avec des institutions. On retrouve dans ces dispositifs les trois acteurs mentionnés par Dupuis et Mann Feder (2013) à prendre en compte pour faire évoluer les politiques de jeunesse.

1.1.2 Les évolutions des formes d'implication

Les luttes des jeunes et des organisations qu'ils fondent évoluent notablement à la fin du XXe siècle. La nature des revendications passe du combat égalitariste dans les années 1960-70 à des luttes plus identitaires centrées sur les droits à la différence (1980-1990) pour s'inscrire aujourd'hui davantage dans une dynamique de dialogue (Fitzgerald et al, 2009).

De nouveaux engagements, plus distanciés et sur des actions plus ponctuelles et plus concrètes, seraient apparus chez les citoyens en général. L'engagement « timbre », symbolisant une forte adhésion des personnes à la cause, laisserait ainsi la place à l'engagement « post-it », plus court et distant (Ion, 1997 ; Franguiadakis et al, 2005). Même si certains nouveaux engagements apparaissent, le poids de la socialisation initiale reste fort (Nicourd, 2008). De nouvelles formes d'engagement apparaissent bel et bien, marquées notamment par des temps plus courts et une volonté d'action plus concrète (Richez, 2012). Cependant, les engagements des jeunes pensés dans les cadres plus traditionnels existent toujours et font aussi l'objet de travaux, par exemple concernant les partis politiques (Bargel, 2008) et les associations (Thoury, 2017). Ceux-ci ont d'ailleurs aussi évolué. L'apport philosophique, peut-être moins dépendant des formes d'organisation, est de ce point de vue éclairant. On passerait d'un engagement-transcendance qui viserait à changer la société dans son ensemble à un engagement-recherche qui ferait évoluer la société de manière plus expérimentale (Benasayag et Rey, 2011). Cette idée pourrait s'observer dans les engagements nouveaux, altermondialistes, collectifs non structurés, comme dans les associations, partis et syndicats plus anciens.

La distinction entre participation sociale et politique est également à introduire : la première concerne les implications comme le vote ou la manifestation d'opinions liées aux cadres

politiques institutionnels alors que la seconde comprend les activités réalisées dans la communauté. Les jeunes, plus distants de la participation politique, seraient bien impliqués socialement :

«La participation politique tend à se stabiliser lorsqu'un certain nombre de facteurs de transition s'accumulent : un effet de "moratoire politique" (Muxel, 2001) - qui se manifeste par une certaine stagnation des niveaux de participation - émerge en correspondance des phases intermédiaires, plus marquées par l'expérimentation et l'incertitude identitaire. La participation sociale semble par contre être moins directement dépendante de la transition vers la phase adulte.» (Mazzoletti et Masulin, 2005, 76).

Les engagements que j'étudie se situent bien dans ces idées de nouveaux engagements, assez concrets du fait de la réalisation d'actions directes par les jeunes. L'idée d'engagement-recherche correspond aussi à ces dynamiques, où la part d'expérimentations menées par les jeunes est importante.

1.1.2 Les valeurs véhiculées par les dispositifs de participation

Les expériences de participation proposées par les institutions, qui visent souvent à « éduquer à la citoyenneté » sont ancrées dans la transmission de certaines valeurs (Levine et Higgins d'Alessandro, 2010) qu'il convient d'explicitier. Les valeurs peuvent être définies de la manière suivante :

«Conceptions or beliefs about desirable modes of conduct or states of being that transcend specific situations, guide decision making and the evaluation of events, and are ordered by relative importance. Values serve as standards by which to live, as well as goals for which to strive. (Gecas, 2000, p. 95)» (Bobel, 2007).

Je me concentre plutôt sur les valeurs proposées par les dispositifs de participation, objet central des réflexions que je propose, et non sur celles qui sont exprimées par les jeunes. Certaines valeurs concernent la participation en général : les changements pour les personnes impliquées dans les expériences (1.1.2.1) et les questions d'efficacité (1.1.2.2). D'autres correspondent à des enjeux plus spécifiques aux jeunes : leur mobilisation par l'action publique comme « ressources » (1.1.2.3) ainsi que les questions liées à la représentation démocratique (1.1.2.4). Ces valeurs peuvent être différentes selon qu'on parle des individus, des communautés ou des programmes (Levine et Higgins d'Alessandro, 2010 : 133).

1.1.2.1 Les évolutions individuelles

La participation est souvent vue comme un moyen de faire évoluer les individus, notamment en leur donnant du pouvoir. Jennings et al (2006) proposent ainsi une théorie critique de l'émancipation des jeunes qui permet de modéliser l'*empowerment*⁶ des jeunes. Plusieurs dimensions sont observées : l'environnement sur et bienveillant d'engagement, la participation significative des jeunes, le partage du pouvoir entre les adultes et les jeunes, l'inscription de l'engagement dans une réflexion critique sur les processus interpersonnels et sociopolitiques, l'implication dans les changements sociopolitiques et l'intégration entre la responsabilité individuelle et communautaire. Ces différents critères peuvent être mobilisés

⁶ L'empowerment se définit à travers deux notions : « celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder. Il peut désigner autant un état qu'un processus [...] à la fois individuels, collectifs et sociaux ou politiques [...] impliquant une démarche d'autoréalisation et d'émancipation des individus, de reconnaissance de groupes ou de communautés et de transformation sociale » (Bacqué et Biewener, p. 6).

pour l'analyse des dispositifs de participation. Il peut y avoir des limites à l'encouragement à la construction de soi. L'injonction à l'**autonomie** laisse la responsabilité de leur prise en charge aux exclus qui sont pourtant dotés de peu de ressources (Gagnon, 2009). Cette notion est très mobilisée dans les politiques de jeunesse en France, avec des conceptions qui varient, notamment concernant les acteurs qui peuvent intervenir : l'État, la famille, le marché (Becquet et al, 2012). En matière de participation sociale, Gaudet et Turcotte (2013) font ainsi le constat du fait que l'injonction à participer pourrait accentuer les inégalités d'accès aux espaces de participation, moins disponibles pour les personnes en difficultés. Certains publics déterminent d'ailleurs des stratégies de résistance vis-à-vis des différentes injonctions institutionnelles. À travers des actions infrapolitiques, au sens où elles sont relativement clandestines, des jeunes suisses en difficulté d'insertion défient ainsi les normes des institutions qui sont chargées de les « insérer » en leur trouvant un emploi salarié (Plomb et Henchoz, 2014).

L'esprit entrepreneurial, c'est-à-dire le fait d'avoir un comportement actif dans la vie, est également promu dans certaines actions d'éducation à l'entrepreneuriat pour les jeunes. Ceci peut particulièrement faire la promotion de modèles alternatifs au salariat, par exemple à travers la création d'activités, éventuellement porteuses de valeurs de coopération et d'utilité sociale (Fayolle, 2012). Les « pédagogies entreprenantes » mobilisées favorisent les apprentissages liés à l'expérience, encouragent la collaboration, la réflexion et la responsabilisation (Verzat et Toutain, 2015). L'éducation à l'entrepreneuriat est parfois promue pour les valeurs de réussite véhiculées par l'entreprise, mais cette forme d'action éducative est aussi discutée par crainte d'une éducation orientée vers la préparation à la vie des entreprises libérales (Perreira, 2016 ; Toutain et Verzat, 2017).

Le développement de **l'esprit critique** est aussi un élément important, par exemple au niveau de l'éducation à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) qui permet de développer une vision critique de l'économie. Elle est ainsi centrée sur la résolution des problèmes engendrés par le capitalisme, le développement des personnes dans leur environnement et les apprentissages coopératifs (Rospabé, 2014). La question du **bien-être** comme enjeu des dispositifs est aussi importante (Levine et Higgins d'Alessandro, 2010, 117). Les expériences de participation peuvent permettre aux jeunes d'être valorisés, leur faire porter une autre image sur eux-

mêmes en promouvant leurs créations, par exemple en les soutenant dans la réalisation d'un film (Pecqueur, 2014).

L'idée de faire participer les citoyens pour se construire et obtenir du pouvoir est notamment présente dans les dispositifs favorisant la participation des jeunes que j'étudie. Le fait d'en faire des êtres autonomes, développant des initiatives dans les logiques de l'esprit entrepreneurial tout en étant critique et en valorisant le bien-être, n'est pas forcément spécifique aux jeunes. Le recours à la participation pour améliorer la gestion publique est une autre dimension importante portée par l'action publique.

1.1.2.2 L'efficacité : associer les citoyens à la gestion publique, activer leur capacité individuelle

L'action des institutions est guidée par une volonté gestionnaire qui peut entrer en tension avec la participation voulue pour encourager la place des citoyens. La préoccupation centrale des évaluations et la recherche de résultats peuvent symboliser cette dynamique gestionnaire (Bureau, 2010). L'idée de nouvelle gestion publique qui apparaît est également marquée par la volonté de responsabiliser les citoyens pour rendre l'action publique plus efficace (Bresson et al, 2013). Les participations se développent dans un contexte où l'intérêt d'agir avec « les premiers concernés » est un discours très présent. Il pourrait s'agir aussi bien des parents que des enfants, même si les enfants sont les premiers bénéficiaires (Robin, 2012). Donner une place aux jeunes et développer les liens avec les adultes peut permettre des changements sociaux et organisationnels optimaux (Blanchet-Cohen et al, 2013). Cette volonté d'associer les citoyens aux politiques publiques est plutôt guidée, dans l'idée du nouveau management public (NMP), par la responsabilisation de ceux-ci pour réduire les coûts :

«Starting in the 1980s, activation features became more and more systematic with particular reference to unemployment and social assistance. This strategy found its justification in the attempt not only to reduce welfare costs, but also to change the position of service recipients from a passive (in the old standardised welfare systems) to a more active role.» (Andreotti et Al. 2012).

Les citoyens sont alors pensés dans leur qualité de consommateurs, incitant les institutions à les associer pour définir les services publics en fonction de leurs besoins (Clarke et Clegg,

2002). Les actions dans cette perspective peuvent impliquer des changements dans les services finalement délivrés aux jeunes, notamment quand on s'intéresse aux politiques sociales, domaine d'intervention de l'État particulièrement lié aux politiques de jeunesse (Loncle, 2003). Le Nouveau Management Public (NMP) oriente le travail social vers un rôle de contrôle des citoyens pour responsabiliser ceux-ci, même si la dimension solidariste se maintient (Abbaléa, 2013). Le NMP remet par exemple en cause l'inconditionnalité de la délivrance des aides sociales, en s'assurant que les populations remplissent certains critères pour y prétendre. Certains citoyens sont donc écartés des actions mises en œuvre par l'État (Michalot cité dans Jetté et Goyette, 2010). Pour les jeunes, l'exclusion peut être formelle quand il s'agit de décisions politiques qui mettent de côté une catégorie d'âge ou informelle quand elle est due au mode de vie des jeunes (Williamson, 1993). Le caractère démocratique d'une intervention publique guidée par l'efficacité visant à l'exclusion de certains publics en difficulté comme certains jeunes n'est pas si évident. L'administration agit ainsi en tension avec les citoyens en faisant passer la recherche d'économie avant le bien commun (Cooper et Gulick, 1984).

L'administration peut développer des liens avec des organisations privées comme les Organisations Non Gouvernementales (Bourgon, 2009) pour développer une intelligence en réseau. Il peut s'agir d'un moyen d'être plus efficace et de tenter de résoudre les problèmes pour lesquels l'action publique ne trouve pas de solutions (Durant, 2006).

L'ouverture de l'administration publique au secteur privé pose plusieurs questions. La compatibilité entre la conception de l'intérêt public et l'intervention d'acteurs privés ne va pas de soi. Les valeurs du secteur privé ne sont cependant pas forcément toujours opposées à celles du secteur public. Les organisations communautaires sont, par exemple, des structures privées qui agissent en défendant un certain intérêt collectif. Moore (1995) tente en ce sens de défendre la légitimité des acteurs privés à intervenir dans l'action publique. Le secteur public, du fait des règles et des obligations légales spécifiques, est toujours à considérer assez distinctement de la sphère privée (Émery et Giauque, 2005).

En matière de jeunesse, les acteurs privés qui interviennent depuis longtemps appartiennent généralement au secteur associatif donc le recours aux partenariats entre public et privé n'est pas forcément synonyme de recherche d'une plus grande efficacité. En effet, concernant les

loisirs, le sport et les questions sociales qui occupent dès le XXe siècle une place centrale dans les mouvements de jeunesse aussi bien au Canada (Warren, 2002) qu'en France (Loncle, 1997), l'initiative publique s'est développée à la suite d'initiatives privées. Ce mouvement peut aussi être constaté au Québec concernant les politiques éducatives dont l'essor intervient dans les années 60 alors que les acteurs privés ne sont plus en mesure d'assurer des services suffisants (Audet, 1969).

L'idée de rendre les jeunes acteurs peut ainsi être utilisée par les institutions dans la logique du nouveau management public pour rendre plus efficace l'intervention publique. Ceci est à prendre en compte pour analyser les valeurs d'intervention des acteurs qui soutiennent la participation des jeunes.

1.1.2.3 Les jeunes comme ressource

Concernant les politiques de jeunesse, une **conception des jeunes comme ressource** est aussi intégrée dans les discours des décideurs. Ceci concerne cependant essentiellement les politiques dites «*soft*» comme l'éducation politique ou l'implication communautaire. Le problème est que les politiques dites «*hard*» (éducation, protection sociale, emploi) qui n'intègrent pas cette conception sont les plus influentes sur les transitions des jeunes (Loncle et Muniglia, 2011). La prise en compte des jeunes comme ressource pourrait en effet être développée dans une perspective : celle du soutien aux jeunes (Hahn-Bleibtreu et Molgat, 2012) par exemple en s'appuyant sur les initiatives que ceux-ci développent. C'est aussi ce qui est proposé par les promoteurs de l'idée de nouveau service public (Denhart et Denhart, 2000). Les nouveaux paradigmes selon Lynn (2001) contribuent plus à éloigner les citoyens de l'administration. Les valeurs démocratiques sont à son sens plus fortes dans l'ancienne administration. Toujours est-il que l'implication des citoyens, notamment des jeunes, devient une pratique très fréquente dans les espaces délibératifs (Blondiaux, 2001). Le rôle des membres de la JA et de la CJS comme ressources pour le territoire est ainsi à interroger en ce sens.

1.1.2.4 L'adhésion au système représentatif

Les mécanismes de participation dans les politiques publiques de jeunesse sont souvent développés en réponse au fait que les jeunes adhèrent peu au système représentatif (Loncle,

2008 ; Muniglia et al, 2012), fait manifesté par une forte abstention et un vote protestataire (Muxel, 2001). Le raisonnement est donc le suivant : si les jeunes sont associés à l'action publique à travers des dispositifs de participation, ils deviendraient plus sensibles au fait représentatif. Cette logique fonctionne concernant les citoyens dans leur ensemble. Milner (2004) démontre en effet que les citoyens qui s'impliquent le plus dans le système démocratique sont également ceux qui votent le plus. Celui-ci insiste donc sur les différents dispositifs qui permettent aux citoyens de s'impliquer. La vision de la démocratie n'est dès lors pas qu'une manière institutionnelle de gouverner, mais permet également aux personnes d'agir collectivement et ainsi de s'affirmer (Dewey, 1927).

En ce qui concerne les jeunes, ceci est remis en cause par la pratique. Les dispositifs de participation sont en effet expérimentés depuis de nombreuses années et les jeunes ne votent pas plus qu'avant. Plusieurs raisons pourraient expliquer le fait que l'implication des jeunes dans les dispositifs de participation ne permette pas de les réconcilier avec la démarche représentative des élections. La participation des usagers, notamment des jeunes, n'est pas nouvelle. Dans cette proposition, on consulte les jeunes sur des questions qui sont liées directement à leurs situations. Les nouvelles formes d'engagements des jeunes décrites aujourd'hui (Richez, 2012) mettent bien en avant le besoin de concret dans l'implication. C'est le cas dans les dispositifs consultatifs mis en place, qui portent sur des actions concrètes conçues pour les jeunes. La logique des élections n'est pas la même, il s'agit de voter pour des propositions politiques globales, pour une longue durée et de déléguer la responsabilité. La participation associative est également assez éloignée en termes de logique d'action. L'engagement concret dans une perspective courte avec un rapport à la responsabilité plus orienté par des principes d'horizontalité (Forum français de la jeunesse, 2014) est peu compatible avec les systèmes d'élections concurrentiels. La politisation dans le secteur associatif est d'ailleurs l'objet de travaux qui expliquent par exemple que les associations peuvent être un lieu d'évaporation du politique (Eliasoph, 1998). Certaines associations peuvent permettre de développer des compétences et des réseaux, mais ne sont pas pour autant toujours des espaces de politisation, comme Hamidi (2010, 2017) le remarque dans des associations locales de jeunes :

« Certains processus font obstacle à la montée en généralité, d'autres à la reconnaissance du conflit, d'autres enfin aux processus de politisation institutionnelle, dans le contexte associatif. Cela passe par exemple par la prégnance de la « topique de l'urgence » (Boltanski, 1990) et par l'accent mis sur la dimension individuelle et psychologique des problèmes qui font obstacle à la montée en généralité. L'évitement de la conflictualité, quant à lui, tient davantage à l'importance de la recherche de liens de sociabilité dans l'engagement, sociabilité légère ou de type plus communautaire selon les circonstances, mais qui, dans les deux cas, conduit à éviter les sujets qui cliveraient le groupe de coprésence lors des discussions. »

Les enjeux d'échelle sont également présents dans les réflexions de Benasayag et Rey (2011) lorsqu'ils expliquent les mutations de l'engagement dans une perspective plus philosophique. D'un « engagement transcendance » ayant pour vocation le changement de la société et matérialisé par de grosses organisations, « l'engagement-recherche »⁷ serait plus actuel et correspondrait aux volontés de changements expérimentaux dans l'environnement des citoyens qui s'impliquent. La comptabilité d'engagements expérimentaux décrits dans l'engagement-recherche (Benasayag et Rey, 2011) avec le système représentatif est également questionnable. Dans des pays comme le Canada ou la France qui comptent plusieurs millions d'habitants, les élections fédérales ou nationales donnent une place limitée aux capacités d'expérimentation des citoyens.

Même au niveau local, l'échelle de décision pourrait être quelque chose de bloquant, bien que ce phénomène soit certainement atténué dans les petits États où la démocratie directe est plus atteignable (Sintomer, 2016). Les explications de Rosanvallon (2014) sur les problèmes du système représentatif sont à lier avec le désaveu des enjeux électoraux par les jeunes. Celui-ci parle en effet de mal-représentation pour analyser le fait que la société n'est plus tout à fait représentée par les élus. Tout un pan de la société est ainsi invisible politiquement. Ceci fait écho à certains travaux, qui mettent notamment en avant le fait que les jeunes des quartiers populaires ne font pas partie de l'espace public, en ont été délogés (Vulbeau, 2005). Une certaine homogénéité des représentants est en effet constatée (Mineur, 2010). L'enjeu pourrait ainsi être d'éduquer les jeunes pour qu'ils disposent de plus de ressources pour

⁷ L'engagement-transcendance envisage une sorte « d'au-delà » pour les destinées sociales humaines, dans une perspective presque théologique. Au contraire, l'engagement-recherche caractérise l'enracinement dans les territoires et dans le temps, un attachement particulier à l'émancipation et une vision situationnelle de l'action et du changement.

s'impliquer dans le système représentatif et ainsi mettre en place une représentation plus équitable (Levine et Higgins d'Alessandro, 2010, 118). Certains espaces de participation peuvent même renforcer la mal-représentation. Des conseils d'enfants et de jeunesse par exemple peuvent former des élites qui reproduisent les comportements d'élus des aînés (Boone, 2013). Pour tenter de dépasser la mal-représentation, plusieurs voies seraient envisageables.

Questionner le rapport à la représentation des citoyens et des jeunes est primordial. Si l'objectif des politiques publiques incitant à la participation sociale ou civique des jeunes vise notamment à les réconcilier avec la participation électorale, lier les deux registres est un incontournable. Des politiques de jeunesse qui s'intéressent aux modalités de représentation des jeunes dans l'organisation politique sont encore à développer.

Les dispositifs sur lesquels je m'appuie sont bien orientés par ces différentes valeurs. La promotion d'évolutions individuelles pour les participants, l'intervention publique en lien avec des acteurs privés du secteur communautaire, la mobilisation des jeunes comme des ressources et la tentative d'implication des jeunes dans l'espace public sont des éléments à étudier particulièrement.

1.2 L'action collective des adolescents et le développement de la citoyenneté politique : enjeux sociaux et démocratiques

Les dispositifs de participation permettent aux jeunes de pratiquer leurs citoyennetés, terme qui comporte des définitions plurielles :

«It should include components relating to moving beyond self-interest, expressing some concern for others. It should involve some sense of connectedness to some group other than one's self; the nation is one such group. Tolerance should also be a component. Some understanding of the rights and responsibilities of a citizen in a democracy is an aspect. Even if cynical about politics, the person must understand how their action or inaction contributes to the nation state of which we all are members » (Sherrod et al, 2002, 270).

La place de l'adolescent est spécifique dans les deux cas : en tant que membre de l'État nation qui fixe des règles et des actions (1.2.1) et comme citoyen qui évolue en société (1.2.2). La socialisation et la politisation disposent aussi des traits particuliers pour les adolescents (1.2.3). Ces perspectives sociales et démocratiques forment les socles de la citoyenneté politique (Castel, 2008).

Pour les jeunes, la citoyenneté peut avoir un double sens : soit les jeunes sont considérés comme étant dans une situation d'apprentissage de leur rôle de citoyens, soit ils sont citoyens par principe (Muniglia et al, 2012). Considérer les adolescents comme citoyens ne va ainsi pas de soi. Les politiques publiques proposent aux enfants des exercices de citoyenneté, consistant en un apprentissage, plutôt qu'une pratique réelle de leur citoyenneté (Koebel, 1997). Je retiens plutôt une conception dynamique de la citoyenneté, pour les enfants comme pour tout individu, en considérant que l'exercice de la citoyenneté est une nécessité pour son apprentissage. La citoyenneté constituerait ainsi un processus d'apprentissage continu dans l'idée que « *Les hommes (...) ne naissent pas citoyens, mais le deviennent* » (Spinoza, 1677).

1.2.1 La citoyenneté adolescente en démocratie : entre refus juridique et idéal politique

Deux définitions de la place des citoyens peuvent être proposées (Roberts, 2004) : la conception legaliste fondée sur l'élection des représentants et le caractère officiel des

administrateurs d'une part; la conception substantielle qui considère les citoyens dans la gouvernance d'autre part. Pourtant, notamment en matière de jeunesse, la démocratie dépend pour une grande part de la participation des citoyens aux politiques publiques (Loncle et al, 2012). Au niveau de la conception légaliste, le rôle des adolescents est particulièrement contraint (1.2.1.1), ils sont cependant intégrés dans certaines pratiques politiques (1.2.1.2).

1.2.1.1 Les contraintes juridiques

Au niveau purement juridique, les personnes de moins de 18 ans occupent une place particulière. Le statut spécifique des enfants commence en effet à être reconnu au XIXe siècle. Ceci aboutit à la création de tribunaux pour mineurs au début du XXe siècle aux États-Unis (Rosenheim, 2002), au Canada (Trépanier, 1999) et en France comme dans beaucoup d'autres pays d'Europe (Bailleau, 2002). Au niveau international, la définition des droits est développée dans la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE, 1989), qui précise qu'il s'agit des personnes de moins de 18 ans. Les adolescents, au sens juridique, sont donc des enfants. À aucun moment le terme «citoyen» n'est employé dans ce texte. L'enjeu de la définition d'un statut spécifique pour les mineurs est leur protection (Seim et Slettebo, 2011). Cependant, les analyses sur l'évolution du droit des enfants tendent à démontrer que la conception a évolué entre l'enfant «objet du droit» à l'enfant «sujet de droit» (Youf, 2002). Ceci signifie que l'enfant est considéré à la fois comme un individu devant être protégé, mais aussi comme une personne qui bénéficie de certains droits à faire valoir en société. Parmi ces droits, la CDE reconnaît celui de participer (article 12) comme fondamental. Il s'agit à la fois d'un «droit à participer» et aussi d'un moyen d'accéder à d'autres droits pour les enfants (Lansdown, 2010). Pour faciliter l'accès aux droits, les adultes peuvent intervenir. La CDE souligne que ceux-ci ne peuvent agir que si l'enfant n'a pas la capacité de faire seul.

En pratique, on pourrait distinguer quatre niveaux d'implication des enfants : leur information, l'expression, la prise en compte de celle-ci et la décision ou codécision avec les adultes (Lansdown, 2010). La CDE reconnaît aussi le droit d'association des enfants, qui peut être considéré comme une modalité d'exercice collectif du droit à la participation (Stern, 2006). Le fait de bénéficier de ce droit pour les enfants peut être un moyen d'agir collectivement, même si, dans les faits, de nombreuses restrictions sont constatées (CRIN, 2015).

En France⁸ et au Québec⁹, les enfants peuvent par exemple créer des associations de fait, sans personnalité juridique. Pour obtenir la personnalité juridique, il faut que les créateurs aient 18 ans au Québec¹⁰. En France, il est possible de déclarer la création d'une association entre 16 et 18 ans sous réserve d'avoir une autorisation parentale.¹¹ La situation des enfants concernant le droit à être citoyens est donc ambivalente : il n'est pas reconnu comme tel, mais son expression est encouragée à travers les droits à participer, notamment par la faculté de s'associer. Ceci amène certains analystes à évoquer le terme d'«enfant-citoyen» (Delalande, 2014). L'âge de 18 ans reste un marqueur important concernant la citoyenneté, notamment du fait de l'accès au droit de vote dans la plupart des démocraties. Les autres aspects de la citoyenneté peuvent cependant être développés avant cet âge, notamment concernant les politiques publiques (Sherrod et al, 2010). La CDE a un rôle important sur la participation des enfants. Selon Cahill et Hart (2007), la place des enfants est en ce sens bien différente au Canada, État où s'applique la convention, et aux États-Unis, qui n'ont pas ratifié le texte. Les auteurs notent en effet que la CDE a beaucoup fait progresser le droit des enfants à participer au Canada grâce à la mobilisation de l'article 12 de la Convention qui l'encourage explicitement.

1.2.1.2 Les politiques faisant appel aux «enfants-citoyens»

Les hommes fondent la société (Hobbes, 2006) et créent des sociétés politiques qui se distinguent d'autres formes de sociétés qui organisent la vie en commun, comme celles qui unissent les familles. Les hommes définissent ainsi les frontières de la citoyenneté. Insister sur l'émanation de la société et donc de l'État et de l'administration depuis les citoyens permet de comprendre que la légitimité des acteurs multiples de l'action publique repose dans son fondement sur les citoyens. Les adolescents, même s'ils ne sont pas considérés comme citoyens juridiquement, ayant moins de 18 ans, peuvent être considérés comme légitimes pour intervenir dans l'action publique. Dans les politiques publiques qui concernent

⁸ Loi du 1er juillet 1901, Article 2

⁹ Code civil du Québec, 1994, article 2186 et 2267

¹⁰ Le statut fédéral (LC 2009, CH23) ou provincial (Loi sur les compagnies, C38) peut être choisi alternativement par les créateurs. Dans les deux cas, les créateurs doivent avoir 18 ans, pour le statut canadien : Article 6 (2) (LC 2009, CH23). Pour le Québec : Article 219 (Loi sur les compagnies, C38).

¹¹ Loi du 1er juillet 1901, Article 2bis

les jeunes, qui existent dans tous les pays que ce soit intentionnellement ou non (Williamson, 2012), la question de la citoyenneté est très présente (Koebel, 2001) plutôt dans une dynamique d'apprentissage (Walther, 2012).

Cette idée de mettre en avant l'enfant comme acteur est importante dans les démocraties occidentales, mais «l'enfant-citoyen» ne constitue pas le seul modèle. Dans certaines sociétés, la conception de l'enfant peut être différente parce qu'«il est un maillon dans le fil des générations ou bien parce qu'il est un enfant de la chrétienté ou encore de la Nation» (Delalande, 2014). À travers diverses expériences, notamment décrites par Hart (2013), les enfants participent à la vie d'organisations qui concernent leurs besoins. Leurs participations sont cependant parfois insuffisantes et la promotion d'une citoyenneté active des enfants exige des refondations institutionnelles de certaines organisations selon l'auteur. Des enjeux interinstitutionnels sont aussi présents.

Par exemple, les cadres démocratiques utilisés dans **des écoles communautaires** peuvent être mobilisés et développés dans les écoles publiques. Ces institutions présentes partout dans le monde constituent un espace où les enfants peuvent pratiquer la démocratie en participant à la vie de leurs institutions. Les évolutions de ces pratiques peuvent porter sur les relations avec les enseignants et la manière de fixer les règles de vie en classe. Cela peut aussi concerner le travail collaboratif avec les autres élèves, la gestion de l'école et la participation des élèves à celle-ci par exemple (Hart, 2013 : 130). L'école peut ainsi être considérée comme une mini communauté politique où les enfants ont une place et un rôle, développent des relations avec les autres. Ils sont ainsi pleinement acteurs de cette vie et apprennent aussi à exercer leur citoyenneté (Flanagan et al, 2010).

Les implications démocratiques dans d'autres institutions comme les **organisations communautaires**, celles qui proposent des loisirs aux jeunes, ou qui s'occupent des enfants de la rue sont aussi à questionner. L'approche de Hart (2013) à ce sujet est de suggérer que les enfants et leurs environnements, notamment familiaux, même en très grandes difficultés, ont toujours à apprendre grâce à l'implication si celle-ci est fondée sur leurs volontés et leurs besoins.

Les adolescents participent aussi dans les systèmes de **protection de la jeunesse**. L'effet de la participation peut être limité si la participation est vécue comme descendante par les jeunes

(Robin, 2012). Les adultes peuvent aussi douter des capacités des enfants (Seim et Slettebo, 2010). Le passage d'une conception des jeunes pris en charge, auparavant considérés comme simple objet de politiques à sujets de droit, est dans une certaine mesure favorable à leur expression. Ils peuvent en effet être davantage considérés comme partenaires de l'action publique (Dupuis et Mann-Feder, 2013) dans une perspective de coproduction de l'aide (Noël, 2008). La voix des jeunes est aussi entendue dans le cadre des instances comme les conseils de vie sociale (Noël, 2008) ou les comités aviseurs jeunes (Dupuis et Mann-Feder, 2013).

L'idée de «citoyenneté d'en bas» qui vient de «l'absence de pouvoir et de justice» des jeunes permet ainsi de développer une vision de la citoyenneté centrée sur le pouvoir (Liebel, 2010 cité dans Robin, 2012). Seim et Slettebo (2010) comparent un groupe de parents et d'enfants qui s'impliquent dans l'amélioration des services. Ils constatent que les parents, qui ont développé un pouvoir entre eux, obtiennent une reconnaissance bien plus forte que les enfants, qui ont été consultés sans réelle construction collective de leurs propositions.

La participation au sein de l'institution peut cependant être freinée par le système bureaucratique comme l'expliquent Dupuis et Mann-Feder (2013). La peur de perte de contrôle de la part de la direction des établissements en protection de l'enfance est aussi un facteur de frein éventuel (Noël, 2008). L'idée que les usagers, en l'occurrence les enfants et les parents, doivent construire leur prise en charge est également un élément important (Noël, 2008). Considérant le rôle actif de l'enfant, le concept d'acteur peut aussi être retourné dans une logique de contrôle. Étant donné que l'enfant est actif, il pourrait avoir une influence négative sur la société, notamment dans le futur (Cadart, 2013).

Plus globalement, les **conseils de jeunes** sont une forme régulièrement utilisée pour faire du lien entre les jeunes et les décideurs politiques. Ils s'adressent souvent aux personnes de 15 à 25 ans (Taft et Gordon, 2013). Les critiques au sujet de cette forme de mobilisation des jeunes sont fortes. Les conseils peuvent par exemple former des élites qui reproduisent les comportements d'élus des aînés (Boone, 2013). Certains jeunes considèrent aussi que ce lieu permet d'avoir une parole, mais que l'implication dans les mouvements sociaux permet plus de faire changer les choses (Taft et Gordon, 2013).

La CJS et la JA inscrivent tout à fait leurs actions dans ce contexte étant donné qu'elles sont fondées par des adolescents, qui vivent donc une citoyenneté contrainte juridiquement. En tant qu'individus, ils sont cependant encouragés à développer des comportements actifs d'enfants-citoyens.

1.2.2 Les adolescents, citoyens en société

Si les adolescents peuvent bien être considérés dans certains cas comme citoyens, leur place dans la société est aussi à questionner, en tant qu'individu et groupe. J'ai ainsi recours à la notion de citoyenneté sociale, considérée comme «le fait de pouvoir disposer d'un minimum de ressources et de droits indispensables pour s'assurer une certaine indépendance sociale» (Castel, 2008). Les citoyennetés des adolescents en société se construisent en effet du fait de leurs conditions sociales particulières (1.2.2.1) et de leurs citoyennetés économiques (1.2.2.2), culturelles (1.2.2.3) et numériques (1.2.2.4).

1.2.2.1 Les difficiles accès à la citoyenneté sociale

Selon les caractéristiques sociales, les individus n'ont pas accès de la même manière à la vie collective. La participation aux associations est par exemple sélective, aussi bien en matière d'adhésion que de bénévolat. Concernant la prise de responsabilité au sein des structures, les études qui font état des caractéristiques des dirigeants bénévoles soulignent des différences en fonction des caractéristiques sociales. Parmi les critères énoncés, on retrouve notamment : le niveau d'étude — plus il est élevé, et plus on est impliqué dans la direction de l'association ; le sexe — les hommes sont plus facilement dirigeants que les femmes ; l'âge — plus on est âgé et plus on a accès aux responsabilités (Hatchuel et Loisel, 1999 ; Crenner, 1997 ; Poisson et Porte, 2016). De plus, ces déterminants ont un poids de plus en plus important (Moreau et Hély, 2007). Les garçons et les filles peuvent développer des rapports à l'engagement différents. Par exemple, les juniors associations formées autour d'un «projet», c'est-à-dire dans une logique entrepreneuriale, sont parfois composées uniquement de garçons (Rizet, 2010). Le rôle des accompagnateurs dans ces organisations est moindre. Le fait que les adultes soient moins souvent en contact avec ce type de structures, où les garçons sont nettement majoritaires, pourrait expliquer la conscience limitée de la part des acteurs de la surreprésentation masculine globale au sein des juniors associations.

Certains citoyens sont marginalisés, leurs mobilisations collectives sont souvent mises de côté, car leurs situations précaires sont associées sans réel sens à la précarité de leur possible mobilisation (Siméant, 1998 dans Greissler, 2010). La prise en compte de ces multiples dynamiques est très liée aux idées «d'engagements improbables» qui s'intéressent à

l'implication de personnes inhabituellement impliquées dans les mouvements sociaux (Collovald et Mathieu, 2009). Les adolescents, en raison de leur âge et de leur statut social, pourraient peut-être être catégorisés dans cette perspective.

Les jeunes sont parfois exclus des politiques sociales et peuvent ainsi être traités d'une autre manière que les autres individus par l'État. Les adolescents en France sont par exemple considérés à travers leur famille jusqu'à leur majorité civile à 18 ans. La majorité sociale n'est cependant acquise qu'à 25 ans quand il y a un accès plein aux aides sociales (Lima, 2012). Les politiques sociales étant aussi mises en place par des institutions infra ou supra nationales, les contours de la citoyenneté sont affectés et peuvent conduire à l'exclusion de certaines personnes de la communauté (Kazepov, 2014). Chevalier (2015) utilise ainsi le terme de « citoyenneté refusée » pour qualifier la situation des jeunes en France et dans les pays méditerranéens où la citoyenneté sociale est très familiarisée et où la citoyenneté économique est sélective.

1.2.2.2 La citoyenneté économique

En ce qui concerne la citoyenneté économique, elle peut être analysée grâce aux politiques d'insertion relevant de l'emploi et de l'éducation (Chevalier, 2015). D'autres dimensions concernant le rapport des jeunes à l'économie peuvent aussi être intégrées. La consommation peut par exemple être un moyen d'exercer sa citoyenneté (Henchoz et al, 2015).

Les jeunes attribuent des sens particuliers au travail. Beaucoup de jeunes souhaitent être utiles à la société, sans pour autant toujours avoir des ressources pour satisfaire ces aspirations (Bapteste et Trindade Chadeau, 2014). Le travail peut ainsi être un espace pour exprimer des valeurs. Les jeunes sont à ce titre de plus en plus nombreux à exercer dans l'économie sociale (Henchoz et al, 2015).

La citoyenneté économique se construit aussi dans le rapport à l'argent. Les jeunes ont ainsi des points communs en la matière : ils peuvent bénéficier de transmissions de patrimoine, grande source d'inégalité (Piketty et Saez, 2014) ; ils sont plus nombreux que le reste de la population à être dans des situations précaires (Dulin, 2017) ; ils consomment et développent un rapport à l'argent à travers des rapports dématérialisés et informatiques. Leur rapport à l'argent est également vécu au sein d'une famille, dans laquelle il y a une mise en commun

des moyens nécessaires pour la vie de la communauté (Belleau et Martial, 2012). Les adolescents ont ainsi un rapport tutélaire à l'indépendance économique, c'est-à-dire que les parents contrôlent l'argent juvénile (Henchoz et al, 2015).

La volonté de gagner son propre argent peut être une motivation des jeunes à s'engager comme on le voit dans le cadre des coopératives jeunesse de services (Maunaye et Poisson, 2017). Les jeunes de classe populaire qui aspirent à des lendemains meilleurs peuvent passer par la participation à la société salariale comme valeur de référence. Ceux-ci peuvent vivre des temporalités différentes quant à l'accès au confort et au bien-être qui nécessitent des concessions (Faure et Le Dantec, 2015).

1.2.2.3 La citoyenneté culturelle

J'ai insisté sur les rapports singuliers à la citoyenneté des jeunes en fonction de leurs situations sociales et économiques. Les vécus culturels ont aussi leur importance, notamment pour les cultures minoritaires. Les jeunes migrants sont ainsi amenés à cumuler les discriminations liées à l'âge et à leur culture d'origine en société (Maira, 2012). C'est aussi le cas des jeunes des quartiers populaires en France, pour ceux qui sont issus d'anciennes colonies (Lapeyronnie, 2005). Le travail des professionnels est dès lors de prendre en compte ces éléments d'histoire. Les jeunes migrants peuvent rechercher une citoyenneté globale fondée sur la mobilité qui est à la fois une libération permettant de dépasser les limites de son existence ainsi qu'un asservissement par les frontières (Vacchiano, 2014). Les jeunes autochtones ont aujourd'hui un rapport à la citoyenneté construit sur les histoires récentes de dépossession des terres et des identités, constituant une citoyenneté de dominée (Carrière et Thomas, 2014).

La citoyenneté culturelle est l'occasion pour les citoyens d'exprimer leurs aspirations culturelles en étant acteurs et créateurs et en dépassant leur rôle de consommateurs (Poirier, 2014). Les adolescents sont concernés par cette forme de citoyenneté au sens où c'est une période où ils construisent une relative autonomie culturelle. Ils sont en effet de plus en plus acteurs de leurs choix ; le terrain culturel constitue ainsi des possibilités d'expérimentations (Octobre, 2014). L'idée « d'activités électives » (Barrère, 2011) permet en ce sens de se focaliser sur les choix réalisés par les adolescents. Le fait de choisir d'organiser ses activités de loisirs par soi-même en junior association par exemple plutôt que de fréquenter les

organisations de jeunesse amène effectivement à questionner la dimension électorale des actions collectives adolescentes. Cette pratique de la citoyenneté culturelle est assez différente pour les filles et les garçons, notamment concernant les types d'activités. Pour exemple, dans les juniors associations, la danse est plutôt une activité de filles alors que le skate concerne les garçons et les mélanges ne sont pas automatiques (Poisson et Porte, 2016).

1.2.2.4 La citoyenneté numérique

Je souhaite aussi appuyer mon travail de thèse sur la citoyenneté développée dans le champ numérique, univers particulièrement important chez les jeunes. Les médias sociaux peuvent par exemple être un lieu pour activer un intérêt pour les opinions politiques de ces pairs ou s'engager dans une communauté définie. Facebook serait cependant plutôt vecteur d'engagement civique, au sens de l'engagement dans des communautés informelles, plutôt que politique (Theocharis et Quintelier, 2014).

Les médias sociaux peuvent aussi amener à repenser la socialisation en termes de construction de la citoyenneté. Si celle-ci dépend souvent de l'héritage familial, ces nouveaux espaces peuvent faciliter la rencontre avec d'autres idées (Loader et al, 2014). Le recours aux médias sociaux pour mobiliser des communautés est aussi une dimension importante (Takavarasha et al, 2014) comme ce fut le cas dans les mouvements d'occupations de place en Europe (Loader et al, 2014). Certains travaux analysent aussi la manière dont les organisations où des jeunes sont engagés mobilisent les médias sociaux (Vromen et al, 2015). Les utilisations relèvent à la fois de la communication extérieure, de la mobilisation de membres et du maintien des relations entre les personnes du groupe. Il s'agit également d'un moyen pour avoir accès à l'information rapidement.

Prendre en compte de manière équivalente et complémentaire ces quatre dimensions de la citoyenneté développée à l'adolescence est fondamental. Les CJS et les JA évoquent parfois directement certaines dimensions plus explicitement que d'autres (par exemple la citoyenneté économique pour la CJS), mais les citoyennetés économiques, sociales, culturelles et numériques sont toujours présentes.

1.2.3 La socialisation et la politisation

La citoyenneté se construit particulièrement pour les adolescents au regard des cadres démocratiques et des différentes contraintes de la société. La socialisation et la politisation dépendent aussi des situations vécues par chacun des adolescents. Les jeunes sont des individus qui vivent une période de transition entre l'enfance et l'âge adulte. Ces transitions ne sont pas vécues par tous les jeunes de la même manière, certains expriment des difficultés particulières du fait de leurs situations familiales et de leurs milieux sociaux (Goyette et al, 2011). Ceux-ci peuvent ainsi construire des engagements particuliers qui ne sont pas toujours compris comme tels (Greissler, 2013 ; Becquet et Goyette, 2014). La rue peut aussi être un espace de socialisation (Greissler, 2010).

Les transitions sont vécues de manière différenciée selon les pays des jeunes concernés (Van de Velde, 2008). Les politiques publiques demandent parfois aux jeunes de prendre le contrôle de leur transition (Walther, 2006). Les jeunes peuvent d'ailleurs avoir peu conscience de l'impact des structures sociales sur leurs situations personnelles (Evans, 2002) alors que les vies des jeunes sont très influencées par les actions ou inactions des États (Williamson, 2012).

Au quotidien, la citoyenneté politique est vécue par les adolescents dans leurs liens avec les pairs, dans leurs implications dans des organisations, dans les expressions qu'ils affichent. Ces actions permettent de comprendre que les adolescents évoluent du fait de leurs liens dans des « *mini-polities* » où ils se construisent, qui sont complémentaires du régime politique plus large (Flanagan, 2013).

Les relations avec les pairs à l'adolescence (Prinstein et Dodge, 2008) façonnent des liens sociaux en complément de la filiation familiale (Octobre et Berthomier, 2011). Ceci permet la constitution de groupes de jeunes ayant des pratiques sportives, sociales et culturelles (Détrez, 2014) qui se maintiennent parfois du fait de leurs liens d'amitié (Juvonen et al, 2012). Ces dynamiques, peu ou pas formalisées, peuvent relever de l'association, si elles s'inscrivent dans la durée sans recherche de profits. Le rôle des pairs peut accentuer l'engagement de ceux qui sont déjà engagés, étant donné qu'ils développent des relations entre eux :

«That is, students engaged in classwork form friendships with engaged classmates, whereas students who are not so engaged are friends with similarly disengaged peers. Given the similarities between friends, it is not surprising that friendships amplify students' school-related behaviors (Dishion, Spracklen, Andrews, et Patterson, 1996; Mounts et Steinberg, 1995).» (Juvonen et al, 2012, 407).

L'importance que la famille accorde à la responsabilité sociale joue un rôle fondamental dans la transmission des valeurs d'engagement (Flanagan, 2013). Ceci dit, l'environnement familial aurait surtout un rôle en matière de participation politique alors que dans les activités sociales, le poids de celui-ci serait plus marginal (Mazzoletti et Masulin, 2005, p.60).

La participation nécessite des compétences sociales, pour les adolescents ; elles ont pu être développées durant l'enfance à travers les jeux avec d'autres enfants par exemple (Mahatmya et al, 2012, p. 75). Les adolescents peuvent aussi être plus ou moins enclins à remettre en cause le système établi. Une enquête montre que les plus privilégiés contesteraient plus facilement le système qui les avantage, même s'ils ressentent moins le poids des inégalités subi par les adolescents de milieux moins favorisés (Flanagan, 2013). Pour comprendre la manière dont les politiques publiques soutiennent des collectifs d'adolescents, il me faut donc prendre en compte les contraintes juridiques et les encouragements au comportement actif par les dispositifs. Les différentes composantes de la citoyenneté sont à situer en fonction de la socialisation et de la politisation de chaque jeune, qui peuvent ainsi recevoir les interventions publiques différemment en fonction de leurs expériences.

L'ensemble des connaissances que je viens de présenter permet de comprendre le caractère global des engagements des adolescents que j'étudie. J'ai choisi de me focaliser particulièrement sur des dispositifs associatifs et publics qui permettent de soutenir les adolescents dans leurs actions. Il me faut ainsi préciser quelques éléments dans cette perspective pour situer mon sujet vis-à-vis des connaissances et pratiques construites sur les cadres de participation.

1.3 Les dispositifs associatifs et institutionnels soutenant les actions collectives des adolescents

Plusieurs dispositifs permettant aux adolescents de s'impliquer sont développés en France (1.3.1). Certains d'entre eux sont notamment orientés vers le travail et les loisirs des adolescents (1.3.2).

1.3.1 L'existence de plusieurs dispositifs permettant d'agir collectivement à l'adolescence en France

Les CJS et les JA constituent des modalités de soutien aux actions collectives des adolescents (1.3.1.1). D'autres dispositifs portés par les jeunes, les associations d'éducation populaire ainsi que par les institutions existent également (1.3.1.2).

1.3.1.1 L'implication coopérative et associative des adolescents dans des cadres non formels

J'expliquais dans les pages précédentes que les cas d'études sur les adolescents qui construisent leurs propres cadres d'engagements ne sont pas fréquents. Les CJS et les JA correspondent à ces types d'expériences, respectivement dans le champ de l'entrepreneuriat coopératif et dans celui de l'action associative. Les adolescents qui y participent sont en effet amenés à créer une entreprise sous forme de CJS et une association sous forme de JA. Au-delà de la différence de forme d'organisation, plusieurs points communs sont identifiables à première vue. Ce sont des cadres qui rassemblent des jeunes d'un même âge : de 12 à 18 ans pour les JA¹², d'âge secondaire (12-17 ans) pour les CJS au Québec¹³ et de 16 à 18 ans pour les CJS en France¹⁴. Il s'agit ainsi de groupes de pairs adolescents. Pour les CJS en France, les âges sont très homogènes par les bornes posées par le dispositif. Dans les JA en France, nous avons constaté lors des observations faites dans les précédentes enquêtes que les âges sont très souvent homogènes dans les collectifs locaux (Poisson et Porte, 2015 ; Poisson et

¹² http://www.juniorassociation.org/ewb_pages/j/ja_mode_emploi.php

¹³ <https://www.projetcjs.coop/quebec/quest-ce-quune-cjs/>

¹⁴ <https://www.projetcjs.coop/france/quest-ce-quune-cjs/>

Porte, 2016). Au Québec, il est aussi conseillé aux acteurs locaux de réunir des jeunes d'âge proche :

«Un écart trop grand entre les plus jeunes et les plus vieux rend la dynamique de groupe plus difficile. Toutefois, l'expérience peut s'avérer enrichissante pour des jeunes de moins de 14 ans lorsque le groupe est bien équilibré et que les jeunes en question sont motivés par le projet.»¹⁵

L'objectif de ces collectifs est de créer des projets, coopératifs pour la CJS, associatifs pour la JA. Il s'agit aussi de dispositifs éducatifs. Les CJS insistent sur la pédagogie coopérative basée sur la «responsabilisation personnelle et mutuelle, la solidarité, la motivation ainsi que la compréhension réelle de l'utilité des apprentissages.»¹⁶ Les JA mettent en avant l'éducation non formelle dans ce qu'elle permet d'expérimenter et de s'auto-organiser¹⁷. Les deux dispositifs ont aussi pour similitude d'être structurés par plusieurs acteurs associatifs chacun, soutenus par des institutions publiques variées. Enfin, au niveau de l'organisation du dispositif, on retrouve des fonctionnements très proches avec les mêmes types d'acteurs : les groupes de jeunes sont accompagnés par des animateurs, une instance intermédiaire organise la continuité locale du dispositif (le comité local en CJS et le relais départemental en JA). Ce sont aussi des associations nationales qui portent les dispositifs : Coopérer pour entreprendre pour les CJS en France, la fabrique entrepreneuriale pour les CJS au Québec, le Réseau National des Juniors Associations (RNJA) pour les JA.

Au niveau scientifique, les JA ont fait l'objet de quelques études. Une première consistait à évaluer le dispositif peu après son expérimentation entre 1998 et 2011 (Ferrand-Bechmann, 2005). Une enquête qualitative nationale a ensuite été menée pour comprendre le rôle des juniors associations sur les parcours des jeunes (Rizet, 2009, 2010). Un rapport d'évaluation d'une expérimentation sur les juniors associations en milieu scolaire a aussi été publié (Galland, Ciccheli et Stevanoic, 2013). À partir de 2014, l'équipe de la Chaire de recherche sur la jeunesse à Rennes a travaillé sur la place des filles dans les juniors associations au niveau quantitatif (Pourtier et al, 2014). Ce travail s'est poursuivi avec un développement

¹⁵ Guide de démarrage du comité local 2016 – Fabrique Entrepreneuriale, p.15

¹⁶ <https://www.projetcjs.coop/quebec/quest-ce-qu'une-cjs/>

¹⁷ http://www.juniorassociation.org/e_upload/pdf/projet-associatif-RNJA_2012.pdf

des analyses quantitatives et la mise en place d'une enquête avec des entretiens et observations dans plusieurs territoires en France (Poisson et Porte, 2015, 2016). Les enquêtes s'inscrivent toujours dans des perspectives nationales, avec des entretiens menés localement, mais sans approfondissement sur des juniors associations en particulier. Le recours à des études de cas plus locales est utile pour comprendre les systèmes locaux d'accompagnement. Au niveau des CJS en France, plusieurs travaux ont aussi été menés depuis leur développement en 2013. Un article analyse les collaborations entre acteurs de l'économie sociale et solidaire et éducation populaire (Rospabé et al, 2017). Un autre écrit explique l'adaptation des CJS québécoises au contexte français (Rospabé et al, 2016). Une comparaison entre juniors associations et coopératives jeunesse de services à Rennes a aussi fait l'objet d'une publication (Maunaye et Poisson, 2017). À ce niveau, les écrits actuels s'appuient sur des enquêtes uniquement menées en France, pour des raisons de moyens. Elles ont permis de dresser de premières perspectives de recherche. Le recours à des enquêtes développées au Québec pour comprendre le développement du dispositif en France paraît important. Concernant les CJS au Québec, quelques travaux ont été menés au début de l'expérience pour l'évaluer (Favreau et Lévesque, 1993). Une enquête a aussi été organisée sur le rôle des CJS d'un point de vue éducatif (Fontan et Bouchard, 1997). Il n'y a pas d'enquêtes menées spécifiquement sur l'accompagnement des CJS au Québec. Quelques autres dispositifs existent, mais relèvent de logiques plus éloignées.

1.3.1.2 Les autres dispositifs de soutiens aux actions collectives des adolescents

Concernant les initiatives informelles, qui ne sont pas structurées, il n'est pas évident qu'elles soient connues des acteurs des territoires. Certaines structures s'occupent de les accompagner. C'est le cas par exemple de l'association Jets d'encre qui appuie les journaux lycéens¹⁸. D'autres initiatives informelles pourraient faire l'objet de soutiens de professionnels agissant individuellement comme des animateurs de rue.

Dans le domaine non formel, les adolescents peuvent agir au sein de différentes associations. Ils peuvent être adhérents d'associations dans le cadre des activités de loisirs qu'ils pratiquent. Leur rôle peut être plus actif s'ils prennent des responsabilités individuelles dans

¹⁸ www.jetsdencre.asso.fr

ces structures. Des associations mettent aussi en place des modalités d'action collective afin que les jeunes puissent s'organiser. Le Parlement Européen des Jeunes, association de jeunes, propose par exemple aux lycéens d'organiser des simulations de sessions parlementaires européennes¹⁹. Les différents mouvements de scoutisme constituent également des espaces où les adolescents vivent une expérience collective²⁰. Le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC) appuie quant à lui des équipes de jeunes, souvent des adolescents, qui s'impliquent localement dans la communauté t²¹. Les associations temporaires d'enfants citoyens (ATEC) sont par exemple portées par certaines fédérations des Francas²². Ces associations de fait peuvent être formées par des enfants de moins de 18 ans pour réaliser un projet temporaire.

Ces deux derniers exemples sont ceux qui se rapprochent le plus des cadres que j'ai choisis de retenir, mais il n'en existe pas dans le territoire du développement de la première CJS rennaise. Étant donné que je souhaite comprendre les évolutions apportées par le développement de la CJS, je n'ai pas intégré ce type d'engagement.

Dans le domaine formel, modalité d'implication à l'initiative des institutions, plusieurs dispositifs existent. Les Conseils d'Enfants et de Jeunesse (CEJ) ont pour objet de développer la citoyenneté des enfants et des jeunes dans le cadre du mandat de collectivité territoriale. Les Maisons des Lycéens (MDL) constituent un espace d'engagement citoyen pour les élèves souhaitant s'engager dans la vie de leur lycée. Des Conseils de Vie Lycéen (CVL) permettent aussi aux élèves de donner leurs avis auprès des équipes pédagogiques des établissements. Au sein de la protection de l'enfance, sont enfin mis en place des conseils de vie sociale (CVS) pour permettre aux résidents de s'exprimer. Les MDL, CVL et CVS sont des fonctionnements qui sont réglementés par des textes législatifs.

Expliquer l'existence de différentes modalités d'action collective où les adolescents ont une place active permet de situer les CJS et JA. J'ai choisi de me concentrer sur ces deux formes d'actions, car elles rassemblent des acteurs proches et répondent à des logiques de bases assez similaires, centrées sur la création d'initiatives par les jeunes. La différence avec les

¹⁹ <http://www.pejfrance.org/>

²⁰ <http://www.scoutisme-francais.fr/>

²¹ <http://www.mrjc.org/mrjc-informations.html>

²² http://atec.joueb.com/files/DocATEC_1.pdf

initiatives informelles est que des soutiens d'acteurs adultes sont engagés et que les collectivités sont fortement impliquées. Au sein des participations formelles, la principale différence des JA et CJS avec celles-ci est qu'il ne s'agit pas d'expériences qui s'inscrivent dans des institutions et qu'elles ne sont pas réglementées légalement. Ces expériences coopératives et associatives de participation non formelle constituent également pour les adolescents des lieux pour pratiquer les loisirs lors de leur temps libre.

1.3.2 L'engagement des adolescents par les loisirs et le travail

La particularité des CJS et des JA est de s'intéresser aux pratiques des jeunes et à la gestion de leur temps libre (1.3.2.1) tout en appuyant les adolescents qui développent leur engagement dans des perspectives proches d'un travail (1.3.2.2).

1.3.2.1 Les pratiques de loisirs et la gestion du temps libre à l'adolescence

Le passage à l'adolescence marque une période où la vie autonome commence à se construire. Les adolescents sont ainsi amenés à passer du temps avec leurs amis, sans forcément que des adultes soient présents. Ces liens d'amitié constituent de possibles occasions d'organiser des activités entre pairs.

Par ailleurs, les adolescents peuvent davantage exprimer leurs choix quant aux activités qu'ils souhaitent pratiquer (Barrère, 2011). S'ils participent à des activités extrascolaires, ils peuvent ainsi expliquer de manière plus assumée que lors de l'enfance leurs préférences.

Le lien particulier que les adolescents entretiennent avec leurs pairs et les activités électives constituent ainsi des éléments importants pour créer des actions collectives en autonomie.

Des groupes d'adolescents peuvent se former pour créer un groupe de musique, faire du sport ensemble, participer régulièrement à des jeux de société. Toutes ces initiatives peuvent rester inconnues des acteurs publics. Les structures de quartiers et les acteurs scolaires peuvent cependant faciliter ces activités. Leurs rôles peuvent ainsi être d'éduquer à l'action collective. Les activités de groupe constituent aussi un nouveau lieu d'apprentissage pour les adolescents. En se regroupant et en s'organisant, ils sont éventuellement amenés à décider des activités communes ou à répartir des rôles entre eux par exemple.

Les JA et CJS sont d'ailleurs des espaces qui ne s'inscrivent pas dans le monde scolaire. Cet élément est important pour comprendre qu'ils interviennent dans les temps libres des jeunes. À l'adolescence, les liens entre pairs se forment en complément des institutions de socialisation traditionnelle que constituent l'école et la famille. La CJS étant en principe développée l'été, il n'y a pas de réels liens avec le monde scolaire. Concernant la JA, mise en place selon les volontés des jeunes, il est possible que des liens se construisent même si l'association agit hors du collège ou du lycée.

Étant donné que ces jeunes sont mineurs, certaines limites sont parfois nécessaires. Les actions développées par les groupes d'adolescents pourraient en effet les mettre en danger. La responsabilité des adultes est ainsi de protéger les enfants pour qu'ils puissent profiter de leurs activités sereinement. La difficulté est de trouver un équilibre entre le respect des droits à participer des adolescents et leurs nécessaires protections (Seim et Slettebo, 2011).

Les adolescents, individuellement et collectivement, sont enfin à envisager comme des individus actifs. Comprendre leurs rôles uniquement dans une perspective éducative ne peut être suffisant. L'identité collective qui résulte de leurs mobilisations est centrale dans mes analyses. L'articulation entre les différents niveaux de citoyenneté, sociale, politique, économique, démocratique est très importante pour comprendre les apports liés à la création d'un collectif par les adolescents. Il s'agit également de situer la citoyenneté des adolescents entre exercice effectif de droits reconnus à tout individu et apprentissage d'une future qualité de citoyen (Muniglia et al, 2012). De mon point de vue, les CJS et JA sont à penser comme des espaces de loisirs pratiqués par les adolescents durant leur temps libre. Une autre dimension importante est celle du travail qui occupe aussi une place particulière dans les CJS et JA.

1.3.2.2 Le développement de l'engagement assimilé au travail

Les formes d'engagement sont de plus en plus assimilables au travail. En effet, la vie associative peut constituer un espace pour expérimenter une voie professionnelle. Certains bénévoles vont donc s'impliquer dans des associations dans la perspective de développer des compétences pour ensuite exercer un métier.

Ce phénomène est visible en ce qui concerne le bénévolat mis en place dans l'enseignement supérieur en France, où les associations deviennent des espaces d'apprentissages complémentaires aux enseignements formels. Nombre d'écoles rendent cet engagement obligatoire et les universités mettent également en place des modalités de reconnaissance académique des engagements des étudiants. Ceci ne signifie pas forcément que les motivations premières à s'impliquer dans un collectif sont forcément le développement de compétences. Il peut s'agir de valoriser les savoirs développés dans le cadre associatif *a posteriori*.

Les organisations adoptent aussi des formes d'intervention fortement ancrées dans les cultures entrepreneuriales. Ceci permet d'envisager les associations comme des espaces professionnels où des bénévoles sont actifs. Les activités des personnes actives dans les associations peuvent ainsi se confondre et relever du « travail bénévole » (Simonet, 2010).

Dès l'adolescence, cette professionnalisation du bénévolat est aussi remarquable. Les jeunes bénévoles peuvent déjà être préoccupés par le remplissage de leur CV, à un âge où les expériences à y inscrire ne sont pas nombreuses. L'intérêt explicite de s'engager dans une association quand on est adolescent peut dès lors être de développer ses compétences.

Les jeunes peuvent être ainsi envisagés comme des acteurs économiques, même si, du fait de leur minorité, leur régime de travail est différent. Ils peuvent en effet être actifs et dès cet âge avoir des aspirations professionnelles assez claires. Certains sont dans une logique de création entrepreneuriale parfois déjà assez aboutie. Les CJS constituent explicitement un dispositif d'éducation à l'entrepreneuriat, encourageant à apprendre à créer une coopérative par l'expérimentation de cette forme d'organisation.

Concernant les JA, l'objectif est de faciliter la création d'association et il n'est pas particulièrement fait mention d'une perspective d'éducation à l'entrepreneuriat. À travers la recherche faite sur les parcours des jeunes dans les juniors associations, certains groupes ont été qualifiés de « junior association projet », correspondant à une logique d'implication relevant cependant davantage de l'entrepreneuriat (Rizet, 2010). Ceci permet de comprendre que certains adolescents mobilisent ce dispositif pour développer des pratiques inscrites dans le registre de l'entrepreneuriat, même s'il n'y a pas de perspectives lucratives ou marchandes.

1.4 Synthèse

De nombreuses connaissances ont ainsi été construites sur les actions collectives développées par les jeunes et les adolescents. Leurs engagements sont divers et présentent plusieurs degrés de formalisation : depuis les initiatives construites totalement en dehors des cadres établis par les acteurs associatifs jusqu'à des participations provoquées par l'institution. La complémentarité des actions entre jeunes, organisations associatives et institutions est dans tous les cas à penser. Les engagements juvéniles émergent dans des perspectives nouvelles, marquées par une volonté d'action concrète et relativement distante des organisations.

Ces nouvelles modalités de participation viennent s'ajouter aux implications qui existent toujours dans les associations instituées, les partis politiques et les syndicats notamment. Dans les pratiques sociales en général, l'idée d'engagement-recherche, traduit par l'expérimentation sociale observée dans les initiatives citoyennes, viendrait supplanter l'engagement-transcendance qui avait vocation à apporter des changements plus globaux.

Les dispositifs de participation sont marqués par certaines valeurs que j'ai présentées sous quatre dimensions :

- Au niveau individuel, il peut s'agir de faire évoluer les participants en encourageant leur *empowerment*, dans une perspective d'autonomisation. L'éveil d'un esprit entrepreneurial et critique est une des illustrations de ces stratégies.
- La volonté d'impliquer les citoyens correspond aussi pour l'institution à une recherche de plus grande efficacité de son intervention. Elle est ainsi tentée de davantage consulter les bénéficiaires de ses actions, de les responsabiliser et de travailler en lien avec des acteurs privés. Ces valeurs sont très présentes dans la perspective du Nouveau Management Public qui guide aujourd'hui les institutions dans ses interventions.
- Un autre ensemble de valeurs correspond à la prise en considération des jeunes comme des ressources pour la société, en s'appuyant ainsi sur les initiatives qu'ils développent. Ces logiques se développent globalement tout en restant assez timides dans les politiques publiques où les moyens les plus importants sont déployés pour les jeunes.

- La dernière dimension à questionner est celle du rapport à la représentativité. Dans un contexte de retrait des jeunes de la participation électorale, la tentation des décideurs peut être de soutenir leur implication citoyenne pour qu'ils se rapprochent du système représentatif. Au-delà de la stratégie politique, cette question n'est pas toujours explicite dans les dispositifs et la critique autour de la qualité de la représentation paraît être mise de côté.

Mon travail étant centré sur les adolescents, les enjeux concernant la construction de la citoyenneté politique sont à prendre en compte au niveau du système démocratique et dans la société dans son ensemble. Juridiquement, les adolescents sont des enfants et ont donc certains droits reconnus par la CDE, notamment celui de participer à la société dans laquelle ils évoluent. La liberté d'association est garantie dans cette perspective, servant de support à la participation des enfants. Cependant, ils ne peuvent pas créer des associations selon les mêmes modalités que les adultes, marquant ainsi des limites assez claires dans leurs capacités d'expression collective. Dans le même temps, les enfants et les adolescents sont invités à affirmer leurs citoyennetés par les acteurs associatifs et les institutions, pour s'entraîner à devenir citoyens tout en pratiquant leurs citoyennetés. Ceci est visible dans les cadres scolaires, de protection de la jeunesse, des milieux associatifs et communautaires et dans les politiques publiques locales globalement.

Au niveau sociétal, la citoyenneté sociale dont le rôle est fondamental pour toutes personnes est particulièrement difficile pour les adolescents dont l'existence autonome n'est pas affirmée. Ils peuvent ainsi connaître les mêmes difficultés que les publics précaires, leurs capacités étant aussi parfois peu reconnues par les institutions. Ils sont parfois tout simplement exclus de certaines politiques sociales.

La citoyenneté économique est aussi à questionner, les adolescents construisent à cette période un rapport autonome à l'argent tout en étant encore en formation. Ils sont aussi consommateurs, moyen d'expression de leur citoyenneté économique. Les questions culturelles sont l'occasion d'insister sur les spécificités de chacun des jeunes du fait de leur histoire. La citoyenneté culturelle s'exprime en outre dans les choix de pratiques et d'intérêts que les adolescents peuvent construire progressivement.

Enfin, les dimensions numériques invitent à faire évoluer la citoyenneté du fait de changement d'outils de mobilisations, de gestion des rapports entre membres d'un collectif. Cette citoyenneté numérique paraît très importante du point de vue de la participation sociale. La construction de la citoyenneté des adolescents en société est marquée par les phases de transitions que connaissent les différents jeunes. Ceux-ci développent des espaces autonomes, notamment en lien avec leurs pairs. La famille et l'école sont aussi des lieux de socialisation, particulièrement pour les activités sociales.

Ces premiers savoirs issus de la littérature me permettent de situer les implications en JA et en CJS : dans des cadres non formels structurés par des associations pour des collectifs informels de jeunes. Je les qualifie également d'engagements-recherche dans la mesure où elles constituent des espaces d'expérimentation pour les jeunes. D'après mes connaissances des JA et CJS, j'observe que ces modalités de participation s'inscrivent de manière pluridimensionnelle dans les valeurs mentionnées : *l'empowerment* est un terme très mobilisé dans les associations d'éducation populaire, l'éducation à l'entrepreneuriat est liée à des enjeux proches. Penser l'action des institutions dans le cadre du Nouveau Management Public est l'occasion de questionner sa stratégie concernant la responsabilisation des adolescents et l'idée d'en faire des êtres autonomes en travaillant avec des structures associatives. Les deux expériences que j'étudie sont basées sur les initiatives des jeunes, dès lors considérés initialement comme des ressources pour leur territoire d'intervention. Enfin, le dernier élément mentionné, le rapport au système représentatif est complexe : les jeunes sont invités à établir des modalités de décision entre eux, mais les cadres construits par les associations structurant les dispositifs agissent aussi sur eux. Ces deux dynamiques constituent un point d'intérêt particulier. En termes de citoyenneté, les CJS et les JA pourraient être différenciées sur de nombreux points : centrée sur la construction de la participation associative pour les JA, dans une perspective d'émancipation économique pour les CJS. Pour autant, les deux dispositifs concernent des adolescents pour lesquels les contraintes juridiques s'exercent de la même manière. Les politiques publiques invitant à ce qu'ils développent leurs citoyennetés les concernent aussi dans les deux cadres. La pluralité des dimensions de la citoyenneté construite en société se manifeste également : les développements d'engagements bénévoles ou volontaires dans des situations de transitions

plus ou moins précaires marquent l'accès à la citoyenneté sociale. Les jeunes en CJS et en JA sont amenés à gérer de l'argent, ce qui peut modifier la construction de leur citoyenneté économique. Ils développent des pratiques culturelles, marquées par leurs intérêts et les cadres construits par les adultes. L'usage du numérique qu'ils mettent en place est enfin intéressant pour saisir son rôle dans leur mobilisation. Les CJS et JA peuvent enfin constituer des espaces de socialisation et de politisation complémentaire, formant des dynamiques autonomes et complémentaires de la famille, de l'école et de la société plus globalement.

J'ai ensuite situé les CJS et JA au regard des autres espaces d'implications associatifs et institutionnels qui soutiennent les adolescents. Les deux cadres que j'ai choisis présentent la même forme manifestée par la création d'une structure par les adolescents d'âge homogène, dans une perspective éducative. Ils sont structurés par des associations locales mises en réseau par des structures nationales. Plusieurs études, mais peu de recherches académiques ont été menées à ce sujet. Concernant les autres cadres existants, l'action informelle est assez peu connue du fait de sa faible structuration même si j'ai mentionné le fait que certains publics font l'objet d'attention particulière, comme les jeunes de la rue ou les journaux développés par les lycéens par exemple. Les modalités d'action dans les cadres non formels sont plus documentées. Plusieurs possibilités sont offertes aux jeunes : adhérents, membres, administrateurs d'associations. Dans le champ formel, les collectivités et les institutions sont actives en la matière en mettant en place de nombreux conseils d'usagers ou de jeunes plus globalement. Je situe aussi l'étude des dispositifs JA et CJS dans les réflexions sur les rapports aux loisirs et au travail. La gestion du temps libre des adolescents est marquée par l'affirmation de leurs choix, en lien avec leurs pairs. Ceci se réalise en interaction avec les adultes qui facilitent l'action des adolescents tout en les protégeant du fait de leur minorité. Je m'intéresse aux identités collectives qui résultent des pratiques de loisirs construites par les adolescents avec plus ou moins de liens avec les adultes. Leurs engagements sont aussi à inscrire dans le rapport au travail. Les adolescents peuvent s'engager pour développer une expérience. Leurs formes d'organisations sont parfois professionnelles, au sens où elles sont très structurées et organisées. Certaines relèvent de l'entrepreneuriat ou sont valorisées dans le cadre de dispositifs préparant à la vie professionnelle.

CHAPITRE 2 : LES POLITIQUES PUBLIQUES DE JEUNESSE ET L'ACTION COLLECTIVE DES ADOLESCENTS

Plusieurs acteurs interviennent pour structurer les politiques publiques de jeunesse permettant d'accompagner les collectifs de jeunes (2.1). De grandes évolutions sont aussi à évoquer (2.2). Ceci m'amène à la conceptualisation de ma recherche autour de la mobilisation locale de l'expertise politique étrangère (2.3).

2.1 Les acteurs des politiques publiques d'accompagnement des collectifs de jeunes

Les politiques publiques de jeunesse ont pour caractéristique d'être animées par une pluralité d'acteurs (2.1.1) qui forment des cadres d'accompagnement (2.1.2).

2.1.1 Les réseaux et systèmes d'acteurs des politiques de jeunesse en France

Les acteurs non étatiques qui ont une place particulièrement importante dans les politiques de jeunesse (2.1.1.1) coopèrent avec les acteurs publics (2.1.1.2), formant des communautés de politiques publiques composées d'une pluralité d'organisations (2.1.1.3).

2.1.1.1 Le rôle déterminant des acteurs non étatiques

Avant même l'existence de politiques publiques qui concernent les jeunes, les acteurs privés interviennent déjà vis-à-vis de ce public en France (Loncle, 2003), comme au Canada à travers les œuvres de jeunesse (Gagnon et al, 2013). C'est en effet au XIXe siècle que des associations d'éducation populaire toujours actives aujourd'hui sont créées : les YMCA (*Young Men's Christian Association*) en Angleterre en 1844 et au Canada en 1851 et la Ligue de l'Enseignement en France en 1866, par exemple. L'intervention sociale a ainsi émergé à travers des actions bénévoles dès cette époque.

À la même période, l'État français adopte des lois de protection de l'enfance, marquant son début d'implication. Auparavant, les enfants étaient plutôt pris en charge par les congrégations religieuses. Quand des acteurs non étatiques gèrent des ressources collectives, la question posée est celle de l'intérêt collectif, notamment étudié par Ostrom (1990) qui montre que, dans certains contextes, l'action collective peut être plus efficace que celle de l'État. L'institutionnalisation du travail social est par exemple critiquée dans le sens où elle

peut déposséder les ouvriers de leurs initiatives sociales collectives, celles du «social autonome» (Nicolas-Le Strat, 2016). «*À quelles conditions et au prix de quelles contraintes l'action collective, c'est-à-dire l'action organisée, des hommes est-elle possible?*» (Crozier et Friedberg, 1977, p.15)

Les cadres posés par l'État peuvent en effet limiter l'action des citoyens. La culture de l'organisation communautaire est aussi un élément important. Ce terme est mobilisé au Québec et en Amérique du Nord (Fisher et Romanofsky, 1981) pour désigner les structures issues des citoyens vivant à proximité et agissant pour la communauté.

Aujourd'hui, les citoyens ont également la possibilité de collaborer à travers les médias sociaux, ce qui peut renforcer leurs actions autonomes des gouvernements (Linders, 2012). Le fait que des acteurs non étatiques soient particulièrement impliqués dans certaines politiques peut par ailleurs permettre des innovations sociales répondant à la complexité des problèmes sociaux (Grimm et al, 2013).

Les formes de coopération peuvent d'ailleurs être variées, quand les organisations développent leur lien autour d'une action commune, des structures partenariales peuvent voir le jour, organisations qui vont elles-mêmes construire une identité singulière (Goyette et al, 2006).

2.1.1.2 La permanence des acteurs publics

Étant donné l'importance des acteurs non étatiques dans les politiques publiques, des réseaux peuvent s'auto-organiser indépendamment de l'État. Les gouvernements auraient ainsi peu d'impact sur les acteurs et constitueraient des organisations parmi d'autres (Rhodes, 1996). Les autorités publiques ont tout de même une importance permanente dans les politiques publiques même si elles ont tendance à restructurer leurs actions au vu des évolutions sociétales et des manières de gouverner (Hudon et Poirier, 2011). Le retrait de l'État est également à relativiser au regard du montant des dépenses publiques qui ont plutôt tendance à croître (Paquin et al, 2010).

En ce qui concerne le soutien à la vie associative en France, l'intervention de l'État ne s'est par exemple pas réduite, mais a plutôt tendance à changer de forme. Angot et Cottin-Marx (2015) montrent ainsi le glissement entre investissements des Conseillers d'Éducation

Populaire et de Jeunesse (CEPJ), fonctionnaires, vers le développement du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). Plutôt que le recours aux agents publics, l'État fait intervenir à travers ce dispositif des cabinets de consultants pour conseiller les associations sur leur rôle économique et leur fonction d'employeuses. Ainsi, à l'instar de l'utilisation des associations dans l'embauche des publics précaires par le financement de contrats aidés, le DLA témoigne aussi de la volonté de l'État de mobiliser la société civile principalement pour sa politique de l'emploi (Cottin-Marx, 2016).

Dans le domaine des politiques de jeunesse, le constat est le même avec le service civique. À la différence d'un dispositif qui soutiendrait les associations en leur apportant des subventions publiques, ce programme finance directement les indemnités des jeunes. Il s'agit donc d'une logique plus proche de l'emploi public que du soutien à l'engagement dans le secteur associatif. L'orientation de la politique de jeunesse étatique vers l'emploi est aussi particulièrement visible dans la part du budget qui est aujourd'hui attribué au service civique. Au niveau de la politique de jeunesse et de la vie associative menée par le ministère portant cet intitulé, le fait qu'il n'y ait pas de réduction budgétaire et même un net accroissement est particulièrement visible dans les documents budgétaires (voir figure 2.1 ci-dessous), tout comme l'orientation des crédits vers l'emploi. En 2013, soit la deuxième année de la mise en place du service civique, le montant affecté à ce dispositif correspondait en effet à 62,5 % de la totalité du budget des actions «Jeunesse et vie associative ». En 2016, la part du budget dédié au service civique était passée à 75 %.

Figure 2.1 – Crédits de paiement du budget « Jeunesse et vie associative » de la direction jeunesse, éducation populaire et vie associative en 2013 et en 2016²³

2016 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FDC et ADP prévus
01 – Développement de la vie associative	273 893	25 826 071	26 099 964	
02 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	1 384 142	70 092 188	71 476 330	
04 – Développement du service civique	294 829 368	4 000	294 833 368	
Total	296 287 403	95 922 259	392 209 662	

2013 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2013	FDC et ADP attendus en 2013
01 Développement de la vie associative	300 000	13 033 890	13 333 890	
02 Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	4 311 800	69 251 560	73 563 360	
04 Actions particulières en direction de la jeunesse	115 580 000	29 374 100	144 954 100	15 000 000
Total	120 191 800	111 659 350	231 851 150	15 000 000

²³ Ces tableaux sont extraits des lois de finances 2013 et 2017, dont le budget jeunesse et vie associative est visible ici :

https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publicue/files/farandole/ressources/2013/lfi/html/DBGPGMCOMMUNLFIPGM163.htm

https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publicue/files/farandole/ressources/2017/pap/html/DBGPGMPRESCREDPGM163.htm

Avant 2016, le service civique était appelé dans la loi de finances « actions particulières en direction de la jeunesse » : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publicue/files/farandole/ressources/2015/pap/pdf/dpt/DPT2015_jeunesse.pdf

L'administration ajuste aussi son action du fait d'un contexte marqué par une forte implication des acteurs privés, du secteur marchand et non marchand, ce qui le conduit à développer des expertises de coopération (Rhodes, 1996). Le rôle de l'État peut ainsi être de garantir les «conditions de l'acte libre» (Spencer, 2000), par exemple en adoptant un rôle d'autorité habilitante (Clarke et Clegg, 2002) auprès d'autres organisations avec lesquelles il contractualise, ou encore en coproduisant des actions avec les acteurs économiques et sociaux (Bovaird, 2007 ; Vaillancourt et Leclerc, 2008). L'institution peut ainsi gouverner par autorité en faisant en sorte de contraindre les acteurs, par transaction quand elle souhaite développer plus d'échange ou par conviction si elle laisse libre l'action des autres organisations.

Si les institutions décident de certaines règles contraignantes vis-à-vis des associations, certaines d'entre elles peuvent choisir d'entrer en résistance pour préserver leur autonomie (Loncle, 2014). Ces stratégies peuvent prendre plusieurs formes, par exemple en acceptant de collaborer avec les pouvoirs publics, mais en menant des actions de contestation, ou bien en développant ses actions moins en lien avec l'État et en sollicitant de nouveaux membres. Elles peuvent aussi renforcer leurs actions par des actions en réseau (Laville et Salmon, 2015). Les différentes stratégies se croisent et se mêlent en fonction des situations (Hill et Hupe, 2008).

Les organisations de jeunesse étant particulièrement développées en Europe, la coopération avec les institutions peut être encadrée légalement. C'est le cas en Autriche où les modalités de soutien à des organisations de la société civile sont inscrites dans la loi, ce qui assure une proximité certaine (Zentner, 2012). Les «coopérations obligées» se sont également développées dans d'autres domaines comme celui de la politique de la ville où les coopérations contractuelles deviennent importantes (Gaudin, 2004). L'institutionnalisation des rapports entre les autorités et les acteurs n'est pas toujours possible. En témoigne l'expérience de collaboration entre des communes et des associations de jeunes à Rennes (Loncle, 2007) où un dialogue pourrait se créer entre deux organisations. Pourtant, des difficultés surviennent du fait d'attentes différentes entre les élus, cherchant à contrôler les actions et les jeunes, qui remettent en cause ce que fait l'institution.

Habitué à des modalités de coopération interne non formelles et préoccupées par leurs actions concrètes, les organisations de jeunes ne fonctionnent pas dans la même logique que les institutions régies par des règles formelles et avec des attentes politiques précises. Pour tenter de coconstruire des politiques publiques dans le champ de la jeunesse, des processus de dialogue structuré ont été mis en place par la Commission européenne puis déclinés au niveau national. Il s'agit de créer des dialogues et des actions entre décideurs et société civile²⁴.

En France, cet outil doit aussi être mis en place au niveau régional depuis janvier 2017.²⁵ À l'échelle européenne, le processus est assez critiqué, car ce sont des jeunes favorisés qui participent, du fait de l'implication et des habitudes de participation nécessaires. Les recommandations formulées par les jeunes semblent cependant relativement prises en compte par les décideurs. En France, les concertations sont fortement guidées par les décideurs, ce qui ne permet pas aux organisations de jeunesse d'être pleinement impliquées (Bertrand et Lopez, 2015).

2.1.1.3 Les communautés et réseaux de politiques

Finalement, le fait que de nombreux acteurs interviennent dans les politiques publiques amène à penser l'action publique comme un processus collectif. « *On pourrait caractériser l'action publique comme la manière dont une société construit et qualifie des problèmes collectifs, élabore des réponses, des contenus et des processus pour les traiter* », explique Thoenig (2005 : 6) dans ses réflexions sur l'épistémologie de l'action publique. Les acteurs doivent ainsi organiser la « *gestion méthodique de leurs désaccords* » (Hudon et Poirier, 2011 : 53).

L'idée de réseaux de politique a émergé dans les analyses pour comprendre les actions entre les différents acteurs de l'action publique : les relations entre États et celles de l'État avec les acteurs sociaux (Rhodes, 2006). Différents travaux décrivent donc les réseaux pour qualifier

²⁴ <http://www.provox-jeunesse.fr/propos-du-dialogue-structur%C3%A9>

²⁵ https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?jsessionid=8C72D954BC7AF84FF14E54F45754E61C.tpdila07v_1?idArticle=JORFARTI000033935018&cidTexte=JORFTEXT000033934948&dateTexte=29990101&categorieLien=id

le travail du gouvernement ou analyser les acteurs d'une communauté politique. Le modèle des coalitions de cause (Sabatier et Jenkins-Smith, 1993) est pensé pour étudier les liens qui se créent pour influencer, mettre à l'ordre du jour de l'agenda politique des problèmes sociaux, notamment dans le cadre des politiques environnementales. Le cadre de réflexion est plus large, moins centré sur le processus politique au sens gouvernemental du terme que dans d'autres travaux. L'horizontalité des liens mise en avant dans le concept de gouvernance est un des éléments qui oriente plusieurs analyses actuelles (Agranoff et al, 2012). La gouvernance, terme désignant une manière de gouverner à travers la coopération, peut aussi symboliser l'effacement de l'État et sa managérialisation. Au lieu de gouverner des politiques au nom de valeurs données, les pouvoirs publics focaliseraient ainsi de plus en plus leurs énergies sur la gestion des liens entre les acteurs en élaborant des cadres de gouvernance (Deneault, 2013).

L'intervention de plusieurs acteurs rend enfin les réflexions en matière de communauté de politique intéressante. Laborier (2003) précise que le développement d'une analyse de ce type est facilité si le secteur est bien identifié. S'il est non établi, la tâche est plus compliquée. En France, plusieurs acteurs sont identifiés dans les systèmes locaux, l'enjeu étant d'étudier les relations qu'ils entretiennent entre eux pour comprendre le fonctionnement des réseaux (Loncle, 2011). Les élus locaux ont un poids important, qui peut varier selon les territoires comme cela est observé en ce qui concerne le rôle attribué aux conseils de jeunesse. Les techniciens des collectivités territoriales ont aussi un rôle fondamental en ce qui concerne l'opérationnalisation des politiques, ainsi que leurs formulations. Les autres acteurs sont constitués d'associations, soit prestataires de services des collectivités ou alors mettant en place d'autres actions indépendantes des politiques publiques, particulièrement quand elles sont constituées par des jeunes (Loncle, 2011). Les systèmes locaux regroupant une pluralité d'organisations se rassemblent parfois pour former une nouvelle organisation dédiée à un partenariat (Goyette et al, 2006). La découverte des expertises des différents acteurs d'un champ d'action peut être source d'apprentissage (Agranoff et al, 2012). L'institution n'a d'ailleurs pas forcément connaissance de tous les acteurs existants, notamment quand ceux-ci sont des organisations informelles. Les différents acteurs forment des cadres d'accompagnement dont les adolescents peuvent profiter.

2.1.2 Les pratiques d'accompagnement

L'accompagnement répond à des enjeux et des valeurs particulières, mises en pratique selon plusieurs modalités (2.1.2.1) qui ne sont pas toujours adaptées aux situations singulières des jeunes (2.1.2.2).

2.1.2.1 Les enjeux et valeurs des modalités d'accompagnement

Les politiques publiques forment des cadres d'accompagnement pour les jeunes. Ce terme désigne une relation entre un accompagnateur et un accompagné, bénéficiaire de l'action. Il s'agit ainsi d'une forme normalisée de relations, mettant en avant l'autonomie de la personne, son intégration sociale, la proximité et la relation accompagnant - accompagné (Gagnon, 2009) révélateur d'une conception morale (Bellot et Loncle, 2013). L'accompagnement est mobilisé aujourd'hui dans de nombreuses sphères professionnelles comme le *coaching* personnel, le travail (Paul, 2004) ainsi que les politiques de jeunesse.

En ce qui concerne les jeunes, l'accompagnement est structuré par des enjeux de protection et de participation, énoncés dans la CDE (Seim et Slettebo, 2010). Il s'agit ainsi de soutenir la participation des jeunes dans les actions qui les concernent et dans les processus politiques tout en assurant leur protection, notamment quand il s'agit d'enfants. Des auteurs s'interrogent sur l'utilisation des pratiques d'accompagnement pour les jeunes en réfléchissant à la vulnérabilité de tout ou partie de la jeunesse (Bellot et Loncle, 2013) qui se généralise notamment du fait de l'instabilité de la société (Gagnon, 2009). Des approches mettent en avant l'importance des rapports de pouvoir pour s'intéresser aux luttes entre les jeunes et les acteurs qui les entourent (Fitzgerald et al, 2010). Accompagner est une modalité pour permettre de développer la «citoyenneté d'en bas» (Liebel, 2010 dans Robin, 2012) notamment grâce à la construction collective qui peut faciliter la prise de pouvoir par certains groupes marginalisés (Seim et Slettebo, 2010).

La posture professionnelle des accompagnateurs varie. Il peut s'agir à la fois d'«aller vers» les personnes accompagnées, d'être «avec» elles et d'agir «entre» elles et leur environnement (Fontaine, 2013). Le travail est ainsi mené «avec» la personne et «sur» elle pour faire évoluer sa situation (Lacroix et al, 2015). En effet, si certaines personnes ont le choix d'être accompagnées ou non, d'autres vivent une «aide contrainte» (Hardy, 2012,

2015) qu'il convient de transformer en aide émancipatrice (Lacroix et al, 2015). L'accompagnement peut également avoir pour objectif de soutenir l'action collective, même s'il est nécessaire de prendre en compte le caractère parfois plutôt individuel de l'aide, comme c'est le cas en protection de l'enfance, par exemple (Robin, 2012). L'accompagnement, en tant que pratique individualisée et adaptée à chaque individu (Bellot et Loncle, 2013), minimise parfois l'influence des facteurs structurels sur les réalités sociales (Fontaine, 2013).

2.1.2.2 La faible adaptation des pratiques aux situations singulières des jeunes

Le cadre institutionnel de l'accompagnement est un facteur structurant (Gagnon, 2009). En ce qui concerne le travail de rue par exemple, l'incertitude des ressources à investir pour accompagner les jeunes fait que les pratiques sont toujours précaires (Fontaine, 2013). Les situations singulières de certains publics sont parfois peu prises en compte par l'institution, ce qui peut mener à leur exclusion si les interventions ne sont pas adaptées ou quand l'organisation des services publics est défaillante. La recherche d'individualisation des interventions publiques par une prise en compte globale des besoins des personnes est ainsi parfois freinée par des injonctions politiques, comme celles du retour à l'emploi (Berthet et Bourgeois, 2015). Au contraire, quand l'individualisation est effectivement mise en place par les gestionnaires, il se peut que le contexte socio-économique soit totalement absent des interventions (Chauvière, 2016). La focalisation sur l'individualisation dans le cadre des aides attribuées aux jeunes peut aussi poser des questions d'articulation avec le contexte familial, qui varie en fonction des personnes (Lima, 2016). L'accompagnement étant orienté vers l'accès à l'autonomie, il est impératif de prendre en compte la singularité des personnes (Goyette et al, 2011).

Au Canada, concernant les jeunes autochtones, la découverte de leurs identités est incontournable et n'est pas toujours prise en compte dans les pratiques d'accompagnement. Ceci est observé particulièrement dans leur participation aux activités extrascolaires (Richard, 2010). D'autres personnes connaissent des situations très spécifiques, comme les jeunes migrants. Ces derniers se trouvent dans une double période liminaire, en tant que citoyens qui intègrent les règles de citoyenneté d'un pays autre que celui d'origine et comme

jeunes qui vivent une période de transition. Maira (2012) explique que les jeunes migrants musulmans qu'elle a rencontrés aux États-Unis s'impliquent alors que leur citoyenneté présente trois piliers spécifiques à leurs situations : la flexibilité transnationale entre liens à la société d'origine et à la société de vie, le caractère multiculturel qui peut faciliter les affinités avec d'autres groupes d'exclus et la citoyenneté d'opposition aux autorités dans un contexte où une vision normative du « bon musulman » est valorisée. D'autres migrants peuvent vivre des situations différentes, notamment s'ils ont le statut de réfugiés, qui montre qu'ils n'ont pas la possibilité de retourner dans leurs pays d'origine. La citoyenneté dans leur territoire de vie est ainsi d'autant plus importante. La citoyenneté « de résidence », consistant à penser la citoyenneté pour toutes les personnes vivant sur un territoire, est pour autant peu reconnue en Europe (Barge, 2013). Ils évoluent donc dans un contexte différent de certains jeunes, qui peuvent revendiquer leurs droits en tant que jeunes seulement pendant la période reconnue comme « la jeunesse », alors que le fait d'être migrant est une situation qui dure (Lansdown, 2010).

S'intéresser à la singularité de chaque jeune peut d'une certaine manière questionner la dissolution de la jeunesse (Schehr, 2000). La question est alors d'identifier les caractères communs « des jeunesses » qui permettent encore de prendre en compte les similitudes de cette catégorie de la population.

Pour d'autres personnes, une identification en tant que « colonisés » du fait des discours qui ont été construits sur leurs situations est aussi observable. C'est ce qu'explique Lapeyronnie (2005) au sujet des jeunes de quartiers populaires en France. Ce contexte social joue inévitablement un rôle dans les interactions entre les travailleurs sociaux et les jeunes. Si cette image de « colonisé » n'est pas prise en compte dans les interventions publiques, souvent orientées vers la responsabilisation des publics, elle peut induire une nouvelle forme de domination qui accompagne inévitablement la singularisation (Martuccelli, 2010).

Globalement, la non-adaptation de la prise en charge peut ainsi révéler une absence de « lecture structurelle des réalités sociales » (Fontaine, 2013 : 197). Dans les différents exemples mentionnés, il y a bien des enjeux à développer des interventions accompagnant les processus de singularisation, du fait de l'articulation entre les enjeux institutionnels et

sociétaux (les migrations, la colonisation en Europe et en Amérique du Nord) et les expériences des individus.

Les accompagnements proposés aux jeunes, critiqués dans leurs formes actuelles pour leurs faibles adaptations aux situations singulières de chacun, constituent à mon avis un enjeu important pour les politiques publiques. Dans mon travail, je situe ainsi la question de l'accompagnement en m'intéressant spécifiquement à la manière dont il est mis en place par les politiques de jeunesse. Il me faut également réfléchir à certaines grandes évolutions qui marquent les politiques publiques afin de développer un regard plus global sur les dynamiques à l'œuvre aujourd'hui.

2.2 L'évolution des politiques publiques de jeunesse

Les politiques de jeunesse sont marquées par plusieurs évolutions. Leur fonctionnement est ainsi décentralisé et territorialisé (2.2.1). Des tentatives de transversalité et d'intégration entre les différents acteurs et domaines de politiques sont aussi recherchées (2.2.2). Les différentes politiques étatiques et locales sont enfin amenées à circuler entre les différents acteurs au niveau européen et international (2.2.3).

2.2.1 La décentralisation et la territorialisation

Les politiques publiques sont adaptées localement (2.2.1.1). Le rôle de la décentralisation du pouvoir au niveau territorial et auprès des acteurs non étatiques fait également évoluer les politiques publiques (2.2.1.2).

2.2.1.1 L'adaptation locale des politiques nationales

Les autorités publiques sont amenées à collaborer sous différentes formes pour le développement des politiques au niveau local. Par exemple, dans le domaine des politiques d'insertion des jeunes en France, l'État a décidé de transférer des compétences aux Régions en matière de formation. Les Conseils régionaux ne développent pas tous des mesures de même envergure et des inégalités d'accès aux politiques publiques peuvent donc être constatées (Lima, 2004). Concernant les collectivités locales, leur rôle dans la mise en œuvre des politiques est déterminant. L'orientation politique de l'institution du territoire influe de ce point de vue grandement sur les programmes mis en œuvre (Stensöta, 2011). L'implication croissante des collectivités est également constatée dans les politiques de jeunesse en France (Loncle, 2003), souvent liée localement aux politiques de la ville, ce qui peut conduire à «une déclinaison de la politique de jeunesse par quartier, ce qui permet, en outre, une interconnexion plus aisée entre les thématiques et les équipes (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, animateurs, éducateurs, police et justice, notamment)» (Loncle, 2007, p.23).

La présence de structures étatiques dominantes favorise peu la participation locale dans les pays d'Europe centrale et orientale (Reiter, 2011). Les modalités de coopération dans la politique de jeunesse aux Pays-Bas (Glising, 2007) sont également riches d'enseignement.

L'auteur fait une description de la complexité des liens entre le gouvernement local, ayant besoin d'une marge de manœuvre importante et le gouvernement national qui définit des cadres ayant plutôt tendance à restreindre le pouvoir des acteurs locaux. Valade (2013, p.151) présente quant à lui des rapports qui dépassent la subsidiarité en étant fondés sur le dialogue :

«Le maillage doit se jouer sur un autre plan, soit relationnel, sans nécessairement nier la délégation. Cette relation implique *a priori* un rapport constructif de volontés, tantôt locales, régionales et centrales, tout en dialoguant en mode dialectique sur les enjeux du bien collectif.»

L'adaptation locale des politiques est ainsi visible au niveau des structures, elle l'est également quand on s'intéresse aux personnes qui mettent en œuvre l'action publique. Les *streets levels bureaucrats* (Lipsky, 1980), professionnels qui interviennent en contact direct avec les populations, disposent en effet d'un pouvoir discrétionnaire très important. Ils peuvent adapter au mieux les actions publiques aux citoyens avec lesquels ils sont en interaction. Cette caractéristique professionnelle de formulateur de politique publique rend difficiles leurs rapports avec les gestionnaires. Ces derniers agissent plutôt dans un sens de restriction de l'autonomie des fonctionnaires qu'ils encadrent alors que les *streets levels bureaucrats* ont précisément besoin d'autonomie pour correspondre au mieux aux besoins des usagers.

En ce qui concerne les dispositifs d'implication que j'étudie, il n'est pas évident de considérer les personnes qui mettent en œuvre les programmes comme des *streets levels bureaucrats*. Ils organisent un système associatif, certes intégré à une politique publique, où le lien d'autorité avec la puissance publique n'est cependant pas direct. Enfin, certaines initiatives sont parfois mises en place localement par les citoyens dans une dynamique autonome de celle de l'administration. Celle-ci peut ainsi être amenée à découvrir l'action de groupes qui agissent face à des problèmes inconnus par l'administration, mais qui sont dans son champ d'action (Brandsen et al, 2012). Nabatchi (2010) estime que l'administration publique dispose d'ailleurs d'un rôle important dans le développement de ce type d'initiative pour encourager les décisions délibératives. Un élément intéressant en lien avec cette question est l'adéquation entre les objectifs de participation annoncés par les décideurs et les possibilités effectives pour les jeunes de prendre part à la vie publique.

2.2.1.2 Le rôle de l'État sur fond de décentralisation

La décentralisation a également un impact important sur la participation de plusieurs acteurs aux politiques de jeunesse. Il s'agit tout d'abord d'une décentralisation locale dans la mesure où les dispositifs de soutien sont menés par des acteurs de proximité. Andreotti et al (2012) analysent de manière systémique l'action publique locale en constatant la multitude d'acteurs qui interviennent dans des systèmes d'État providence.

Concernant les juniors associations par exemple, L'État s'est d'abord impliqué dans la création du dispositif en 1998 à travers le ministère de la Jeunesse et des Sports. Le système s'est décliné localement en reposant sur des acteurs associatifs et les directions territoriales du ministère (Rizet, 2010). D'autres collectivités, comme les Conseils régionaux, se sont ensuite impliquées dans cette modalité de soutien à la vie collective adolescente. Pour l'expérimentation des CJS, l'État soutient l'action dans le cadre d'une politique déconcentrée, la politique de la ville, qui à Rennes est principalement animée par les collectivités territoriales.

La mise en œuvre des politiques de jeunesse au niveau local peut présenter des avantages en termes de participation. L'action de proximité est en effet propice à faciliter les liens entre les décideurs et les citoyens, même si les cadres politiques nationaux impliquent aussi des processus de concertation avec les associations de jeunes par exemple.

Ensuite, le mouvement communautaire est également impliqué dans les dispositifs. Cette autre forme de décentralisation auprès d'acteurs non étatiques peut être située entre dévolution politique et délégation (Lemieux, 2001). En effet, il s'agit pour l'État de laisser la gestion des politiques de jeunesse à des acteurs associatifs. En ce sens, il s'agit clairement d'une dévolution politique, mais dans le même temps l'institution reste impliquée en finançant les organisations et en étant relativement associée à l'orientation des dispositifs. Wallace et Bendit (2009) notent à ce sujet qu'en Europe, l'objectif de faire participer les jeunes est présent dans de nombreux pays. Les partis et organisations de jeunesse sont cependant inégalement développés ce qui rend les situations très différentes selon les États où la participation des jeunes dépend finalement du développement plus ou moins fort de la société civile.

2.2.2 La transversalité et l'intégration

Les politiques de jeunesse présentent la particularité d'être relativement éclatées et de concerner une pluralité de champs d'intervention (2.2.2.1). Leur histoire est très liée aux politiques de la ville (2.2.2.2). Du fait de cet éparpillement, l'intégration des différents secteurs d'interventions est délicate (2.2.2.3).

2.2.2.1 L'éclatement des politiques et les pluralités de champ d'intervention

En France, les politiques de jeunesse font intervenir toutes les collectivités, du niveau local au niveau européen sans qu'il y ait de modèle de coordination établie, certaines régions conduisant tout de même quelques initiatives en la matière (Loncle, 2013). Ceci engendre une dispersion des cadres d'intervention et une faiblesse de conception (Loncle, 2013). Cet éclatement est aussi constaté en Belgique, ceci étant renforcé par la forte intervention développée par les associations (Guillaume, 2014), qui s'ajoutent donc aux nombreuses autorités publiques parties prenantes.

Les politiques de jeunesse sont en outre transversales. Étant donné qu'il s'agit de politiques définies en fonction de leur public, elles peuvent relever de tous les secteurs d'intervention des autorités (Loncle, 2010). Certaines organisations de jeunesse dépendent par exemple de plusieurs politiques, comme les Maisons des Jeunes et de la Culture, amenant Besse (2015) à mobiliser le terme «social-culturel» pour qualifier leurs interventions. Du fait notamment de l'institutionnalisation des services culturels dans les municipalités, les MJC s'orientent à partir du début des années 1980 vers l'accompagnement social grâce à l'action culturelle. Ceci est réalisé à travers le prêt de matériel ou de locaux et tout ce qui peut soutenir l'expression artistique (Besse, 2015).

Les associations peuvent aussi être soutenues au titre des politiques d'éducation populaire, développées par le ministère en charge de la vie associative. Ses interventions directes auprès des associations ont cependant tendance à s'amoinrir. Elles sont plutôt orientées vers le soutien à la création d'emplois dans les associations, à travers le dispositif local d'accompagnement (DLA), pour faire en sorte que ces structures soient compétitives d'un point de vue économique. Ces politiques sont ainsi menées au profit des grosses associations

et au détriment des organisations non marchandes qui n'aspirent pas forcément à se professionnaliser (Angot et Cottin-Marx, 2015).

Le lien entre les politiques éducatives, comprenant les actions mises en place par l'éducation nationale et les politiques culturelles gérées par les collectivités proposant des offres artistiques aux jeunes, est souvent assez peu développé ou quand il y a des liens, ceci n'est pas globalisé (Enel, 2014).

2.2.2.2 Les liens entre politiques de jeunesse et Politique de la ville

La politique de la ville²⁶ s'est construite à partir des années 70 (Carrel, 2004), mais s'est réellement développée à partir du début des années 90 avec la création d'un ministère dédié (Donzelot, 1994). Elle cible les personnes des quartiers dits prioritaires, où se concentre le plus de difficulté sociale. La population est plus masculine que le reste de la population et légèrement plus jeune (Vroylandt, 2015).

Cette politique est très liée aux idées de participation et est également très centrée sur les jeunes. Au niveau des dynamiques participatives, il y est constaté des conceptions assez négatives de celle-ci. La participation serait vue comme un échec par nature par les professionnels de cette politique, ce qui la rendrait donc difficile (Carrel, 2004). La participation des jeunes des quartiers populaires par exemple est à ce titre parfois considérée comme remettant en cause la place des professionnels (Hbila, 2014). Les interactions entre ceux-ci sont donc à questionner.

Marion Carrel (2004) avait montré que les fonctionnements politiques proposés étaient marqués par une faible publicisation, aussi bien du fait des habitants qui ont peu de considérations pour leurs élus, que pour les responsables politiques qui ont tendance à considérer les habitants comme incapables de s'occuper de l'intérêt général. De ce fait, le dialogue entre jeunes et élus de ces territoires peut également être difficile.

Du point de vue du fonctionnement politique, la politique de la ville devait englober les différentes politiques animées sur le territoire. Au début de son institutionnalisation, il est

²⁶ « La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants » selon le site du ministère de la cohésion des territoires, consulté le 10 juin 2017 <http://www.ville.gouv.fr/?l-essentiel-de-la-politique-de-la>

plutôt constaté qu'elle met en place des actions à la marge des autres politiques (Dammame et Jobert, 1995). Dans les plus récentes années, il a été finalement constaté que la politique de la ville constituait relativement une réponse aux problématiques sociales à ses débuts, par la création d'espaces urbains. À l'heure actuelle, la question urbaine est plutôt devenue un problème (Donzelot, 2014).

La politique de la ville intéresse particulièrement les politiques de jeunesse, car elle peut être un support territorial pour la mettre en œuvre. Dans le quartier auquel je me suis intéressé pour ma thèse, la chargée de mission de la politique de la ville est également chargée de s'occuper de l'animation d'un groupe entre les acteurs de la jeunesse par exemple.

Le fait que la politique de la ville ait recours à des logiques participatives, se situe dans des territoires où de nombreux jeunes résident et tente d'être déployée dans une logique transversale montre tout l'intérêt qu'il y a à s'intéresser à celle-ci dans l'étude des politiques de jeunesse.

2.2.2.3 La recherche d'intégration des politiques publiques

L'approche des politiques de jeunesse intégrée est très promue au niveau européen. Il s'agit de faire coopérer les différentes organisations et secteurs d'intervention qui concernent les jeunes (Siurala, 2007). Enel (2014) explique la nécessité de «passer d'une logique de l'offre, caractérisée par une juxtaposition (ou une mise en concurrence) des "offreurs" et de leurs offres, à une politique éducative et culturelle plus intégrée». Cependant, il y a de grosses différences entre les déclarations autour de l'intégration et les réalités pratiques de celle-ci. Les politiques restent en effet centrées sur les services de loisirs avec des coopérations à la marge avec les autres secteurs (Siurala, 2007). En France, certaines évolutions positives sont notées, du fait de l'adoption de politiques de jeunesse par les municipalités «permettant une déclinaison cohérente des différentes missions sectorielles qui leur sont dévolues par l'État» (Loncle, 2007).

2.2.3. L'eupéanisation et la circulation internationale des politiques

Les politiques de jeunesse font intervenir différents niveaux de décision comme je l'ai mentionné. L'Union européenne joue un rôle important dans le développement de ces politiques, dans la mesure où elle fait la promotion de certaines logiques, comme l'intégration des politiques, qui prennent des formes différentes selon les acteurs et les contextes (Talleu, 2013). Les multiples échanges qui sont organisés entre les acteurs au niveau européen permettent aussi le développement de coopération et permettent de diffuser des idées (Talleu, 2013). Ces coopérations font aussi intervenir des acteurs comme les réseaux européens (Talleu, 2013).

Au niveau international, la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) est aussi importante en termes de philosophie d'intervention promue, consacrant par exemple les droits à participer des enfants (Lansdown, 2010). Les différentes politiques peuvent être transférées d'un pays à l'autre (Delpeuch, 2009).

En exportant certaines politiques publiques, des États transmettent ainsi les actions mises en œuvre dans leur espace territorial national à d'autres systèmes politiques. Certains phénomènes de convergence sont ainsi observables en ce qui concerne les objectifs, contenus, instruments, modes d'adoption, publics, effets et acteurs des politiques (Benett repris et complété par Hassenteufel, 2005, Van Zanten, 2014). Les convergences peuvent être totales, partielles ou limitées en fonction des différents critères qui convergent. Ceux-ci sont étudiés dans les travaux sur les transferts qui développent généralement insuffisamment la sociologie des acteurs (Hassenteufel, 2005 ; Hassenteufel et De Maillard, 2013). Le rôle des acteurs impliqués dans les transferts est, en outre, variable ; il convient d'appréhender les rôles pluriels de producteurs, d'émetteur et de récepteurs d'informations des différents protagonistes (Wolman et Ed Page, 2002).

Le positionnement des différentes organisations est aussi à envisager en lien avec la contrainte à faire converger les politiques, la volonté des acteurs à ce sujet pouvant être plus ou moins forte (Dolowitz et Marsh, 2000). Si les travaux sur les transferts de politiques de jeunesse ne semblent pas être développés, certains écrits portent sur le transfert des politiques en lien avec la place des jeunes. Dans les politiques sociales (Van Gerven, 2008), dans les

systèmes juridiques (Muncie, 2001), concernant l'emploi (Peck et Theodore, 2001) ou encore l'éducation (Van Zanten, 2014), des études existent effectivement. L'implication des acteurs non étatiques dans les transferts est également un élément étudié (Ladi, 2000 : Stone, 2001). Des connaissances ont aussi été construites sur la mise en œuvre de pratiques transnationales, par des jeunes d'origine étrangère dans leurs pays de vie (Kaya, 1997).

Constatant l'existence de quelques réflexions sur le transfert international et la traduction des politiques, j'ai choisi de mobiliser cette idée pour appuyer mes réflexions. J'explique maintenant quels sont les enjeux conceptuels et empiriques à travailler sur la mobilisation locale de l'expertise politique étrangère d'accompagnement.

2.3 L'évolution des politiques publiques de jeunesse

Les travaux développés sur les actions collectives des jeunes et des adolescents ainsi que sur les politiques publiques qui concernent les jeunes m'amènent à préciser mon objet de recherche. Je questionne en effet le développement d'un dispositif québécois à Rennes (2.3.1). J'utilise ainsi plusieurs concepts liés à la traduction d'un système d'accompagnement (2.3.2).

2.3.1 L'objet d'étude : l'appropriation rennaise d'un dispositif québécois d'éducation à la coopération pour les adolescents

Mon objet d'étude a été défini à partir d'un intérêt scientifique concernant l'engagement des adolescents, par mes connaissances empiriques de plusieurs formes d'implication des jeunes et par la découverte du développement des CJS. L'étude de la littérature m'a permis de comprendre que les engagements des adolescents étaient assez peu connus (2.3.1.1). Afin de définir mon objet de recherche, j'ai cherché des modalités d'actions collectives portées par les adolescents en France et au Québec (2.3.1.2) avant de finalement choisir de conceptualiser l'appropriation du dispositif des CJS par des acteurs associatifs bretons (2.3.1.3).

2.3.1.1 La faible connaissance des engagements des adolescents

La première préoccupation liée à cette recherche est le constat que les engagements des adolescents sont relativement peu étudiés. Comme j'ai pu le mentionner dans les pages précédentes, la participation des enfants ainsi que celles des jeunes font l'objet de plusieurs études. Les travaux sur la participation des enfants incluent parfois les adolescents, qui sont aussi mineurs, mais ils ne sont pas mentionnés en tant que tels. Par ailleurs, peu de travaux concernant les enfants qui gèrent leurs propres organisations existent. Les analyses sur la citoyenneté insistent sur l'importance de considérer les jeunes comme acteurs, mais les exemples de pratiques où ils sont dans cette situation ne sont pas fréquents.

La construction de la citoyenneté est un élément important dans les politiques de jeunesse. Celles-ci concernent souvent les adolescents quand les bornes d'âge posées démarrent à 15 ans ou 16 ans. Il est donc assez paradoxal que les politiques publiques de jeunesse concernent

notamment les adolescents, mais que l'analyse sur l'implication associative et la citoyenneté des jeunes ne s'intéresse pas particulièrement à cet âge spécifique de la jeunesse. Ceci est peut-être explicable par le fait que l'engagement des adolescents peut paraître dans une certaine mesure peu probable, du fait de la minorité de ces citoyens. Les enquêtes statistiques sur l'engagement bénévole et associatif intègrent rarement les citoyens de moins de 18 ans (Prouteau et Wolff, 2013 ; Bazin et Malet, 2013). En 2016 (Bazin et Malet), la nouvelle enquête «La France Bénévole » a considéré les personnes de 15 ans et plus, mais les analyses présentées rassemblent les mineurs avec les enquêtés de moins de 35 ans. L'apport de cette évolution n'est ainsi pas très conséquent.

2.3.1.2 La recherche des actions collectives portées par les adolescents en France et au Québec

À l'origine, ce sont les juniors associations qui m'intéressaient particulièrement, car elles me semblaient exprimer un fait social et politique original : l'action collective d'adolescents qui disposent de leurs propres organisations. J'ai travaillé à comprendre cet engagement à travers mon mémoire de Master 2 (Poisson, 2014). J'ai mené une enquête au sein de la fédération de la Ligue de l'enseignement d'Ille-et-Vilaine, association qui assure le relais départemental pour accompagner les juniors associations. Dans le cadre de ce travail, j'ai compris le caractère spécifique de l'organisation des juniors associations, où une pluralité d'acteurs entoure les adolescents qui s'impliquent.

Il s'agit d'une modalité d'engagement spécifique, qui diffère des associations de jeunes de par la structuration avec les accompagnateurs locaux, les associations départementales qui habilitent, le réseau national et l'implication assez forte des collectivités territoriales.

Un autre élément qui m'est apparu comme important à l'occasion de cette recherche est le fait que les adolescents gèrent leurs propres structures, avec des degrés d'autonomie qui peuvent varier selon les groupes et les professionnels de jeunesse et les autres adultes qui les accompagnent.

À l'occasion de ma recherche à la Ligue de l'enseignement, j'ai aussi pu observer le démarrage de l'expérimentation des CJS en Bretagne. L'association avait en effet été sollicitée par les personnes qui s'étaient rendues au Québec pour participer à

l'expérimentation en 2013. J'ai ainsi pu assister à la première rencontre du comité local de la CJS de Maurepas, avec des personnes de l'association dans laquelle je menais la recherche sur les juniors associations.

La découverte du principe des CJS m'a interpellé du fait de la structuration très proche des juniors associations avec un réseau d'organisations qui construit le cadre d'accompagnement pour un collectif de jeunes.

Au démarrage de ma thèse en 2014, j'ai mieux compris les similitudes entre les deux modèles. Le fait de s'engager sur une comparaison des modèles d'engagement des adolescents en France et au Québec m'invitait à m'intéresser plus amplement aux CJS. J'ai finalement commencé à travailler sur l'idée d'une comparaison entre les CJS en France et au Québec et entre les JA en France et un système d'implication associative pour les adolescents au Québec. Je n'ai jamais vraiment réussi à identifier un système au Québec dont la comparaison avec les JA aurait un intérêt particulier. Je me suis intéressé aux modalités d'engagement dans les maisons de jeunes (MDJ), en découvrant notamment des enquêtes à ce sujet (Goyette et al, 2013). Nous avons écrit une comparaison entre implication dans les JA et implication dans les MDJ, ce qui m'a permis de mieux comprendre l'environnement associatif québécois (Poisson et Saulnier, 2017). Finalement, les discussions avec les acteurs du développement des CJS en France et au Québec, ainsi que l'approfondissement de la littérature sur les comparaisons transnationales ont orienté mon travail vers l'appropriation des CJS par les acteurs associatifs bretons.

2.3.1.3 La conceptualisation de l'appropriation du dispositif des CJS par des acteurs associatifs rennais

Avant le développement des CJS, le principe de JA est à ma connaissance le seul système permettant à des adolescents de créer une structure collective pour leur projet dans tous les territoires français. Le fait de répliquer une expérience québécoise dans le contexte rennais pose de nombreuses questions, à commencer par celle de comprendre le rôle du système d'origine et son adaptation aux réalités rennaises. Les créateurs du dispositif CJS à Rennes s'appuient sur l'expérience des Québécois ; ils peuvent s'appuyer sur des documents, des

témoignages, des supports de communication... La manière dont la CJS s'installe à Rennes à partir du contexte québécois est ainsi intéressante à observer.

Un élément pertinent à analyser est également le lien au contexte rennais. Il est possible que le développement de la CJS apporte une autre logique de soutien à l'engagement des adolescents. Le rôle des structures associatives et des professionnels de jeunesse pourrait évoluer. Une certaine forme de modification des modalités d'accompagnement des jeunes à Rennes pourrait ainsi se développer.

Le principe des JA constitue un autre dispositif de soutien aux collectifs d'adolescents. Les créateurs de la CJS rennaise se sont intéressés au dispositif au moment de la préparation de la CJS en 2013. La question de la complémentarité avec ce dispositif est donc aussi une préoccupation à la fois du point de vue pratique et concernant la recherche. Il peut y avoir des convergences entre les deux dispositifs. Au vu de ces différentes préoccupations empiriques et académiques, mon travail est guidé par la question suivante : **comment l'expertise étrangère interroge-t-elle les actions publiques soutenant les collectifs d'adolescents à Rennes ?** Je m'intéresse ainsi particulièrement aux actions des adolescents à Rennes, étudiées sous le prisme des systèmes de JA et de CJS, ce dernier trouvant son origine au Québec. Pour apporter des éléments de réponse à cette question de recherche, je m'appuie sur plusieurs concepts.

2.3.2 Les concepts mobilisés pour étudier la traduction d'un système d'accompagnement

Dans un premier temps, je m'appuie sur le concept de «travail bénévole» (2.3.2.1) pour appréhender les enjeux du soutien aux collectifs d'adolescents. Ma recherche s'intéressant aux rôles des acteurs, je prends ensuite en compte les notions de traduction et d'acteur-réseau (2.3.2.2) afin de comprendre les dynamiques observées. Le fait que je m'intéresse au développement du dispositif des CJS à Rennes à partir de l'expertise québécoise m'invite également à mobiliser l'idée de transfert de politiques (2.3.2.3).

2.3.2.1 Des expériences de «travail bénévole»

L'étude des soutiens aux collectifs d'adolescents grâce aux dispositifs de CJS et de JA invite à penser leurs engagements grâce à l'idée de «travail bénévole» (Simonet, 2010). Cette idée permet de qualifier le bénévolat comme forme de travail particulier, de par ses usages sociaux, les politiques qui le soutiennent et l'action des associations. L'enquête menée par Maud Simonet s'appuie sur le développement du bénévolat et du volontariat en liant ses expériences aux dynamiques professionnelles des organisations et des individus. L'intérêt de cette approche est de comprendre l'action des institutions pour soutenir le bénévolat et de situer les enjeux autour de la citoyenneté et de l'emploi, ainsi que de comprendre le rôle des associations dans le développement du travail bénévole. Je mobilise notamment ce concept pour articuler les idées relevant de la citoyenneté et du travail de la CJS et de la JA.

En effet, pour ce qui est de la CJS, il s'agit *a priori* d'un espace qui a pour vocation de faire découvrir les réalités du travail aux jeunes. Au niveau de la JA étudiée, les jeunes la mobilisent comme un terrain d'expérimentation professionnelle. Dans les deux cas, les liens entre l'engagement citoyen et le travail sont assez présents concernant la professionnalisation des jeunes et les dynamiques professionnelles de leurs engagements.

Le concept de travail bénévole est aussi utile pour comprendre les différences entre conceptions du bénévolat en France, relevant de la volonté d'utilité sociale des citoyens et en Amérique du Nord où il s'agit plutôt de rendre à la communauté. L'organisation communautaire étant très présente au Québec, l'approche du bénévolat est assez marquée par la culture nord-américaine. Une dernière dimension du travail bénévole peut être pertinente

pour mon travail : il s'agit de l'incorporation du bénévolat dans le travail salarié. Ceci peut permettre de mieux cerner la manière dont les professionnels de jeunesse inscrivent aussi leurs actions dans des cadres bénévoles, avec une dimension d'engagement importante. L'approche du «travail bénévole» est à articuler avec les connaissances développées plus globalement sur les mutations des associations, notamment du fait des dynamiques professionnelles des engagements et du recours à des formes de travail particulier (Hély, 2009).

2.3.2.2 La traduction et les acteurs réseau

L'idée de traduction a émergé avec un écrit de sociologie des sciences analysant la production de sens commun entre chercheurs et les acteurs de la domestication des coquilles Saint-Jacques (Callon, 1986). Il y est expliqué l'existence de réseaux d'interaction entre plusieurs acteurs et le rôle de certains protagonistes dans la création de significations communes.

Pour les sciences sociales, Lascoumes propose d'utiliser le terme de transcodage, processus consistant en «l'agrégation de positions diffuses, le recyclage de pratiques établies, la diffusion élargie des constructions effectuées, enfin, le tracé d'un cadre d'évaluation des actions entreprises.» (Lascoumes, 1996, p.336). Il ne s'agit pas d'étapes de transcodage, mais plutôt de catégories, que je peux chercher en ce qui concerne l'expérimentation des CJS. Une dimension importante de la traduction concerne les structures de sens. Les langages communs qui sont créés entre les acteurs s'inscrivent dans des histoires et des valeurs particulières. C'est d'ailleurs un des éléments qui amène Lascoumes à préférer utiliser le terme de transcodage, qui montre que l'élément est codé en fonction des personnes qui se l'approprient.

Le concept de traduction a cependant été davantage développé au sein de plusieurs textes, rassemblés par Akrich, Callon et Latour dans un ouvrage commun intitulé «Sociologie de la traduction» (2006). Je m'appuie notamment sur ces textes pour l'analyse de mes cas. L'enjeu de l'approche de la sociologie de la traduction, appelée également sociologie de l'acteur-réseau ou *actor-network theory*, est ainsi de suivre les associations entre les différents acteurs afin de comprendre leurs liens et les réseaux qu'ils forment. Je mobilise ainsi cette approche essentiellement comme concept d'analyse, qui permet de penser les

processus dans les dynamiques d'association et de traduction avec un vocabulaire construit autour de cette approche.

Chacun des acteurs, avec ses valeurs propres, produit des sens communs pour former différents réseaux, qui sont notamment visibles dans les CJS et les JA. Les valeurs des politiques de jeunesse en Bretagne sont ainsi à mettre en perspective avec le contexte local et la mobilisation de l'expertise étrangère liée aux CJS. Le recours fréquent à l'employabilité dans les politiques de jeunesse en France est un élément central pour expliciter la mobilisation d'un dispositif qui concerne le travail coopératif et l'influence de celui-ci sur les cadres d'accompagnement à l'engagement bénévole déjà existant dans le territoire.

Les spécificités des pratiques des acteurs de la jeunesse en Bretagne sont également un élément notable à mobiliser pour comprendre l'adaptation du dispositif québécois aux situations locales.

Les valeurs liées à la participation des jeunes sont probablement amenées à évoluer dans les politiques locales de jeunesse à Rennes depuis l'import du dispositif CJS en 2013. Les approches cognitives sont alors pertinentes pour questionner le « rapport entre les acteurs et les structures de sens » (Muller, 2000). Autrement dit, il s'agit de comprendre la manière dont les acteurs interprètent et construisent leurs actions et le sens qu'ils y donnent, à partir de l'analyse des idées qu'ils développent (Sabatier et Schlager, 2000).

Les valeurs d'ores et déjà identifiables dans les dispositifs peuvent à mon sens être regroupées en deux pôles : l'un concerne le travail, l'autre l'engagement. Ceci s'articule au concept de travail bénévole déjà mentionné (Simonet, 2010), ce qui permet d'appréhender le sens de l'accompagnement proposé dans le cadre des systèmes de CJS et de JA.

Pour s'intéresser à la mise en place de la CJS, il est essentiel de comprendre le contexte d'origine du modèle. L'objet de la thèse en tant que tel n'est pas de comparer les CJS en France et au Québec. Cependant, le recours à la comparaison transnationale, d'une expérience implantée dans un pays d'origine qui se développe ailleurs, implique une fine compréhension du contexte d'origine. Je m'intéresse au rôle de l'expertise étrangère grâce à l'analyse du transfert des CJS, et plus particulièrement de l'accompagnement qui est proposé. De fait, je ne cherche pas à comprendre les modalités d'engagement des adolescents en les

comparant en France et au Québec, mais je m'intéresse à l'influence de l'idée d'accompagnement des CJS sur le contexte rennais.

Pour cela, je recours à l'idée de système d'acteurs et d'acteur réseau. En effet, chaque acteur peut être considéré comme un réseau, qui a des relations sur le plan micro et macro selon les auteurs de la théorie de l'acteur réseau (Akrich et al, 2006). L'acteur réseau est une unité qui permet de dépasser les questions de proximité et de distance et qui propose un cadre pour comprendre les relations de pouvoir. Concernant l'accompagnement dans les CJS et les JA, des enjeux locaux, de quartier ou de territoire, croisent des enjeux départementaux, régionaux, nationaux et mondiaux du fait de la structuration des dispositifs. L'acteur réseau permet de situer les relations entre l'unité d'analyse et les multiples éléments du contexte. Ce concept est aussi utilisé pour comprendre les mouvements, la manière dont les acteurs influencent un processus.

Pour les CJS, ceci est particulièrement approprié du fait de la potentielle modification des politiques de jeunesse à partir de l'expérimentation. J'ai donc choisi de mobiliser le concept d'acteur réseau pour étudier les systèmes locaux qui structurent les CJS. Dans ces systèmes, plusieurs acteurs pourraient être identifiés. Je m'appuie ici sur l'expertise développée à ce sujet au niveau des politiques de jeunesse (Loncle, 2011; cf. figure 2.2 page 97, extrait du dit article). D'un côté, des élus en charge de la jeunesse sont apparus, c'est le cas à Rennes où il existe un élu de la municipalité et de l'agglomération. Les experts ont aussi un rôle fondamental, particulièrement à Rennes, car ils sont notamment regroupés au sein de l'APRAS (Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociales). Ce sont essentiellement les techniciens qui font vivre cette structure (Loncle, 2011).

Les associations sont également des actrices importantes dans le système rennais, ayant plus ou moins de liens avec la collectivité. Elles peuvent être professionnalisées ou non. Concernant les CJS et les JA, les dispositifs sont d'ailleurs à l'initiative d'associations et associent des collectivités. Les techniciens ont aussi un rôle important même si l'APRAS ne figure pas dans la mise en place des dispositifs. Ceci est notamment explicable pour les juniors associations du fait de la conception nationale du système et de son appropriation par les fédérations locales des mouvements d'éducation populaire membre. Pour la CJS, l'expertise est venue de l'étranger et ne s'appuie pas particulièrement non plus sur celle de

la structure d'expertise rennaise. La connaissance du système local à Rennes permet de tenter de comprendre la manière dont le développement d'une nouvelle initiative, les CJS, s'insère ou non et modifie ou non les dynamiques existantes.

Figure 2.2 – Comparaison entre différents systèmes locaux de prise en charge de la jeunesse (Loncle, 2011, p. 143)

Tableau 3 : Types de fonctionnement des systèmes locaux de prise en charge de la jeunesse

	Ille-et-Vilaine	Nord	Moselle	Hérault	Seine-Saint-Denis
Type de fonctionnement du système	Système intégré, fonctionnant largement sur lui-même, avec des capacités d'innovation variables	Système intégré, soumis à de nombreux éléments exogènes, grande capacité d'innovation	Système éclaté, fonctionnant sur lui-même, avec des capacités d'innovation certaines	Système partiellement éclaté, assez soumis à de nombreux éléments exogènes, grande capacité d'innovation	Système partiellement intégré, soumis à de nombreux éléments exogènes, grande capacité d'innovation
Poids des éléments historiques sur les perceptions des acteurs	Très fort	Très fort	Très fort	Fort	Pas très important
Gravité des situations et mobilisation des systèmes locaux	Relativement faible gravité et forte mobilisation	Importante gravité et importante mobilisation	Importante gravité et faible mobilisation	Importante gravité et importante mobilisation	Très importante gravité et importante mobilisation
Poids des élus	Relatif	Important	Important	Important (dans le blocage)	Relatif
Poids des experts	Très important	Relatif	Relatif	Très important	Relatif
Poids des associations	Associations subventionnées très importantes	Associations subventionnées et de jeunes	Associations de jeunes très importantes	Associations subventionnées très importantes	Associations de jeunes ou d'habitants très importantes
Fonctionnement du réseau	Fluide et fermé, réseau de politiques publiques	Assez fluide et fermé, réseau de politiques publiques	Conflictuel et fermé, réseau professionnel	Conflictuel et ouvert, réseau thématique	Fluide et ouvert, réseau thématique

S O C I O L O G I E , 2 0 1 1 , N ° 2 , v o l . 2 . 1 2 9 - 1 4 7

Les professionnels de jeunesse constituent également des acteurs importants du système local. Les travaux sur la *street level bureaucracy* constituent ainsi un ensemble d'apports théoriques permettant l'analyse des cas que je propose d'étudier. Cette approche développée par Lipsky (1980) a permis d'analyser le pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires de premières lignes comme les enseignants, les juges, les policiers, mais également les travailleurs sociaux (Lipsky, 2010). En France, cette approche est très utilisée depuis les années 1990 en lien avec l'individualisation de l'action publique et la préoccupation de la

place des usagers dans celle-ci (Dubois, 2012). Cette théorie met notamment en avant le rôle global des agents qui ne se cantonnent pas à la mise en œuvre des politiques, leur autonomie dans les décisions, les liens difficiles avec les responsables hiérarchiques, ainsi que l'influence de l'environnement de travail sur leurs actions et du contexte organisationnel (Lipsky, 2010).

Par ailleurs, quand un service gouvernemental comprend une grande part de fonctionnaires agissant dans cette perspective, considérés ainsi comme des *street level bureaucrats*, il est qualifié de *street level bureaucracy*. Les *street level bureaucrats* décrits par Lipsky ont un intérêt à avoir un contact direct avec les destinataires des services publics, car ceci facilite grandement la mise en œuvre des programmes (Stensöta, 2012).

Selon leur position, les administrateurs peuvent cependant avoir des visions différentes. Par leurs interactions avec les personnes, ils peuvent ainsi être amenés à organiser l'intervention publique dans l'intérêt des citoyens. La vision des managers peut limiter leur capacité d'initiative, car la préoccupation de ces derniers peut être plus orientée par l'efficacité que par l'intérêt public (Lipsky 1980).

Certaines tensions pourraient ainsi être observées concernant mes cas entre les professionnels locaux, les responsables des organisations associatives structurant les dispositifs et les décisionnaires publics qui apportent des financements par exemple. La particularité des accompagnateurs des adolescents impliqués est qu'ils ne sont pas forcément fonctionnaires. Certains adultes sont employés directement par des collectivités, d'autres sont salariés d'associations avec des statuts souvent très précaires, ils sont même parfois bénévoles. Pour autant, leurs actions sont bien inscrites dans des politiques de jeunesse qui mêlent actions des autorités publiques et actions d'acteurs non étatiques.

Deux apports majeurs de la littérature sont, dès lors, à mobiliser. D'une part, il s'agit d'utiliser les savoirs issus des travaux développés sur les professionnels de jeunesse, les *street-level youth-workers* (James, 2011) qui structurent des espaces d'intégration façonnés par leurs contextes d'intervention. D'autre part, il s'agit de prendre en compte l'émergence de la gouvernance locale qui redéfinit le rôle des *street-level bureaucrats* pour comprendre les coopérations entre les professionnels des différentes organisations, élément

particulièrement marquant dans mon cas étant donné la pluralité des acteurs présents (Durose, 2011).

La particularité des politiques locales de jeunesse étudiées a également trait à la place des élus locaux et des managers d'organisations, dont le rôle pourrait presque être assimilé à celui des *street-level bureaucrats* car, dans le cas de la CJS de Maurepas en particulier, ils interagissaient très régulièrement avec les jeunes. Ceci pourrait contredire l'idée que ce sont les professionnels qui ont le rôle le plus important dans l'implantation des politiques publiques (May et Winter, 2007). Le rôle important des acteurs de premières lignes est également tempéré par plusieurs éléments liés à leur organisation du travail. La coordination avec des personnes d'autres structures, qui mettent également en place des actions dans des champs proches peut en effet limiter le pouvoir des professionnels locaux. C'est également le cas lorsque les institutions exercent une force normative sur les agents et contraignent ainsi leur travail (Pesle, 2016).

Il faut aussi s'intéresser aux modes d'intervention des professionnels, qui peuvent évoluer dans le temps. Les aspirations des jeunes sont davantage prises en compte et les actions développées par les professionnels se fondent sur ce qui est initié par les jeunes.

Le soutien des travailleurs de jeunesse est plutôt maintenant situé dans l'idée d'accompagnement (Paul, 2004) à l'autonomie. Dans les CJS, deux animateurs sont dédiés à l'accompagnement des jeunes. Dans les JA, les groupes peuvent aussi choisir un accompagnateur pour les soutenir. Les adolescents n'ont peut-être pas tous les mêmes capacités à développer des initiatives et ont besoin de degrés variables de soutien de la part des adultes. Cette diversité des besoins est peut-être différemment prise en compte selon les dispositifs. La rencontre entre interventions des professionnels et actions des adolescents peut être différente selon l'origine de la composition des groupes de jeunes. Ainsi, si les actions développées émergent d'un groupe déjà organisé par des jeunes, le rôle des adultes peut être moins important. À l'inverse, si le collectif est formé d'adolescents qui apprennent à se connaître à travers cette action, le rôle des adultes est susceptible d'être plus déterminant.

Pour être accompagnés, les jeunes ont besoin de soutien général à la formalisation de leurs idées. Selon leurs domaines d'implication, il est aussi nécessaire d'avoir des appuis de spécialistes. La question de l'expertise spécifique des animateurs jeunesse peut dès lors se

poser. Ces professionnels ne sont d'ailleurs pas les seuls adultes qui interagissent avec les jeunes. Les parents et la famille peuvent aussi apporter des soutiens aux collectifs, à travers des aides plus ou moins ponctuelles. Les enseignants et d'autres adultes rencontrés par les jeunes sont aussi susceptibles de proposer de l'aide aux jeunes. Les collectifs de jeunes sont amenés à rencontrer une diversité de personnes. Les liens entre celles-ci ne sont pas forcément évidents à comprendre.

La complémentarité des interventions est aussi un élément auquel il convient de s'intéresser. Les adolescents impliqués en CJS sont engagés en collectif, ce qui questionne de fait le rapport à l'accompagnement. Les réalités individuelles des adolescents sont-elles prises en compte par les adultes, que ce soit concernant le milieu social, le genre, les origines... ? Comment s'articulent l'accompagnement collectif proposé en CJS et les pratiques d'engagement des jeunes au sein d'autres espaces ?

2.3.2.3 Les transferts de politiques publiques pour éclairer le rôle de l'expertise québécoise sur le développement de la CJS.

Afin de comprendre le rôle de l'expertise étrangère sur le développement des actions publiques pour soutenir les collectifs d'adolescents à Rennes, j'ai recours aux concepts de transfert, de traduction et de transcodage.

À première vue, le fait de mettre en place une CJS à Rennes à partir de l'exemple québécois est une opération de transfert. Les CJS constituent une initiative associative s'inscrivant dans des politiques publiques. Elles sont en effet portées par l'organisation. La fabrique entrepreneuriale au Québec est soutenue par le Secrétariat à la jeunesse²⁷.

La circulation internationale des politiques publiques est un phénomène connu dans la littérature (Delpeuch, 2009). Des États transmettent les actions mises en œuvre à d'autres systèmes politiques, menant ainsi à des développements de convergence entre différents espaces géographiques (Hassenteufel, 2005).

Ainsi, les CJS du Québec sont transmises à des acteurs français et les modèles peuvent converger. Étant donné le développement récent des CJS en France (2013), il est difficile d'étudier les phénomènes de convergence. J'ai donc choisi de m'intéresser à la première étape de transfert des CJS. Pour cela, je pourrais recourir aux *policy transfer studies* qui

²⁷ [Lien consulté le 10 juillet 2016](#)

s'intéressent aux phénomènes d'imposition, d'influence, d'inspiration ou d'imitation dans la fabrique de l'action publique (Delpeuch, 2009). Le défi est de retirer de cette approche des éléments qui permettent d'analyser des faits sociaux dans leur implantation et pas juste des solutions d'action publique développée dans le cadre d'une politique publique nationale. Les questionnements établis par Dolowitz et March (1996, 2000) et repris par Delpeuch pour analyser les transferts semblent déclinables pour une approche plus micro.

Il s'agit de travailler sur les canaux de diffusion, les acteurs, le choix du modèle à imiter, la transformation du modèle, les facteurs de succès et d'échec de la « greffe », la contribution du phénomène importé sur l'action publique de destination (Delpeuch, 2009 : 154). Sur ce dernier point, distinguer les apports voulus par les acteurs du processus et les effets inattendus paraît important (Hassenteufel et De Maillard, 2013 : 390). Tous ces questionnements s'appliquent au développement de la CJS. Il me faut ainsi comprendre la manière dont sont diffusés les CJS, les acteurs impliqués, la compréhension du modèle, son appropriation et ce qui permet sa mise en place effective à Rennes. La dimension de contribution des CJS aux actions publiques de destination est de toute évidence un de mes forts points d'intérêts.

Les travaux sur la diffusion (Stone, 2012) sont quant à eux centrés sur le travail de communication d'une innovation liée à une politique publique auprès d'autres acteurs, d'autres États. Ceci invite à étudier l'idée de l'éventuelle recherche de diffusion du modèle CJS québécois par les organisations qui gèrent le programme.

Reprochant aux travaux sur les transferts le fait d'oublier le contexte dans lequel celui-ci intervient, certaines analyses ont été développées sur la traduction d'une solution d'action publique dans son contexte de destination (Stone, 2012 ; Hassenteufel et De Maillard, 2013) constatant qu'il y a une hybridation entre la solution transférée et son nouveau contexte. Les transferts ne s'intéressent pas non plus aux évolutions du contexte d'origine, à la différence des travaux orientés sur les histoires croisées (Wemer et Zimmerman dans Hassenteufel et Maillard, 2013 : 384) qui intègrent davantage de dimensions comparatives. Le travail sur la réception et la traduction est encore plus ancré sur les politiques locales et insiste sur la dimension analytique des questions à se poser, critiquant les conceptions trop normatives développées (Steiner-Khamsi, 2014). Les transferts et diffusions peuvent être mobilisés alternativement comme variable explicative d'un phénomène ou comme variable à expliquer

(Marsh and Sharman, 2009 : 278). Je crois me situer assez clairement dans le recours au transfert des CJS comme une sorte de variable potentiellement explicative de l'évolution des pratiques d'accompagnement à Rennes.

2.4 Synthèse

Dans ce deuxième chapitre, j'ai exploré une deuxième dimension de la littérature. Il s'agit de celle ayant trait aux politiques de jeunesse et à l'inscription de l'action collective dans celle-ci.

Au niveau des acteurs qui forment les actions publiques d'accompagnement des collectifs de jeunes, j'ai précisé certains éléments sur les systèmes dans lesquels ils évoluent. Les acteurs non étatiques ont un rôle historique et toujours actuel, ce qui pose des questions en termes de définition des intérêts collectifs et au niveau de la place des institutions. Des cadres de partenariat sont parfois construits, que l'État peut plus ou moins faciliter. L'action initiée par les institutions est tout de même structurante, même si elle change de forme avec un recours aux acteurs du marché plus présent dans certaines formes de politiques de jeunesse. Il convient de distinguer la place des acteurs privés associatifs qui sont impliqués depuis fort longtemps dans la conception et la mise en œuvre des politiques de jeunesse, avec la place des organisations lucratives qui sont par exemple sollicitées sur recommandation de l'État pour conseiller les associations.

La multiplicité des acteurs invite à comprendre l'action publique qui concerne les jeunes en tant que processus collectifs. Dès lors, certains liens entre acteurs se forment entre élus, associations, organisations de jeunes, institutions. La définition de ces réseaux n'est pas toujours simple ; du fait de leur dynamisme et de leur souplesse, certains protagonistes informels sont parfois inconnus par d'autres structures. Il ne s'agit pas réellement de communauté organisée, mais plutôt de réseau thématique (Marsh et Rhodes, 1992). Tout cet environnement forme des cadres d'accompagnement marqués par certains enjeux.

La relation accompagnant/accompagné sous-tend l'intervention auprès d'un public relativement vulnérable. Les jeunes qui connaissent des transitions dans le cadre du passage à la vie adulte peuvent en effet s'avérer plus ou moins fragiles. L'accompagnement est alors mis en place pour soutenir la participation des jeunes tout en les protégeant du fait de leur vulnérabilité (variable selon les individus). Une pluralité de postures est adoptée selon les contextes et la relation qui unit les adultes et professionnels aux jeunes. Les interventions sont évolutives, mais ont globalement pour ambition de faciliter l'action autonome dans de

nombreux cas en ciblant les individus. Les questions collectives sont donc intéressantes à interroger de ce point de vue. Les actions d'accompagnement mises en place auprès d'individus manquent parfois de prise en compte du contexte de vie des jeunes, comme leur origine géographique ou sociale ou leur sexe. Pourtant, des facteurs structurels nécessiteraient une lecture plus large des processus afin que l'accompagnement puisse être adapté aux réalités des jeunes accompagnés.

Les politiques de jeunesse qui constituent le cadre structurant des accompagnements sont marquées par certaines évolutions. Elles sont de plus en plus territorialisées et dépendent donc d'orientations variables, prises par les acteurs locaux. Les cadres élaborés par le gouvernement national peuvent maintenir une certaine équité territoriale tout en contraignant parfois les gouvernements locaux. Au niveau des politiques de jeunesse, la dynamique de la politique de la ville montre la possibilité des politiques de quartier. Parallèlement, la décentralisation fait davantage de place aux collectivités qui appuient parfois des dynamiques originellement soutenues par l'État ou qui au contraire expérimentent de nouvelles modalités d'action publique. Le développement d'actions de proximité facilite aussi les processus de participation, car les décideurs et les institutions sont plus proches des jeunes.

La décentralisation, quand elle est engagée dans un sens de dévolution, est aussi visible entre États et acteurs non étatiques. L'institution laisse les acteurs associatifs agir tout en s'intéressant modérément à la teneur des initiatives. Un autre mouvement des politiques de jeunesse est leur éclatement, elles sont difficiles à cerner, car les champs d'intervention qui concernent les jeunes sont variés et les échelles d'intervention des acteurs vont du local à l'international. L'intégration entre les actions des différents acteurs de tous les secteurs est ainsi recherchée même si elle reste largement théorique étant donné que le secteur socioculturel est toujours central sans disposer de beaucoup de moyens. Un dernier élément de mutation concerne l'eupéanisation et la circulation des politiques. L'Union européenne a une action importante auprès des jeunes, concernant l'éducation et la formation ainsi que la citoyenneté. Les logiques de travail, entre dialogue et intégration, sont aussi promues par cette institution. D'autres éléments internationaux comme la CDE ou des expériences étrangères sont aussi mobilisés par les acteurs nationaux. Des convergences entre les différentes politiques publiques sont ainsi observées.

Je termine par la conceptualisation de la mobilisation locale de l'expertise internationale d'accompagnement. Mon objet est d'abord déterminé par le fait que les engagements des adolescents sont relativement peu étudiés, même si je peux m'appuyer sur les travaux qui concernent la participation des enfants et des jeunes. Approfondir les questions structurant la construction spécifiquement de la citoyenneté pour les adolescents est aussi un point majeur. En ce qui concerne les cas d'études, il m'a semblé pertinent de travailler plus en détail sur une junior association, car les enquêtes auxquelles j'ai participé jusqu'à présent étaient plus globales et certains points me semblaient impliquer une étude plus approfondie des dynamiques de groupe. Le travail de comparaison entre CJS en France et au Québec paraissait également intéressant. J'ai d'abord cherché à trouver une équivalence à un système d'implication associative des adolescents au Québec, mais mes recherches n'ont pas été concluantes de ce point de vue. Surtout, des discussions avec les acteurs du développement des CJS au Québec et en France ainsi que ma découverte des connaissances sur les comparaisons transnationales m'ont amené à orienter cette thèse sur les évolutions impliquées par la mise en place de la CJS à Rennes. Dès lors, cette perspective m'amène à recourir spécifiquement à trois ensembles de concepts. L'idée de travail bénévole est un moyen de comprendre les dynamiques d'engagement des adolescents et leurs soutiens dans une perspective professionnelle. La traduction permet de s'intéresser aux sens produits par les acteurs, dans le cadre des réseaux développés. Le transfert se focalise ici sur le développement de l'expérience internationale à Rennes. Chacun des concepts permet d'éclairer certains éléments de l'analyse tout en se complétant. Le tableau 2.1 ci-dessous permet de résumer la mobilisation des différentes notions.

Tableau 2.1 – Présentations synthétiques des concepts mobilisés pour développer l'analyse

Notions mobilisées	Travail bénévole (Simonet) Entreprise associative (Hély)	Traduction et Acteur-réseau (Akrich, Latour, Callon) Systèmes politiques de jeunesse (Loncle)	Transfert (Delpeuch) Diffusion (Stone)
Unités d'analyse	Sens de l'accompagnement Valeurs promues par les dispositifs Construction de la citoyenneté des adolescents entre travail et engagement	Lien entre les différents acteurs des dispositifs Processus de mise en place des systèmes Rôle des différents acteurs Constitution des réseaux	Analyse du processus de développement de la CJS au niveau transnational (Québec vers Bretagne/Rennes) Création de sens commun entre les acteurs rennais et québécois Adaptation du modèle des CJS du Québec à Rennes Rôle du contexte international sur la recomposition de l'action publique locale
Notions mobilisées	Travail bénévole (Simonet) Entreprise associative (Hély)	Traduction et Acteur-réseau (Akrich, Latour, Callon) Systèmes politiques de jeunesse (Loncle)	Transfert (Delpeuch) Diffusion (Stone)

CHAPITRE 3 : L'ENQUÊTE DÉVELOPPÉE

Dans le chapitre précédent, j'ai pu expliquer la manière dont ma problématique était construite. Je tente maintenant de restituer mes stratégies d'enquête pour accéder à des données permettant de répondre le mieux possible à la question centrale de mon travail : **comment l'expertise étrangère interroge-t-elle les actions publiques soutenant les collectifs d'adolescents à Rennes ?** Je présente tout d'abord mon positionnement épistémologique (3.1) pour ensuite expliquer les différentes études de cas que j'ai menées avec les méthodes associées (3.2). Je finis par l'explication de ma stratégie d'analyse à partir des données construites dans le cadre de mon enquête (3.3).

3.1 Le positionnement épistémologique

Mon positionnement épistémologique est inscrit dans une démarche à la fois inductive (3.1.1), interprétative (3.1.2) et transformatrice (3.1.3).

3.1.1 Une recherche définie de manière inductive

La stratégie d'induction analytique définie par Becker (2002) permet de préciser le rapport des pratiques observées aux conceptualisations que l'on opère. Mon problème de recherche au début de mon travail de thèse est ainsi défini par l'intérêt que je porte à ce sujet (3.1.1.1) et par des préoccupations empiriques et théoriques découvertes progressivement (3.1.1.2). Au fur et à mesure de ces découvertes, je conceptualise et j'ajuste mes questionnements.

3.1.1.1 Un intérêt personnel

Le début de mes raisonnements inductifs se situe dans mon expérience personnelle liée à l'implication collective des jeunes. J'ai eu trois types de rôles à travers mes diverses expériences : accompagné, accompagnant, chercheur.

J'ai été accompagné quand j'étais membre d'une junior association à partir de 2004 puis en tant qu'associatif étudiant à partir de 2008. Dans les deux cas, ces expériences orientent mes questionnements sur le rôle des personnes extérieures aux collectifs auxquels j'ai participé en étant plus jeune. Les liens que nous avons avec les adultes sont aussi une préoccupation.

Pourquoi avait-on besoin d'accompagnement ? Parce que nous étions jeunes ? Engagés en association ? Pourquoi y a-t-il des professionnels de l'accompagnement des jeunes ? Est-ce que les parents et les enseignants peuvent avoir des rôles proches de ceux des accompagnateurs ?

En tant que « pair », j'ai pu échanger avec d'autres jeunes impliqués en junior association lors des rencontres et formations mises en place par le Réseau National des Juniors Associations (RNJA) et les relais départementaux²⁸. Quel est le rôle de jeunes extérieurs aux collectifs ? Comment se situer par rapport aux accompagnateurs adultes ? J'ai aussi été animateur à Rennes au sein d'Animafac, réseau national d'associations étudiantes. Je proposais d'outiller les étudiants pour qu'ils puissent mener des projets de qualité. En quoi étais-je légitime pour mener ce type d'actions ? Étant étudiant moi-même, en quoi ma situation permettait-elle de mieux comprendre les actions mises en place par les collectifs accompagnés ? Le fait d'intervenir au titre d'une structure extérieure n'est pas non plus anodin. Comment est structurée la réciprocité entre associations accompagnantes et collectifs d'adolescents ?

En tant que professionnel, je m'occupais de la gestion du dispositif junior association et service civique au sein d'une fédération d'association d'éducation populaire à Rennes en 2013. Intervenant à un autre niveau, moins régulièrement auprès des jeunes que quand j'avais un rôle d'animation, d'autres questionnements sont apparus. Est-ce cohérent de gérer un dispositif en ayant peu de contacts avec les bénéficiaires, les accompagnés ? En quoi est-il utile de concevoir des dispositifs pour soutenir l'implication associative des jeunes ? Ces dispositifs s'inscrivent également dans des politiques publiques, dès lors quels sont les enjeux à développer les soutiens aux engagements des adolescents et des jeunes ?

De par mon parcours, j'ai été vite intéressé par l'accompagnement proposé pour faciliter l'implication associative des jeunes, les dispositifs développés par les politiques publiques et les différentes formes d'engagement des jeunes. Ces intérêts se retrouvent dans ma thèse.

Pour prendre de la distance vis-à-vis de ces expériences et bien comprendre les raisons de

²⁸ Le RNJA est animé au niveau local par les fédérations de la ligue de l'enseignement, des Maisons des Jeunes et de la Culture et des Centres Sociaux. L'ensemble de ces structures sont ainsi « relais départemental » du réseau et s'occupe d'accompagner administrativement et pédagogiquement les collectifs de jeunes créés.

mon intérêt pour l'engagement des adolescents, j'ai mené deux entretiens avec un ami associatif qui me connaît depuis que je suis adolescent. Nous avons échangé sur nos expériences pendant deux après-midis, dans une perspective proche de l'autobiographie raisonnée (Desroche, 1978). Les éléments issus de ces échanges permettent de contextualiser mon objet de recherche, mais ne sont pas utilisés pour autant comme données et ne constituent pas des réponses au problème soulevé par cette thèse. Ils ont pour intérêt de me situer activement dans ce travail de recherche. Ceci met en évidence la conscience de ma forte implication sur les questions relatives à la participation des jeunes.

3.1.1.2 L'intérêt empirique et théorique

En 2013, durant mon expérience professionnelle à la Ligue de l'Enseignement, j'ai aussi eu l'occasion d'assister au développement des CJS en Bretagne, alors que je m'occupais notamment du dispositif JA. Ce contexte implique un rapport à l'objet particulier, que j'ai construit en fonction de pratiques dans lesquelles j'étais fortement impliqué, en articulation avec les lectures et les discussions théoriques que j'ai pu mener. Mon mémoire de master traitait de la participation dans les juniors associations. Observant que les CJS pouvaient constituer des expériences proches de celles que j'avais analysées en JA, j'ai souhaité construire un travail de comparaison entre ces deux dispositifs. Ceci fut appuyé par le lien académique avec le Québec, lieu d'origine des CJS. Plusieurs choses m'ont rapidement intéressé dans les CJS. J'ai d'abord pu vivre les questionnements des acteurs de la jeunesse à Rennes. Le fort intérêt de la municipalité était aussi intrigant. Le fait que des acteurs économiques proposent de construire des actions pour les jeunes me semblait aussi inhabituel.

Quand j'ai démarré mon travail de thèse en janvier 2014, je travaillais sur l'implication des adolescents dans les collectifs coopératifs et associatifs. Je proposais de comparer deux cas à Rennes et deux cas à Montréal pour étudier une association et une coopérative dans chaque pays. J'ai eu des échanges informels avec la directrice du pôle de l'économie sociale et solidaire du pays de Rennes, qui me disait qu'il était intéressant de prendre du recul sur le développement de la CJS à Rennes. Il s'agissait de questionner la manière dont celle-ci était développée. La présentation de mon idée de thèse à un salarié de la fabrique entrepreneuriale, organisation qui développe les CJS au Québec confirmait l'intérêt d'orienter mon sujet sur le

transfert du modèle CJS à Rennes. Pour eux, c'était aussi très important de comprendre le succès du développement des CJS en France à partir de la traduction du modèle québécois, notamment si d'autres développements internationaux pouvaient intervenir par la suite.

Au niveau théorique, je découvrais que la question des transferts de politiques paraissait être peu exploitée en ce qui concerne la jeunesse et la vie associative. Plusieurs écrits sur la traduction de politiques dans des systèmes étrangers existent bel et bien, mais l'application aux actions qui concernent les jeunes semble relativement inexistante.

Au fur et à mesure, j'ai donc construit mon objet de recherche en fonction de mes expériences et questionnements auprès des acteurs concernés par mon objet de recherche en tentant des conceptualisations. J'ai ensuite poursuivi cette logique de pensée, en menant des entretiens et observations empiriques à partir des documents récoltés et des situations que j'ai vécues.

3.1.2 L'interprétation

La démarche méthodologique que j'engage est aussi très liée à l'idée interprétative. Riccucci (2010), en proposant des bases pour étudier l'épistémologie de l'administration publique, explique que ce positionnement considère les connaissances comme actes d'interprétation, le chercheur étant inséparable de la réalité qu'il observe, étant acteur de celle-ci. L'objectivité n'est donc pas envisagée dans cette perspective, les vérités scientifiques développées étant nécessairement des constructions sociales.

Ceci pose en outre le problème de la distanciation (Elias, 1993). Comment construire une analyse présentant des apports tout en ne prétendant pas mener un travail purement objectif ? Le positionnement de chercheur impliqué a en ce sens été analysé par plusieurs activistes qui développent cette posture (Morvan, 2011). Ceux-ci expliquent que l'implication du chercheur comme sujet-objet de la recherche peut tout de même permettre de développer des connaissances de qualité.

La démarche que je construis est aussi proche de l'embarquement, car j'ai un lien assez fort avec mon terrain d'enquête. Ce type de recherche présente essentiellement l'avantage de construire les savoirs scientifiques en lien avec les savoirs profanes (Gardien, 2013). Ils peuvent d'ailleurs se mêler ce qui contribue à parler d'hybridation des savoirs (Bourrier, 2013). L'embarquement est très lié à l'engagement du chercheur dans l'enquête menée. En ce qui me concerne, je n'ai pas choisi une perspective ethnographique donc l'embarquement réside plus dans mes expériences antérieures que je peux aussi lier à mes pratiques actuelles qu'à ma forte implication dans le terrain d'enquête. Conscient des difficultés en termes de neutralité scientifique du fait de ma situation, j'ai développé des méthodes à la fin de ce chapitre pour permettre de conserver une certaine scientificité.

Riccucci évoque également l'idée que l'interprétation est guidée par des facteurs culturels. Cet élément est important dans mon contexte de recherche. En effet, en intégrant le contexte québécois aux expériences rennaises, ma perception culturelle des faits occupe une place centrale, ayant bien conscience que mes vingt-cinq années de vie passée à Rennes orientent mon travail. Mon inscription au doctorat dans une université québécoise et le travail de terrain devrait cependant permettre de produire une connaissance approfondie de l'implication

adolescente au Québec pour éclairer les évolutions locales à Rennes. Ce rapport à la citoyenneté est un élément fondamental concernant mon travail de thèse. Je dois en effet nécessairement être vigilant à ne pas construire une recherche purement guidée par ma réalité nationale, problème identifié dans certains travaux comparatifs (Hassenteufel, 2005). J'interprète plusieurs événements sur lesquels il me faut apporter quelques précisions : l'expression des adolescents eux-mêmes (3.1.2.1), celles des adultes sur l'engagement des jeunes qu'ils fréquentent (3.1.2.2) ainsi que l'interprétation de ces implications par les chercheurs (3.1.2.3).

3.1.2.1 L'expression des adolescents sur leurs expériences

Je n'ai pas directement rencontré d'adolescents dans le cadre de cette enquête. Ceci ne me paraissait pas être le meilleur moyen pour répondre aux questionnements de ma thèse, car je souhaitais surtout comprendre l'influence de l'expertise des CJS sur l'évolution des systèmes d'accompagnement.

J'ai eu besoin d'interroger des gens non sur leurs pratiques d'actions, mais sur les liens qu'ils avaient à l'action publique. J'ai donc fait le choix de rencontrer des jeunes qui ont créé un collectif à l'adolescence sous forme de JA et qui sont maintenant étudiants ou jeunes adultes. Ceux-ci m'ont ainsi expliqué le rôle des soutiens de leur environnement dans le développement de leurs actions. Cette stratégie s'est avérée assez riche étant donné que les enquêtés se mettaient facilement dans des positions réflexives. J'ai par ailleurs recours à différents supports pour bien comprendre les engagements des adolescents qui font l'objet d'accompagnement (vidéos, interviews radio). Il ne m'a pas semblé pertinent d'interroger plus en détail les jeunes bénéficiaires des CJS, car je m'intéresse plutôt au cadre global de ce système et à son inscription dans les politiques publiques.

3.1.2.2 Les connaissances des expériences adolescentes rapportées par les adultes

Pour comprendre les formes d'action publique, j'ai d'abord interrogé des adultes qui agissaient auprès d'adolescents avant le développement de la CJS, modèle venu de l'étranger. Je les ai questionnés sur le dispositif JA, leurs rôles et le sens que ceci avait pour eux. Leurs liens avec les adolescents étaient aussi une source d'échange importante.

J'ai aussi rencontré des adultes à Montréal, qui sont impliqués auprès des CJS, pour avoir un regard sur les différents modèles de CJS développés dans le contexte d'origine et les collaborations entre acteurs.

Les personnes rencontrées à Rennes sont les développeurs du dispositif CJS, je les ai interrogées sur leur rôle dans la CJS à Maurepas et plus globalement dans l'émergence du modèle en Bretagne et en France. Les expériences adolescentes dans ce cadre ne sont pas mon intérêt central, mais elles sont parfois rapportées par les adultes rencontrés. Je m'y intéresse quand elles permettent d'expliquer le développement de l'action publique, globalement à travers le regard des adultes. J'ai cependant pu avoir accès à quelques éléments directs auprès des adolescents, du fait de l'existence d'une émission de radio pendant la première année de la CJS et d'observations de l'inauguration d'une CJS à Montréal.

3.1.2.3 L'interprétation des engagements adolescents par les chercheurs

Quand il s'agit de comprendre les engagements des adolescents en CJS, j'échange aussi avec Emmanuelle Maunaye, Maîtresse de Conférences en sociologie à l'Université de Rennes 1, avec qui j'ai écrit un article sur l'entrepreneuriat des adolescents (Maunaye et Poisson, 2017). Elle a mené des entretiens avec plusieurs adolescents qui ont été impliqués dans la CJS durant différentes années. Nous travaillons régulièrement ensemble dans le cadre de la recherche Partispace, où elle contribue particulièrement aux éléments sur les pratiques d'engagement des adolescents alors que je me concentre sur l'action publique. Ceci nous permet de développer des regards complémentaires et de profiter de l'expertise de chacun.

3.1.3 Les transformations et les collaborations

Mon travail tente également d'apporter des éléments pour transformer les systèmes que j'ai étudiés, les faire évoluer. Étudier l'implication des adolescents est pour moi l'occasion de faciliter, soutenir leur reconnaissance en tant qu'habitants d'un environnement. Comprendre de manière plus profonde les pratiques d'accompagnement est un moyen pour mener de nouvelles expérimentations, qui vont dans le sens d'une plus grande liberté des jeunes et qui inscrivent l'action des adultes dans une perspective de soutien. Ainsi, je m'attache à proposer des analyses qui peuvent faire évoluer les pratiques, en facilitant leurs appropriations sous forme de recommandations.

Pour que ce travail de recherche soit utile dans la pratique et corresponde aux vécus des acteurs de l'accompagnement des collectifs d'adolescents, au-delà des personnes que j'ai rencontrées, j'ai aussi mené des échanges avec d'autres adultes. À Montréal, j'ai organisé une rencontre en novembre 2016 avec les administrateurs du Forum jeunesse de l'île de Montréal, l'une des personnes étant ancien salarié de la fabrique entrepreneuriale, l'autre ayant une expérience d'ancienne animatrice de CJS. À Rennes, j'ai organisé des réunions avec quatre personnes en décembre 2016 et janvier 2017 dans la même perspective. Les participants à ces rencontres connaissaient tous le dispositif CJS. Deux d'entre eux étaient salariés d'association d'éducation populaire n'intervenant pas directement en CJS, mais ayant une bonne connaissance du programme, une autre personne souhaitait développer une CJS dans son territoire et se posait des questions sur la pertinence du modèle par rapport à sa situation. Le dernier participant travaillait à une enquête universitaire à visée professionnelle sur l'animation du réseau CJS à l'échelle départementale. Durant toutes ces rencontres, j'ai pu expliquer mon travail de recherche et présenter mes premières conclusions pour entendre les avis des participants sur leur pertinence. Ceci est un processus important à mon sens, car cela permet d'agir au plus près des pratiques d'accompagnement des adolescents.

J'ai développé mon enquête en découvrant petit à petit l'intérêt des sciences ouvertes, marquées par la volonté de rendre la recherche scientifique la plus accessible possible, même si j'y étais déjà quelque peu sensibilisé par mon implication à Anima fac, qui avait constitué l'occasion de rencontrer des acteurs de la diffusion des savoirs en France. J'aurais pu mener

davantage de collaborations avec les acteurs, j'en ai développé le plus possible pour que mes conclusions contribuent à l'élaboration de savoirs communs. Je considère en effet que mes savoirs sont construits au regard de la communauté qui m'entoure. Celle-ci est composée des autres universitaires avec qui je peux échanger, mais aussi de la société plus globalement. J'emprunte aux autres pour créer un travail du commun (Nicolas-Le Strat, 2016 : 251).

3.2 Les données récoltées à travers les études de cas

Ce travail s'appuie principalement sur deux études de cas composées chacune de plusieurs organisations enquêtées. Cette méthodologie n'a pas pour vocation de vérifier une théorie sur le terrain, mais plutôt de faire émerger des questionnements et des analyses (Stake, 2000). Étant donné mon objet d'étude et les multiples manières possibles d'accompagner les adolescents, le recours à l'étude de cas est essentiel pour intégrer fortement le contexte dans lequel celui-ci intervient (Sartori, 1994) afin de circonscrire précisément les unités d'études (Flyjberg, 2011). Les deux études de cas sont rennaises et ont été sélectionnées pour répondre au mieux à la problématique en apportant des éléments complémentaires. La première étude de cas concerne la CJS de Maurepas mise en contexte avec le développement des CJS entre le Québec et la Bretagne (3.2.1). La junior association rennaise est mobilisée comme deuxième cas (3.2.2). Ces deux cas ont été choisis afin de se compléter et d'être comparés (3.2.3).

3.2.1 Le cas de la CJS et le contexte du développement du modèle

Mon travail sur les CJS s'appuie sur une étude de cas qui concernent la CJS de Maurepas qui illustre le développement des CJS en Bretagne (3.2.1.1). J'ai aussi construit des données sur les CJS à Montréal et au Québec pour contextualiser le modèle (3.2.1.2).

3.2.1.1 Le développement des CJS en Bretagne : le cas de Maurepas

Ce cas constitue le cœur de l'étude dans la mesure où mon intérêt est d'expliquer l'émergence d'une innovation politique venue de l'étranger. Il s'agit des «Coopératives Jeunesse de Services», qui existent au Québec depuis 1988. En Bretagne, elles sont développées depuis 2013. Lors de cette première saison, trois territoires avaient été expérimentés : Maurepas (Rennes), Quintin, Quimper. J'ai plus particulièrement choisi d'approfondir les questionnements à partir du quartier de Maurepas, étant donné que ce quartier a pour particularité d'être dans la ville où réside et travaille l'équipe qui a développé l'expérimentation régionale et que d'autres dispositifs existent dans cette ville pour soutenir les jeunes. Les premiers éléments que j'ai collectés sur cette CJS datent de 2012, époque où j'étais en stage à la LDE 35. Il s'agit d'écrits que j'avais conservés de cette période, je les ai

remobilisés en 2016 lorsque j'ai réalisé mon enquête. Étant donné que je m'intéresse de manière centrale au développement des CJS, mon enquête dépend de l'évolution du rôle des fondateurs. Mes analyses sont donc fondées sur plusieurs unités territoriales croisées :

- La structuration régionale et nationale, pensée à partir de 2012 ;
- Les CJS dans le pays de Rennes, qui sont trois pour les 3^e et 4^e saisons d'exercices (2015 et 2016). Il s'agit des quartiers de Maurepas, de Villejean et du Blosne ;
- La CJS de Maurepas, la 1^{re} CJS rennaise, sur laquelle j'ai particulièrement interrogé les acteurs.

Concernant la CJS de Maurepas, tout a été fait à partir de l'expérience des Québécois à partir de 2011. Il y a vraiment cinq personnes clés en 2011 : Karol (Montréal), Éva, Guirec, Nolwenn et Loïc (Rennes). Les quatre Rennais se sont rendus à titre personnel au Forum International de l'Économie sociale et solidaire à Montréal parmi un groupe informel plus large d'acteurs bretons. Guirec a interviewé Karol, qui porte les CJS au Québec. Il a partagé sa découverte avec les autres Rennais. À partir du retour en France, il est envisagé de développer des CJS en Bretagne. Guirec, salarié de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) et Loïc, ancien gérant d'Élan créateur (Coopérative d'Activités d'Emploi – CAE d'Ille-et-Vilaine) rencontre Karol en décembre 2011 à Châtellerault. Une équipe du Conseil régional du Poitou-Charentes s'est en effet rendue au Québec en 2010 et développe une première CJS pendant les vacances de Noël en 2011. La structure qui porte la CJS est une CAE.

En 2012, de premiers échanges se tiennent avec la DIRRECTE Bretagne (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) pour évaluer la faisabilité des CJS et avec les CAE pour réfléchir au statut. 3 territoires d'expérimentation sont retenus en Bretagne pour 2013. À Rennes, le quartier de Maurepas est retenu, essentiellement du fait qu'Éva soit habitante du territoire. En 2013, voici le rôle des personnes composant le groupe fondateur par rapport à la CJS de Maurepas : Éva est habitante du quartier et directrice du pôle de l'ESS qui coordonne le comité local (CL), Nolwenn est gérante de la CAE qui est parrain économique du CL, Guirec est salarié de la CRESS et s'implique dans l'expérimentation régionale, Loïc est mandaté par CPE Grand

Ouest (Coopérer Pour Entreprendre, réseau des CAE) pour le développement régional de l'expérimentation. Il est aussi président du pôle de l'ESS du pays de Rennes. Denez, président national de CPE, est aussi très impliqué à partir de cette période sur le développement régional. Au niveau des structures jeunesse, il n'y a pas d'implication forte régionale.

Encadré 3,1 L'adhésion progressive des structures jeunesse aux CJS

La Conférence régionale des coordinations associatives de Bretagne contacte la Ligue de l'Enseignement 35 et le MRJC le 30 octobre 2012, relayant une invitation à une rencontre d'information sur l'expérimentation régionale 2012/13 le 20 décembre 2012.

Je me rends à la première rencontre du comité local de Maurepas le 21 février 2013 au nom de la Ligue de l'Enseignement 35. À la suite de cette rencontre, je fais le lien avec le Cercle Paul Bert, association affiliée à la Ligue de l'Enseignement 35. Étant donné que le CPB indique que la structure va s'impliquer dans le comité local, je ne retourne plus aux rencontres du comité local après. Une rencontre se tient le 14 mai 2013, à la demande de Réso Solidaire, qui souhaite avoir des informations sur d'autres dispositifs jeunesse, en particulier les juniors associations. Je n'assiste pas à cette rencontre, étant en cours à l'université.

Le CPB et Réso Solidaire organisent avec la LDE 35 la mise à disposition d'un volontaire en service civique pour la CJS, il aura le rôle d'animateur jeunesse auprès des jeunes. Une salariée de la LDE 35 fait donc le lien avec le CPB en juin 2013.

J'ai mené sept entretiens pour cette étude de cas, avec l'ensemble des personnes clés impliquées dans le développement des CJS depuis 2012 : les quatre Rennais qui se sont rendus au Québec, la directrice de l'organisation québécoise, l'actuelle directrice du pôle de l'ESS à Rennes qui coordonne le comité local de Maurepas et une chargée de mission de la ville de Rennes (détails sur les enquêtés dans le tableau 3.1 ci-après). L'ensemble des entretiens ont à la fois porté sur le rôle de chacune des enquêtés dans le développement des CJS en Bretagne et la spécificité de la CJS à Maurepas et les évolutions depuis 2013. Certaines questions sur la structuration nationale, tout juste émergente, ont aussi été abordées.

Tableau 3.1 – Liste des enquêtés sur l’expérimentation des CJS en Bretagne et à Rennes

Entretiens (noms modifiés)	Fonction	Genre	Âge
Éva	Élue de quartier depuis 2014 Animatrice du comité local 2013-2014	Féminin	45
Nolwenn	Gérante du parrain économique en 2013-14 Coordinatrice nationale en 2015-16	Féminin	46
Loïc	Coordination régionale de l’expérimentation 2013 Animateur du comité local 2014-15-16	Masculin	51
Camille	Chargée de mission politique de la ville 2013-14-15-16	Féminin	60
Karol et Hubert	Coordination du programme au Québec	Féminin et Masculin	54 et 33
Guirec	Coordination de l’expérimentation en 2013 (directeur adjoint de la CRESS)	Masculin	36
Helena et Tudi	Animateur du comité local 2016-17	Féminin et Masculin	48 et 26

J'ai aussi eu recours à d'autres données permettant de croiser les différentes informations recueillies :

- Témoignage de jeunes des CJS des années 2013 et 2016

Il s'agit de l'émission Pastille réalisée par un journaliste qui a suivi l'ensemble de l'activité de la CJS pendant la première saison. En 2016, Emmanuelle Maunaye a aussi mené une enquête auprès de jeunes impliqués dans la CJS et j'ai eu accès à certains entretiens. Ceci m'a essentiellement permis de mieux m'imprégner de la manière dont les jeunes vivent leurs engagements, même si ce n'est pas le thème central de mon travail.

- Les mails de 2012-2013 préalablement à la première saison de la CJS rennais

En 2012-2013, j'étais en stage à la LDE quand la CJS a été développée. J'ai participé au démarrage du comité local ainsi qu'à des échanges préparatoires (16 courriels). Ceux-ci portent sur les premières sollicitations du pôle de l'ESS à la Ligue de l'enseignement et les informations plus globales fournies aux premiers membres du comité local dont je faisais partie.

- Les comptes rendus des comités locaux des 3 CJS Rennaises depuis leurs créations ;
- Les bilans locaux, régionaux et nationaux depuis 2013 ;
- Des articles de presse ;
- Des documents de communication pour le recrutement des jeunes et pour les prestataires de la coopérative ;
- Des documents sur l'expérience, notes rédigées par Nolwenn et Guirec.

Ces documents permettent essentiellement de comprendre les éléments mis en avant dans les échanges internes et auprès du public. Ceci est notamment utile pour observer quelles sont les valeurs qui sont véhiculées par le dispositif.

3.2.1.2 Le modèle initial des CJS : les CJS à Montréal et au Québec

À Montréal, j'ai travaillé à une échelle territoriale différente. À l'origine, je souhaitais enquêter sur une CJS en particulier, dans un quartier avec des caractéristiques proches de celui de Maurepas. Il s'agissait ainsi de comparer deux structures en s'intéressant aux similitudes et différences. J'ai recentré mes intérêts sur le transfert du dispositif CJS à Rennes et en Bretagne. En ce sens, j'ai écarté la démarche de comparaison internationale. J'ai donc choisi de mener un autre type d'enquête à Montréal afin de comprendre le contexte d'origine. Ceci a pour intérêt de pouvoir situer la dynamique de la CJS à Rennes par rapport à d'autres modèles. Finalement, je me suis intéressé à huit CJS ayant des caractéristiques diverses. Les prises de contact à Montréal (explications dans l'encadré 3.1) ont été différentes de celles de Rennes étant donné que je ne connaissais pas les personnes qui mettent en œuvre les CJS au Québec. Cependant, mes bons liens avec les créateurs du dispositif à Rennes m'ont permis d'entrer en contact assez rapidement avec les personnes organisant le système à Montréal et au Québec. Avec les acteurs locaux, l'accès a été un peu plus difficile, j'ai eu plusieurs non-réponses (cf. tableau 3.2) pour cette dimension du terrain, au contraire de l'enquête rennaise où j'ai pu rencontrer la quasi-totalité des personnes sollicitées.

Encadré 3.1. Démarrage du travail de terrain

J'ai eu un échange pour la première fois avec un salarié de la fabrique entrepreneuriale en avril 2015. Il s'agissait de le solliciter pour participer à l'École d'été que j'organisais sur les actions publiques à l'égard des jeunes. L'organisation n'a finalement pas participé à l'événement, mais nous avons tout de même conservé le contact. Après la formalisation de ma proposition de thèse, j'ai de nouveau échangé avec eux en novembre et décembre 2015 par courriel. J'ai également discuté après en décembre 2015 à Paris avec une jeune de la délégation québécoise à la COP 21 qui avait eu une expérience d'animatrice de CJS au YMCA de ville Saint-Laurent. Ce quartier semblait intéressant dans la perspective de comparaison. Cette personne a ensuite participé à une rencontre de présentations à la fin de mon enquête. Je n'ai pas eu d'échange avec la fabrique entrepreneuriale entre janvier et juin 2016, mon contact était parti en congé paternité à cette période et j'attendais la soutenance de ma proposition de thèse. Par la suite, après la soutenance de ma proposition de thèse (avril 2016), j'ai obtenu mon certificat éthique (mai 2016) et j'ai démarré le terrain en France (mai et juin 2016).

En juillet 2016, je me suis rendu à Montréal et j'ai démarré l'enquête auprès des CJS. La stratégie était donc d'aller à la rencontre de plusieurs profils de CJS. J'ai ainsi établi plusieurs critères :

1. En fonction des personnes recherchées pour l'enquête :
 - 5 animateurs dans différentes CJS
 - 3 groupes communautaires sur des comités locaux : 1CJE, 1MDJ ou YMCA, 1 autre (centre bénévole ou communautaire, autres associations)
 - 3 institutions : école, institutions publiques
2. En fonction des profils des personnes :
 - Femmes/Hommes
 - Âges divers
 - Durée CJS
 - Population de la CJS et du quartier avec diversité sociale et ethnique
 - CJS été/CJS année
 - Ancienneté des personnes dans les CJS

Tableau 3.2 – Typologie des personnes rencontrées dans le cadre de l’enquête sur les CJS à Montréal

Catégories de personnes	Sollicitées	Rencontrées	% acceptation
Animateurs	7	3	43 %
Comités locaux	10	4 +1 ²⁹	50 %
Total des CJS analysées	17 ³⁰	8	47 %

²⁹ J’ai rencontré des membres de comités locaux de quatre CJS. Pour une cinquième CJS, nous avons fixé des rendez-vous à plusieurs reprises qui ont été annulés. Je n’ai ainsi pas pu rencontrer les animateurs et la coordinatrice. Ils m’ont cependant fourni de la documentation qui me permet de l’intégrer à l’analyse.

³⁰ Il y avait 21 CJS actives à Montréal – Laval quand j’ai réalisé l’enquête.

J'ai également réussi à constituer un échantillon très divers comme je le souhaitais initialement, dont voici certaines précisions dans le tableau 3.3 :

Tableau 3.3 – Liste des enquêtés rencontrés à Montréal

Qualité	Structure	Accueil de la CJS	Ancienneté CJS	Quartier	Mixité CJS
Animateur 1 ^{re} année	CJE	MDJ	8 ans	Hétérogène	Jeunes favorisés
Animatrice 2 ^e année	YMCA	YMCA	21 ans	Favorisé	Jeunes favorisés
Animatrice 2 ^e année	Association	Association	16 ans	Populaire	Jeunes en difficultés
CL - Agente entrepreneuriat jeunesse (P)	CJE	MDJ	2 ans	Populaire	Jeunes en difficultés
CL – Psychoéducatrice	CLSC	MDJ	25 ans	Populaire	Jeunes en difficultés
CL - Directrice OCJ (P)	MDJ	MDJ	1 ^{re} année	Hétérogène	Jeunes en difficultés
CL - Agent sociocommunautaire	SPVM	MDJ	3 ans	Hétérogène	Jeunes en difficultés
CL - Coordinatrice OCJ (P)	Association	Association	1 ^{re} année	Populaire	Jeunes en difficultés

CL : Comité local

P : Parrain

Au niveau du genre des jeunes impliqués dans la CJS, l'ensemble des structures sont mixtes étant donné que c'est une exigence du dispositif. Je n'ai pas sollicité de partenaires « économiques », car je souhaitais particulièrement analyser le rôle des professionnels qui travaillent habituellement avec des jeunes. Concernant la Municipalité, j'ai tenté de contacter le responsable du programme de revitalisation urbaine à Marigot (Laval), mais je n'ai pas eu de réponse. J'ai aussi contacté une agente de liaison auprès des organismes culturels à Montréal Nord, mais je n'ai pas eu de réponse non plus.

Au niveau scolaire, il y a juste trois membres de comités locaux à Montréal. J'ai contacté une personne de la commission scolaire de la pointe de l'île, mais je n'ai pas eu de réponse. Je n'ai pas persévéré en ce sens, car ils sont très peu impliqués à Montréal comme à Rennes. J'ai cependant interrogé les enquêtés sur leurs liens avec la communauté éducative.

L'accès au terrain a été plus compliqué qu'en France, où à quelques exceptions près, tous les enquêtés sollicités avaient répondu positivement. Le fait que je connaisse aussi beaucoup moins les personnes a sans doute un impact sur l'acceptation d'un entretien. L'aide de la fabrique entrepreneuriale m'a cependant permis d'obtenir une diversité intéressante d'entretiens. J'ai échangé avec le responsable de l'organisation très régulièrement. Celui-ci ne m'a pas particulièrement donné son avis sur mon échantillonnage, mais a cependant réellement permis un accès facilité au terrain. Le fait de réaliser l'enquête durant l'été était aussi impératif pour rencontrer des animateurs, car leur présence est très temporaire dans le dispositif. J'ai complété ces entretiens par les documents que j'ai trouvés et que j'ai demandés sur les CJS, dans une perspective de contextualisation du propos des enquêtés, ainsi que par une séance d'observation.

3.2.2 Le cas de la junior association du territoire rennais

La junior association «The Joker TV production» a été créée en février 2010 par des collégiens des Gayeulles, établissement secondaire situé dans le quartier 6 (Jeanne d'Arc – Lonchamps – Beaulieu) de la ville de Rennes.

Depuis 2013, l'association organise un festival de courts métrages. Les six fondateurs, tous des garçons (Jean, Youn, James, Arthur, Emmanuel, Ismaël), ont été rencontrés en 2016 et questionnés sur l'expérience développée depuis 6 ans. Les échanges lors de ces entretiens ont porté sur leur parcours et le rôle des adultes depuis 2010. Ceci a été complété par sept entrevues avec des adultes les ayant soutenus (cf. informations sur les sollicitations et les personnes entretenues dans les tableaux 3.4, page 127 et 3.5, page 128). Les juniors associations agissent dans des contextes singuliers, trois formes typiques sont particulièrement connues (Rizet, 2010). Certaines structures, qualifiées d'intégratives, sont très liées à la dynamique territoriale et aux institutions locales de soutien aux jeunes (espace jeunes ou Maison des jeunes et de la Culture – MJC par exemple), d'autres sont plutôt fondées sur un groupe d'amis dans une dynamique affinitaire. La junior association étudiée relève plutôt de la troisième dynamique identifiée, appelée «projet» et qui s'inscrit dans une logique entrepreneuriale, où l'initiative des jeunes est centrale.

Avant de créer une association, les six adolescents étaient déjà attirés par le cinéma. Emmanuel et James, qui se connaissent depuis l'école primaire, avaient réalisé des petits films à l'école et lors de leur temps libre. À partir du collège, ils rencontrent d'autres jeunes venus de quartiers différents et partagent leur passion. Les quatre nouveaux venus n'ont pas encore de pratique du cinéma, mais ont un intérêt pour la question. Après avoir tourné une web-série pendant plusieurs mois, un projet de long métrage émerge. L'expérience n'aboutit pas faute de moyens suffisants et c'est à cette période que germe l'idée de créer une junior association. Lors de leur dernière année de collège, en 2009, ils se rendent donc à la MJC du quartier pour rencontrer un autre jeune, le créateur d'une ancienne junior association. Celui-ci n'est pas présent, mais l'animateur jeunesse de la structure s'intéresse à leur pratique.

La rencontre avec la MJC crée les conditions du développement de leurs passions. Les jeunes bénéficient alors du matériel technique de la structure, échangent avec un animateur

multimédia et sont soutenus par l'animateur jeunesse pour construire le projet et constituer la junior association en 2010. L'activité des professionnels s'adapte totalement aux aspirations des jeunes et s'inscrit dans une perspective émancipatrice axée sur le soutien à leurs initiatives. Le support du collectif, à savoir le dispositif junior association, est la seule possibilité pour les jeunes de s'organiser, ils y adhèrent volontairement sans avoir réellement d'alternatives apparentes, ce qui laisse présager une forme de contrainte. Les questions autour de la forme d'organisation sont particulièrement présentes lorsque les jeunes ont 18 ans, en 2013. En effet, la possibilité de créer une société était évoquée. C'est finalement sous la forme d'une association loi 1901, créée en 2014, que les jeunes ont décidé de poursuivre l'activité. Ce choix n'a pas forcément été encouragé par des adultes, mais aucun accompagnement spécifique pour transformer leur activité en société ne semblait être possible comme me l'a rapporté un relais départemental du RNJA.

Ce cas de la junior association constitue un rôle spécifique dans mon dispositif d'enquête. Il témoigne de l'existant avant que la CJS ne soit développée. Cette dynamique a été créée en 2010, soit trois ans avant que la CJS ne soit développée dans le quartier voisin. Il s'agit d'un principe qui permet aux jeunes de s'impliquer en collectif, en l'occurrence les jeunes enquêtés avaient des âges similaires à ceux qui participent à la CJS. Même s'il y a des différences notables entre les deux systèmes (durée et base de l'initiative notamment), ils sont proches sur plusieurs points (cf. chapitre 4).

Tableau 3.4 - Typologie des personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête sur la JA à Rennes

Catégories de personnes	Sollicitées	Rencontrées	% acceptation
Fondateurs	7	6	86 %
Accompagnateurs	10	7	70 %
Dont Informateurs		2	
Total	17	13	76 %

Les échanges avec les jeunes ont porté sur leur expérience développée depuis six ans, leur parcours et le rôle des adultes et du dispositif junior association dans leur engagement. Concernant les entretiens avec les adultes, il était question du soutien apporté aux jeunes globalement et le travail avec les autres adultes qui intervenaient auprès de l'association TJT Production.

Tableau 3.5 – Liste des enquêtés pour la JA à Rennes

	Qualité	Structure	Rôle
1	Membre de TJT	TJT	Co-Président
2	Membre de TJT	TJT	Co-Président
3	Membre de TJT	TJT	Co-Président
4	Membre de TJT	TJT	Bénévole
5	Membre de TJT	TJT	Directeur du festival
6	Membre de TJT	TJT	Bénévole
7	Conseiller municipal délégué à la jeunesse	Ville de Rennes	Soutien politique et financier
8	Programmatrice	Diapason	Soutien logistique
9	Animateur jeunesse	MJC	Accompagnement associatif
10	Directeur adjoint	Ligue de l'enseignement	Accompagnement associatif
11	Animatrice jeunesse	CRIJ	Accompagnement associatif et financier
12	Responsable politique de la ville	Ville de Rennes	Informateurs
13	Président	CRIJ	Informateurs

J'ai également accès à une base de données de l'ensemble des juniors associations créées en Ille-et-Vilaine depuis 2000, ayant travaillé précédemment sur une enquête pour le Réseau National des Juniors Associations (RNJA). Ceci me permet de situer la junior association étudiée au regard des autres associations du département.

Je m'appuie aussi sur plusieurs documents : compte rendu de réunions, dossier de presse, budgets pour la partie interne et article de presse pour d'autres. J'ai aussi accès aux bilans des rencontres des juniors associations ou l'organisation était présente.

3.2.3 La complémentarité entre les cas étudiés

Le recours à ces deux études de cas répond à plusieurs enjeux. Initialement, j'avais travaillé sur des recherches concernant les juniors associations entre 2012 et 2014. J'ai mené deux enquêtes qui m'ont amené à rencontrer plusieurs jeunes et des accompagnateurs de différentes structures et de territoires variés. Le témoignage d'un ou deux responsables de chaque association ne permettait pas de se focaliser sur les dynamiques collectives existantes de manière précise ni de comprendre le détail des soutiens dont les jeunes bénéficient. C'est essentiellement pour cette raison qu'il m'a semblé important de me focaliser cette fois-ci sur une seule structure, en prenant le temps de rencontrer une pluralité d'acteurs.

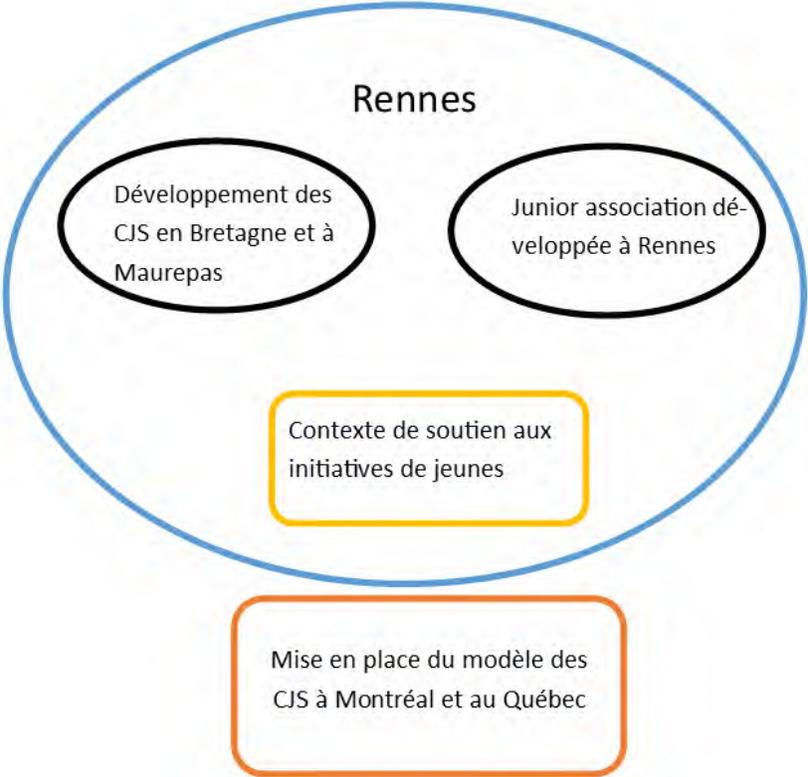
Une fois que j'ai déterminé mon sujet de recherche au niveau du développement de la CJS à Rennes et en Bretagne, il m'a fallu choisir une junior association dont la forme d'engagement pouvait être assez proche de l'entrepreneuriat. J'avais accès aux bases de données du Réseau national des Juniors Associations ; or à Rennes il y a peu de structures qui ont été créées. J'ai donc choisi «The Joker TV production», car l'association a été créée dans un territoire proche de la première CJS rennaise, l'expérience se maintient dans le temps, donc les jeunes et les professionnels ont beaucoup d'éléments à délivrer. Le fait que je connaisse particulièrement bien les jeunes qui ont créé l'association m'a interrogé. J'ai finalement choisi de m'intéresser tout de même à leur cas, en m'obligeant à prendre une grande distance au moment de l'analyse, en déconstruisant à plusieurs reprises, mes premières impressions. La connaissance que j'ai des jeunes créateurs m'a aussi permis d'accéder très facilement au terrain.

En ce qui concerne la CJS, je me suis d'abord orienté assez naturellement vers le développement de celle de Rennes. C'est l'expérience qui est la plus connectée au modèle du Québec du fait de la présence des fondateurs à Rennes. J'avais aussi l'avantage de pouvoir accéder assez facilement au terrain étant donné que j'ai été longtemps impliqué dans le quartier et que j'ai participé, de manière assez distante, à la première saison de la CJS. Avant de commencer ma collecte de données, je pensais mener d'autres études de cas à Rennes pour mieux comprendre les spécificités de la CJS. Je souhaitais aussi travailler sur une étude de cas à Montréal. Mais comme je l'ai expliqué plus haut, j'ai renoncé à ces deux éléments en

précisant mon sujet, car ceci était assorti de la démarche de comparaison internationale et d'étude de la CJS de Maurepas que j'envisageais au début.

Finalement, j'ai centré mon travail sur le développement du modèle des CJS à Rennes et en Bretagne. Dans cette perspective, l'étude de cas sur la CJS de Maurepas vient illustrer ce développement. En ce sens, je ne me suis pas particulièrement intéressé aux expériences des jeunes impliqués, mais à la manière dont le système était développé et sur son insertion dans le contexte local. Le fait de ne pas faire de comparaison internationale m'a aussi invité à réorienter mon travail à Montréal, les entretiens que j'y ai menés ont eu pour objectif de comprendre les dynamiques dans lesquelles les CJS se mettaient en place. Je travaille ainsi spécifiquement sur deux cas, articulée autour de l'espace rennais et comprenant des éléments internationaux (cf. Figure 3.1 en page suivante) : le cas d'étude du développement du modèle CJS en Bretagne et le cas de la JA à Rennes. La JA permet de témoigner d'une autre dynamique, déjà existante sur le territoire, répondant à des logiques et à un système proche. Elle est comparée à la CJS. À côté de ces deux cas, de nombreuses données contextuelles sont aussi mobilisées.

Figure 3.1 - Articulation entre les différentes études de cas



3.3 La stratégie d'analyse

Pour mettre en place mes analyses, j'organise mes données à travers plusieurs ensembles (3.3.1). Ceci me permet de construire des catégories d'analyses diverses (3.3.2). Je compare ensuite les différents cas de manière graduelle (3.3.3). Ma démarche s'inscrit dans le respect de certains critères de scientificité et d'éthique (3.3.4).

3.3.1 L'organisation des données

Les données construites proviennent d'entretiens et de documents que j'ai pu rassembler sur les différentes expériences de CJS et de JA. J'ai finalement structuré les données autour de quatre ensembles :

- Les données liées au contexte rennais

Ces données permettent de situer le contexte rennais, dans lequel est développée la CJS que j'étudie. Il s'agit de deux entretiens d'exploration qui m'ont permis de déterminer les orientations de mon travail et de me situer vis-à-vis de celui-ci. Comme évoqué précédemment, deux entretiens ont été menés avec un ami que je connais depuis 15 ans et avec qui nous avons créé une junior association quand nous étions au collège. Il est actuellement président de deux associations rennaises qui travaillent en lien avec les jeunes. Nous avons échangé sur nos engagements respectifs et nos trajectoires ainsi que sur la manière dont les jeunes s'impliquent à Rennes aujourd'hui.

Je complète également les analyses sur le contexte avec des documents sur la politique de jeunesse de la Ville de Rennes : la description écrite qui en est faite sur les sites de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes, le Contrat de Ville 2015-2020 (qui structure la politique de la ville) ainsi que le Pacte jeunesse, document élaboré pour présenter les orientations de la politique mise en place.

- Les données sur la JA à Rennes : 6 entretiens avec les jeunes et 5 entretiens avec des professionnels.
- Les données sur le développement des CJS à Rennes et en Bretagne : 7 entretiens avec les acteurs du dispositif à Maurepas et en Bretagne, des documents sur la CJS

de Maurepas (4 bilans locaux, 5 articles de presse, 6 comptes rendus du comité local en 2015-2016, 7 documents de communication de 2013 à 2016, 16 mails sur la préparation de la première saison). Les données sur les CJS à Montréal et au Québec : 7 entretiens avec des animateurs et des membres de comités locaux de quartiers différents, un entretien avec les responsables nationaux du programme, des documents nationaux (guide de démarrage d'un comité local, guide de formation initiale et mi-chemin pour les animateurs).

Je dispose donc de 28 entretiens ainsi que d'une quarantaine de documents sur les différentes expériences. Toute cette matière a été entrée dans le logiciel Nvivo et j'ai procédé à l'analyse à partir de l'écoute des entretiens, de leurs transcriptions et de la lecture des documents.

3.3.2 Les catégories d'analyse

Une fois que les entretiens ont été intégrés à Nvivo, j'ai procédé aux analyses des entretiens et des documents pour chaque ensemble de données dont je dispose :

- Pour le contexte rennais, j'ai codé les entretiens et les documents pour obtenir 58 codes répartis en 15 catégories ;
- Pour la JA, j'ai obtenu 340 codes répartis en 32 catégories ;
- Pour la CJS à Maurepas et en Bretagne, j'ai obtenu 398 codes pour 39 catégories ;
- Pour les CJS à Montréal, j'ai obtenu 276 codes répartis en 31 catégories.

À partir de ces codes, j'ai pu démarrer une analyse plus fine de chaque ensemble de données.

3.3.3 Les comparaisons

Pour procéder à mes analyses, j'ai suivi la démarche *d'explication building* proposée par Yin (2009). J'ai d'abord procédé à l'analyse du cas de la junior association en décrivant la manière dont les jeunes étaient accompagnés et le rôle des politiques publiques dans cet engagement. J'y ai intégré les éléments de contexte rennais. Ensuite, j'ai procédé à l'analyse

du cas de la CJS à Rennes en décrivant le processus de développement de celle-ci. J'ai également intégré des éléments du contexte québécois dans ce travail de description. L'idée de recourir à des données contextuelles permet de dresser des « comparaisons situées », que ce soit pour placer la JA par rapport aux politiques publiques rennaises ou la CJS rennaise et l'expérimentation bretonne par rapport aux CJS québécoises. Après avoir décrit ces deux cas et intégré des explications contextuelles, j'ai procédé à une comparaison entre la JA et la CJS rennaises pour comprendre les logiques différentes et les mouvements similaires dans lesquels ces modèles s'inscrivent.

3.3.4 Les enjeux de scientificité et d'éthique

D'un point de vue scientifique, la *crédibilité* de ma démarche est assurée grâce à la triangulation (Tracy, 2010) permise par l'utilisation de plusieurs outils de récolte de données : entretiens et analyse de documents principalement. Cette triangulation est également développée grâce à l'utilisation de plusieurs bases conceptuelles : la traduction, le travail bénévole, les acteurs réseau et les transferts. Mes résultats de recherche doivent par ailleurs pouvoir être *transférables* à d'autres cas d'implication d'adolescents. Les entretiens que j'ai menés moi-même permettent de garantir la *fiabilité* des sources, la nature officielle des documents écrits est un autre facteur crédibilisant les analyses. La *constance interne* des raisonnements est garantie dans la mesure où j'explicite au mieux les enjeux personnels liés au sujet de recherche afin que mon travail soit relativement indépendant de ces éléments. Les critères de validité scientifique (Gohier, 2004) proposés pour les recherches interprétatives sont ainsi réunis. J'ai aussi tenté d'articuler au mieux ma question de recherche, mes ressources théoriques, la méthodologie et les méthodes que je mobilise afin de permettre une cohérence significative à ma démarche (Tracy, 2010).

Les dimensions éthiques sont enfin tout aussi centrales. Il s'agit ainsi de veiller, lors des interactions avec les adultes et les jeunes notamment, de limiter mon influence sur leurs pratiques (Gohier, 2004). Ceci est possible étant donné que je me limite à les interroger sur les pratiques d'accompagnement et leurs expériences à ce sujet. La dimension procédurale de l'éthique est aussi une de mes préoccupations, je rends anonymes les propos des interrogés

tout en ayant leurs consentements écrits. L'éthique de sortie est aussi permise par le fait que les interrogés aient la possibilité de retirer des propos suite aux entretiens réalisés avec eux (Tracy, 2010).

3.4 Synthèse

Après avoir fait le point sur les savoirs construits dans la littérature au sujet des inscriptions sociales et politiques des actions collectives développées par les adolescents ainsi que sur les politiques qui les soutiennent, j'ai donc poursuivi en présentant ma démarche d'enquête. Mon positionnement épistémologique est marqué par une définition inductive de mon sujet. J'ai travaillé en fonction des intérêts que j'ai développés en tant que jeune et acteur de l'accompagnement de collectifs de jeunes. Mes expériences bénévoles et professionnelles m'ont permis de découvrir de nombreuses initiatives de jeunes, construites en lien avec des institutions. Avant de démarrer mon travail de thèse, j'avais déjà pu organiser les pensées issues de ces expériences au regard de la littérature grâce à la formation de master spécialisé sur les politiques de jeunesse dont j'ai bénéficié. J'ai finalement découvert le travail des CJS ainsi que le transfert réalisé par un petit groupe de personnes résidant à Rennes pour construire cette expérience localement. Je me suis parallèlement intéressé aux questions sur la circulation des politiques. L'aboutissement à mon questionnement de thèse sur le rôle de l'expertise internationale sur l'évolution des pratiques d'accompagnement locale est donc un tâtonnement entre réflexivités au sujet de mon expérience, recherche académique et découverte empirique. La dimension interprétative de ma recherche constitue une autre dimension. Ce travail est fondé sur des paroles de personnes et des documents. J'ai interrogé des jeunes sur leurs expériences passées. J'ai aussi pu écouter d'autres témoignages récupérés indirectement. J'ai aussi eu recours aux discours des adultes sur les expériences adolescentes. Les échanges avec d'autres chercheurs me sont également utiles pour prendre du recul sur les données que j'ai récolté directement. Enfin, j'ai construit cette recherche dans une perspective de collaboration et de transformation. Avant de conceptualiser ma recherche, j'ai tenté de comprendre les préoccupations de certains acteurs clés des CJS et des JA. J'ai ensuite travaillé en lien avec les personnes qui ont développé les CJS et sollicité également des personnes non-enquêtées, mais ayant eu des expériences dans ce domaine pour que mes analyses correspondent à des réalités pratiques.

Concernant les données, mon étude de cas centrale est celle des CJS. J'ai mené l'enquête à Rennes et à Montréal à ce sujet en interrogeant le développement de la CJS à

Rennes et plus largement en Bretagne. À Montréal, ma recherche a pour objectif de mieux comprendre le contexte d'origine ainsi que le système national qui est structuré pour l'ensemble du Québec. Mon deuxième cas a pour objectif de caractériser la situation de jeunes impliqués dans le territoire rennais, en JA, avant la mise en place de la CJS. Dans cette perspective, j'ai rencontré des jeunes impliqués depuis au moins 6 ans et qui le sont toujours pour certains. Les rencontres avec leurs accompagnateurs permettent aussi de situer leurs contextes d'engagement plus précisément. Le recours à ces deux études de cas m'a permis d'établir une comparaison entre les deux cadres d'engagement. L'enquête sur la JA pose les bases du contexte local rennais en matière d'accompagnement des jeunes dans le cadre d'une forme d'organisation où les jeunes sont très autonomes. Le travail transnational sur la CJS permet d'expliquer le processus du transfert et sa réception dans l'environnement rennais, ainsi que le rôle de cette expérimentation sur la systématisation régionale et nationale des CJS par la suite.

Je dispose finalement de quatre ensembles de données : sur le contexte rennais, sur la JA rennaise, sur la CJS rennaise et les CJS en Bretagne et sur les CJS à Montréal et au Québec. Les entretiens et écrits que j'ai à disposition ont été codés pour chacun des ensembles mentionnés et j'ai finalement établi des catégories générales. En termes d'analyse, j'ai d'abord décrit la situation de la JA, puis celle de la CJS à Rennes en intégrant les éléments de contexte régionaux et québécois. Par la suite, j'ai retravaillé à partir du contexte rennais pour comparer la CJS à la JA.

Dans l'ensemble de ma démarche, j'ai aussi suivi des règles scientifiques afin que ma démarche soit crédible. Ceci est notamment réalisé par la triangulation des données. Concernant l'éthique, je limite mon impact sur les participants à la recherche et je respecte par ailleurs les procédures inscrites dans le certificat délivré par l'Université.

PARTIE II :

LE QUESTIONNEMENT DU MODÈLE ASSOCIATIF DE SOUTIEN AUX PRATIQUES DES JEUNES

Cette deuxième partie s'appuie sur les enquêtes que j'ai menées à Rennes et à Montréal afin de comprendre le rôle de l'expertise étrangère sur le développement des actions publiques soutenant les collectifs d'adolescents à Rennes. Le chapitre 4 est basé sur les expériences du collectif TJT production, fondé sous forme de junior association. Ce collectif a été créé par des adolescents en 2010 pour la réalisation de vidéos et l'organisation d'un festival de cinéma à Rennes. Mes analyses à ce sujet permettent d'illustrer un mode d'action fréquemment utilisé pour soutenir les collectifs de jeunes dans le cadre des politiques locales de jeunesse. Je poursuis dans le chapitre 5 avec l'émergence à Rennes de la coopérative jeunesse de services (CJS) en 2013, autre cadre d'implication mobilisé par les adolescents pour s'impliquer collectivement. J'explique alors la manière dont le modèle rennais et breton des CJS est issu du Québec. Il sert de base à l'élaboration d'un système propre en France. Ces chapitres 4 et 5 s'appuient ainsi sur des cas précis développés à Rennes. Je propose plusieurs niveaux d'analyse à partir de ces expériences : le concept de *travail bénévole* est utilisé pour situer l'accompagnement dont les adolescents bénéficient et le cadre des dispositifs construits, celui de *traduction* et *d'acteur réseau* sert à expliquer la mise en place des systèmes d'accompagnement et les liens entre les différents acteurs, la notion de *transfert* est quant à elle utilisée pour comprendre le rôle des expertises étrangères sur le développement de systèmes locaux soutenant l'implication des adolescents. Cette deuxième partie comprend un dernier chapitre, consacré plus globalement aux évolutions des politiques qui soutiennent les initiatives portées par les adolescents, particulièrement concernant les pratiques d'entrepreneuriat bénévoles.

CHAPITRE 4 : LE SOUTIEN AUX INITIATIVES DE JEUNES A RENNES : L'EXEMPLE DE L'ASSOCIATION TJT PRODUCTION

TJT production a été créée en 2010 sous forme de junior association à Rennes. Elle poursuit ses activités encore actuellement. J'ai mené une enquête sur la dynamique de cette organisation en juin 2016 pour questionner un modèle d'engagement des adolescents, en lien avec des associations d'éducation populaire et des collectivités. Ce dispositif me semblait en effet *a priori* structuré de manière très proche de la CJS développée à Rennes à partir de 2013.

L'essentiel de mon travail d'analyse sur la junior association est issu des entretiens que j'ai menés avec les jeunes fondateurs et les adultes qui les ont accompagnés. J'ai tenu à rencontrer l'ensemble des adolescents impliqués à la création de l'association pour croiser leurs regards sur leurs expériences. Expliquer la pérennité de l'association tout en comprenant le parcours de chacun des fondateurs me semblait particulièrement stimulant pour comprendre le rôle des identités individuelles dans la création et le développement du groupe.

Ces entrevues ont été plutôt longues : de 50 à 90 minutes. J'ai aussi maintenu le contact avec les différents jeunes par la suite pour obtenir des documents sur l'association et pour préciser certains points des entretiens. Concernant les adultes, l'échantillon est plus hétérogène, les accompagnateurs associatifs ont permis de comprendre le processus de création de la junior association et ses premières années de développement. Ces échanges ont également été assez longs : entre 50 et 60 minutes. J'ai aussi rencontré un acteur culturel et un acteur politique avec qui j'ai échangé de manière plus courte (30 minutes), du fait de leur moins grande connaissance du groupe.

Tous les enquêtés ont été interrogés pour comprendre le sens de cet engagement, les liens qu'ils développaient entre eux et la structuration du modèle. Plusieurs éléments sont finalement ressortis de ces échanges.

J'ai pu en tirer une description relativement synthétique du groupe et de son inscription dans un réseau d'accompagnement local, il s'agissait d'une première étape d'écriture que j'ai pu publier (Poisson, 2016). J'ai ensuite développé mes analyses pour d'abord expliquer le rôle de cette expérience sur les loisirs pratiqués par les jeunes jusqu'alors de manière informelle.

Le processus de création de la junior association est dans le même temps très lié à la volonté d'expérimenter de premières expériences de travail par les jeunes.

Je présente cette étude de cas à travers trois parties. La première concerne la logique de soutien aux « initiatives jeunes », dans le cadre du système national et international de la liberté associative (4.1). J'explique ensuite le rôle de la junior association comme lieu de convergence des pratiques adolescentes avec un réseau d'accompagnateurs (4.2). Au niveau du collectif composé par les adolescents, il constitue enfin un regroupement de leurs pratiques informelles dans une organisation présentant des caractéristiques très professionnelles, même si bien inscrite dans une dynamique bénévole (4.3).

4.1 Le soutien municipal à une « initiative jeune » inscrit dans un cadre national et international

Je souhaite maintenant démontrer l'inscription de l'activité de TJT production dans le cadre politique nationale de soutien à la liberté associative des adolescents (4.1.1). Je précise ensuite le registre d'action mobilisé par les politiques publiques, correspondant à l'idée de soutiens aux « initiatives jeunes » (4.1.2). Au niveau local, l'initiative des adolescents ayant formé TJT Production est par ailleurs soutenue par la politique jeunesse de la municipalité, mise en œuvre au niveau central par le service jeunesse (4.1.3).

4.1.1 Une politique nationale et internationale de soutien à la liberté associative des adolescents

L'action des jeunes de TJT production s'inscrivait ainsi dans le soutien aux initiatives jeunes et cette logique d'intervention de la part de la Municipalité était assez habituelle et systématisée. La particularité de cette expérience est cependant l'organisation en junior association qui a été choisie. Ce cadre fait appel à des considérations plus larges sur lesquelles je propose de revenir.

S'il est logique que l'État développe certaines politiques, par exemple en direction des jeunes pour ce qui m'intéresse, son action consiste parfois à simplement garantir certaines libertés. C'est le cas au niveau de la liberté d'association, où l'État a uniquement mis en place une loi pour la protéger et où une action minimale est mise en place pour accueillir les déclarations

de constitution juridique des regroupements de personnes qui le souhaitent. Pour créer une association juridiquement déclarée, il suffit ainsi de rédiger des statuts et de les envoyer avec la liste des dirigeants fondateurs à la Préfecture. Dès cette action réalisée, l'association existe. Quand le RNJA s'est constitué en 1998, en l'absence de mention d'âge dans la loi, les mineurs étaient *a priori* exclus de la possibilité de créer une association, ce que les associations d'éducation populaire constataient dans la pratique. Le RNJA a ainsi été fondé dans le cadre d'un partenariat entre l'État, à l'époque par l'intermédiaire du groupement d'intérêt public «Défi Jeunes»³¹, et des fédérations d'associations d'éducation populaire. Le développement de ce dispositif répondait alors à plusieurs préoccupations. Il s'agissait de pouvoir soutenir des collectifs de jeunes mineurs, il fallait une structure pour le faire, lever les obstacles techniques, juridiques et organisationnels liés à l'absence de possibilité pour les mineurs de créer une association formelle. L'enjeu pour les associations était aussi de faciliter le renouvellement des dirigeants associatifs, en formant des jeunes à la pratique associative (Rizet, 2010).

Le système du RNJA permet donc encore aujourd'hui aux mineurs de créer leurs associations, sans déclaration à l'État, mais avec la personnalité juridique de l'association nationale RNJA. Ils ont ainsi la possibilité d'obtenir un compte bancaire et une assurance pour leurs activités. Il est intéressant de situer TJT production au regard de ce cadre national et de rappeler les enjeux qui sous-tendent le développement des juniors associations. La logique nationale en 1998 était aussi de soutenir les initiatives des jeunes. Cet élément montre que les soutiens apportés à la JA étudiée, que ce soit au niveau explicite, ceux visibles localement, ou concernant les actions plus éloignées comme celle du RNJA, sont empruntés de la logique du soutien aux initiatives des jeunes. Le cadre du RNJA aide aussi à penser le rapport à l'engagement des adolescents ; il est centré sur la création et la direction de l'association par les jeunes eux-mêmes. En ce sens, la valeur prédominante est ainsi la prise de responsabilité des jeunes qui doivent être considérés comme des citoyens «mineurs en mode majeur» selon le réseau. Avant 1998, il n'y avait pas de modalités spécifiques pour

³¹ Programme permettant de soutenir financièrement des initiatives de jeunes

que les adolescents puissent créer leurs associations, ils étaient de fait exclus de cette liberté du fait de leur incapacité contractuelle (Alfandari, 2008).

La Convention relative aux droits de l'enfant invitait cependant déjà les États à garantir cette liberté pour tous les enfants, personnes de moins de 18 ans. Le développement du RNJA s'inscrit ainsi également dans un mouvement international reconnaissant les droits à participer des enfants (article 12 de la CDE) et notamment celui de s'associer. Cet élément invite à insister sur la nature très particulière de la promotion du droit d'association pour les mineurs d'après la CDE. Il s'agit d'un droit à participer, qui prend place aux côtés du droit d'expression ou bien d'être entendu dans les procédures qui les concernent pour les enfants par exemple. En ce sens, il ne s'agit pas de faire la promotion de la liberté associative comme un espace d'expression de la citoyenneté. Le droit d'association est une modalité d'action pour que les enfants puissent participer selon la CDE. Il s'agit ainsi d'une perspective assez formelle, où la place des institutions est par nature conséquente. Je rappelle que dans la CDE, le mot «citoyen» n'est jamais mentionné donc la question de la citoyenneté des enfants n'existe pas juridiquement. Ils le deviennent à compter de 18 ans selon le droit international. Le RNJA n'est cependant pas une émanation de la CDE, il n'a pas été développé en réponse à ce texte de droit international, mais en lien les préoccupations plus concrètes que j'évoquais. En revanche, le système de junior association a permis de mettre à l'ordre du jour l'impossibilité pour les mineurs de créer une association.

Quand TJT production se crée, il n'y a pas de mention d'âge dans la loi de 1901 donc il n'y a pas eu particulièrement d'évolution entre l'entrée en vigueur de la CDE en 1990 et la création de cette association d'adolescents en 2011.

L'application de la CDE est contrôlée par un comité des Nations unies (CNU) qui reçoit des rapports périodiques des États signataires de la CDE, ainsi que de la société civile qui peut aussi présenter son avis sur la question. Dans son premier rapport au CNU (1993), la France ne fait pas mention des dispositions qui empêcheraient les mineurs de créer des associations formelles tout en soulignant que les associations de fait (sans personnalité juridique) sont adaptées à leurs besoins. En 1997, la France explique vouloir favoriser la création d'un dispositif spécifique pour faciliter la création d'association par les mineurs avec les avantages

de la personnalité juridique. Il s'agit des prémisses des juniors associations développées depuis 1998.

L'explication de la fondation du dispositif par plusieurs représentants d'organisations gérant le RNJA ne comprend cependant pas d'éléments sur la CDE comme je le mentionnais. En 2009, dans les observations formulées suite au rapport remis par la France aux Nations Unies, le CNU se disait « préoccupé par la discrimination dont sont victimes les jeunes enfants en ce qui concerne la liberté d'association et par l'interdiction faite aux enfants d'être élus aux postes de Président ou de Trésorier au sein d'une association » avant de recommander " de prendre des mesures pour harmoniser les règles relatives à la liberté d'association pour les enfants de tout âge." »³²

Le législateur français a réagi en 2011 en permettant aux mineurs de 16 à 18 ans de constituer une association. Ceci introduit l'idée d'une prémajorité associative, ce qui est inadapté au regard des recommandations du Comité des Nations Unies. Si l'article 15 de la CDE relatif à la liberté d'association est invoqué dans les débats parlementaires, notamment au Sénat, il est interprété en faveur de l'établissement d'un âge pour pouvoir créer une association. En résumé, deux interprétations contradictoires de la CDE s'opposent ici : d'une part, le CNU suggère d'harmoniser les règles « pour les enfants de tout âge »; d'autre part, les parlementaires français décident d'instaurer un âge minimum... Dans son rapport au CNU remis en 2012, la France met d'ailleurs en avant la modification de la loi 1901 pour expliquer que des mineurs peuvent désormais être présidents ou trésoriers³³, sans commenter les remarques du comité formulées en 2009 sur l'âge. En 2017, la loi 1901 a une nouvelle fois été modifiée pour introduire une distinction entre les jeunes de 16 à 18 ans et les jeunes de moins de 16 ans qui sont cette fois-ci mentionnés. La règle est donc maintenant que les jeunes de moins de 16 ans peuvent créer une association sous réserve d'une autorisation préalable des parents, quand ils ont plus de 16 ans, ils n'ont pas besoin d'un tel accord. Ceci vient donc renforcer la prémajorité associative de 16 ans sans pour autant lever les difficultés liées à

³² Rapport 2009 du CNU à la France (CRC/C/FRA/CO/4)

création de bornes d'âge, approche peu encouragée par le CNU.

La raison d'être du RNJA, du fait des récentes évolutions de la liberté d'association pour les mineurs, pourrait ainsi avoir disparu. L'accord parental est cependant un élément très important qui n'est pas demandé dans le cadre de la création d'une junior association, au point que les parents connaissent parfois très peu ce que font leurs enfants comme j'ai pu l'expliquer auparavant. Le réseau de structures locales qui relayent le dispositif est aussi un atout qui maintient la pertinence du dispositif et si le législateur a bien fait évoluer la loi, si aucun travail n'est réalisé auprès des banques et assurances, la liberté d'association pourrait rester très partielle pour les adolescents.

TJT production, en plus d'inscrire son action dans une politique locale de soutiens aux initiatives de jeunes, bénéficie ainsi également du dispositif national des juniors associations, qui contribue lui-même à faire progresser les droits des enfants à s'associer tant au niveau national qu'international

4.1.2 Le soutien des institutions aux « initiatives jeunes »

Les jeunes ont utilisé la junior association pour formaliser leurs pratiques de loisir, constituer leurs groupes de pairs, façonner leur parcours scolaire et expérimenter des vocations professionnelles. En ce sens, ils ont un usage culturel et éducatif du dispositif. Les politiques publiques sont plutôt actives dans la promotion de l'organisation de loisirs collectifs, par l'action de la MJC. Cette structure socioculturelle remplit une fonction d'animation du territoire et propose différentes activités aux jeunes : cours de musique, arts plastiques, concerts... Elle dispose d'une grande salle de spectacle et d'un bâtiment permettant aux jeunes d'être accueillis. Les animateurs de la MJC accompagnent TJT Production dans la création des premières vidéos par le prêt des locaux et de matériel notamment. La Ligue de l'enseignement 35, relais du RNJA, s'occupe de garantir la liberté d'association des jeunes. Il s'agit d'une fédération d'associations d'éducation populaire, qui regroupe différentes associations du département. Ses missions sont de soutenir les associations et d'organiser différentes activités éducatives et culturelles. Plusieurs professionnels de la fédération s'occupent d'actions soutenant les jeunes dans leurs engagements collectifs, notamment à travers les juniors associations, les collectifs de jeunes, le volontariat de service civique...

L'accompagnement des adultes de la MJC et de la Ligue de l'enseignement s'inscrit dans une logique d'émancipation, c'est-à-dire d'affranchissement des instances de socialisation que sont l'école et la famille (Cicchelli, 2001). Dans une certaine mesure, il s'agit aussi de transmettre des apprentissages de savoirs liés à la vidéo et à la vie associative même si les dimensions pratiques sont dominantes. Les acteurs de la politique éducative n'interviennent pas explicitement auprès des jeunes. L'Éducation nationale ne valorise pas particulièrement leurs activités durant leur scolarité au collège, au lycée et à l'université. Les autres institutions, Ville, Conseils départemental et régional, n'interviennent pas non plus au titre de leurs compétences éducatives. Ceci n'est pas particulièrement surprenant étant donné que les activités de ces jeunes sont bien développées à partir du cadre scolaire, c'est le lieu de leur rencontre, bien qu'elles s'inscrivent plutôt dans une « éducation alternative » (Barrère, 2011).

L'intervention au titre des politiques culturelles n'est pas non plus envisagée directement. C'est la Mission jeunesse de la Ville de Rennes qui apporte son plus gros soutien aux jeunes. Cette politique est orientée vers l'appui aux initiatives des jeunes et vers les activités événementielles par le dispositif Nuit des 4 jeudis (ND4J).

Le lien avec la Ville de Rennes a été activé du fait de la prise de contact avec le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse). Cette structure, qui assure un rôle d'information et d'accompagnement des jeunes rennais et bretons, est composée de professionnels de l'animation. Ils soutiennent des projets dans différents domaines : environnementaux, culturels, solidarité... Les jeunes peuvent aussi être accompagnés en cas de questionnements sur le logement, la santé, la vie citoyenne, etc. Le CRIJ gère notamment le Fonds Rennais d'Initiative Jeunes (FRIJ), dispositif de bourse accessible aux jeunes rennais pour créer un projet. TJT Production a pu bénéficier de cette bourse, ceci a conduit l'association à développer un moyen métrage. Ce dispositif étant financé par la politique de jeunesse de la Ville de Rennes, le lien s'est fait dans ce cadre. Aujourd'hui, des tentatives de coopérations avec la Direction de la culture se développent sans que ce soit très abouti comme le montre Pascal, membre de l'association :

«On n'a jamais été soutenus par la Direction générale de la culture, on est soutenus à la Ville de Rennes que par la DVAJ avec 5 000 euros de la ND4J. Mais là cette année on ne peut pas avoir une subvention de la direction générale de la culture c'est impossible.

Question : Vous avez essayé ?

L'année dernière j'ai rencontré un membre de l'équipe de la culture. Ça ne s'est pas forcément très bien passé. Ils ne savaient pas vraiment ce qu'on faisait et il m'a dit il n'y a plus d'argent à la culture, on va pas pouvoir vous donner d'argent. On va voir ce qui va se passer. On va directement contacter l'élu pour le voir en septembre. »

Cette explication d'un des membres actifs de l'association permet de comprendre les difficultés que les jeunes peuvent avoir pour accéder aux financements de la politique culturelle. À Rennes, la vie culturelle est assez instituée et voir émerger des initiatives nouvelles n'est pas toujours possible ; ces dernières restent minimales et quand elles souhaitent prendre de l'ampleur, la Direction de la culture n'est pas forcément en capacité de les accompagner. Le parcours de TJT production est intéressant, car il permet d'expliquer la manière dont des jeunes qui au départ organisent une passion privée se retrouvent à dialoguer

avec des élus et à relever de politiques publiques. Leur premier contact est la politique de jeunesse, car ils sont soutenus par des acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire qui participent à cette communauté politique.

Il s'agit d'une expérience relativement classique où les jeunes ont recours aux acteurs publics pour obtenir un financement. Le conseiller municipal délégué à la jeunesse explique le rôle du financement demandé, le FRIJ³⁴ pour la politique de jeunesse de la Ville de Rennes :

«Le CRIJ est plutôt incubateur au travers des bourses FRIJ. C'est pour ça que le lien doit être fort entre ces bourses FRIJ et la collectivité parce que souvent, régulièrement, des lauréats des bourses FRIJ deviennent par la suite acteurs de la vie rennaise, au niveau culturel, de la solidarité, du social, de la vie associative. C'est pour ça qu'il y a un souhait pour la Ville de ne pas avoir une voix délibérative dans les jurys des bourses FRIJ, parce qu'il y a un certain nombre d'associations, de structures et de personnalités qualifiées qui participent à ces jurys. Mais en revanche d'être là en alerte en veille par rapport à des projets qui deviendront énormes par la suite.»

L'existence du FRIJ permet ainsi d'identifier de jeunes porteurs de projet et de proposer un accompagnement de premier niveau, avec une petite aide financière et une initiation au fonctionnement d'un projet. Le dispositif est ouvert pour les jeunes de 15 à 25 ans et n'est donc pas spécifiquement adressé aux adolescents. Pour autant, les jeunes de TJT production ont obtenu l'aide à 15 ans, étant ainsi parmi les plus jeunes lauréats dans le dispositif. Pour toute association de jeunes, le FRIJ est la première entrée dans la politique de jeunesse rennaise.

Cet espace est aussi l'occasion pour les jeunes lauréats de rencontrer des acteurs du territoire. Les jeunes sont amenés à remplir un dossier, qu'ils doivent ensuite présenter devant un jury. L'étape de présentation devant le jury est un temps d'accompagnement de différents professionnels de jeunesse du territoire qui peut permettre une mise en réseau. Je suis également impliqué régulièrement dans les jurys, en tant qu'ancien lauréat et au nom de mon expertise sur l'engagement des jeunes. L'ensemble des membres de jurys sont toujours invités à échanger avec le Conseiller municipal délégué à la jeunesse de la ville de Rennes et les professionnels de la Mission jeunesse. Cette étape est très importante, car les services administratifs et l'élu présents profitent clairement de cet espace pour identifier les initiatives

³⁴ <http://www.crij-bretagne.com/FRIJ-Fonds-Rennais-d-Initiative.html>

porteuses qu'eux souhaiteraient soutenir par la suite, au titre de la politique de jeunesse. À noter que le FRIJ est géré par le Centre Régional d'Information Jeunesse, qui est une association qui administre une partie importante de la politique municipale de jeunesse, au travers d'un conventionnement financier avec l'institution.

C'est ainsi dans le cadre du FRIJ que TJT Production est mis en contact avec la Mission jeunesse de la Ville de Rennes, d'abord en tant que lauréat, suivi par le CRIJ. Ils vont ensuite être accompagnés financièrement pour l'organisation de leurs événements par la Mission jeunesse de la ville de Rennes, dans le dispositif ND4J. Il y a ainsi un parcours entre le recours aux dispositifs et les acteurs qui interviennent auprès des jeunes.

La Mairie de quartier n'intervient à aucun moment. Pourtant, l'action des jeunes a un ancrage territorial assez clair, autour de leur lieu de vie entre les quartiers Gayeulles – Beaulieu – Lonchamps. Ceci montre assez clairement l'absence de coordination entre la Mission jeunesse et la Direction de quartier du territoire d'action des jeunes.

Il y a donc deux niveaux d'interventions : pour l'accompagnement premier niveau, le FRIJ, géré par le CRIJ, sous forme de bourse et d'initiation au montage de projet ; puis la ND4J, permettant des soutiens financiers plus importants (en général au maximum 5000 euros) pour soutenir les initiatives de jeunes. Ce parcours dans le soutien aux initiatives de jeunes est plutôt intéressant au premier abord. Cependant, comme le dit très bien le conseiller municipal délégué à la jeunesse, cette stratégie de soutiens à l'émergence de nouveaux acteurs, très souvent dans le milieu culturel, porte ces fruits. C'est notamment le cas pour TJT production qui progressivement, souhaiterait être davantage reconnu comme acteur culturel, ce qui est le cas par les équipements et le milieu culturel, mais non par la municipalité. Ce constat d'absence de soutien au titre de la politique culturelle est aussi mentionné par le conseiller municipal délégué à la jeunesse :

«On sait que pour un nouvel événement, s'imposer dans les lignes budgétaires des collectivités, c'est difficile parce que les budgets sont au mieux au maintien parfois avec des notes de cadrages remis aux élus qui sont en diminution de 1 ou 2 %. On sait avec un coût de la vie qui n'est pas stable, c'est parfois difficile. »

L'ancrage des activités de la JA dans la politique de jeunesse est donc explicable à la fois par les liens d'origine qui lient la structure aux acteurs jeunesse, par l'existence historique

d'événement d'ampleur à Rennes ainsi que par le contexte budgétaire assez peu favorable à l'émergence de nouvelles initiatives.

4.1.3 Une initiative locale soutenue par la politique municipale

Les politiques publiques reconnaissent le collectif de bénévoles inscrivant leurs actions dans une logique associative. Ils sont ainsi d'abord soutenus par le CRIJ. Quand l'activité se développe et que les jeunes créent leurs festivals, c'est la Mission Jeunesse qui soutient financièrement les jeunes. Ce service de la Direction Vie Associative Jeunesse (DVAJ) de la municipalité dispose notamment de soutiens pour les actions initiées par des jeunes. La Direction de quartier nord-est (DQNE), Mairie du Quartier dans lequel les jeunes ont grandi et mis en œuvre leurs actions jusqu'au lycée, n'intervient jamais. Les jeunes ont été sollicités par l'élue du quartier pour assister au Conseil de quartier, mais ils n'étaient pas intéressés. Il n'y a pas de dispositif particulier prévu à l'échelle du quartier pour soutenir les initiatives de ce type. La DQNE peut cependant par exemple mettre à disposition des locaux ou attribuer des subventions sur son budget de quartier. La Direction de quartier n'ayant pas été sollicitée, ni par les jeunes ni par la Mission jeunesse, elle n'a pas connaissance de cette dynamique dans son territoire. Noé raconte les relations avec la Mairie de quartier :

«Oui lui et moi on avait un truc on était au collège. En fait on est passé dans un événement de quartier, il y avait une élue, je sais plus son nom. On avait parlé avec elle et depuis ce jour elle nous invitait toujours à des trucs de quartier. Par rapport aux trucs très locaux.

Question : Vous y alliez ?

Je pense qu'on n'est jamais allés, on est peut-être allés une fois. Je me demande. On était là on frimait, mais on n'y allait jamais...

Question : Pourquoi vous n'y alliez pas ?

Je pense qu'honnêtement on ne voyait pas trop l'importance de ces trucs-là. On ne se disait pas qu'avoir une bonne relation avec un élu ça pourrait nous aider. On n'était pas dans cette logique. Pour nous, ce qui était concret c'était de prendre une caméra et de filmer une scène. »

Si les liens avec la Mairie de quartier sont peu développés, c'est notamment du fait du parcours de la JA, qui s'est constituée en lien avec la politique de jeunesse mise en place au niveau municipal, par le CRIJ et la Mission jeunesse. Il y a bien un groupe de travail jeunesse animé par la Direction de Quartier Nord-Est (DQNE). Celui-ci s'inscrit dans le cadre de la Politique de la ville, qui ne couvre pas tout le territoire d'action de la DQNE. Le collège des jeunes et certaines des habitations des membres par exemple ne sont pas dans le territoire de la Politique de la ville, même si leurs quartiers relèvent de la DQNE.

Un autre élément important d'explication est l'absence d'enjeu pour les jeunes à être soutenus par une pluralité de partenaires. Ils suivent un cheminement assez habituel d'un groupe de jeunes qui crée une initiative à Rennes : ils sollicitent une structure de quartier, elle leur conseille de se rendre au CRIJ, la question de la structuration associative est posée et donc ils mobilisent le dispositif JA et au fur et à mesure de l'institutionnalisation ils sont soutenus par la Mission jeunesse de la Ville de Rennes. Les jeunes sont très actifs dans ce processus, mais ils ne cherchent pas à mobiliser d'autres partenaires ni à rencontrer les élus de leurs quartiers qui pourraient les soutenir.

La Mission jeunesse de la Ville de Rennes et les acteurs associatifs avec lesquels les jeunes sont en lien ne bénéficient pas de mesures au titre des politiques économiques. Pourtant, les jeunes inscrivent leurs actions dans une logique assez professionnelle au début, même si le profit et l'argent ne sont pas centraux dans leurs intérêts. Quand l'activité de l'association s'oriente vers l'organisation d'un festival, l'association est plutôt vue comme un espace complémentaire et bénévole à la formation professionnelle par les jeunes. L'élu délégué à la jeunesse de la Ville de Rennes a bien conscience de l'ampleur prise par les actions des jeunes et tente de faciliter les liens avec la Direction de la culture.

L'intervention de la Mission jeunesse soutient la dynamique bénévole. L'institutionnalisation et la professionnalisation du festival ne paraissent pas soutenues par des moyens, au-delà de la tentative de mise en contact avec la Direction de la culture. Il y a un fossé entre les possibilités d'intervention de la Mission jeunesse et la capacité à être soutenue au titre d'autres politiques pour une association de jeunes qui se professionnalise, si ce n'est pas une grosse structure.

En s'intéressant aux expériences de la JA, plusieurs traits apparaissent : la dimension professionnelle, l'organisation d'événements, l'implication depuis les quartiers d'habitation des jeunes, l'intérêt pour le cinéma et la culture. En termes de politiques publiques, les activités mises en place par la JA s'inscrivent dans la politique de jeunesse dans un sens très strict et sans coopération avec d'autres acteurs publics que la Mission jeunesse. Même si le caractère pluriel des activités mises en place par les jeunes pourrait inviter à réfléchir à des soutiens et des partenariats transversaux entre politiques économiques, culturelles, de la ville pour ce qui concerne le quartier et de jeunesse, ceci n'est pas mis en place.

Les politiques publiques opèrent ainsi une certaine forme de traduction des activités des jeunes (Latour, 2006), qu'ils décrivent de manière complexe et diverse, en retenant finalement principalement l'identité de jeunes des membres de TJT production. Cet élément est certainement explicable par la construction de la catégorisation des jeunes dans l'action publique, qui ne permet pas forcément de répondre à leur intégration sociale et politique (Loncle et Muniglia, 2010). En les identifiant comme «jeune» de manière centrale, cela peut en effet contribuer à les mettre à l'écart (Labadie, 2001) et ainsi à ne pas faciliter leur reconnaissance comme citoyens.

A Rennes, l'accès aux politiques de soutien et aux partenariats est assez facilité pour les associations de jeunes. Le fait que ceci se limite aux politiques de jeunesse, entendues au sens strict comme je le précisais précédemment, est également assez fréquent. Je pense cependant que le secteur culturel est particulier du fait des tensions budgétaires et de l'importance accordée aux gros équipements et événements. J'ai été impliqué dans des associations culturelles, environnementales et de solidarité internationale. Les associations les plus jeunes et bénévoles dans lesquelles j'ai été impliqué n'ont jamais pu être soutenues au titre des politiques culturelles. Concernant mes engagements environnementaux et ayant trait à la solidarité internationale, il était beaucoup plus simple d'obtenir des soutiens et d'élaborer des travaux en commun avec les acteurs publics dans le cadre de ces politiques publiques.

Des éléments historiques permettent aussi d'expliquer le maintien des initiatives jeunes dans le domaine socioculturel. Les acteurs culturels ont, quant à eux, souhaité se démarquer de cette logique sociale-culturelle, ce qui crée, des fractures importantes en termes de politiques publiques dans une ville où les initiatives culturelles sont particulièrement foisonnantes et de tailles importantes.

4.2 La junior association : inscription des pratiques adolescentes

Au fur et à mesure de leurs expériences, de nombreuses structures associatives et institutionnelles soutiennent le collectif. Dans le secteur de la jeunesse, il s'agit plutôt d'une perspective d'incubation des pratiques des adolescents jusqu'à ce que plusieurs partenariats se mettent en place avec des acteurs culturels (4.2.1). Les jeunes bénéficient également de cadres familiaux et scolaires qui facilitent leurs implications dans la durée (4.2.2).

4.2.1 Les évolutions de l'accompagnement des acteurs associatifs et institutionnels

Quand les adolescents ont commencé à pratiquer la réalisation de vidéo entre eux, ils n'avaient recours à aucun cadre. Ils s'étaient ainsi organisés en dehors de l'offre de loisirs classique comme c'est assez fréquent (Enel, 2014). L'intervention d'adultes pour les accompagner est mise en place uniquement à partir de 2009 quand ils souhaitent formaliser davantage leurs activités comme je l'ai expliqué dans la section précédente. Les acteurs de la jeunesse vont alors soutenir les jeunes dans le développement de leur projet, tout en faisant en sorte que ceux-ci restent à la commande de leur initiative. Cette posture d'accompagnement est de plus en plus fréquente dans l'éducation populaire, notamment pour associer au maximum les jeunes aux projets construits par les structures socioculturelles (Céroux et Crépin, 2014) ou pour soutenir les activités initiées par les jeunes eux-mêmes (Marquié, 2002) comme c'est le cas pour la JA TJT Production.

Ceci diffère ainsi de l'animation d'un groupe de consommateurs d'activités pour s'orienter davantage vers l'accompagnement, où c'est l'autonomie et les compétences de la personne qui sont mises en avant (Gagnon, 2009). À partir de 2009-2010, les adolescents sont ainsi fortement aidés par la MJC du quartier dans laquelle ils se sont rendus. La personne principale au sein de la MJC est Gwenaël, animateur jeunesse. Il aide les jeunes sur les aspects pratiques, que ce soit en ce qui concerne l'organisation de l'association, le prêt de matériel et de locaux ou la rédaction des demandes de financement. Il intervient aussi pour mettre en relation l'association avec d'autres acteurs.

Ses interventions auprès du groupe de jeunes sont très globales et diffèrent assez nettement de ses activités habituelles à la MJC. Quand je rencontre Gwenaël en 2016, il n'est plus en

contact avec le groupe de jeunes parce qu'il a changé de poste et de structure, mais il a des souvenirs très précis de l'expérience avec TJT Production et connaît extrêmement bien les activités que les jeunes ont développées. Du côté des fondateurs de l'association, l'attachement à Gwenaël est aussi très important. C'est la seule personne qui est mentionnée par tous les jeunes que j'ai rencontrés ; ils soulignent toujours son rôle global dans la construction de leur association. Il y a un lien de confiance qui est clairement identifiable entre le groupe de jeunes et Gwenaël, qui adopte ainsi le rôle d'«adulte significatif» (Rodriguez-Homé, 1965).

Un animateur multimédia de la MJC fournit aussi des conseils plus spécialisés. Cet élément est important, car l'identité professionnelle des animateurs de jeunesse a tendance à être centrée sur leur rôle de facilitation des groupes de jeunes qu'ils soutiennent (Virgos et al, 2017) plutôt que sur des compétences spécifiques selon le secteur d'implication de leur public. Gwenaël insiste d'ailleurs sur ce besoin de spécialisation des professionnels pour correspondre aux aspirations des groupes de jeunes :

«Souvent les jeunes, ceux-là en tout cas, cherchent finalement des accompagnements qualifiés, donc ça renvoie à la posture des accompagnateurs jeunesse. Et finalement la question de la spécialisation cinéma a été utile. La question du matériel, et encore on était très limités là-dessus, elle a été utile. Je pense hein il ne faut pas hésiter à se spécialiser. Parce que je pense qu'en étant plus proche d'une entrée sectorielle ou technique, on touchera davantage les jeunes où ils sont. Ce n'est pas valable avec tous les gamins, ils n'ont pas la même demande. Il y en a qui ont besoin d'un lien où l'objet n'est pas très clair. Mais il y a des jeunes pour qui c'est aussi un encouragement, ça alimente l'appétit de faire plus et mieux. »

Un jeune adulte qui a créé une junior association quelques années auparavant est aussi impliqué dans le Conseil d'administration de la MJC et rencontre les jeunes vidéastes pour les conseillers. Son rôle est essentiellement symbolique pour les jeunes qui y voient un soutien important même si ce jeune adulte insiste sur le fait qu'il n'a rien apporté concrètement à l'association. Les jeunes témoignent pourtant de l'importance de cette rencontre, qui les a aidés à être reconnus comme acteurs à part entière, élément pouvant être particulièrement important pour les adolescents (Cuzzocrea et Collins, 2015).

La Fédération régionale des MJC est également relais du dispositif junior association donc les jeunes rencontrent aussi par cet intermédiaire un salarié de la fédération qui peut les

encourager sur la dimension associative. Le groupe participe d'ailleurs à une rencontre nationale des MJC à Lyon.

Les jeunes n'ont pas particulièrement de lien avec la Mairie de quartier, mais sont invités par l'élue de quartier au Conseil de quartier. Ils ne s'y rendent pas étant donné que ça ne les intéresse pas.

Au niveau technique, TJT production est aussi en lien avec une association qui les aide ponctuellement pour produire des effets spéciaux et sur des aspects de réalisation. En 2011, Gwenaël met en relation les jeunes avec la salle de spectacle de l'Université, pour organiser la projection de leur premier long métrage. La MJC ayant déjà des liens avec la responsable de la salle, les adolescents sont plus facilement accueillis. La demande d'utiliser la salle par un groupe de lycéens n'est pas quelque chose d'habituel dans le travail de la responsable de l'équipement.

Les jeunes sont également en contact avec la Ligue de l'enseignement 35, relais départemental du RNJA. Pol, représentant du relais départemental, a rencontré les jeunes en 2009. Depuis, il a eu des contacts assez occasionnels avec eux. Il s'agit surtout de demandes concernant l'habilitation devant être renouvelée tous les ans, la première datant de février 2010. Pol sollicite aussi les jeunes pour participer aux rencontres régionales des juniors associations. Les adolescents de TJT production mentionnent également cet événement en affirmant qu'ils ont pu y rencontrer d'autres collectifs d'adolescents. La dernière rencontre à laquelle ils sont allés les a cependant déçus, car ils se sont sentis en décalage par rapport aux autres qui semblaient inscrire leurs actions dans des logiques plus éphémères et qui étaient aussi plus jeunes. Pour les fédérations d'associations, un des enjeux d'intervenir par l'outil junior association est de trouver une réponse à la distance prise par les adolescents qui ne souhaitent pas forcément adhérer directement à des structures institutionnalisées, tout comme le reste de la population (Cordelier, 2016). Le cadre des juniors associations avait d'ailleurs été initialement créé afin de répondre à l'enjeu du renouvellement des dirigeants d'associations d'éducation populaire (Rizet, 2009).

TJT production a un lien avec Manon, animatrice au CRIJ Bretagne. Elle a aidé les jeunes à rédiger le dossier pour obtenir la bourse du Fonds rennais d'initiative jeune (FRIJ) en 2011. Cette petite aide financière (maximum 800 euros), financée par la Ville de Rennes et des

partenaires privés, est proposée aux jeunes de 15 à 25 ans qui résident à Rennes. Pour la municipalité, ce dispositif doit « permettre une implication citoyenne de la jeunesse. Le soutien aux projets de jeunes participe à cette ambition ». ³⁵ Manon se souvient du dynamisme du groupe.

La Ville de Rennes est aussi très présente auprès des jeunes. Du fait de l'obtention de la bourse FRIJ en 2011, les jeunes sont amenés à rencontrer le Conseiller municipal délégué à la jeunesse. Quand les adolescents réfléchissent à créer un festival de courts métrages à partir de 2013, ils sont en contact avec cet élu qui leur propose d'intégrer le dispositif « Nuit des 4 jeudis » (ND4J). Cette action, portée par la Mission jeunesse de la Ville de Rennes, propose aux jeunes des événements gratuits les jeudis et vendredis. Elle dispose d'un budget spécifique pour ce type d'actions, les demandes de financement des associations de jeunes s'inscrivent ainsi parfois dans ce cadre.

Dans le cas de TJT production, la première édition du Festival de cinéma constitue ainsi une soirée mise en place dans le cadre de la ND4J. Ils bénéficient également à ce titre d'une communication auprès du public soutenu par la Ville de Rennes et obtiennent un financement spécifique pour l'organisation de l'événement.

Globalement, la MJC, la Ligue de l'enseignement, le CRIJ et la Ville de Rennes sont des organisations qui se sont adaptées aux demandes des jeunes et ont eu un rôle important pour les jeunes dans le développement de leurs initiatives. Le cadre de la JA permet de catalyser les différents accompagnements dont bénéficient les jeunes.

En revanche, les adolescents n'ont pas particulièrement d'autres possibilités pour créer leur structure étant donné qu'ils sont mineurs. Les règles du dispositif n'agissent pas pour autant comme des contraintes pour les jeunes. Concernant les formes d'accompagnement mises en place par les acteurs jeunesse, il s'agit des modalités observées dans le secteur de l'éducation populaire. Celles-ci s'organisent autour de plusieurs dimensions nécessitant un « art de la distance » et des interventions des adultes modérés, voire parfois invisible pour que les jeunes agissent par eux-mêmes (Galichet, 2006).

³⁵ <http://www.crij-bretagne.com/FRIJ-Fonds-Rennais-d-Initiative.html>

Parmi les différents acteurs jeunesse impliqués, la MJC occupe un rôle central et oriente les adolescents vers d'autres partenaires, comme la Ligue de l'Enseignement et le CRIJ. Cet élément permet d'observer des convergences avec les pratiques d'accompagnement à l'entrepreneuriat où la « mise en relation avec des partenaires » est une des formes assez mobilisées (Fayolle, 2012, p.9).

J'ai mentionné dans la section précédente que les jeunes de la JA qualifient parfois leur activité d'entrepreneuriale, pourtant, les acteurs de la jeunesse n'expliquent pas pratiquer une forme d'éducation à l'entrepreneuriat. Leurs actions sont plutôt inscrites dans le soutien aux initiatives de jeunes, dans une perspective d'éducation populaire non spécialisée comme je l'ai expliqué. La formation des animateurs socioculturels à l'IUT de Rennes a expérimenté une spécialisation en « éducation à l'économie sociale et solidaire » afin d'outiller les futurs professionnels (Rospabé, 2014). Certaines évolutions dans les approches d'accompagnement peuvent donc être envisagées.

Aux côtés des acteurs de la jeunesse, les structures culturelles locales apportent plusieurs soutiens aux jeunes. À partir de 2012, après la première projection de films, les relations entre les adolescents et les adultes prennent ainsi d'autres formes. De nombreux partenariats, où les jeunes interviennent en tant que spécialistes, sont organisés. Il ne s'agit plus uniquement d'un soutien apporté à des jeunes, mais à des représentants de TJT production, considérée comme une association de production locale.

Suite à la projection du premier moyen métrage en 2011, la JA commence à être en contact avec des acteurs culturels. En 2012, ils travaillent ainsi à plusieurs reprises avec le cinéma le Gaumont pour présenter des avant-premières en présence d'acteurs renommés : Jean Dujardin, Gilles Lellouche, Alain Chabat. Ils commentent aussi régulièrement l'actualité cinématographique sur France bleue (radio France) et sur TV Rennes, la télévision locale.

La création de leur festival dont la première édition voit le jour en 2014 perpétue cette dynamique. L'événement est parrainé par un directeur de casting reconnu nationalement. Ils collaborent les années suivantes avec les cinémas l'Arvor et du Théâtre national de Bretagne (TNB).

À partir de 2012, c'est-à-dire à l'âge de 17 ans quand ils sont au lycée en classe de première, ils bénéficient d'une très forte reconnaissance de la part des acteurs culturels. Les cinémas et

les journalistes spécialisés dans le cinéma localement collaborent fortement avec l'association. L'élu délégué à la jeunesse de la Ville de Rennes est toujours d'un grand soutien, mais il n'y a pas d'accompagnement spécifique des institutions publiques au titre des politiques culturelles :

«J'aimerais bien que l'association puisse être accompagnée également par ces grands équipements dédiés au 7e art à Rennes. Et c'est pour ça là où la Ville a joué un rôle un peu, c'est de lien. Et comment dire ? De recommandations du festival auprès des acteurs du Théâtre National de Bretagne (TNB) et de l'Arvor par exemple. On le fera également, à leur demande, avec la direction des festivals rennais importants. Il faut vraiment qu'ils puissent être officiellement acteurs du cinéma à Rennes. Et je pense que les programmeurs du TNB et de l'Arvor sont sensibles à leur énergie et à leur volonté. Et puis surtout à leurs qualités et à leurs compétences parce que voilà c'est... (...) c'est une chance pour la Ville de les avoir.»

Les liens avec la MJC et la Ligue de l'enseignement sont un peu moins forts également à partir de cette période. Cette évolution vers la reconnaissance de la JA comme acteur culturel est intéressante. Les jeunes font évoluer leurs actions et traduisent leurs aspirations en se retrouvant inscrits progressivement dans un nouveau registre d'action : celui de la culture. Que ce soit au niveau des adultes impliqués auprès des jeunes au titre d'acteurs de la jeunesse et culturels ou en tant que partie prenante du cadre de vie d'adolescents, il n'y a pas de fortes collaborations engagées. Les différents adultes qui interviennent ne concertent pas leurs actions. Les acteurs de la jeunesse se connaissent entre eux, mais n'échangent pas particulièrement sur l'accompagnement de la JA. Ils n'ont pas de contacts particuliers avec les acteurs culturels, les parents et les enseignants des adolescents.

Ceci symbolise une manière particulière de vivre l'accompagnement. Au niveau des acteurs de la jeunesse, chacun joue un rôle assez établi. Ceci est explicable à la fois par les habitudes de travail et par les modalités du dispositif JA qui prévoit des attributions pour chacun des acteurs. En ce sens, l'absence de collaboration formelle ne crée pas de difficultés pour les jeunes. Gwenaël, l'accompagnateur de la MJC, insiste particulièrement sur ce point :

«Le lien c'était eux qui le faisaient. Et ils se débrouillaient avec ça. Une fois de plus, ramené à leur forte autonomie, et à leur demande d'autonomie.

Question : est-ce que ça aurait été utile d'avoir des rencontres entre les adultes ?

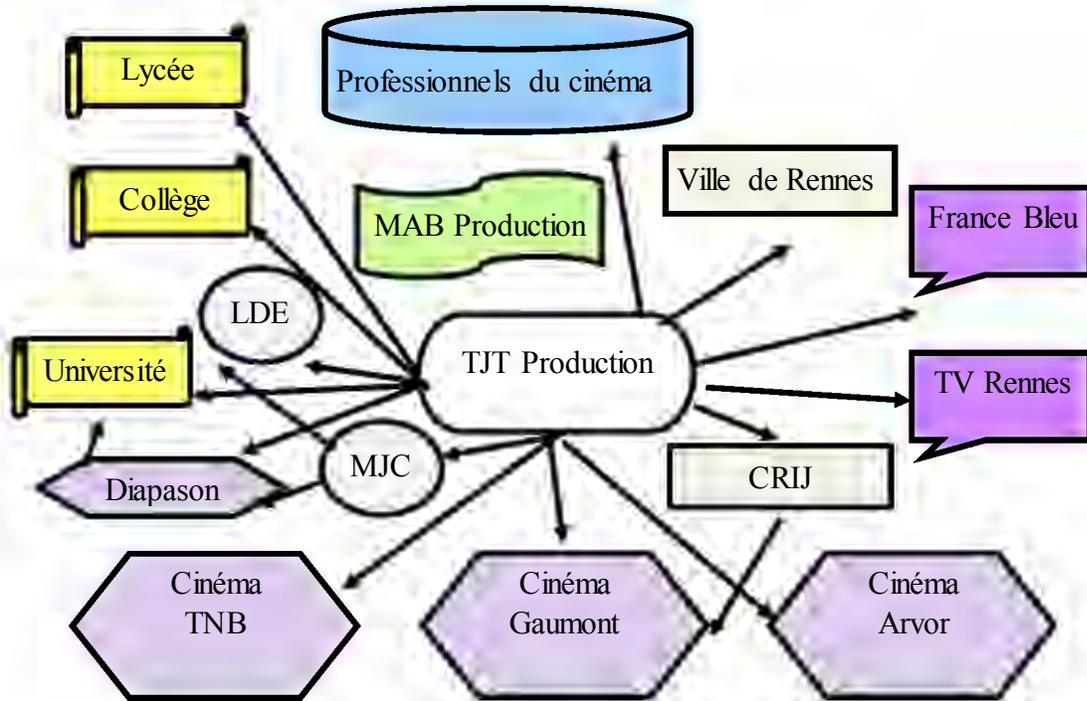
Non, en cas de pépin ou vraiment s'il y avait eu un point de blocage, mais comme il n'y en avait pas ! Non vraiment l'idée c'était d'accompagner selon leurs demandes. Avec des gamins qui auraient peut-être eu plus de difficultés scolaires, familiales... il aurait fallu le faire. Et ça aurait été une fois de plus dans leur intérêt. Là leur intérêt c'était de les laisser, de leur foutre la paix. Et au contraire d'accompagner cette émancipation, c'est ça qu'ils demandaient. Aidez-nous à être libres et pas aidez-nous à fermer la nasse ! »

Les acteurs culturels ont un rôle assez différent, qui relève plutôt du parrainage, ceux-ci souhaitant en effet travailler en collaboration avec les jeunes, ce qui leur permet d'intégrer progressivement la communauté des acteurs culturels locaux (Paul, 2009). Les structures de jeunesse ont, quant à elles, contribué à ce que le groupe de jeunes dispose d'un statut et soit ainsi identifié comme partenaire par les acteurs culturels (Bier, 2007).

Les adultes coopèrent donc peu entre eux. Leurs interactions consistent quasiment uniquement en des recommandations des acteurs de la jeunesse auprès des acteurs culturels, ce qui permet à l'association de progresser dans ses activités. Cependant, même si les adultes coopèrent peu, ils forment quand même un réseau complet qui trouve son unité dans la JA. Les jeunes mentionnent au moins vingt adultes qui ont un rôle important dans les secteurs de la jeunesse et du culturel.

TJT production est dirigée et gérée par les adolescents, mais les interventions des adultes sont toutes adaptées à cette organisation. Ce sont ainsi les jeunes qui sont au cœur de l'acteur réseau qu'ils ont formé entre eux à partir de leur interprétation – leur traduction du dispositif junior association. Au fur et à mesure de leurs aventures, ils agrègent un nombre important de structures (Figure 4.1) pour les accompagner et pour travailler avec eux afin qu'ils développent au mieux leurs activités. Des acteurs micro, comme les membres de la JA, peuvent progressivement devenir des acteurs macro grâce à des processus d'asymétrie (Latour, 2006). Dans le cas de TJT production, la création d'asymétrie pour former une structure macro, en sollicitant de nombreuses personnes extérieures, est particulièrement visible.

Figure 4.1 - Réseau des structures mentionnées par les jeunes



4.2.2 La mobilisation des structures scolaires et familiales par les jeunes

Les autres adultes qui interviennent auprès des adolescents sont ceux de leur vie courante, de leur quotidien. Ils tiennent une place assez effacée.

Les parents soutiennent de manière assez distante l'engagement de leurs enfants. J'ai tenté de rencontrer le père d'un des membres qui avait participé aux activités d'un événement de l'association, mais je n'ai pas réussi à entrer en contact avec lui malgré plusieurs tentatives.

Concernant les professeurs, les jeunes insistent sur l'importance de certains d'entre eux dans leur parcours associatif. J'ai sollicité un enseignant en cinéma dont les jeunes m'avaient fourni les coordonnées. Celui-ci m'a cependant expliqué qu'il ne considérait pas que son témoignage serait instructif pour mon enquête du fait qu'il connaissait peu l'engagement des jeunes de TJT production.

Mes difficultés à entrer en contact avec ces adultes expriment à mon avis la distance que ceux-ci entretiennent avec l'engagement de ces adolescents, tout en ayant un apport relatif de l'avis des jeunes. Au niveau des familles, les jeunes que j'ai rencontrés ne décrivent pas particulièrement d'engagement fort de leurs parents dans des activités sociales. L'implication de ces derniers ne permet ainsi pas d'expliquer fortement la capacité des adolescents à s'impliquer, à la différence de ce qui est souvent mis en avant dans la littérature (Fletcher et al, 2000). En revanche, les parents paraissent entretenir un rapport plutôt positif à l'engagement de leurs enfants. Ils les soutiennent ainsi indirectement, en établissant très peu de contraintes vis-à-vis de leurs pratiques associatives. Ils considèrent plutôt que leur implication associative est positive pour leur parcours. Un des membres a parfois été limité par un de ses parents et les autres adolescents étaient allés négocier avec lui pour qu'il le laisse venir aux activités de l'association. De ce point de vue, l'expérience relatée par ce jeune homme montre la force du groupe de pairs qui s'est constitué par le collectif. Ceci est un élément particulièrement important, car la constitution de liens forts avec les pairs est une des missions les plus importantes à l'adolescence (Anderson et al, 2007). La recherche de comptabilité entre aspirations des adolescents et contraintes posés par les cadres est aussi un élément majeur constituant les épreuves éducatives de l'adolescence (Barrère, 2011).

Il arrive que le rôle des parents soit encore plus fort, comme en témoigne leur attitude quand un des adolescents, Noé, souhaite se retirer de l'association. Il met en avant le rôle majeur de sa famille dans le maintien de son engagement :

«Même quand j'ai quitté (l'association), la première fois je me suis fait engueuler par mes parents. Il y avait des gens qui croyaient que c'est parce que mes parents avaient dit de quitter, mais non c'était moi qui voulais partir et c'est mes parents qui m'ont engueulé et qui m'ont forcé à revenir ».

Ce témoignage exprime bien le positionnement des parents, tel qu'il m'a été décrit. Ils n'interviennent quasiment jamais dans l'engagement des adolescents, mais ils le soutiennent. Dans ce dernier cas, ils ont pris un rôle plus actif. Ils peuvent aussi intervenir ponctuellement pour soutenir l'organisation d'événements, comme c'est le cas d'un des pères, de frères et de sœurs qui appuient bénévolement la dynamique du festival.

Le rôle de la famille correspond ainsi à l'idée d'« agent renforçateur » (Deslandes, 2008), terme utilisé pour qualifier le support des parents à l'implication des enfants dans les activités citoyennes. Le reste de la famille, frères et sœurs dispose aussi d'une influence sur ces engagements. L'importance de la famille dans la vie du collectif, même sous des formes assez peu directes et apparentes, n'est pas particulièrement prise en compte dans le dispositif des juniors associations. Ceci était d'ailleurs noté dans un rapport d'évaluation réalisé en 2013 au sujet du dispositif (Galland et al).

Une autre dimension mise en avant indirectement par les jeunes que j'ai rencontrés est constituée par le cadre scolaire. Il est, en effet, fréquemment mentionné dans la littérature que les équipes éducatives peuvent avoir un rôle dans l'engagement de leurs élèves (Morel, 2015). Le rapport à l'école dans le cas que j'ai étudié est particulier, car c'est le lieu où les adolescents se sont rencontrés, mais ils n'ont pas construit leurs engagements avec les acteurs de cet espace. J'ai bien expliqué que l'école primaire et le collège étaient l'endroit où les jeunes s'étaient rencontrés, mais il ne s'agit pas de leur lieu d'engagement. J'ai cependant observé certaines mobilisations du cadre de l'Éducation nationale par les adolescents de TJT Production.

Le rapport que les jeunes entretiennent à leur lycée est particulièrement éloquent. Sur les six jeunes fondateurs de l'association, j'ai mentionné le fait que quatre d'entre eux poursuivaient leur scolarité dans le même lycée. Ils ont choisi ce cadre du fait de la présence d'une option

cinéma-audiovisuel dans l'établissement. J'ai remarqué trois mobilisations du cadre lycéen dans leurs engagements associatifs.

Premièrement, si seulement quatre des membres étaient scolarisés dans cet établissement, c'est bien l'ensemble de l'association qui profitait de son infrastructure. Les jeunes m'ont en effet expliqué qu'ils mobilisaient le matériel ainsi que les salles de montage du lycée pour leurs actions associatives, portées par l'ensemble des membres.

Ensuite, les quatre adolescents scolarisés en section audiovisuelle développent des compétences techniques et théoriques sur le cinéma, que les membres de la junior association utilisent dans leur travail associatif et partagent avec ceux qui ne sont pas scolarisés en section spécialisée. Dans ce cas, les enseignants ont plutôt un rôle de formateurs.

La troisième articulation entre l'activité associative et le cadre scolaire concerne la réalisation de leurs films. Les lycéens scolarisés en section spécialisée doivent en effet réaliser des vidéos pour leurs cours et elles sont coordonnées avec celles qui sont produites par l'association. Le rôle des ressources obtenues grâce au lycée est donc fortement mobilisé par les adolescents même s'il n'y a pas d'adultes directement impliqués auprès de l'association. Ronan explique :

« On s'arrangeait pour faire notre film dans le cadre du film qu'on devait faire dans l'année (...), la dernière année par exemple pour notre film de bac, en gros c'était juste une sorte de court métrage qu'on avait fait, y avait notre version et la version du lycée, on avait fait une sorte de clip de notre film. »

Le rôle du lycée est ainsi très important dans l'implication de ce groupe d'adolescents. Les enseignants n'interviennent pas dans l'activité associative des jeunes, mais ils contribuent très nettement à son développement. Ceci est peut-être expliqué par la focalisation du personnel éducatif sur le travail d'enseignement en classe, certains considérant ne pas être compétents pour accompagner l'engagement des élèves (Galland et al, 2013). Une évolution très marquante est aussi le développement de partenariats par les membres de l'association avec leur ancien collège.

Quand j'échangeais avec un des jeunes, il m'expliquait que l'association n'était pas réellement connue par leurs professeurs quand ils étaient au collège. En revanche, une fois que les adolescents ont démarré l'organisation de leur festival, ils ont souhaité développer un

travail avec des élèves de collège dans une perspective d'éducation au cinéma. Ils organisent ainsi des projections, en lien avec leurs anciens enseignants, à destination du public scolaire. Leur association est ainsi devenue partenaire de leur ancien collège, comme le sont de nombreuses associations d'éducation populaire qui partagent les missions éducatives des établissements (Gausse, 2013).

Les membres de l'association expliquent cette volonté de travailler avec des plus jeunes, car ils estiment avoir eu la chance d'avoir pu s'impliquer pour développer leur festival et souhaitent donner envie à d'autres jeunes de construire de telles initiatives. Cette conception de l'engagement est assez proche de l'idée communautaire du « *give back to the community* », là où habituellement l'engagement en France est davantage fondé sur la volonté d'être utile à la société (Simonet, 2010).

La pluralité des formes d'accompagnement dont les jeunes sont auteurs permet certainement d'expliquer la durabilité de leur engagement. Ils sollicitent une diversité très importante d'adultes, qui ont tous des rôles exprimés par les jeunes. Parfois, la perception des adultes sur le rôle de l'engagement des adolescents qu'ils soutiennent n'est pas toujours très claire. J'ai réalisé le tableau de synthèse (4.1) ci-dessous, qui répertorie mes interprétations des types d'accompagnement d'après les jeunes et d'après les adultes.

Tableau 4.1 – Posture d’accompagnement des différents adultes

Types d’acteurs	Jeunes fondateurs de l’association	Adultes
Jeunesse (Ville et associations)	Incubateur	
Animateur de la MJC	Adulte significatif	
Acteurs culturels et techniques	Parrain Partenaires	
Parents	Agent renforçateur	Distant
Enseignants	Formateurs Partenaires	Indifférent à l’adolescence Partenaires par la suite

Maintenant que j’ai expliqué le développement de cette association ainsi que son inscription progressive dans un réseau d’accompagnateurs, il me faut présenter certains enjeux relatifs aux politiques publiques qui ont été mentionnés par les enquêtés durant les entrevues.

4.3 Le regroupement des pratiques informelles de loisirs dans un groupe professionnel bénévole

Avant de créer la junior association, les jeunes pratiquent déjà leurs activités en choisissant leurs modalités d'actions (4.3.1). Une fois qu'ils sont structurés sous forme associative, leurs engagements présentent certaines caractéristiques d'un groupe d'action professionnel (4.3.2). Finalement, je constate que les jeunes ont recours à la forme associative pour des usages multiples qui dépassent la structuration de pratiques de loisirs (4.3.3).

4.3.1 La structuration collective des pratiques électives des adolescents

La JA est créée en 2010, mais la pratique de la vidéo démarre bien avant pour les créateurs. Ceci apparaît nettement dans leur parcours biographique respectif, reconstitué à partir des entretiens menés et présentés ci-après. James, Arthur et Emmanuel fréquentent la même école primaire et habitent dans le même quartier. Ils créent un court métrage dans le cadre scolaire quand ils sont en CM1. Pour deux d'entre eux, James et Emmanuel, c'est le début de leurs intérêts pour la réalisation de vidéos.

Au collège, à partir de 2006, James et Emmanuel rencontrent d'autres adolescents, Youn et Ismaël, et tournent une web-série. Arthur est parti dans un autre collège en section sportive et ne participe pas à ces premières expériences. Il rejoint le collège de son quartier, arrétant la section sportive, en 2008. C'est à ce moment-là qu'il participe à la dynamique en créant un site web pour le collectif, étant familier de cet exercice depuis son enfance. En 2008, Jean rejoint le groupe d'apprentis cinéastes en devenant acteur dans un des films réalisés par la bande d'adolescents. Il participe par la suite régulièrement aux activités. Le grand frère d'Ismaël, Fabien, participe aussi activement à l'équipe même s'il est plus âgé et scolarisé au lycée.

Tout au long de ces expériences, l'école joue un rôle fondamental, comme lieu de rencontres des jeunes. Elle constitue l'espace principal permettant de retracer les premières associations de personnes comme le suggère la sociologie de l'acteur réseau (Latour, 2006). Le regroupement des adolescents forme progressivement un collectif autour des liens affinitaires. Ils étaient principalement deux à l'école primaire, puis rencontrent deux autres

personnes au début du collège avant que deux nouveaux adolescents les rejoignent par la suite. Ils se saisissent de ce cadre pour former leurs propres expériences éducatives, où ils choisissent les actions qu'ils souhaitent mettre en œuvre, correspondant aux dynamiques d'«activités électives» (Barrère, 2011). Ils développent ainsi une sorte d'amitié organisée dans un cadre de plaisir et orientée vers un but commun, celui de réaliser des films.

Dans un deuxième temps, les amis souhaitent passer à l'étape supérieure et envisagent la réalisation d'un long métrage. En 2009, ils sollicitent plusieurs personnes. Une rencontre se fait avec une animatrice du Centre régional d'information jeunesse Bretagne (CRIJ B.), dans la perspective de faire une demande de financement. La question du compte bancaire pour recevoir l'argent sollicité se pose à cette période et donc la création d'une junior association est envisagée³⁶. Ils se rendent aussi à la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de leur quartier pour prendre contact avec un ancien créateur de junior association (JA). Là-bas, ils y rencontrent Gwenaël, un animateur qui les aide dans la création de leur structure. La Ligue de l'enseignement, qui assure le relais départemental du réseau national des juniors associations (RNJA), est contactée par le groupe. À partir de cette période, les activités informelles des jeunes trouvent un écho dans le dispositif junior association. Les adolescents rencontrent ainsi un cadre d'action national, créé par des organisations d'adultes, pour correspondre aux pratiques des jeunes. En ce sens, les membres de la JA s'approprient leur organisation et traduisent leurs aspirations pour qu'elles s'inscrivent dans le cadre pensé par les adultes. La junior association TJT production est habilitée le 17 février 2010. Les membres fondateurs ont alors quinze ans. Dans ce processus de création de la JA, c'est la volonté de structurer leurs pratiques de réalisation de vidéo qui est à noter. En envisageant de solliciter des soutiens financiers, de créer un compte bancaire et d'être conseillés par une structure jeunesse de leurs quartiers, les jeunes fondateurs de TJT production sont entrés dans une démarche de formalisation de leurs pratiques qui ont été initiées au moins quatre ans avant. Ce sont les événements et rencontres qui les amènent à créer une association, passant de pratiques non formelles à un cadre structurant un collectif non formel (Loncle, 2008). Pour

³⁶ Pour le financement demandé, le Fonds rennais d'Initiative jeune, la demande est cependant individuelle et donc la structuration en association n'est pas impérative.

Gwenaël, l'animateur de la MJC, la question de se structurer en association n'est pas forcément adaptée à toutes les initiatives collectives de jeunes :

«Je n'ai jamais trouvé que c'était essentiel, euh... alors, comment dire. Parfois ça s'est même trouvé être un frein parce qu'il y avait des jeunes qui se questionnaient sur leur forme juridique. Et puis à un moment tu te dis nan, mais en fait vous êtes en train de vous préoccuper de ça alors que... des fois je m'en suis voulu de leur mettre cette question dans les pattes alors qu'ils n'en avaient rien à faire. Parce que des fois ils n'avaient même pas besoin de sous, quasiment pas. Donc il fallait l'écartier. Mais nous on était quand même sur une mobilisation et une revendication un peu politique pour dire "oui on est un réseau capable d'accompagner les jeunes, etc."... (...) Ça a surtout permis pour eux de faire circuler de l'argent, avoir des subventions, d'acheter du matériel. Je pense que la forme en tant que telle était secondaire. Ils avaient déjà leur fonctionnement démocratique, délibératif. Ils avaient leur projet, ils avaient déjà tout ça. Et finalement cette forme juridique n'a pas amené beaucoup... pour eux, je te dis lors de la première rencontre que j'ai faite tout était déjà là sauf la forme juridique et après ils n'ont fait que l'alimenter. La forme juridique, ils sont arrivés avec cette entrée parce qu'ils voulaient du financement. »

L'enjeu selon l'accompagnateur principal était donc essentiellement financier pour les activités des jeunes. Il s'agit aussi de rendre visibles les activités d'accompagnement de la structure jeunesse en montrant qu'un collectif se structure. Pour les jeunes, la préoccupation financière est partagée, même si un des fondateurs y voit aussi d'autres intérêts. Jil explique ainsi que :

«C'était un moyen de pouvoir obtenir des subventions, de pouvoir faire des rencontres via le réseau. Et puis... mine de rien, voilà étant jeune, on crée une structure en fait. C'est ça qui était intéressant. Et puis, je trouvais que ça permettait de nous-mêmes prendre un peu plus au sérieux ce qu'on faisait ».

Les jeunes et l'accompagnateur partagent le constat de l'utilité de la création de la structure, non directement pour le bon déroulement des activités qui préexistaient, mais dans une perspective de reconnaissance de la dynamique du groupe de jeunes et de son accompagnement. La formalisation de leur activité dans une organisation permet une sorte de matérialisation de la politique de reconnaissance, qui serait nécessaire pour que les jeunes soient acteurs de leur environnement (Bier, 2007). La structure les dote d'un statut. Le choix du format juridique n'a pas fait l'objet de débats, mais les possibilités offertes aux mineurs

de s'organiser collectivement ne sont pas très répandues. Le cadre choisi est celui du RNJA ; il s'agit de proposer une mesure permettant d'adapter la liberté associative aux mineurs. En ce sens, c'est une structure associative qui se substitue au rôle de l'État qui reçoit les déclarations d'associations. Il peut s'agir d'une forme de dévolution de l'action de l'État vers une association, pour gérer une liberté fondamentale. Quand des citoyens souhaitent créer une association, ils déposent une déclaration en préfecture. Quand ces citoyens sont mineurs, étant donné les restrictions liées à leurs statuts, ils se tournent vers le RNJA. Cette association nationale joue ainsi le rôle de préfecture pour les mineurs vis-à-vis de leur liberté d'association. La possibilité de créer une association pour les mineurs sous forme de junior association est ainsi indiquée sur le site du Ministère de la vie associative³⁷. Dans les juniors associations, l'association est un moyen de s'unir et de créer un projet en collectif. Il y a une dimension revendicative qui concerne le droit d'association. En effet, les mineurs ayant des capacités d'association limitée, le RNJA leur permet cette faculté.

Dans le cas présent, la création de l'association est intervenue quatre ans après les premières activités du groupe (étapes détaillées de la création dans le tableau 4.2, p.183). Le dispositif de junior association n'est pas particulièrement mobilisé pour organiser la vie collective, car les adolescents avaient déjà des habitudes de fonctionnement. Ce n'est pas le cas de tous les adolescents qui utilisent le dispositif junior association ; certains ne se connaissent pas et sont plutôt mobilisés par des structures de jeunesse, car ils habitent dans un même territoire, d'autres sont assez peu organisés et s'unissent essentiellement en association pour passer du temps ensemble (Rizet, 2010). Le collège joue un rôle très important dans la dynamique collective étant donné qu'il s'agit du point de rencontre entre les jeunes, qui partagent aussi beaucoup de temps ensemble hors de leur scolarité.

TJT production a pour particularité d'être un collectif très uni avec une forte connaissance et compréhension entre les membres. Pour plusieurs des adolescents, la vie de leur organisation est un moyen de découvrir d'autres cultures et les croyances des uns et des autres. Les adolescents expliquent assez facilement que l'association est pour eux une forme d'organisation de leur amitié et qu'ils utilisent cette structure pour passer du temps avec leurs

³⁷ <http://www.associations.gouv.fr/le-cas-particulier-des-junior-association.html>

amis. Ceci leur permet de mieux se connaître dans une atmosphère de convivialité. L'un des membres est très croyant et partage sa foi avec les autres ; un autre met en avant la culture camerounaise de sa famille. Servan, jeune dont les parents sont d'origine camerounaise, explique :

«C'est ça qui était intéressant : les différentes personnalités, les différentes cultures, origines et manières d'être et de vivre. C'est marrant par exemple, je le dis, dans la culture africaine, il y a certaines choses qu'on ne va pas faire dans la culture occidentale. Bref, il y a des plats différents qu'on va manger. Par exemple Jil et Pascal tu leur demandes ce que sont certains plats ils vont savoir ce que sait alors qu'ils n'en ont jamais mangé. C'est marrant, il y a beaucoup de choses comme ça. Ce qui fait que par exemple quand tu fréquentes d'autres fils d'immigrés, ils vont direct tout comprendre comme certains langages ou certains mots, des choses comme ça. Et dans le sens inverse aussi. C'est vraiment l'intérêt d'avoir un groupe.»

Le groupe est également marqué par la présence exclusive de garçons, fait assez fréquent en junior association comme plus globalement dans les pratiques des adolescents (Poisson et Porte, 2016). Les sept membres du groupe fondateur de la JA en 2010 sont en effet tous des garçons, issus de milieux sociaux assez proches. Ils vivent dans des familles de classe moyenne. Trois adolescents ont des parents qui viennent de pays d'Afrique subsaharienne. Dans cette expérience, l'identité du groupe est ainsi bien établie avant la création de la structure. L'organisation mise en place sert à rendre visibles le groupe et l'accompagnement dont il est l'objet, ainsi qu'à solliciter des soutiens financiers. Cette recherche de structuration correspond aussi à une évolution importante dans le groupe. Si à l'école primaire et au collège, les jeunes réalisent des vidéos entre eux, leurs activités évoluent quand ils créent la junior association. TJT production est en effet créée en 2010 et, dès 2011, le court métrage produit par l'association est diffusé dans une salle de spectacle. La recherche de visibilité des activités du collectif est donc aussi observable dans cette évolution concernant la manière dont les membres ont abordé le cinéma. Ce glissement est assez intéressant, car il démontre la volonté de l'association de s'impliquer dans la ville. Dans le discours des jeunes que j'ai rencontrés, ceci est très marqué. Ils insistent sur la nécessité de sensibiliser les adolescents territoire aux possibilités d'engagement, ce qu'eux font en tant que jeunes adultes qui proposent des projections de film au public scolaire dans le cadre de leur festival.

Plusieurs des jeunes fondateurs ont aussi quitté Rennes pour leurs études supérieures. Découvrant cet élément durant les entretiens, je les ai questionnés sur l'éventuel développement d'actions associatives dans d'autres villes. Leurs réponses sont unanimes ; ils souhaitent poursuivre le développement de leur association et de leur festival à Rennes, car c'est cette ville qui les a soutenus quand ils étaient plus jeunes.

Tableau 4.2 – Étapes clefs de l'évolution de l'association TJT Production

Années	Organisation	Phases de structuration de l'association
2004-2007	Vidéos à l'école primaire et au début du collège par Ronan et Jil	Activités de loisirs informelles
2007-2008	Kilian et Noé rejoignent le groupe en classe de 5 ^e au collège. Le frère de Noé, Fabien, participe aussi.	
2008-2009	Servan et Pascal rejoignent le groupe en classe de 4 ^e .	
2009-2010	Création de la junior association	Début de la formalisation
2010-2011	Passage au lycée	
2011	Diffusion du 1 ^{er} moyen métrage	Activités publiques non formelles
2013	Passage à l'université	
2014	1 ^{re} édition du festival	

4.3.2 Des engagements fondant une dynamique de groupe professionnel

TJT production présente certaines caractéristiques d'une dynamique professionnelle observée dans la création d'entreprises, même si l'expérience entrepreneuriale n'est pas un objectif central dans le développement de cette association. Dans le processus de fondation de la JA, j'observe que la structure des passions des fondateurs est centrale et correspondant à la poursuite d'un rêve collectif constituant un support aux rêves individuels de chacun des adolescents. Ceci est une des caractéristiques des dynamiques entrepreneuriales (Filion et Dolabela, 2007).

Certains membres ont par ailleurs des aspirations professionnelles liées à cette expérience associative. Les parcours de formations au lycée et dans l'enseignement supérieur sont par la suite très orientés en fonction de l'implication associative. Pour autant, même si les dispositifs de valorisation professionnelle de l'expérience associative se multiplient actuellement (Nabli et al, 2015), l'implication des jeunes dans la JA n'est pas particulièrement valorisée formellement dans leur parcours de formation. Ce sont eux qui font le lien entre ces deux univers éducatifs. Les activités des adolescents sont très souvent qualifiées de « professionnelles » par les adultes qui les entourent.

Plusieurs des adolescents ayant créé l'association se découvrent assez vite des passions et vocations professionnelles. La période d'origine de ces aspirations varie entre les membres : Noé souhaite devenir acteur depuis l'école primaire, Jil envisage de devenir producteur lors des courts métrages réalisés alors que Pascal est intéressé par ce qui relève de la communication lors des activités de la junior association. Finalement, TJT production a surtout été un espace pour pratiquer la création de films et expérimenter une vie entrepreneuriale collective. Kilian explique la dynamique de leur organisation de cette manière :

« On est une entreprise et il y a un Conseil d'administration. Il y a sept membres actifs et des gens qui travaillent autour : la personne qui a fait les effets spéciaux pour nous, les partenaires comme l'élu en charge de la jeunesse, la MJC... voilà, toutes ces personnes qui gravitaient autour et qui nous encadraient quelque part pour qu'on puisse faire nos projets. »

L'activité associative peut ainsi constituer une modalité d'éducation à l'entreprendre (Gibb, 2002), où les jeunes apprennent à agir en collectif et à gérer leurs activités. Elle apprend aux adolescents à agir dans leur quotidien et à mener des actions d'ampleur. Leur manière d'entreprendre est cependant teintée d'une dynamique coopérative assez claire. Les adolescents n'adoptent pas l'organisation d'une association classique avec un Président, un Trésorier et un Secrétaire. Ils préfèrent à cela le recours à plusieurs coprésidents et la répartition de rôle, notamment une fois qu'ils démarrent l'organisation du festival.

Au moment de l'orientation au lycée, Kilian, Jil, Noé et Ronan choisissent de s'inscrire dans une section spécialisée en cinéma. C'est pour eux l'occasion de continuer à apprendre en complément de l'expérience associative. Les études supérieures sont aussi choisies pour deux des jeunes en fonction de leurs intérêts pour le cinéma : diplôme d'assistant de production pour l'un, art du spectacle pour un autre. Kilian profite, de son côté, de l'expérience collective pour fonder une association qui organise des événements pour des prestataires. Il s'occupe notamment de créer des vidéos de promotion pour les clients de l'association. Il considère que l'expérience associative lui a été utile dans les domaines de la technique et de la gestion. Un autre fait marquant est l'insistance des cinq adultes rencontrés sur le professionnalisme de l'association. Ceci est noté comme un élément très positif et explicateur du succès des adolescents :

«Mais bon après ils étaient bien plus sérieux que des étudiants qu'on peut avoir à 23/24 ans. Ils étaient à fond dans leurs projets, ils avaient fait leurs films, c'était gratuit. Ils s'étaient occupés de la jauge du public. Il y avait les mamans qui avaient fait à manger pour tout le monde, pour les 400 personnes. Ils sont dans le détail, tout est pensé et dès cette époque-là c'était ça. (...). Sur leur cas particulier, on a rarement vu ça. Même au niveau des associations étudiantes. Il n'y en a pas qui arrive à... si l'école d'ingénieur, ils ont toujours un relais dans leurs études. Mais eux, qui arrivaient de nulle part en cinéma, au niveau de l'organisation c'était parfait et ça le reste toujours» (Soazig, responsable de la salle de spectacle les ayant accueillis à plusieurs reprises).

En revanche, les expérimentations professionnelles dans le cadre de l'association et le professionnalisme des membres n'ont jamais été concrétisées à travers la création d'une société marchande. L'idée a été envisagée lorsque les jeunes étaient au lycée sous le statut de junior association, en 2013. Pol, le relais départemental a conseillé les jeunes sur leur

structuration une fois qu'ils devenaient majeurs. Il n'a cependant pas particulièrement présenté d'autres statuts que l'association :

«Ils n'étaient pas complètement déterminés pour aller en association, je me souviens qu'il y en a qui avaient même réfléchi pour faire le pas et être sous un autre statut qu'associatif (...). Nous, on s'était positionné parce qu'on connaît mieux l'environnement associatif donc on avait pu leur expliquer les enjeux, les possibilités de posture de chacun des adhérents et les limites, les avantages et les inconvénients, mais c'est vrai qu'on n'avait pas fait la même chose sous un autre statut juridique comme une société coopérative ou autre ».

C'est finalement sous la forme d'une association loi 1901, créée en 2014, que les jeunes ont décidé de poursuivre l'activité. Cette expérience associative relève ainsi d'une certaine forme d'entrepreneuriat, inscrit dans le cadre associatif. L'association est mobilisée de manière multiple pour expérimenter des vocations, orienter les parcours de formations et dans le cadre des futures activités professionnelles des enquêtés. Le caractère professionnel de l'association est aussi le symbole d'une certaine forme d'engagement que l'on peut retrouver dans l'idée de «travail bénévole» (Simonet, 2010). Des communautés de sens autour du travail sont exprimées par les jeunes sur leurs expériences. Ils évoquent chacun à leur manière les registres liés à leurs formations d'apprentis vidéastes et d'experts associatifs. Pour eux, leurs actions s'inscrivent initialement dans le registre du bénévolat qui leur permet de s'exercer et d'améliorer leurs capacités individuellement. L'idée d'expérimenter la vie entrepreneuriale est exprimée dans un second temps quand certains membres n'hésitent pas à comparer leur structuration avec celle d'une entreprise. Du côté des adultes, le caractère professionnel est beaucoup plus mis en avant. Le travail bénévole mis en place par les adolescents est davantage décrit comme un engagement par les membres, même s'il prend progressivement une tournure d'expérimentation professionnelle. Du côté des adultes qui ont fréquenté les jeunes créateurs à leur adolescence et qui ne savent pas toujours ce qu'ils sont devenus, le registre professionnel est davantage promu. Pour eux, ceci pourrait s'apparenter à une forme de travail gratuit, toujours mis en place dans le cadre associatif.

4.3.3 Les usages de l'association comme espace d'engagement multiple

Ma découverte de TJT Production permet de montrer la pluralité des usages qui est faite par les jeunes du cadre associatif, visible dans leurs parcours de vie (voir tableau 4.3, p.191). Je connaissais de manière assez lointaine l'activité de ce groupe du fait de réseaux en commun et de mon intérêt pour le festival de courts métrages organisé. Je n'avais pas conscience de la grande richesse des pratiques que j'ai questionnées. L'engagement des adolescents, devenus de jeunes adultes, est utilisé au moins de cinq manières.

Il s'agit d'abord d'un cadre de pratiques de loisirs dans le champ culturel. À ce niveau, je crois que l'étude de cas vient illustrer les connaissances déjà développées dans la littérature à ce sujet. Les jeunes sont acteurs de leurs pratiques de loisirs, ils développent leur citoyenneté culturelle, en ayant un comportement actif dans la constitution de leurs choix culturels, en dépassant largement le rôle de consommateurs. Le soutien aux loisirs organisés correspond aussi à des stratégies documentées de la part des acteurs des politiques de jeunesse. L'apport de mon enquête est de montrer la manière dont les adolescents formalisent leurs loisirs, au-delà d'une simple structuration associative, en ayant recours à des stratégies très professionnelles.

Les liens d'amitié qui sont issus de cette structuration associative occupent une place importante dans le discours des jeunes. Leur association s'est créée à partir d'affinités et de rencontres. Chaque adolescent qui était intéressé par la vidéo ou le cinéma s'est retrouvé à contribuer à cette dynamique commune. La perpétuation des initiatives de réalisation et de diffusion de films montre comment l'amitié entre les différents membres est vécue dans le cadre associatif. Il n'est pas évident de dire que l'association renforce cette amitié, car il n'est pas possible de savoir comment cette amitié aurait existé sans la création de l'organisation. En revanche, elle constitue clairement un espace d'expression de cette amitié. La littérature sur l'adolescence, en sociologie, considère l'importance des relations entre pairs. Mon travail permet de montrer l'enjeu de la constitution d'une identité commune, à travers la réalisation d'une identité associative, dans l'expression des liens entre pairs.

Ces deux premiers éléments, concernant les loisirs et l'amitié, sont à mon sens les plus communs, car il y a des bases de connaissances établies à ce sujet. L'élément qui m'a

particulièrement surpris est l'usage qui est fait par les jeunes de l'association comme espace professionnel.

Ceci interroge nécessairement leur rapport au travail. L'un d'eux n'hésite pas à se décrire comme faisant partie d'une entreprise, une adulte les qualifie de « professionnels ». Je n'avais pas du tout perçu l'importance de cette dynamique. Ceci fait écho à l'idée de considérer l'engagement comme un espace de travail (Simonet, 2010). Dans le cas présent, il s'agit surtout de constater que les bénévoles rencontrés sont très professionnalisés, constat partagé dans d'autres espaces d'engagement analysé au regard du travail bénévole. Le fait que les adolescents ne soient pas en âge de travailler en France ne permet cependant pas de considérer que l'association constitue un lieu de « travail par substitution » (Simonet, 2010) comme ceci peut être le cas pour d'autres citoyens.

À mon sens, il s'agit d'un travail par expérimentation, les jeunes formalisent une vocation, essaye d'être réalisateur, scénariste, producteur de films et de festivals. Dans tous les cas, cela interroge leur rapport au travail et la construction de leur citoyenneté sociale et économique. Là où des jeunes de 15 ans ne vont pas nécessairement avoir l'occasion d'essayer un futur métier, ceux que j'ai rencontrés ont déjà un recul assez impressionnant sur leurs futurs choix de carrières, même si rien n'est arrêté.

Un élément très lié est l'engagement dans la formation. J'ai expliqué que quatre des adolescents avaient choisi leur orientation scolaire au lycée pour être inscrits en section cinéma. Au-delà de ce constat, leur engagement est issu de l'espace scolaire. Ils se sont rencontrés à l'école primaire et au collège. Ils n'ont jamais réellement vécu leur engagement dans ce cadre, si ce n'est au lycée où la section spécialisée est presque mobilisée comme une formation au développement de leur activité associative. Il y a une certaine dynamique de formation au travail bénévole qui est observable dans cet engagement.

Le dernier élément assez peu documenté dans la littérature sur les collectifs de jeunes, ainsi que sur les associations plus globalement, est le passage de l'engagement entre pairs à des activités plus publicisées. J'ai remarqué cet élément en reconstituant le parcours de l'association. J'ai expliqué qu'il y avait trois phases : celle des pratiques informelles de loisirs, celle de la formalisation associative et celle de la mise en place du festival, activité grand public. Les classifications associatives considéreraient ces trois phases comme

correspondant à trois types d'associations différentes (Bazin et Malet, 2013). La première constitue l'association «de fait», constituée en groupe informel. La deuxième étape correspond à l'idée d'association «sans les autres» dans le sens où les activités sont développées pour les membres : la production de films. Progressivement, la diffusion des œuvres et surtout l'organisation du festival correspondent bien plus à la dynamique d'association «avec les autres» et «pour les autres». Ce qui m'intéresse dans l'expérience des jeunes adultes que j'ai rencontrés est l'évolution du processus. Ils se sont regroupés de manière très informelle pour finalement construire des activités avec d'autres personnes. Ce constat est utile, notamment si l'on se pose la question du sens du soutien public à des collectifs d'adolescents pour réaliser des projets entre eux. Auront-ils un impact plus global sur la population? Cet exemple montre que cela peut arriver, même plusieurs années après que les institutions sont intervenues auprès des jeunes.

Tableau 4.3 - Parcours des jeunes enquêtés dans le cadre de la JA

Nom	Début de vidéos	Lycée	Université	Rôle festival	Rôle vidéo	Interconnaissance	Quartier	Parents
Servan	4 ^e	Section technologique	Art du spectacle 1 an, formation professionnelle après	Coordination des bénévoles et logistique	Acteur — perche	— Par Noé en 4 ^e	Jeanne d'Arc	Neutre
Kilian	5 ^e	Section cinéma	BTS (bac +2)	Ne participe pas	Acteur — mise en scène	Servan et Ronan au foot. Avec Jil au collège de la 6 ^e à la 3 ^e .	Assomption	Contraintes
Ronan	École primaire	Section cinéma	BTS (bac +2)	Relations jury et réalisateur	Scénario	Jil et Pascal dans le même quartier. Les autres au collège.	Lonchamps	Aide ponctuelle
Pascal	4 ^e	Section générale	École de commerce	Directeur du festival	Trésorier de l'association Production des films	J'il et Ronan dans le même quartier. Les autres au collège.	Lonchamps	Neutre
Jil	École primaire	Section cinéma	BTS cinéma	Directeur du festival	Scénario	Ronan et pascal dans le même quartier. Les autres au collège.	Lonchamps	Neutre
Noé	5 ^e	Section cinéma	Licence information — communication	Appui	Écriture Acteur	Au collège.	Beaulieu puis Maurepas	Encourageant

4.4 Synthèse

L'analyse de l'implication dans de ce premier collectif permet finalement de dégager plusieurs éléments.

Tout d'abord, l'expertise étrangère dispose d'un rôle certain dans le développement de cet engagement local. Je me suis intéressé aux dimensions juridiques du modèle junior association et plus largement aux libertés associatives des mineurs. La CDE s'est progressivement affirmée comme un texte de référence pour la défense des droits des enfants au cours des années 90. En France, la création des juniors associations est une traduction des recommandations des Nations unies qui encourage tous les pays à protéger la liberté associative des mineurs. Le dispositif de juniors associations, créé uniquement pour les mineurs de plus de 12 ans, répond à la nécessité de faciliter l'expression de la liberté associative au niveau collectif. Les adolescents, entre 12 et 18 ans, peuvent ainsi créer leur association, cet élément a régulièrement été valorisé par la France dans les rapports remis auprès de l'organe des Nations unies chargé du contrôle des obligations des États parties de la CDE. La création du dispositif junior association en 1998 ne permet cependant pas de clarifier le statut des mineurs au niveau du droit commun. Si les adolescents que j'ai rencontrés étaient considérés comme des citoyens au même niveau que les adultes, ils auraient pu créer une association déclarée auprès de l'État comme toute personne. Certaines évolutions législatives sont à noter ces dernières années, mais elles ont tendance à ajouter des limites d'âge là où la CDE conseille de lever ces cadres.

La création de la dynamique locale est organisée autour de la réalisation de vidéo par les adolescents, dont certains rêvent à de futurs métiers dans le cinéma dès le plus jeune âge. Le développement de leur junior association permet de formaliser une organisation plus professionnelle, reconnue comme telle par les adultes qu'ils rencontrent au fur et à mesure de leurs expériences. Leurs engagements s'inscrivent dans une certaine mesure dans une forme de travail bénévole, en tant qu'apprenti entrepreneur. À la différence d'autres dispositifs comme le volontariat de service civique ou de certaines pratiques de recrutement de bénévole par les grosses associations, le cadre de la junior association n'incite pas

particulièrement les jeunes à s'engager de manière professionnelle. Les soutiens dont ils bénéficient par les acteurs sociaux et politiques rennais ne sont pas non plus particulièrement orientés dans un sens de support au travail par une activité bénévole.

TJT production, la junior association créée en 2010, bénéficie d'accompagnements importants de plusieurs acteurs associatifs. Ceux-ci interviennent pour permettre aux jeunes de développer leurs actions, sachant qu'ils disposent déjà d'habitudes organisationnelles avant la formalisation de leurs projets en junior association. La Mission jeunesse de la municipalité s'implique aussi fortement auprès du collectif d'adolescent, en travaillant en collaboration avec eux et en leur apportant des soutiens financiers et une écoute régulière. En tant qu'acteur culturel, particulièrement à partir du moment où ils organisent des projections de court métrage, les jeunes sont sollicités par différentes personnes et structures actives dans le cinéma à Rennes. Cette reconnaissance du milieu culturel ne s'accompagne pas pour autant de soutiens de la Direction de la culture de la Ville de Rennes, malgré les tentatives des jeunes et les appuis de la Mission jeunesse. Le rôle de la collectivité rennaise est en effet un élément important dans l'engagement des jeunes. Celui-ci est caractérisé par les interventions classiquement mises en place pour soutenir les initiatives portées par les jeunes. Il s'agit ainsi de soutenir l'expression de leurs citoyennetés en aidant à la réalisation de projets. Ceci se traduit par des soutiens financiers et des partenariats dans la mise en place des actions proposées par les jeunes. Au niveau des acteurs, le CRIJ et la mission jeunesse de la ville de Rennes sont principalement mobilisés. Les acteurs publics du quartier sont relativement absents. Le fait que la ville de Rennes soit présente uniquement à travers le soutien à une initiative de jeunes permet aussi de montrer que les politiques culturelles et de soutien à l'entrepreneuriat ou à l'emploi n'interviennent pas. En ce sens, l'action publique traduit de manière assez restreinte la dynamique associative des adolescents en concentrant son action sur les loisirs organisés par les jeunes, qui s'impliquent dans la ville et exercent donc leurs citoyennetés de manière active. Les questions de citoyenneté culturelle et les dynamiques de travail mentionnées par les jeunes et par certains acteurs associatifs ne sont pas prises en compte par les autorités.

La structuration en junior association au niveau de l'accompagnement évolue progressivement. Le processus de création montre bien que ce sont les jeunes qui sont à

l'initiative tout en étant fortement soutenue par les structures associatives locales. Au début, la junior association permet de catalyser les différentes interventions des adultes et de les mettre en réseau sans pour autant qu'il y ait de coordination entre eux. Elle traduit les pratiques de loisirs des adolescents dans un cadre tout en permettant aussi la réception des expertises des associations accompagnantes. Une fois la dynamique de la junior association stabilisée, à partir de 2011, l'existence autonome du collectif d'adolescent est affirmée.

L'acteur réseau que constitue la junior association et qui a concentré les énergies de plusieurs organisations depuis le processus de création à partir de 2009, existe par lui-même. Les adolescents, déjà au centre de l'émergence de la junior association, sont quasiment les seuls maîtres à bord.

Les processus d'engagement des jeunes rencontrés s'appuient aussi sur des soutiens familiaux. Globalement, leurs parents ne sont pas impliqués auprès d'eux, mais ils soutiennent leurs pratiques par des aides ponctuelles.

Le cadre scolaire est aussi mentionné, car les jeunes adaptent leurs trajectoires en fonction de leur engagement, les professeurs ne prenant pas particulièrement en compte l'activité associative de leurs élèves.

Au niveau de l'accompagnement, le dispositif junior association permet de mesurer les interventions directes et les ressources mobilisées indirectement, toutes ces aides étant traduites par les jeunes pour renforcer leurs engagements.

Après avoir analysé le sens des pratiques des adolescents dans cette junior association, les ressources d'accompagnement qu'ils mobilisent, la manière dont leurs actions s'inscrivent dans les politiques publiques et le rôle de l'expertise juridique internationale, je propose maintenant d'expliquer le développement d'un nouveau dispositif de soutien aux collectifs d'adolescents, mis en place depuis 2013 à Rennes. Celui-ci s'inscrit dans des logiques de développements différentes qui confortent cependant certains aspects des pratiques d'accompagnement déjà à l'œuvre dans le cadre des juniors associations.

Pour conclure en quelques mots ce chapitre décrivant et analysant ma première étude de cas, je souhaite insister sur l'illustration de l'existence d'un système assez stable de soutien aux initiatives de jeunes à Rennes. J'ai montré comment les différents acteurs de l'accompagnement pouvaient contribuer à soutenir une initiative portée par des adolescents,

pour qu'elles se développent et gagnent en importance. Il y a cependant des limites à ce processus. Le sens du soutien à l'engagement collectif des jeunes n'est pas toujours très clair. Il s'agit d'une stratégie d'émergence des initiatives de jeunes, mais les discours ne sont pas plus construits ou développés à ce sujet. Quand les initiatives ont émergé, elles peuvent alors manquer de soutien. Ces actions portées par des jeunes doivent aussi s'insérer dans des dispositifs spécifiquement construits pour elles (le FRIJ, la ND4J). Il s'agit ainsi de collaborations institutionnelles qui encouragent apparemment l'expression des jeunes, mais dans des cadres construits par l'institution. Globalement, la prise en compte de la richesse de l'expérience des adolescents que j'ai rencontrés est très partielle. Si ceux-ci mobilisent le cadre associatif pour organiser des loisirs, leurs liens entre pairs, leurs formations scolaires et expérimenter des vocations professionnelles notamment, l'accompagnement des adultes concerne plutôt le développement de leurs activités de loisir. Les professionnels éducatifs sont par exemple plutôt absents. Au niveau des politiques publiques, la prise en compte de cette dynamique est encore plus partielle, centrée sur la catégorisation «jeune» des auteurs du collectif, avec une assignation flagrante à cette identité quand ceux-ci souhaiteraient intégrer l'action culturelle municipale. Les questions de constructions de la citoyenneté économique et sociale et le rapport au travail sont très absents des accompagnements, aussi bien au niveau des interventions des adultes que des politiques publiques.

À partir de 2013, la première coopérative jeunesse de services (CJS) a été créée à Rennes. Ce modèle est développé dans une perspective proche de l'idée de junior association. On y retrouve un groupe de jeunes, des accompagnateurs et un réseau global. Je présente maintenant le travail que j'ai réalisé pour comprendre le sens de cette expérience franco-québécoise développée à Rennes, ainsi que la manière dont elle interroge les modalités préexistantes d'accompagnement.

CHAPITRE 5 : La traduction rennais du modèle des CJS à l'échelle d'un quartier

Le développement qui suit porte sur la description et l'analyse de l'étude de cas sur les CJS. Dans le chapitre précédent, j'ai expliqué mon travail sur la junior association TJT production et son action au niveau local tout en intégrant des éléments plus globaux, nationaux et internationaux.

L'angle que j'ai choisi pour traiter du développement de la CJS de Maurepas s'inscrit dans une démarche quelque peu différente. J'ai eu recours à des approches multiples. Mon intérêt a été centré sur le déploiement de l'expérimentation des CJS en Bretagne et particulièrement à Rennes. J'ai ainsi rencontré les personnes qui ont construit le cadre de l'expérimentation bretonne depuis son origine en 2011. Mon intérêt de recherche étant d'expliquer le rôle du transfert des CJS sur le système local rennais, j'ai aussi mené une enquête pour approfondir les connaissances sur le modèle initial des CJS. C'est dans ce cadre que j'ai sollicité différentes personnes ayant des expériences dans des CJS montréalaises, territoire québécois où un grand nombre de structures de ce type sont développées et où il est donc possible de découvrir une pluralité de situations.

Mes analyses sont ainsi axées sur le transfert du dispositif dans le cadre de l'expérimentation bretonne à Rennes, dans une logique de comparaison transnationale à partir du cadre québécois et montréalais en particulier. J'ai intégré dans mes analyses les connaissances sur le fonctionnement de la CJS de Maurepas entre 2013 et 2016 à partir de trois sources principales : des documents internes auxquels j'ai eu accès par différents participants à la dynamique de cette coopérative, des témoignages de jeunes qui ont participé à la première coopérative en 2013 enregistrés par un journaliste et plusieurs analyses scientifiques récentes fondées sur cette expérience locale (Rospabé et al, 2016 ; Maunaye et Poisson, 2017).

Mon propos est construit autour de trois idées centrales. J'explique dans un premier temps la manière dont le système québécois a été approprié par le groupe des fondateurs de l'expérimentation en Bretagne (5.1). Je poursuis mon raisonnement en explicitant les difficultés liées au développement de la logique communautaire dans l'action publique s'adressant à la jeunesse (5.2). Je présente enfin la manière dont la CJS rennais constitue un

nouveau modèle de CJS traduit à partir des savoirs québécois et des particularités locales (5.3).

5.1 L'appropriation bretonne d'un modèle étranger fortement systématisé

5.1.1 La traductibilité de la méthode d'origine des CJS

Les CJS appliquent une méthode singulière qui est documentée par des textes internes au réseau québécois, mobilisés par les entrepreneurs du transfert à Rennes (5.1.1.1). La méthode des CJS est également marquée par la systématisation des animateurs dont le rôle est notamment de traduire le dispositif auprès des jeunes et de la communauté (5.1.1.2).

5.1.1.1 Les textes québécois comme bases de traduction

Les CJS constituent un dispositif ancien, né en 1988. La Fabrique entrepreneuriale, l'organisation nationale qui gère le programme au Québec produit des écrits qui expliquent le modèle pour les acteurs locaux qui portent les CJS. Ils sont construits par les travailleurs de l'organisation qui s'appuie sur l'expertise des formateurs et des pratiques locales. J'ai pu avoir accès à ces documents :

- Le guide de démarrage du comité local (20 pages) est destiné aux acteurs de la communauté pour qu'ils aient une description détaillée du processus d'une mise en place d'une CJS. Celui-ci comprend des descriptions de bases sur les acteurs faisant vivre les CJS ainsi que sa mise en place par la communauté.
- Le guide de formation initiale (283 pages) sert à former les animateurs de CJS au démarrage de leurs contrats. Il est complété par un document pour une formation «mi-chemin» qui se tient durant l'été avec les animateurs, au cours de l'expérience de CJS pour adapter leurs pratiques (84 pages). Ces deux écrits très détaillés comprennent toutes les informations utiles pour accompagner les jeunes dans la création et le développement de la CJS d'été.

Les personnes qui ont décidé de développer les CJS en Bretagne ont accès à ces différents documents de travail québécois. Ces écrits, au côté des acteurs et stratégies impliqués,

peuvent permettre d'engendrer des dynamiques (Lascoumes, 1996), en l'occurrence celle de la création d'une expérimentation de CJS en Bretagne. Les outils québécois ont effectivement un rôle important dans la réussite du processus. La première coordinatrice du comité local de Maurepas souligne la très grande qualité de la formation proposée par la Fabrique entrepreneuriale :

«Je trouve que la formation fonctionne super bien, plus je la fais et plus je la trouve très puissante. Le guide du formateur, c'est démentiel. C'est un boulot faramineux, à chaque fois que je le sors, je dis : merci ! Je pense que l'on n'est pas beaucoup à mesurer en France la puissance de cet outil dans sa construction... »

Même si les écrits sont en français, l'utilisation de la langue au Québec est associée à un vocabulaire spécifique. Le groupe des fondateurs des CJS à Rennes opère ainsi bien une opération de traduction du texte pour le développement de l'expérience, notamment pour présenter leur souhait aux acteurs du territoire d'initier les CJS. Ceci implique une «re-création» de texte comprenant une «part irréductible d'intraduisible liée à la non-superposition des champs sémantiques, à la non-équivalence des syntaxes, aux connotations, aux héritages culturels différents des tournures de phrase, à l'intertextualité du fait de la reprise, de la transformation, et de la réfutation d'emplois antérieurs.» (Hassentaufel et De Maillard, 2013, p.388, s'appuyant sur les propos de Ricœur, 2004).

La méthode des CJS étant traductible du fait de l'existence de documents détaillés, Coopérer Pour Entreprendre Grand Ouest, structure qui s'occupe de la première expérimentation des CJS en Bretagne en 2013, contractualise avec la Fabrique entrepreneuriale. L'équipe bretonne a en effet obtenu des financements publics (Conseil Régional de Bretagne, État, Conseil Départemental du Finistère, des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, ville de Rennes et la communauté d'agglomération de Quimper) pour permettre d'utiliser les outils et de faire intervenir les formateurs.

Le fait d'avoir des documents est un élément très important pour que les animateurs, présents durant trois mois l'été, soient en mesure de développer au mieux la CJS locale. Le contexte de la mobilisation des documents est aussi lié à la réussite du développement du modèle en France. Au-delà du rôle de formation des différents guides, il s'agit aussi de bien comprendre la mise en place du modèle pour le groupe des fondateurs de l'expérimentation. Le processus

présenté dans le guide de démarrage du comité local est ainsi mis en place par la CJS rennais comme s'il s'agissait d'une nouvelle CJS québécoise, en suivant le calendrier proposé.

Un comité d'organisation local est formé dès la fin de l'année 2012. Les membres communiquent alors dans leurs réseaux locaux pour mobiliser des jeunes intéressés en mai 2013. Les animateurs de la coopérative d'été sont recrutés par le comité local, puis ils sont formés par les Québécois. Les jeunes coopérants sont ensuite sélectionnés par les animateurs et la coopérative démarre. La transférabilité de la méthode des CJS tient également au fait que les animateurs sont positionnés en tant que traducteurs du dispositif auprès des jeunes, même s'ils ne sont pas nommés comme tels dans les documents cadrant l'expérience ou dans les récits des expériences que j'ai pu récolter.

5.1.1.2 Le rôle de médiateur des animateurs auprès des jeunes et de la communauté

Une CJS vit grâce à plusieurs types d'acteurs qui interviennent lors de différents temps de l'expérience : le comité local fonctionne durant toute l'année, les animateurs sont présents de juin à août et les jeunes coopérants sont actifs durant les deux mois d'été. Les animateurs de la première CJS rennais sont formés par les gestionnaires du dispositif au Québec d'après le modèle de formation proposé pour les animateurs québécois. Les animateurs de Maurepas ont ainsi un rôle de traducteur de la pédagogie québécoise pour le territoire rennais.

Ils ont un rôle central dans l'accompagnement des jeunes en CJS ; ce sont eux qui sont au contact quotidien des jeunes. Ils sont eux-mêmes de jeunes adultes et bénéficient d'un accompagnement de formateurs. Au Québec, les animateurs de plusieurs CJS sont formés en groupe en mai une fois qu'ils ont été recrutés. La formation dure une semaine et comprend toutes les dimensions de la gestion de la coopérative. Vingt-neuf ateliers étaient ainsi proposés en 2016 à Montréal d'après le guide de la formation initiale de la Fabrique entrepreneuriale. Les formateurs des animateurs sont des personnes qui connaissent bien le modèle des CJS, étant parfois eux-mêmes d'anciens animateurs. Au Québec, les animateurs sont la plupart du temps en cours de formation universitaire, du fait du système de financement qui soutient les emplois d'été étudiant. Ils peuvent donc être relativement jeunes. L'accompagnement proposé est mis en place dans une logique de pairs, même si les animateurs sont quand même plus âgés que les jeunes.

Ensuite, les animateurs doivent recruter les jeunes. Ici, les parents peuvent intervenir dans la mesure où ils soutiennent leurs enfants à s'intéresser à la CJS et à se rendre aux séances d'information. Les coopérants sélectionnés pour participer à la coopérative sont formés lors de la première semaine d'activité par les animateurs, au début du mois de juillet. Ceux-ci transmettent les savoirs qu'ils ont reçus lors de la formation qui s'est déroulée quelques semaines auparavant. Au démarrage de la coopérative, les animateurs ont un rôle très important dans la constitution de la dynamique de groupe. Au fur et à mesure, leurs enjeux sont de donner de plus en plus de place aux jeunes. Les CJS au Québec sont constituées en modèle, que les animateurs traduisent dans le territoire d'intervention.

Pour l'expérimentation à Rennes en 2013, une formatrice québécoise s'est rendue en France afin de former les six premiers animateurs, deux pour chaque coopérative bretonne. Elle a ainsi pu transmettre le rôle de traducteur proposé aux animateurs dans le cadre des CJS.

La pédagogie d'accompagnement proposée par la CJS est facilement appropriable par les animateurs formés en France, car il s'agit de principes d'intervention qui deviennent assez fréquents chez les professionnels de jeunesse : établissement d'un lien de confiance, mobilisation des moyens de communication utilisés par les adolescents, l'accompagnement assez distant ou encore le rôle de ressources de l'adulte (Céroux et Crépin, 2014). Ces principes ne sont pas des découvertes pour les animateurs formés par les instituts professionnels et universitaires, ainsi que par les mouvements d'éducation populaire (Raibaud, 2005 ; Lebon 2013).

Les animateurs sont au cœur du double processus de formation, en tant qu'apprenants au début de leur contrat et en tant que formateurs pour les jeunes coopérants au début de la CJS. Ainsi, le cadre éducatif proposé par la CJS utilise une méthodologie d'actions basées sur les pairs, élément qui marque la prise d'autonomie à l'adolescence (Barrère, 2011) : ce sont des étudiants qui sont salariés en tant qu'animateurs, formés par la Fabrique entrepreneuriale, qui vont à leur tour apprendre aux adolescents les savoirs nécessaires pour gérer une coopérative. Pour communiquer entre eux, les jeunes et les animateurs ont l'habitude d'utiliser les réseaux sociaux. Il s'agit ainsi d'une expérience éducative hors du cadre scolaire, ce qui n'est pas si fréquent dans les autres actions d'éducation à l'entrepreneuriat plutôt mises en place dans des cadres académiques (Surlemont et Kearney, 2009).

L'enjeu de la pédagogie CJS est de faciliter l'auto-organisation du groupe. Progressivement, les animateurs sont de moins en moins présents, leur rôle initial étant de questionner les jeunes puis finalement de les laisser prendre les décisions par eux-mêmes. Il s'agit ainsi de mobiliser le « groupe entreprenant » (Verziat et Toutain, 2015) que les adolescents forment au fur et à mesure pour s'accompagner mutuellement.

Au Québec, le cadre posé par le dispositif de financement provincial implique que les animateurs soient étudiants. Ceux que j'ai rencontrés suivent des formations universitaires en sciences humaines, pour certains en travail social. Le travail réalisé auprès du groupe de jeunes en CJS peut être complémentaire de leurs formations académiques selon plusieurs d'entre eux. Une membre d'un comité local, psychoéducatrice dans un centre local de santé communautaire (CLSC), explique les qualités recherchées pour devenir animateur de CJS selon son expérience :

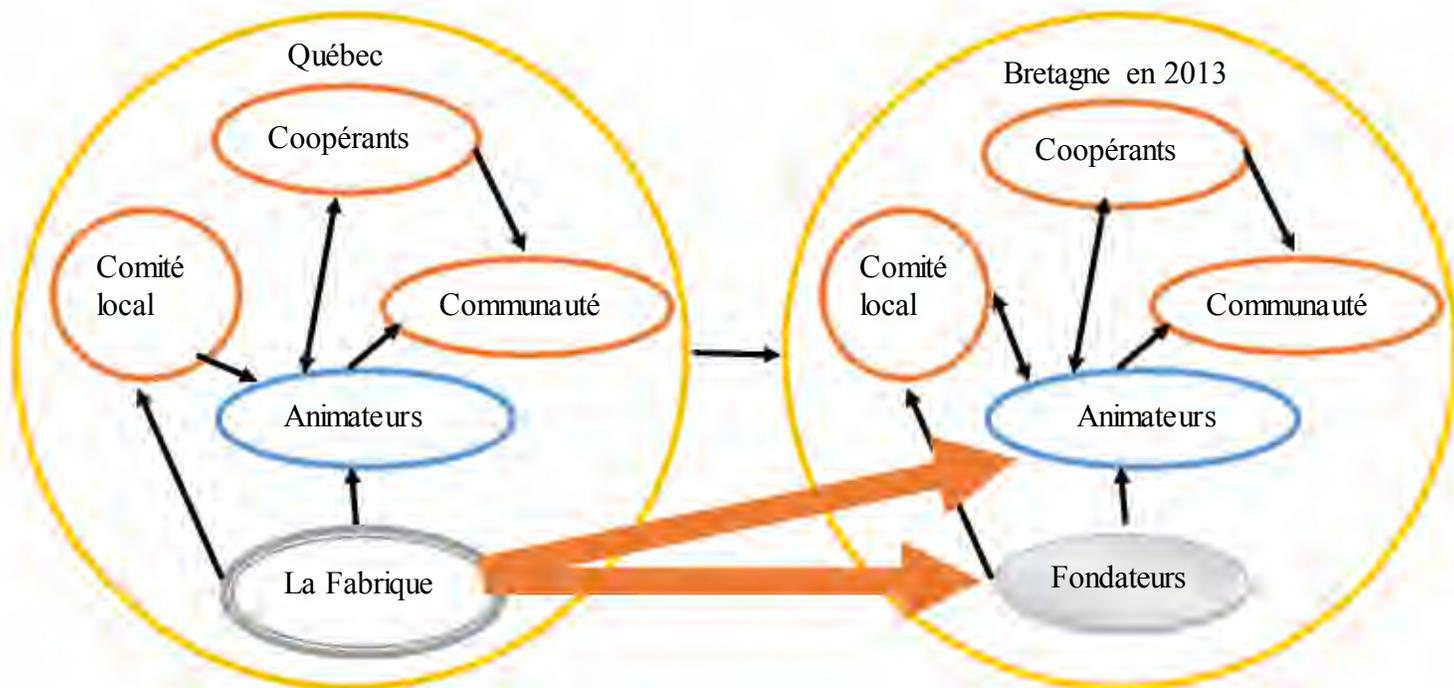
« Ce qu'on recherche le plus, c'est des gens qui sont bons en animation avec les jeunes puis en organisation. Je considère que c'est ça la principale qualité qu'on recherche chez les animateurs ou les animatrices parce qu'un profil de gestion pur et dur, les enfants ou avec les adolescents ça risque un peu de prendre une tangente, peut-être que les jeunes ne vont pas accrocher. Il faut avoir des habiletés avec les adolescents si on veut que cela fonctionne ».

L'importance pour les animateurs est donc d'être à l'aise avec les jeunes ; les compétences économiques seraient plutôt secondaires. La formation des animateurs proposée par la Fabrique entrepreneuriale se charge donc de développer la compréhension plus fine de ce qu'est l'économie sociale et de former les intervenants en matière de gestion. Pour les animateurs recrutés, l'expérience en CJS est parfois l'occasion de compléter sa formation universitaire. Dans certaines structures responsables localement d'une CJS, l'animateur peut être un salarié de la structure, qui connaît ainsi les jeunes à l'année.

Au-delà du rôle de traducteur compris dans le système des CJS, à Rennes, les animateurs ont aussi pour particularité de traduire la pédagogie des CJS québécoise en pédagogie de la CJS rennaise. Cette nécessité est liée au fait qu'il s'agit d'une expérimentation et de l'émergence d'un nouveau modèle. Une des animatrices de la première CJS à Maurepas était d'ailleurs impliquée depuis le démarrage du comité local et appuyait sa coordination avec le pôle de l'ESS.

Wolman et Page (2002) distingue quatre types d'acteurs impliqués dans les transferts : les *sources* sont ceux qui sont imités, les *opérateurs* constituent les diffuseurs et les transplantateurs, les *facilitateurs* appuient la réception des transferts et les *receveurs* mettent en œuvre dans le système de destination. L'animatrice de la première CJS à Maurepas est clairement une opératrice du transfert dans la mesure où elle est impliquée tout au long de l'année dans la préparation de l'expérience. La présence continue de l'animatrice est particulière pour la première CJS rennaise, mais elle explique la mise en place effective de l'expérience l'été. À première vue, les animateurs pourraient plutôt adopter le rôle de receveurs, en tant que personnes qui déclinent concrètement la méthode de la CJS. C'est effectivement le cas, mais ils partagent ce rôle avec le groupe des fondateurs qui sont aussi activement impliqués dans le développement de l'expérience. J'ai réalisé le schéma suivant (figure 5.1 ci-après) pour expliquer la place centrale des animateurs dans le dispositif au Québec et leur rôle qui est d'autant plus important dans la construction de l'expérimentation à Rennes et en Bretagne en 2013. En résumé, au Québec, ils sont recrutés par le comité local et formés par la Fabrique entrepreneuriale. Ils assurent ensuite la formation et l'accompagnement des coopérants et interviennent à leur côté auprès de la communauté. Dans la première année d'expérimentation à Rennes et en Bretagne, ils ont le même rôle auprès des jeunes et de la communauté. Cependant, ils sont formés par la Fabrique entrepreneuriale, tout comme les fondateurs de l'expérimentation bretonne. En plus d'accompagner le groupe de jeunes constitués pour l'été, c'est-à-dire le rôle traditionnel des animateurs de l'expérience, ils sont directement traducteurs du système CJS québécois à Rennes, ayant reçu directement leurs savoirs de la part des formateurs québécois.

Figure 5.1 – Place des animateurs dans le fonctionnement du dispositif CJS au Québec et lors de la première année d’expérimentation en Bretagne



Un autre élément lié au fonctionnement du dispositif québécois concernant le statut des animateurs diffère à Rennes. En effet, les animateurs des CJS au Québec sont quasi exclusivement étudiants du fait des conditions du système de financement national. En effet, un fonds du gouvernement fédéral du Canada soutient également le salaire des emplois d’été pour les étudiants. Les animateurs sont donc en formation et réalisent cette mission en travail d’été.

À Rennes, la 1^{ère} année, une animatrice est en recherche d’emploi et dispose d’une formation de master 2 en économie sociale et solidaire. Elle est salariée durant l’été pour la mise en place du projet. Le deuxième animateur est engagé en service civique et dispose plutôt d’expériences en matière d’animation de groupes de jeunes. L’âge et le parcours des

animateurs sont des préoccupations de la première coordinatrice du comité local, quand nous échangeons à ce sujet en 2016, trois ans après le développement de la CJS :

"Là on a quand même baissé la moyenne d'âge des animateurs. Parce que l'expérience CJS, c'est aussi parfois une première découverte de la coopération, de l'économie, de l'ESS. Si on n'a que des militants de l'ESS qui ont fait des masters et bossé 10 ans... (...) On n'a pas cette mission comme au Québec de découvertes."

Quand les CJS au Québec ont pour vocation à sensibiliser des étudiants à l'économie sociale en proposant une mission d'animation d'été, la CJS de Maurepas est ainsi plutôt animée par des professionnels quelque peu expérimentés. L'idée de formation des jeunes animateurs se révèle cependant davantage développée à Rennes à la suite des premières années de mise en place de la CJS.

La prise en compte de cette dimension de la méthode semble néanmoins secondaire, ce qui pourrait s'expliquer par sa faible mise en avant dans les documents proposés par la Fabrique entrepreneuriale, tant en interne qu'en externe. En effet, ces écrits insistent beaucoup plus sur l'expérience éducative pour les adolescents, fondement des CJS, que sur les jeunes animateurs.

L'apport de la CJS est aussi de dédier des moyens relativement importants pour l'expérience. Deux animateurs sont recrutés spécialement pour l'été. Ces contrats courts constituent des situations précaires pour les animateurs. Au Québec, un contrat de quelques mois pendant les vacances universitaires peut être adapté. En France, l'initiative a démarré localement et le système mis en place n'a pas pris en compte la constitution d'un fonds national pour financer les salaires des animateurs comme au Québec. Étant donné que ce sont des animateurs professionnels qui sont recrutés, la durée courte des contrats peut être problématique. Ceci fait écho à la précarité importante que connaissent les salariés dans le secteur associatif (Hély et Simonet, 2013). Pour le groupe d'adolescents, disposer d'animateurs à temps complet est un atout unique. Les moyens attribués sont particulièrement importants à ce niveau.

La mise en place des CJS au Québec est ainsi marquée par une documentation abondante ainsi que l'existence d'un acteur central de médiation : les animateurs. Ces deux éléments complémentaires constituent d'après mon enquête le cœur du développement des CJS au Québec, et ce sont sur ces bases que se développe la CJS rennaise. Cette nouvelle

expérimentation intervient également dans un contexte où le modèle québécois des CJS se diffuse timidement à l'étranger.

5.1.2 La transnationalisation des CJS en France, première expérience de transfert du modèle dans sa globalité

Le modèle des CJS suscite des intérêts de la part d'acteurs étrangers avant l'expérimentation en Bretagne. Ces demandes d'expérimentation aboutissent cependant à la mise en place d'initiatives de petites ampleurs (5.1.2.1). L'expérimentation bretonne est la première qui systématise un nouveau modèle à partir des pratiques et des réseaux d'un petit groupe fondateurs dont le rôle est central (5.1.2.2).

5.1.2.1 Les demandes d'expérimentation formulées antérieurement auprès de la Fabrique entrepreneuriale

Le développement de la CJS en Bretagne a été envisagé à partir de 2011 et du Forum International de l'Économie Sociale et Solidaire (FIESS) qui se tenait à Montréal. Avant l'expérimentation bretonne, d'autres tentatives ont eu lieu. La première CJS a été développée en Ontario par des francophones en 1988. C'est finalement au Québec que l'expérience s'est généralisée progressivement.

Le modèle étant stabilisé et devenant populaire au fur et à mesure des années, des demandes ont été formulées auprès de l'organisation nationale qui gère les CJS pour que de nouvelles expériences voient le jour à l'extérieur du Québec. Ailleurs au Canada, certaines CJS sont ainsi actives au Nouveau-Brunswick et au Manitoba, dans les milieux francophones. Il s'agit d'un petit nombre de coopératives qui sont appuyées par l'organisation québécoise et qui font partie intégrante de son réseau. Hors du Canada, les expériences ont été moins fructueuses. Une organisation au Burkina Faso avait tenté une expérience, mais la distance et l'absence de liens réguliers avec le Québec n'ont pas permis d'aboutir à la mise en place de CJS.

En France, un premier travail avait aussi été mené avec des acteurs à Châteauroux, mais le modèle québécois avait été fortement modifié. Les salariés de la Fabrique entrepreneuriale m'ont expliqué les difficultés à réussir à implémenter les CJS hors du Québec. Ils sont en effet financés pour coordonner le programme au Québec et n'ont pas de temps de travail dédié pour appuyer des expériences à l'international. Les liens avec les organisations dans des pays avec des contextes culturels différents peuvent aussi limiter la réussite de nouveaux programmes.

Le discours des personnes de la Fabrique entrepreneuriale est ainsi assez clair : ils peuvent répondre à des demandes de diffusion du modèle à l'étranger, mais ils n'ont pas une démarche active pour faire vivre les CJS au-delà du Québec, du fait de moyens limités. La détermination du groupe des fondateurs à Rennes a cependant permis de développer un partenariat important entre l'expérimentation bretonne et le dispositif québécois depuis 2011.

5.1.2.2 Le regroupement des fondateurs du modèle des CJS en Bretagne

L'histoire de la CJS à Maurepas démarre quand un groupe de citoyens bretons se rend à Montréal en octobre 2011. La délégation est composée de huit personnes qui ont créé un groupe intitulé DEES (Dirigeant de l'économie sociale et solidaire). L'objectif de ces personnes est de réfléchir au rôle des dirigeants de l'ESS et notamment de faire émerger de jeunes responsables. Les personnes qui se rendent à Montréal sont donc des acteurs de l'ESS qui s'intéressent déjà à la place des jeunes en son sein. Les huit personnes participent au FIESS à Montréal à titre bénévole. Les responsabilités qu'ils exercent par ailleurs sont diverses : une responsable de l'ESS dans une collectivité bretonne, un enseignant-chercheur en sciences économiques à l'université, deux salariés du réseau de l'ESS, deux responsables de coopératives d'activités et d'emploi (CAE), une responsable d'un pôle de l'ESS et une personne sans activité professionnelle à cette période.

Une fois à Montréal, Guirec, salarié d'un réseau de l'ESS, rencontre Karol, responsable du programme CJS au Québec et réalise une courte interview enregistrée. Karol présente les coopératives jeunesse de services (CJS) et les enjeux éducatifs du programme. Guirec partage sa découverte avec les autres Bretons présents. En décembre 2011, Guirec se rend à Poitiers avec Loïc. La structure qui porte la CJS est une CAE (Coopérative d'Activité et d'Emploi)³⁸. Entre décembre 2011 et décembre 2012, ce sont surtout Guirec et Loïc qui sont amenés à travailler à la définition d'une expérimentation bretonne. Guirec a résumé dans un écrit personnel qu'il m'a transmis l'évolution entre 2011 et 2012 :

³⁸ Modèle créé il y a 20 ans afin de permettre aux individus de créer une entreprise individuelle tout en étant salariés d'une coopérative http://www.les-scop.coop/export/sites/default/fr/_media/docs-organisation/PlaquetteInstitutionnelleCAE_2012.pdf

«Fin 2011, un premier document est élaboré à partir des premières informations recueillies au Québec et à Poitiers, pour réfléchir à l'essaimage en Bretagne. Les premiers principes sont posés :

- Les CJS deviennent une action prioritaire de la stratégie régionale ESS (qui sera validée en mars 2012) pilotée par Coopérer pour entreprendre, avec le soutien de la CRESS (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire).
- Les CJS doivent rester un projet d'éducation à l'entrepreneuriat pour des mineurs et non d'insertion.
- Le modèle breton des CJS pourrait reposer sur un triptyque : CAE, pôle ESS, structure jeunesse - éducation populaire.

Courant 2012, plusieurs rencontres sont organisées avec :

- Les 4 CAE bretonnes, Réso solidaire (pôle de l'ESS à Rennes) et la CRESS pour travailler sur le modèle organisationnel. Le principe retenu est que les CAE soient la structure juridique et technique support des CJS et que les pôles ESS de Bretagne puissent être l'espace d'animation et de mobilisation du comité local de soutien à une CJS.
- Les partenaires publics pour vérifier de leur intérêt (région, cd22 et 35...).
- Les services de l'État et de la Région, pour travailler sur les aspects juridiques sur le travail des jeunes mineurs. Une note précise et très utile est réalisée par le service juridique de la DIRRECTE.
- Un projet d'expérimentation régionale est présenté lors d'une réunion régionale le 20 décembre 2012 durant laquelle les partenaires publics, les CAE, les pôles, les réseaux d'éducation populaire et la CRESS s'accordent sur le cadre de cette expérimentation. Durant cette période, la coordination opérationnelle du projet est assurée conjointement par CPE, Réso solidaire et la CRESS. »

Trois territoires d'expérimentation sont retenus pour 2013 : Quintin, Quimper et Rennes. Le choix de ces territoires est notamment lié au financement de l'expérimentation par les trois conseils départementaux où sont situées ces villes ainsi que par les municipalités rennaise et quimpéroise. Pour Quintin, le fait que la ville soit située à proximité de Saint-Brieuc lieu d'implantation de la CAE d'origine du président national du réseau Coopérer Pour Entreprendre a également eu un rôle. À Rennes, il s'agit du quartier de Maurepas, essentiellement du fait qu'Éva soit habitante du territoire. La spécificité de l'expérimentation des CJS en Bretagne en 2012-2013 est que le groupe des fondateurs (Éva, Nolwenn, Loïc et Guirec) est impliqué dans la mise en œuvre. Durant la première année, le lien avec le Québec est très fort : les CJS bretonnes sont développées comme s'il s'agissait de CJS locales qui dépendent de la Fabrique entrepreneuriale.

L'implantation de trois CJS en Bretagne en 2012 se fait donc assez aisément et les rôles entre la Fabrique entrepreneuriale et le groupe des fondateurs sont bien répartis :

- La Fabrique entrepreneuriale a le même rôle auprès des CJS locales en Bretagne qu'auprès des CJS québécoises pour l'appui au démarrage des activités : une formatrice québécoise se déplace à Rennes pour venir former les premiers animateurs en 2013.
- Éva anime le comité local de la CJS de Maurepas et adapte donc les principes du modèle contenu dans les documents aux réalités du quartier. Nolwenn, gérante de la CAE qui porte juridiquement le projet au local suit aussi le développement de cette CJS en particulier.
- Le groupe des fondateurs (essentiellement Loïc et Guirec) s'occupe de coordonner spécifiquement l'expérimentation des trois CJS en adaptant le modèle québécois aux règles françaises. Ils sont rejoints assez rapidement par Denez, en tant que responsable du réseau Coopérer Pour Entreprendre, qui est l'organisation ayant contractualisé avec la Fabrique entrepreneuriale au Québec.

Dans le texte que Guirec m'a transmis suite à l'entretien, il est fait mention du triptyque entre CAE, pôle de l'ESS et structure jeunesse. À Maurepas, ce schéma s'est effectivement transformé concrètement, mais le triptyque initial repose à mon avis plutôt sur la CAE, le pôle de l'ESS et la direction de quartier nord-est (DQNE). La structure jeunesse du quartier est associée dans un second temps, j'y reviens par la suite dans ce chapitre.

La CAE et le pôle de l'ESS ont constitué des acteurs privilégiés du fait de leur importance dans les réseaux de l'ESS et très certainement parce que plusieurs personnes de ce que j'ai appelé le « groupe des fondateurs » avaient un rôle dans ces organisations (voir tableau 5.1, p.212). Ceci explique aussi la place de la CRESS et dans une moindre mesure celle de la DQNE. Cette dernière est en effet mobilisée essentiellement du fait de l'implantation du projet dans le quartier et du recours à la Politique de la ville. L'année qui suit, l'une des fondatrices de l'expérimentation est élue au Conseil municipal de la Ville de Rennes et devient adjointe à la maire en charge des quartiers nord-est.

En France, la situation juridique élaborée est par ailleurs très différente du modèle initial. Au niveau de la coopérative d'été, non déclarée au Québec et dont la responsabilité est celle des

organismes locaux, c'est une Coopérative d'Activités et d'Emploi qui est mobilisée en 2013. Étant donné que le statut de travailleur autonome n'existe pas en France, le groupe de fondateurs des CJS a mobilisé cette forme juridique. Ceci est notamment explicable par leurs implications professionnelles dans celles-ci. À cette période, Nolwenn est en effet gérante de la CAE et Loïc occupait ce poste quelques années auparavant.

Par la suite, le principe du portage juridique par les CAE est confirmé pour toutes les CJS qui se créent depuis 2014 et la généralisation du dispositif en France. Le recours au portage juridique par les CAE plutôt que par des organisations autonomes comme au Québec développe une approche particulière. Les membres de la CJS sont en effet pleinement reconnus comme des acteurs économiques. L'idée d'émancipation des adolescents en tant que citoyens par la pratique d'une activité économique coopérative est davantage mentionnée par les acteurs à Rennes. Nolwenn explique ceci par le statut de travail des jeunes :

« Chez eux (au Québec), tout le monde peut avoir une activité pro et la déclarer *a posteriori*. Chez nous en France c'est tellement scindé que... Si t'es dans un cadre bénévole, déjà d'accorder une rémunération, c'est un peu compliqué. Du coup c'est des indemnités, mais c'est un peu tordu quand même. Moi ça me gêne parce qu'en fait c'est une manière de tordre le statut associatif qui n'est pas franchement fait pour ça. C'est plutôt ma posture, si c'est une activité entrepreneuriale, autant que ce soit une entreprise. »

À ce niveau, la différence avec le Québec est importante. L'activité économique est plus réglementée en France. Au Québec, il n'y a pas besoin de déclarer l'embauche des jeunes avant qu'ils démarrent leur travail, ce qui est impossible en France, à moins de les considérer comme bénévoles d'une association.

Tableau 5.1 – Rôle des organisations et des personnes structurant l'expérimentation des CJS

Structure	Rôle des fondateurs dans la structure	Rôle des structures dans le programme
CAE	Loïc (gérant de 2001 à 2010) Nolwenn (gérante de 2012 à 2014)	Structure juridique de la CJS
Pôle ESS	Éva (directrice de 2010 à 2014) Loïc (président jusqu'en 2013, directeur de 2014 à 2016)	Coordinateur du comité local
DQNE	Éva (élue de quartier depuis 2014)	Membre du comité local
CRESS	Guirec (chargé de mission en 2011 puis directeur adjoint)	Coordination régionale
CPE	Denez (responsable de CPE Grand Ouest en 2012, PDG de CPE France depuis 2014)	

Le modèle breton des CJS qui s'élargit progressivement à d'autres territoires français a donc été défini par un groupe restreint de personnes de 2011 à 2016. Les quatre fondateurs ont des rôles qui évoluent au fur et à mesure du développement (voir tableau 5.2 ci-après). Le président de CPE a aussi d'un rôle important, car il est rapidement associé à la démarche. Il ne s'est pas rendu au Québec et donc n'a pas vécu la découverte de l'initiative, mais il a une place particulière au regard du reste du groupe, car il occupe la même fonction depuis le démarrage du développement des CJS. En 2016, c'est essentiellement Nolwenn qui est toujours activement impliquée dans les CJS, en tant que coordinatrice nationale du programme. Les autres personnes mobilisées depuis 2011 ont toujours un rôle informel et se retrouvent de temps en temps pour échanger sur les orientations du programme comme me l'a relaté l'un d'eux.

Tableau 5.2 - Évolution des rôles des Bretons présents au Forum International de l'Économie Sociale et Solidaire en 2011

Année	Guirec	Éva	Loïc	Nolwenn
2011	FIESS Châtellerault pour l'expérimentation en Poitou-Charentes	FIESS	FIESS Châtellerault pour l'expérimentation en Poitou-Charentes	FIESS
2012	Salarié de la CRESS	Directrice du pôle de l'ESS	Sans emploi Mandaté par CPE grand ouest pour l'expérimentation régionale	Gérante de la CAE
2013	Expérimentation régionale	Comité local rennais - pôle ESS animateur du comité 1ere année	Expérimentation régionale	Comité local rennais - CAE parrain économique
2014	Suivi avec les fondateurs	Conseillère municipale, adjointe en charge des quartiers nord-est. Comité local de la CJS Maurepas. Mission de développement régional pour CPE (jusqu'en 2015)	Directeur du pôle de l'ESS rennais. Coordinateur du comité local de la CJS de Maurepas	
2015	Suivi avec les fondateurs	Conseillère municipale, adjointe en charge des quartiers nord-est. Comité local de la CJS Maurepas. Mission de développement régional pour CPE (jusqu'en 2015)	Directeur du pôle de l'ESS rennais. Coordinateur du comité local de la CJS de Maurepas	Coordinatrice nationale du développement des CJS

Un lien opérationnel de travail entre les gestionnaires du programme au Québec et en France est aussi réalisé du fait des formations des animateurs. Pour chaque saison de CJS, des animateurs sont en effet recrutés pour animer le groupe de jeunes. Ces professionnels démarrent leurs contrats par une formation d'une semaine. Si le document de formation a été adapté progressivement pour prendre en compte le contexte français, des formateurs québécois se sont déplacés en France pour les saisons 2013, 2014, 2015 et 2016. Un contrat a aussi été passé entre la Fabrique entrepreneuriale, qui gère les CJS au Québec, et Coopérer pour entreprendre qui s'occupe des CJS en France.

Le système des CJS québécois est documenté grâce à des écrits et s'appuie sur des animateurs dont le rôle de médiateurs est plutôt facilement appropriable dans le cadre de l'expérimentation en Bretagne. En revanche, le portage des CJS au Québec par les organisations communautaires est un élément beaucoup plus difficilement développé à Rennes du fait du fonctionnement propre de l'action publique de jeunesse.

5.2. Les tentatives d'action communautaire à Rennes face à l'action publique locale de jeunesse

Un des traits marquants de l'expérience des CJS est le transfert de l'identité communautaire du programme. Je constate qu'elle est relativement diluée à Rennes (5.2.1) ce qui induit également un rapport différent aux politiques publiques (5.2.2).

5.2.1 L'identité communautaire face aux jeux d'échelle

Pour comprendre la manière dont l'action communautaire est envisagée dans les CJS, je propose d'abord d'expliquer l'importance des organisations communautaires jeunesse dans ce système à Montréal (5.2.1.1). Je poursuis en insistant sur l'éloignement des acteurs de la communauté dans l'expérience rennaise qui met au second plan d'idée de communauté (5.2.1.2), qui trouve tout de même une traduction intéressante dans le cadre de la politique de la ville (5.2.1.3).

5.2.1.1 L'importance des organisations communautaires jeunesse dans le système d'origine des CJS

Une définition de l'organisation communautaire détermine trois dimensions du lien aux communautés. Elle consiste ainsi en «l'intervention planifiée de changement social, dans, pour et avec les communautés locales» (Bourque et al, 2007, p.9). L'action communautaire s'est peu à peu institutionnalisée, donnant naissance à des acteurs spécifiques, les organisations communautaires.

À Montréal, les CJS sont particulièrement ancrées «dans» la communauté. Au niveau du comité local, les CJS que j'ai rencontrées sont toutes animées dans des logiques d'organisations très proches. La composition est schématiquement la suivante : un salarié d'une organisation communautaire développant des actions auprès de jeunes (Maison de jeunes, YMCA ou autre centre communautaire ou associations), un représentant du Carrefour jeunesse emploi (CJE), acteur communautaire dédiant des actions à l'emploi, et une à trois personnes présentes au titre d'une institution publique locale ou d'une entreprise. La coordination du comité local est toujours assurée par l'organisation communautaire, qui a très souvent l'entièreté ou une très grande partie de ses activités dédiées à la jeunesse.

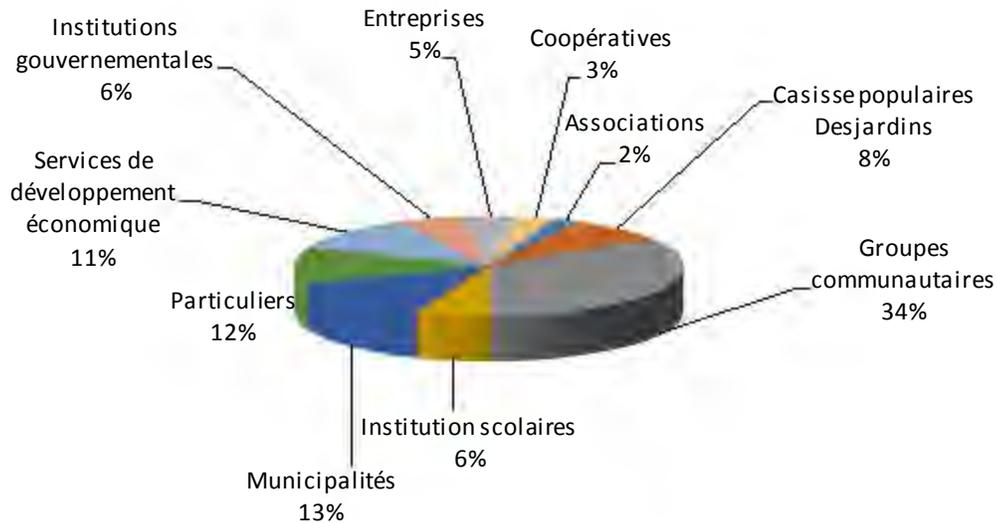
S'il n'y a pas de données globales sur la nature des organismes parrains dans les CJS au Québec, j'ai cependant pu constater que la composition restreinte des comités locaux est généralisée. Les comités sont en effet composés de cinq membres en moyenne en 2014 d'après les chiffres internes de la Fabrique entrepreneuriale. Les organisations les plus représentées dans les comités locaux sont très nettement celles de l'action communautaire (34 %, voir figure 5.2 ci-après). Au sein du comité local, le système prévoit deux parrains, relevant du secteur jeunesse pour l'un et du domaine économique pour l'autre.

Dans un des comités rencontrés à Montréal, l'agent de promotion de l'entrepreneuriat m'explique que le CJE a le rôle de parrain jeunesse et que la MDJ est parrain économique. Cette répartition ne se fait pas forcément en fonction des spécialisations du CJE sur l'emploi, lié aux questions économiques, et de la MDJ sur la jeunesse. En fait, la MDJ est parrain économique, car elle porte la coopérative, en accueillant le groupe de jeunes et en coordonnant le comité local. Le CJE est parrain jeunesse, car il participe à la mobilisation pour recruter de jeunes coopérateurs. Les rôles sont donc assez mélangés, car les deux parrains sont des organisations sans but lucratif, correspondant à des associations de jeunesse en France. Certaines sont membres de réseaux nationaux : Maisons de jeunes, YMCA et CJE principalement. Cependant, comme me l'ont précisé les coordonnateurs de la Fabrique entrepreneuriale, il n'y a pas d'accords nationaux avec les regroupements :

« On ne travaille pas avec les réseaux au niveau national, parce que le projet est décentralisé, et localement appuyé (...). Tu sais, on se connaît... avec les carrefours jeunesse-emploi, on se connaît, on a des congrès, tout ça, ensemble, mais on n'a pas de liens nationaux (...) Pour le projet CJS, au niveau national, il n'y a pas besoin. »

Les portages juridiques sont donc déterminés localement en fonction des territoires.

Figure 5.2. Composition des comités locaux des CJS au Québec en 2014 (source : document interne de la Fabrique entrepreneuriale)



Échantillon: membres des comités locaux des 127 CJS actives en 2014 au Québec

Pour les OCJ fortement impliquées, les CJS constituent un projet éducatif : on retrouve ici la dimension «pour» les jeunes de la communauté et «avec» eux du fait de la pédagogie active expliquée dans la précédente section. Étant donné que le mandat des OCJ comprend cette volonté d'éduquer à la citoyenneté les jeunes, elles se saisissent du dispositif CJS. Les CJS, dont la mission est plus centrée sur l'insertion sociale et économique (Assogba, 2000), ont aussi cette volonté éducative, même si plus orientée vers l'idée de soutenir la place active des jeunes dans leurs parcours. Il s'agit d'une activité proposée aux jeunes, mise en place avec des règles spécifiques. La CJS prend place dans la programmation des OCJ comme d'autres activités mises en place durant l'année.

La directrice d'une Maison de jeunes m'expliquait ainsi que la CJS permettait de développer une activité spécifique pendant l'été pour sa structure, moins fréquentée par les jeunes que durant l'année.

Ce sont également les organisations communautaires qui mettent à disposition des jeunes le local dans lequel ils vont pouvoir se retrouver. Il s'agit de l'espace de la Maison de jeunes, de la zone jeunesse, correspondant à un espace jeune en France, du YMCA ou bien d'une salle si c'est dans une organisation communautaire.

La CJS prend donc place physiquement dans ces locaux, ce qui peut lui permettre d'accueillir les jeunes pendant l'été, période pendant laquelle la fréquentation est parfois moindre que pendant le reste de l'année.

L'intégration de la CJS comme programme des organisations communautaires est aussi liée au statut juridique du collectif d'adolescent créé ; il s'agit d'une entité informelle. Il s'agit d'un programme mis en place par les organisations communautaires locales, qui en sont responsables légalement.

Les CJS au Québec sont tolérées juridiquement même si elles ne sont pas pleinement reconnues. La directrice de l'organisation nationale qualifiait le projet d'«a-légal» dans le cadre des émissions réalisées par Radio Laser (épisode 3)³⁹. Les CJS au Québec ne payent par ailleurs aucune taxe du fait de la réglementation locale, présentée dans le guide de démarrage des comités locaux (p.14) :

«Si les revenus générés sont inférieurs à 30 000 \$, une entreprise n'a pas besoin d'avoir de numéro de TPS ou de TVQ. Les CJS générant en moyenne de 5000 \$ à 10 000 \$, l'inscription à la TVQ ou à la TPS n'est donc pas nécessaire.»

La municipalité est peu impliquée dans les comités locaux. Certains arrondissements sont affichés comme membres de comités locaux, mais ont plutôt un rôle financier sans participer aux réunions. Les membres du comité local ont pour territoire d'intervention le quartier dans lequel la CJS est développée. Leur connaissance du territoire est donc très fine. Les modalités de coopération sont aussi assez souples. Plusieurs enquêtés affirment ne pas organiser de rencontres du comité local très régulièrement. Cela peut être trois rencontres dans l'année et ensuite la gestion de la coopérative est réalisée par les deux parrains. Des contacts réguliers sont aussi pris par téléphone et par courriel. Les acteurs des comités locaux rencontrés indiquent aussi être en contact très régulier dans d'autres cadres avec les autres membres.

³⁹ Reportage réalisé par Natanaël Simon, journaliste à Radio Laser en 2013, écoutable (14 juin 2016) sur <http://www.radiolaser.fr/tags/%22Coop%C3%A9ratives+Jeunesse+de+Services%22/>

Ceci explique sans doute le peu de nécessité à se réunir à échéance très régulière. Dans les quartiers de Montréal, des tables de concertation rassemblant les organisations communautaires sont présentes donc les espaces de coopération ne manquent pas particulièrement.

Les enseignants n'ont pas non plus de place particulière dans le dispositif. Le comité leur est ouvert s'ils souhaitent y participer en tant qu'acteur de la communauté. Ceci s'explique essentiellement par le fait que la CJS se tient durant les vacances donc il n'y a pas de liens naturels engagés avec l'environnement des jeunes. Les écoles secondaires à Montréal sont cependant sollicitées par le comité local pour faire la promotion du dispositif auprès des élèves.

Ce comité local est aussi un des organes d'accompagnement de la CJS, c'est lui qui gère la CJS durant l'année et qui structure le cadre local pour l'été.

Le comité local mobilise la communauté des jeunes, en ce sens, il agit «avec» elle. À Montréal, dans la plupart des CJS que j'ai rencontrées, les jeunes viennent du territoire où la coopérative est active, mais ce n'est pas toujours le cas. Dans une CJS de Montréal, certains jeunes habitent très loin du territoire, mais ils fréquentent le quartier pour aller à l'école et c'est pour cette raison qu'ils s'impliquent dans la CJS. Dans tous les cas, les territoires d'intervention des jeunes sont déterminés en fonction du lieu d'activité des membres du comité local et les jeunes s'investissent dans la communauté créée à partir du comité local.

Les jeunes impliqués en CJS agissent aussi «pour» la communauté, classiquement en proposant des contrats à la population locale et plus spécifiquement quand leur structure a des partenariats avec des organismes s'occupant de publics plus en difficultés (Fréchette et al, 2007).

Dans le modèle initial des CJS, les organisations communautaires jeunesse occupent donc une place centrale et associent d'autres acteurs de la communauté tout en agissant pour celles-ci. Le territoire d'intervention des CJS est aussi déterminé en fonction des activités de ces organisations. La transcription rennaise de l'action communautaire soulève de nombreuses questions.

En effet, cette logique marquée par les apports de la communauté aux habitants qui rendent à leur tour à la communauté en s'y impliquant est assez fréquente en Amérique du Nord.

L'action des bénévoles aux États-Unis serait ainsi plutôt dominée par l'idée de « *give back to the community* ».

En France, l'engagement devrait davantage servir la société, exprimant une certaine « utilité sociale » (Simonet, 2010). Le transfert du dispositif CJS en France pourrait ainsi impliquer un certain changement de logique en termes de mobilisation des acteurs locaux et des jeunes. Le fait de réussir à adapter le fonctionnement communautaire était d'ailleurs une des préoccupations des fondateurs.

Le terme de *communauté* est souvent utilisé dans la documentation fournie par la Fabrique entrepreneuriale aux acteurs locaux des CJS. L'activité de ces coopératives éphémères consiste à « offrir des services au sein de leur *communauté* tout au long de l'été » (Bilan CJS 2016, la Fabrique entrepreneuriale). L'initiative de la CJS vient d'un comité local qui forme un acteur regroupant les structures souhaitant s'impliquer. L'objectif de cette instance est de : « Mobiliser les différents acteurs socio-économiques de la *communauté* autour du projet et amorcer le processus d'organisation » (guide de démarrage du comité local, 2016). La *communauté* est donc mobilisée à un double niveau : celui du comité local qui rassemble les acteurs de la *communauté* et celui de la coopérative d'été qui vise à permettre aux jeunes de travailler dans la *communauté*. La mise en place d'une CJS au Québec est intrinsèquement liée à celle de *communauté*. Le secteur communautaire a une longue histoire au Québec et en Amérique du Nord.

5.2.1.2 Des acteurs de l'ESS avec un faible ancrage territorial à Rennes en 2013

À Rennes, le comité local rassemble une variété d'acteurs : la CAE, le pôle de développement de l'ESS qui le coordonne, des structures jeunesse du quartier, des entreprises, la mairie de quartier et d'autres institutions publiques. Selon le bilan du comité local en 2013, douze structures en sont membres. Les bilans des réunions réalisées entre février et juin 2013 montrent que ces temps rassemblent de huit à quinze personnes. Il y a ainsi une bien plus grande diversité d'acteurs qu'à Montréal où le comité local constitue davantage une instance d'action avec un nombre restreint de membres. À Maurepas, il s'agit plutôt d'une organisation pour se concerter entre les acteurs du territoire.

Le comité local est tout de même la pierre angulaire du dispositif dans l'expérimentation ; cette instance existe uniquement pour l'expérience de CJS. Le cahier des charges recommande également de disposer d'un parrain économique et d'un parrain jeunesse, ces deux entités devant chacune être des structures qui contribuent particulièrement au projet. En France, le parrain économique est toujours une CAE du fait de la nécessité pour les jeunes d'obtenir le statut d'entrepreneur-salarié. Ce n'est pas le cas au Québec où les CJS prennent une forme plus informelle qu'en France. La spécificité de la Bretagne tient aussi au recours aux pôles de l'ESS pour coordonner les comités locaux. Finalement, la modélisation des CJS bretonne s'est opérée avec quatre acteurs principaux : le comité local, dont la composition varie en fonction des territoires ; le pôle de l'ESS, coordinateur du comité ; la CAE, parrain économique ; le parrain jeunesse, qui diffère selon les territoires. À ce niveau, seuls le comité local et le parrain jeunesse ont conservé la même place dans les expériences québécoises et bretonnes. Le pôle de l'ESS et la CAE sont des apports bretons sur la systématisation. Toutes les organisations du comité local n'interviennent cependant pas opérationnellement étant donné que c'est surtout le pôle de l'ESS qui s'occupe de la gestion annuelle de la CJS. La CAE est particulièrement investie l'été en tant qu'organisation employeuse des jeunes. Le parrain jeunesse dans le comité s'occupe aussi particulièrement du lien avec les animateurs. Le comité local constitue ainsi un lieu ressource pour la CJS durant l'été. Les acteurs qui y participent peuvent intervenir à la demande des animateurs pour certains besoins en particulier. Les membres du comité local sont globalement présents à l'événement d'ouverture et de fermeture de la coopérative. Chaque acteur du comité local a un rôle dans la CJS. Les réunions entre les membres du comité local sont très fréquentes : une fois par mois. Ceci est l'occasion de réunir les acteurs du territoire dans une dynamique dépassant celle de la CJS. L'ordre du jour reste centré sur la mise en place de la coopérative, mais les rôles étant assez répartis à ce sujet entre les acteurs, cet espace constitue aussi un point de rencontre.

Le maintien de l'importance du comité local dans l'expérimentation malgré une modification notable des acteurs est très intéressant, car il témoigne de la volonté de développer l'approche communautaire par les fondateurs de l'expérimentation de la CJS à Rennes. Le comité local

représente ainsi la nécessité de structurer la société civile, afin de reconnaître les jeunes de la communauté et de soutenir leur développement (Zeldin et al, 2007).

La modification de la composition du comité local dans l'expérience rennaise s'accompagne de difficultés quant aux échelons d'interventions des acteurs. Le pôle de l'ESS est celui du Pays⁴⁰ de Rennes par exemple. La CAE a, quant à elle, une dimension départementale. Les institutions de la Ville, de l'Agglomération ainsi que du Département sont aussi associées. Ceci interroge la coordinatrice nationale du dispositif :

«Les acteurs qui interviennent sur la CJS, c'est vraiment les acteurs qui sont implantés sur le territoire sur lequel la CJS est active, ce qui est moins vrai chez nous. Pour moi, c'est une de nos difficultés aujourd'hui dans le développement des CJS en France. D'une part, le fait d'avoir un acteur incontournable qui est la CAE, qui est sur un territoire qui est plus large qu'un territoire CJS fait qu'on va avoir cet acteur qui va gérer 1, 2, 3, 4 ou 5 CJS donc plusieurs CJS. Et du coup la même chose avec les pôles de l'ESS. En Bretagne particulièrement (...). Les pôles de l'ESS se sont dit que c'était eux qui devraient être l'animateur du comité local de la CJS. Et donc on se retrouve avec des pôles qui vont être amenés à animer plusieurs CJS. Sauf qu'en fait ils ne sont pas implantés spécifiquement sur les quartiers, ils ne connaissent pas les acteurs (...) Pour moi là ça perd de son sens.» La mobilisation d'acteurs dans le comité local qui ont des échelons d'intervention plus éloignés que celle du territoire de la CJS vient rappeler les réflexions sur les changements d'échelles. «Changer d'échelle, c'est changer de focale», disent Faure et Muller (2007 ; p.12). Cette expression désigne parfaitement le processus à l'œuvre dans le développement des CJS en France. Une pluralité d'acteurs ayant des échelons d'interventions différents, pays, département, quartier; se retrouvent à mettre en place une action à l'échelle d'une communauté, dont la définition est assez difficile à trouver dans leurs contextes.

Dans le fonctionnement opérationnel de la CJS et du fait de la composition assez élargie du comité local à Maurepas, une autre instance informelle se développe en fait avec le parrain

⁴⁰ « Le Pays est un territoire cohérent sur le plan géographique, culturel, économique ou social, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin d'emploi. Il exprime la communauté d'intérêts économiques des communes ou des EPCI qui le composent. », <http://anpp.fr/payspetr/definition-pays-petr/>

jeunesse, le pôle de l'ESS et le parrain économique, la CAE. De fait, ce petit regroupement est composé de structures assez éloignées du territoire.

« Dans la CJS, il y a effectivement le comité local qui va être l'organe de lien avec le territoire, etc., et il y a quand même l'animateur du comité local, le parrain jeunesse et le parrain économique qui sont trois acteurs qui copilotent entre guillemets le projet et j'ai l'impression qu'aujourd'hui c'est moins vrai. En fait ces trois-là bossent un peu chacun dans leur coin notamment à Maurepas, il n'y a pas des liens forts » (Nolwenn).

Le comité local de Maurepas est mis en place dans une logique assez différente de celle observée à Montréal et au Québec. D'une part, le porteur juridique de l'initiative est la CAE, qui offre des services auprès des entrepreneurs du territoire, mais qui n'a pas de locaux implantés directement à Maurepas. D'autre part, la coordination du comité est assurée par le pôle de développement de l'ESS, dont le territoire d'intervention est le pays de Rennes et qui n'a pas non plus de locaux dans le quartier.

Le Cercle Paul Bert (CPB) est la structure jeunesse qui parraine la CJS en 2013 et 2014. Il s'agit d'une amicale laïque très importante (environ 12 000 adhérents), créée à Rennes en 1888, qui propose des activités sportives, culturelles et de loisirs. Elle est structurée par quartier. L'association dispose donc d'un fort ancrage territorial, mais s'investit assez faiblement dans le comité local du fait de nombreuses réserves sur le projet CJS. Initialement, le service jeunesse de la Ligue de l'Enseignement, pour qui je travaillais en 2013 avait été sollicité dans une perspective d'information. J'avais alors contacté l'association locale affiliée, le CPB, afin d'échanger avec le directeur sur la perspective du développement d'une CJS à Maurepas. Sa réaction avait été au premier abord très négative, considérant que ce n'était pas une dynamique d'éducation populaire, mais une initiative visant à favoriser l'emploi des jeunes tout en ne leur fournissant pas un salaire important. Mon rôle n'était pas de le convaincre, mais de l'informer sur la création d'une CJS dans le territoire d'intervention de sa structure.

Suite à un échange avec la coordinatrice du comité local, le directeur du CPB avait finalement adhéré à l'idée d'un service civique qui pourrait entre autres contribuer à la mise en place de la CJS. Malgré cette implication, la structure jeunesse est toujours restée relativement distante lors de cette première saison.

Finalement, à Rennes, l'organisation locale qui est la plus active au démarrage en 2013 est la Direction des quartiers Nord-Est. Elle accueille des réunions à la Mairie de quartier, la chargée de mission qui s'occupe de la Politique de la ville est présente et active. La CJS bénéficie en outre d'un financement au titre de la Politique de la ville qui est gérée par la Direction des quartiers Nord-Est. Cependant, la DQNE couvre également un territoire très large, correspondant à plusieurs quartiers. La question qui se pose est alors de savoir quel est le territoire d'action de la CJS comme le mentionne la première coordinatrice du comité local :

« Si on prend les dimensions de territoire en France, elle reste traduite sur des échelles très différentes (...). Si je prends l'exemple de Maurepas, c'est un territoire ou des territoires ? Tu prends le Gast oui, le Gros Chêne, Jeanne d'Arc oui. C'est un endroit de diversité des jeunes si on est vigilants à l'équilibre entre les filières de formations, scolarisés, déscolarisés, par contre cette diversité sur un territoire donné, mais on ne sent pas la communauté. Peut-être qu'on l'a vue en 2014 quand c'était que des jeunes du Gast, mais ceci posait en même temps d'autres problématiques de mixité. » (Loïc)

Le transfert de la logique communautaire à Maurepas est assez spécifique, mais démontre tout de même une difficulté à agir au plus près des habitants quand les acteurs porteurs de l'initiative ont peu d'ancrage territorial. Les diversités d'échelles d'intervention et l'implication contrastée de la structure jeunesse expliquent principalement ceci. Des solutions ont pu être trouvées quant à l'implication plus active d'une structure jeunesse à partir de 2015 (3^e saison). Dans d'autres territoires où les CJS sont plus récentes, les acteurs de la jeunesse peuvent aussi être très actifs. Au niveau du territoire d'intervention, j'ai également pu assister le 5 janvier 2017 à une réunion d'un comité local d'une autre CJS rennaise, qui se déroulait dans une pépinière d'activités liée à la CAE porteuse juridique. Ceci permet de créer un lien avec le territoire qui pourrait constituer un rapprochement avec l'idée communautaire d'origine.

Le fait que les organisations ne soient pas toujours liées au quartier, mais participent au comité local engendre par ailleurs des participations multiples aux comités locaux. En effet, à partir de 2015, trois CJS sont actives à Rennes. Par exemple, à quels comités les représentants de la métropole rennaise doivent-ils participer ? Leurs noms sont mentionnés

dans les trois comités jusqu'à présent d'après les comptes rendus des comités locaux. Le fait que les trois comités locaux des CJS rennaises soient pilotés par le même coordinateur présente cependant l'avantage de pouvoir faire du lien entre les trois dynamiques. Ainsi, une rencontre rennaise s'est tenue entre les trois comités des CJS en janvier 2016 pour mettre en perspective ces dynamiques et échanger sur la structuration du réseau des CJS au niveau local, régional et national. La responsable du pôle de l'ESS témoigne de l'intérêt de coordonner plusieurs comités locaux :

«Moi, je vois tout l'intérêt qu'il y a à animer les comités locaux en tant que pôle, parce qu'on a quand même une certaine neutralité, on va dire... On est ESS, et on est quand même bien complémentaire des deux parrains qu'il y a à côté, le parrain éco et le parrain jeunesse. Ce n'est pas la même entrée non plus. Donc, voilà, je trouvais que c'était quand même un gage en termes d'animation et de liens avec l'ensemble des acteurs qui me paraissait intéressant.»

Au niveau de la dynamique rennaise, la spécificité est ainsi que les acteurs sont plutôt éloignés au niveau du territoire et que les structures jeunesse sont plutôt peu impliquées. Ceci s'explique par la tension qu'il y a eu au démarrage de l'initiative à Maurepas avec l'association jeunesse comme je l'ai expliqué. Ceci ne serait pas forcément le cas dans d'autres territoires.

«On a vraiment des structures jeunesse qui sont plutôt très en retrait, ça, c'est vraiment particulier à Rennes. Les CJS bretonnes sont aussi particulières parce que le poids des CAE et des pôles a pesé beaucoup sur la mise en place des CJS et c'est eux qui sont à l'initiative à chaque fois ou la plupart du temps.» (Nolwenn)

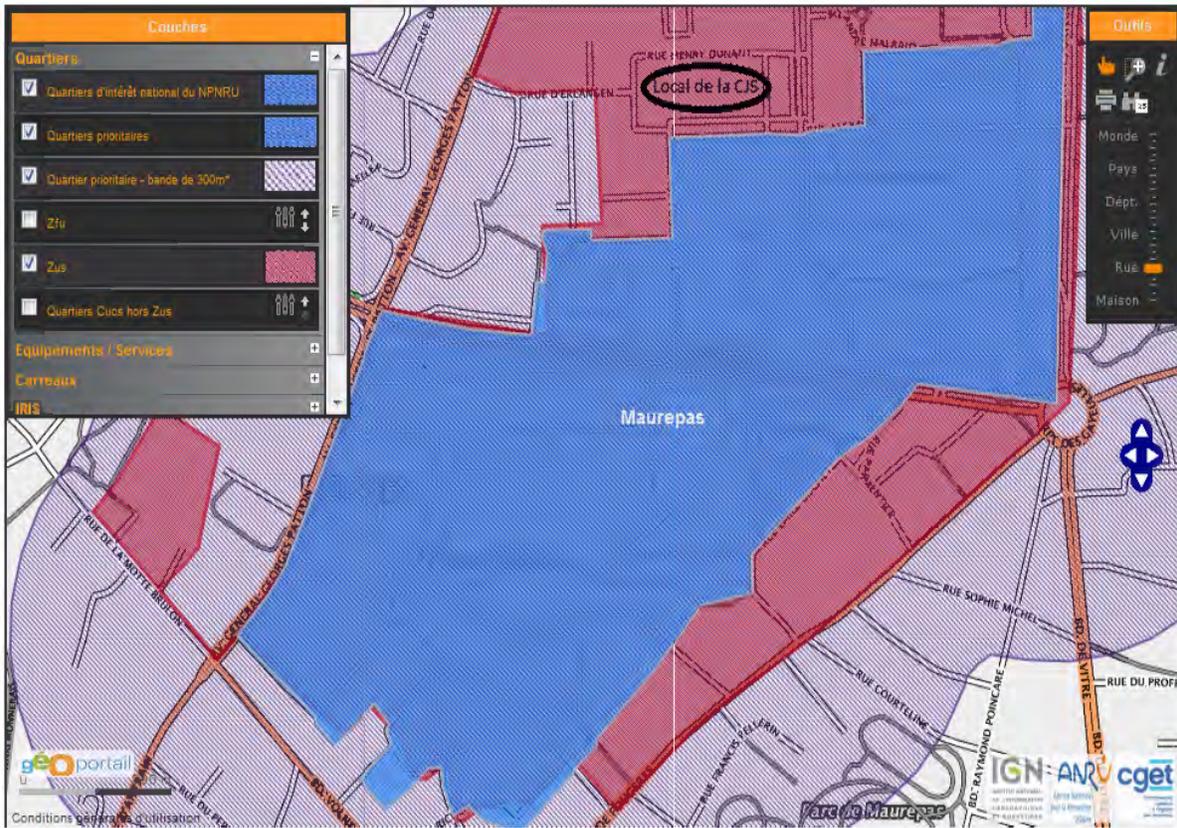
L'autre élément explicatif est donc la très forte importance des acteurs de l'ESS dans le comité local : le pôle de l'ESS et la CAE. L'expérimentation s'est développée dans cette logique avec la systématisation des CAE comme parrain économique, là où dans les CJS que j'ai rencontrés à Montréal, ce sont très souvent des organisations communautaires qui assument ce rôle. Le pôle de l'ESS est lui un acteur qui a été ajouté pour l'expérimentation bretonne et qui coordonne le comité local, en complément du parrain économique et du parrain jeunesse. Finalement, là où la CJS est intégrée dans un maillage existant localement à Montréal, à Rennes, il s'agit beaucoup plus d'une nouvelle structure qui émanent d'acteurs extérieurs au territoire et qui changent d'échelle d'intervention. Ceci est aussi visible par

exemple dans l'existence du local d'été, l'ensemble des CJS rencontrées à Montréal occupent une pièce d'un organisme communautaire alors qu'à Rennes, un local autonome a été ouvert dès la première année d'activité.

5.2.1.3 La recherche de la communauté dans le cadre de la politique de la ville

Le périmètre du territoire d'intervention de la CJS évolue en fonction des années, tout en restant centré sur le quartier de Maurepas et les autres quartiers Nord-Est. En 2013, c'est Maurepas qui est choisi du fait de l'inscription de la CJS dans la Politique de la ville. Le principe de cette politique ayant émergé dans les années 80 est de placer l'État comme animateur d'une démarche d'actions des élus locaux, en constituant ainsi un service public local de lutte contre l'exclusion et d'insertion. Ceci se manifeste par la mise en place de contrats de ville entre l'État et les collectivités (Donzelot et Estèbe, 1994). Maurepas est le quartier classé prioritaire dans le Nord-Est donc si la CJS est destinée aux jeunes ciblés par cette politique publique, elle doit impérativement se situer dans un des quartiers identifiés (situation précise exposée dans la figure 5.3 ci-après).

Figure 5.3 – Situation de la CJS de Maurepas en 2013 au regard de la géographie de la politique de la ville



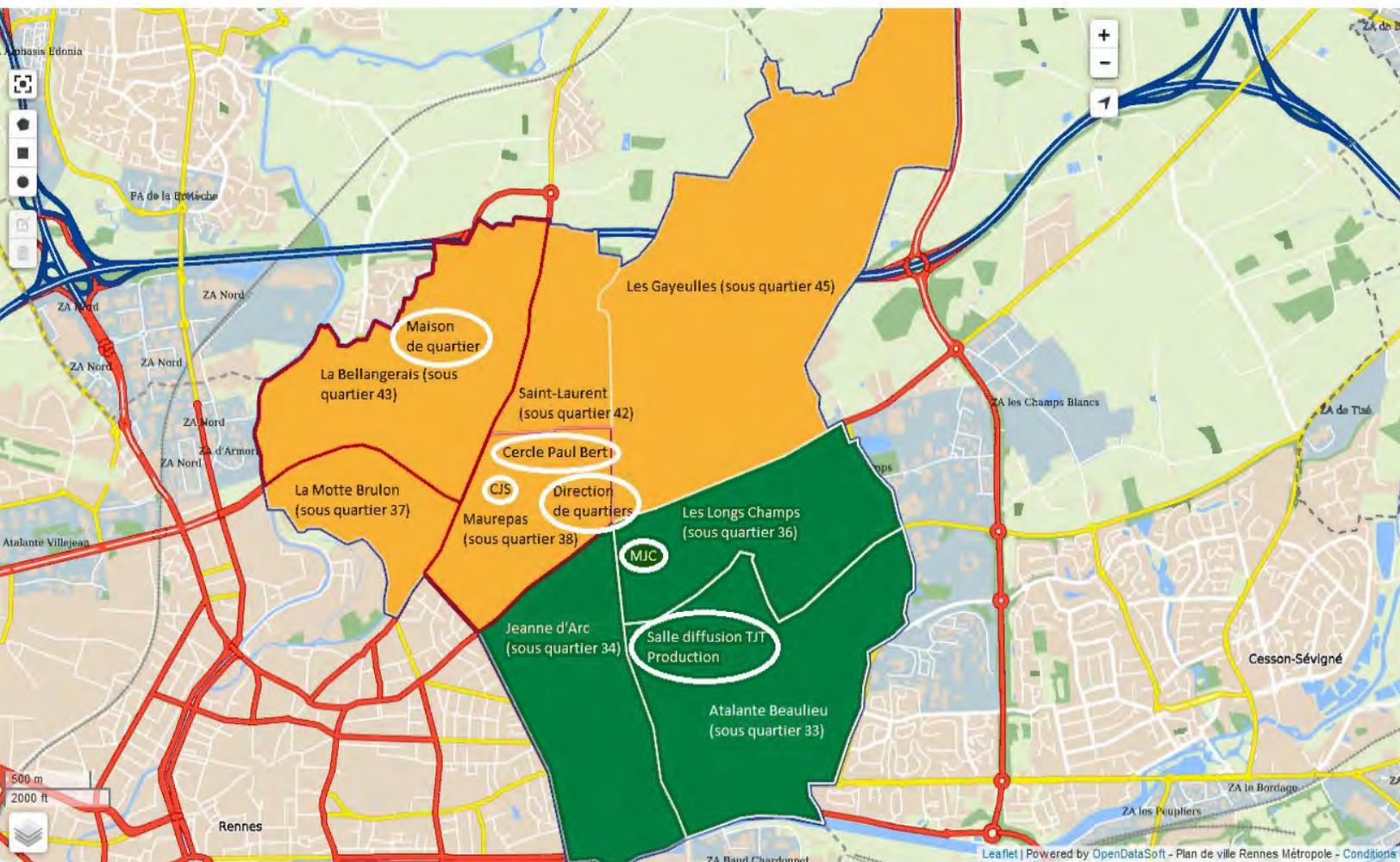
Source : carte de l'IGN avec les zones réglementaires de l'ANRU et du CGET

Dès 2013, il y a cependant une ambiguïté sur le territoire d'implantation de la CJS. Elle se nomme CJS Rennes – Maurepas, mais dans le bilan de la CJS, il est aussi indiqué que le comité local « a permis d'aller à la rencontre des jeunes du quartier, de promouvoir le projet auprès des entreprises du quartier Nord-Est de la Ville de Rennes... » (p.5). Dans le découpage administratif des quartiers rennais, « le quartier nord-est » mentionné correspond à un ensemble de quartiers qui constituent le territoire d'intervention de la direction de quartier nord-est : Lonchamps, Beaulieu, Jeanne d'Arc, Bellangerais et Maurepas (voir figure 5.4 ci-après). Au sein de cet ensemble, seul Maurepas est un quartier Politique de la ville et c'est la DQNE qui se charge de l'application de cette politique en lien avec les autres collectivités territoriales signataires du Contrat de ville. La volonté de l'État de contrôler et de régir les actions locales, spécificité française (Cole et Peter, 2012), peut rendre difficile la

diffusion de la logique communautaire. Le croisement entre interventions de la DQNE à Maurepas au titre de la Politique de la ville et au sein des autres quartiers Nord-Est ne facilite pas la clarté du périmètre d'intervention de la CJS. D'après les éléments du bilan de 2013, la CJS est implantée à Maurepas, mais le territoire d'intervention est le nord-est de la ville. Cette expérience associative montre ainsi la manière dont les acteurs locaux doivent constituer leurs actions en tentant de respecter les différentes règles politiques, posées par l'État au niveau du quartier prioritaire, et par la Ville pour ce qui est de l'action de la mairie de quartier. La CJS est ainsi l'occasion d'observer très concrètement l'enchevêtrement des compétences entre l'État, la ville et les autres acteurs publics du contrat de ville. Ceci est notamment dû aux mélanges des processus de déconcentration qui place l'État en situation d'action au niveau local et de décentralisation, qui donne une place croissante aux collectivités territoriales. Les associations locales doivent donc composer avec l'État territorial dans son entièreté, composé de l'État central déconcentré et des collectivités territoriales (Kada, 2012).

Finalement, la communauté a donc un périmètre variable à trois niveaux : la communauté d'acteurs qui intervient à des échelons allant du département jusqu'au quartier de Maurepas, le local de la CJS situé à Maurepas, le recrutement et l'action des jeunes qui se déroulent dans le nord-est de la ville. Dans ce cas, l'action communautaire unifiée des CJS au Québec entre acteurs mobilisés et territoire d'intervention des jeunes est diluée dans trois dimensions avec des territoires croisés.

Figure 5.4 – Situation géographique de la JA, de la CJS et des structures accompagnatrices dans les quartiers Nord-Est



Source : OpenDataSoft, Rennes Métropole

En 2014, le local de la CJS est toujours situé à Maurepas et le comité local a globalement la même composition qu'en 2013. Un des éléments qui explique la volonté de ne pas agir uniquement à Maurepas est la recherche de diversité parmi les jeunes : même si la CJS s'inscrit dans le cadre de la Politique de la ville, elle n'est pas destinée juste à des jeunes plus en difficultés et l'enjeu pour les fondateurs est de favoriser la mixité sociale.

En 2015 et 2016, la Maison de quartier de la Bellangerais intègre le comité local et devient «réfèrent jeunesse» du projet. Le territoire d'intervention varie ainsi et la CJS se nomme Maurepas/La Bellangerais.

La perception du territoire de la communauté est donc quelque peu clarifiée : les jeunes sont issus de Maurepas et de la Bellangerais, le local se tient à Maurepas et les contrats réalisés avec les habitants le sont majoritairement dans les deux quartiers (63 % en 2015, 75 % en 2016 d'après les bilans).

La CJS à Maurepas permet cependant de constater une territorialisation de la politique de jeunesse qui diffère des logiques existantes dans ce domaine. En effet, les initiatives de jeunes sont habituellement plutôt soutenues par la Mission jeunesse de la Municipalité ou par le CRIJ, instances intervenant à ce titre à l'échelle de la ville dans son ensemble. Pour la CJS, c'est la Mairie de quartier qui soutient particulièrement le projet, à travers la Politique de la ville. Les différents partenaires financiers participent au comité local, ceci est aussi une spécificité française qui trouve son origine dans le nombre très conséquent de collectivités qui interviennent souvent sur des problématiques liées entre elles (Thoenig, 2005). Elles ont ainsi le besoin de se coordonner et le comité local de la CJS est un espace très pertinent en ce sens pour qu'elles échangent sur le soutien à la citoyenneté et sur l'insertion professionnelle des jeunes. Cette logique est aussi assez différente de celle mise en place à Montréal. Les Mairies d'arrondissement ne sont pas particulièrement impliquées dans le dispositif si ce n'est au niveau financier et il s'agit principalement de fonds provinciaux et fédéraux qui soutiennent les CJS, pour le salaire des animateurs étudiants. Des dispositifs de rénovation urbaine sont cependant parfois mobilisés. À Rennes, ce dispositif jeunesse est

ainsi principalement soutenu au niveau local (du quartier au département) au titre de la Politique de la ville et de l'Économie sociale et solidaire.

5.2.2 La mobilisation des politiques publiques à Montréal et à Rennes : multiplicité et diversité

Le deuxième élément qui vient appuyer l'idée d'une dilution de l'identité communautaire est la multiplication de l'intervention des politiques publiques soutenant les CJS à Rennes (5.2.2.2), là où à Montréal et au Québec, la répartition des compétences vis-à-vis de ce système est plutôt claire (5.2.2.1).

5.2.2.1 Une répartition claire entre territoires et champs d'intervention des politiques publiques à Montréal et au Québec

Le programme CJS est inscrit dans les politiques publiques locales et nationales au Québec. Au niveau national, la coordination est assurée par la Fabrique entrepreneuriale, association ayant pour objet de «développer et d'implanter des projets d'expérimentation à l'entrepreneuriat collectif jeunesse.»⁴¹. Karol, directrice de cette association explique le financement :

«La Fabrique, son financement vient d'une part du secrétariat à la jeunesse, donc passe par le CQCM (conseil québécois coopératif de la mutualité). C'est un mandat, mais c'est le secrétariat à la jeunesse qui le donne. Et l'autre part, c'est notre fonds étudiant qui est le fonds solidarité travail du Québec».

Le financement de l'animation nationale du dispositif est mentionné dans la stratégie jeunesse 2016-2021 du gouvernement du Québec (p.44)⁴². Le deuxième financement important est donc issu du fonds étudiant II. Ce système est assez particulier par rapport au système de financement de l'action associative. Celui-ci est constitué par le fonds de solidarité du syndicat FTQ (fédération des travailleurs du Québec), la FTQ et le gouvernement du Québec⁴³. La somme constituée est placée sur les marchés et les intérêts servent ainsi à financer les salaires des animateurs. Le nombre de postes financés varie selon les années en fonction du cours des marchés. Lors des dix dernières années, entre 119 et 160 postes étaient créés chaque année.⁴⁴ Une part importante des CJS (73 % en 2014, chiffre

⁴¹ <http://www.fabrique.coop/>

⁴² <http://www.cps02.org/media/Strategieactionjeunesse2016-2021.pdf>

⁴³ <http://ftq.qc.ca/actualites/quest-ce-que-le-fonds-etudiant-de-solidarite-travail-du-quebec/>

⁴⁴ <http://fondsetudiant.com/fonds-2/le-fonds/le-programme>

calculé à partir des données communiquées par la Fabrique) bénéficie également du fonds emploi été Canada, financement fédéral pour soutenir l'emploi des étudiants. Ce financement est attribué :

«à des organismes sans but lucratif, à des employeurs du secteur public ainsi qu'à des petites entreprises du secteur privé comptant 50 employés ou moins afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans qui étudient à temps plein et qui prévoient de retourner aux études lors de la prochaine année scolaire.»⁴⁵

Les CJS locales bénéficient donc très largement de fonds provinciaux et fédéraux : 54 % de leurs ressources sont issues de ces institutions gouvernementales en 2016. Ces deux dispositifs s'inscrivent dans le soutien à l'emploi d'été des étudiants. En effet, dans les deux cas, pour bénéficier du financement, les CJS doivent s'assurer de recruter des étudiants de niveau collégial ou universitaire. Les CJS peuvent aussi compter sur des appuis indirects. Les agents de promotion de l'entrepreneuriat collectif jeunesse au niveau régional sont financés par le Secrétariat à la jeunesse⁴⁶⁴⁷. Ceux-ci existent depuis 2004⁴⁸ et leurs actions étaient inscrites dans la stratégie d'action jeunesse 2009-2014 (p.30)⁴⁹. Les carrefours jeunesse-emploi, organisations communautaires, disposent également d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat⁵⁰ qui participent activement aux comités locaux que j'ai rencontrés.

Localement, les comités locaux CJS sont autonomes sur la mobilisation du reste des ressources. À ce niveau, il faut distinguer le fonctionnement annuel du comité local de la CJS et les revenus dégagés durant l'été par les jeunes, issus de l'autofinancement et des contrats réalisés. Selon les chiffres nationaux, en 2016, la grande partie des fonds mobilisés en complément du financement fédéral et provincial pour le fonctionnement de la coopérative provient des caisses Desjardins (10 %), banque coopérative qui dispose de caisse dans la plupart des territoires québécois, des municipalités (10 %) et de divers centres de développement économique (9 %).

⁴⁵ <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete.html>

⁴⁶ <https://www.projetCJS.coop/quebec/quest-ce-qu'une-CJS/partenaires-du-projet-CJS/>

⁴⁷ <https://www.COCM.coop/education/agents/>

⁴⁸ <http://www.fqems.com/webconcepteurcontent63/000023840000/upload/FEDERATION/OffreService2014-2015.pdf>

⁴⁹ <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/publications/documents/strategie-2009-2014.pdf>

⁵⁰ <http://www.rcjeq.org/espace-jeunes/defi-de-lentrepreneuriat-jeunesse/>

L'implication des municipalités est importante, mais ne constitue pas un élément central. Les Mairies d'arrondissement interviennent auprès de toutes les CJS que j'ai rencontrées, sans pour autant siéger dans les comités locaux. Les acteurs publics ont en fait la possibilité de contribuer à trois niveaux. Premièrement, certaines institutions sont membres de comités locaux. J'ai ainsi pu rencontrer un agent socio communautaire du service de police de la Ville de Montréal. Il m'a expliqué être surtout présent dans le comité local afin de faire du lien avec les jeunes qu'il rencontre également dans le cadre des interventions qu'il réalise en milieu scolaire.

La participation directe d'acteurs publics dans les comités locaux que j'ai rencontrés est plutôt rare. Les Mairies d'arrondissement et les Députés du quartier offrent généralement un appui financier à la CJS. Les Députés peuvent aussi appuyer les jeunes en assistant à l'événement d'ouverture ou de clôture de la CJS. Les acteurs publics peuvent aussi être clients des CJS. Ceci est un moyen indirect de soutenir les jeunes qui s'investissent durant l'été. Dans ce cas, le financement des institutions constitue des revenus pour les jeunes coopérants.

Les financements des CJS au Québec s'inscrivent pour beaucoup dans le soutien à l'éducation à l'entrepreneuriat. Cependant, en termes de financement local, la dynamique peut être différente. Les CJS sont par exemple citées dans la stratégie jeunesse 2013-2017 de la Ville de Montréal plutôt dans une logique d'insertion professionnelle que d'éducation à l'entrepreneuriat.⁵¹

5.2.2.2 Des politiques publiques multiples soutenant les CJS à Rennes : un enchevêtrement des compétences

La CJS développée à Maurepas ne relève pas de la politique jeunesse dès sa création. Le groupe des fondateurs de l'expérimentation est composé d'acteurs associatifs de l'ESS de plusieurs niveaux : la CRESS au niveau régional, Élan créateur – coopérative d'activité et d'emploi qui agit au niveau départemental et Réso Solidaire qui agit au niveau du pays de Rennes. Le fait que la CJS constitue une expérience communautaire incite les porteurs de

⁵¹P.31

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/sect_junesse_fr/media/documents/strategie_junesse_montrealaise_2013_2017.pdf

l'initiative à la construire à Rennes à l'échelle d'un territoire. Étant donné qu'ils choisissent de s'impliquer à Maurepas, la mairie de quartier est particulièrement mobilisée. Elle met notamment à disposition des salles de réunions et s'implique fortement dans le comité local. La mission jeunesse de la ville de Rennes, acteur coordonnant la politique de jeunesse municipale centrale, est aussi associée au comité local avec une implication moins forte de la mairie de quartier.

Au niveau des financements accordés au titre des politiques publiques, l'expérience de CJS en mobilise plusieurs types. Elle est d'abord soutenue au titre de la politique de l'ESS du Conseil Régional et Départemental puis de l'agglomération rennaise, du fait que la CJS soit déployée par des acteurs appartenant à ce champ. La CJS prend aussi place dans le cadre de la politique de la ville, du fait d'un ancrage territorial fort, de l'implication de la mairie de quartier. Elle n'est en revanche pas soutenue dans le cadre des politiques de jeunesse,

Un autre élément important qui explique le succès du modèle à Rennes et en Bretagne est qu'il constitue une réponse aux intérêts politiques pour la question de l'emploi des jeunes, le régime de transition étant effectivement centré sur cette dimension en France (Loncle et Muniglia, 2010). Cependant, une des difficultés vient du fait de la différence d'investissement entre les politiques dites «dures», comme celle de l'emploi où des moyens conséquents sont mobilisés et des actions plus «douces», celle de l'animation socioculturelle par exemple (Walther, 2006). Les CJS s'inscrivent d'un côté dans le secteur des politiques douces, en tant que dispositif d'éducation à l'entrepreneuriat, centré sur la citoyenneté et l'engagement. En même temps, elles permettent d'agir sur les questions d'emploi des jeunes. À ce titre, le programme développe une approche nouvelle. Les politiques de jeunesse s'intéressant au travail s'intègrent souvent dans les approches d'employabilité. Dans cette perspective, il est nécessaire que les jeunes développent des compétences pour être davantage qualifiés et ainsi trouver un emploi. Ces approches, si elles sont développées dans la perspective d'un régime d'état providence contraignant, sont parfois critiquées (Crisp et Powell, 2017).

Au niveau associatif, la question de l'emploi est aussi présente dans les actions socioculturelles. Celles-ci intègrent parfois la valorisation des compétences issues du bénévolat, pour que les jeunes soient plus employables. L'expérience en CJS ne relève pas

de la même logique, étant centrée sur la création d'une activité entrepreneuriale, bien que temporaire et expérimentale.

Elle apporte donc une nouvelle manière d'agir qui séduit le groupe des fondateurs quand il la découvre au Québec et qui réussit à convaincre les collectivités au moment du développement du dispositif breton. Les acteurs associatifs et les institutions peuvent cependant avoir un intérêt différent pour les CJS comme le précise la première coordinatrice du comité local de Maurepas :

"Pour une partie des partenaires institutionnels, l'intérêt ce n'est pas tant une politique jeunesse qu'une politique d'insertion et de découverte du monde économique. C'est les deux choses, mais c'est aussi une aventure de jeunes, où on s'engueule parce qu'on n'est pas d'accord, où on apprend à prendre des décisions à plusieurs, où on apprend à faire un discours, à s'argumenter, à découvrir son quartier, où il se passe des petites histoires, voilà on a sa première copine. C'est aussi des trucs pour des jeunes qui ne partent pas en camp ou en colo. C'est aussi tout ça."

La première coordinatrice du comité local étant devenue adjointe à la maire en charge des quartiers Nord-Est, la vision des CJS développée par la Mairie de quartier est cependant largement basée sur son expertise. Pour les fondateurs de l'expérience à Rennes, les identités premières doivent bien rester l'émancipation et l'éducation. Loïc distingue ainsi les CJS d'autres modèles auxquels il contribue à partir de la même pédagogie que celle des CJS :

«Le fond commun c'est la question de l'émancipation, pour moi c'est la valeur centrale : l'émancipation des personnes, qu'elles soient jeunes, moins jeunes, très jeunes, etc. Après, la CJS, c'est bien une démarche éducative pour des jeunes en France 16-18 ans. Si on prend les Coopératives Jeunes Majeurs⁵² (CJM), l'enjeu c'est de rester dans le champ émancipateur, mais il va plus être sur-le-champ de l'insertion pro ou l'objectif va être l'insertion pro même si le fondamental va rester l'émancipation. (...)»

À l'instar du service civique qui peut être mobilisé dans une perspective d'emploi par les acteurs publics et dont la dimension d'engagement est promue par les associations (Simonet, 2010), l'usage des CJS peut donc être ambivalent. L'intervention des acteurs associatifs et publics permet aux jeunes de disposer d'un cadre d'engagement où la question économique est présente. Cet engagement des adolescents se réalise dans un cadre coopératif, ce qui

⁵² Cette nouvelle forme de coopérative a été créée en France sur le même modèle que les CJS, mais pour des jeunes de 18 à 25 ans.

permet de sensibiliser à ce modèle d'organisation. L'idée est également d'expérimenter la création d'entreprise en laissant les jeunes très libres de leurs activités. L'ensemble des enquêtés font mention du changement très rapide des jeunes à travers les deux mois d'expériences, au niveau de leurs attitudes notamment et leurs capacités à s'organiser et à s'exprimer. La CJS fournit donc un cadre éducatif d'engagement collectif, marqué par l'intervention publique sur le travail des jeunes qui diffère des actions publiques existantes. Elle permet aussi aux jeunes d'être acteurs de l'économie coopérative en l'expérimentant de manière pratique comme l'explique Karol, l'actuelle coordinatrice nationale du programme :

« Mon objectif premier c'est la transformation sociale, c'est-à-dire que l'objectif c'est effectivement de pouvoir transformer la société par l'éducation à travers des jeunes, des animateurs, des acteurs du territoire qui vont pouvoir développer leur pouvoir d'agir ».

Une des dynamiques intéressantes dans le développement des CJS en 2013 en France concerne l'inscription de celles-ci dans les financements publics. Dans la logique du financement des CJS au Québec, ce sont les financeurs nationaux qui financent l'ensemble des CJS et les financeurs locaux qui financent les CJS selon les dynamiques locales.

La logique des soutiens publics pour le dispositif CJS transféré en France en 2013 est bien différente. Les financements sont déterminés localement même si l'État intervient également dans le soutien à la structuration du réseau. J'ai pu observer une situation assez complexe du point de vue des financements, où les rôles de l'État local, de l'intercommunalité et des autres collectivités territoriales créent des difficultés dans le cheminement de l'initiative (Reiter et al, 2010). Au niveau local, il s'agit d'un financement de la Politique de la ville, de la CAF, ainsi que du Conseil Départemental. Au niveau de l'expérimentation, c'est le Conseil régional qui soutient la démarche. Le budget de fonctionnement des CJS est essentiellement composé des dépenses pour les salaires des animateurs et de quelques autres frais généraux. Les collectivités locales investissent des fonds importants dans ces expériences. La particularité est qu'il s'agit d'un collectif de jeunes naissant et éphémère alors qu'habituellement il est assez difficile pour un groupe de jeunes d'obtenir 20 000 euros pour une expérience de deux mois, sans avoir de structuration de longue date. Le financement est par ailleurs répété depuis quatre ans pour le quartier de Maurepas, ce qui démontre que les collectivités ne soutiennent pas le projet comme une expérimentation, mais bien comme des

dynamiques de jeunes engagés de manière éphémère. La mobilisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire durant l'année permet ainsi de mobiliser l'action publique pour l'organisation de jeunes créés pour l'été, qui a pourtant une existence très courte. Le fait d'attribuer des moyens conséquents à un collectif de jeunes actif sur une courte période n'est pas très habituel. Cela montre la complémentarité de l'engagement à plus long terme des adultes avec la mobilisation ponctuelle des jeunes.

À Maurepas et en France, l'inscription dans le cadre des politiques publiques est assez différente par rapport au Québec.

Le Vice-président en charge de l'économie sociale et solidaire à l'Agglomération rennaise et la chargée de mission de cette délégation participent aussi aux comités locaux au fur et à mesure du développement des CJS à Rennes. Le Conseil départemental est également impliqué au titre de la politique de soutien à l'économie sociale et solidaire.

C'est donc au titre de la politique de soutien à l'ESS et de la politique de la ville que les collectivités s'engagent dans le projet, même si les CJS sont aussi valorisées par la mission jeunesse de la ville de Rennes.

Les acteurs de la jeunesse sont assez distants même s'il y a certaines implications. En 2013, un volontaire en service civique a été engagé par une association de jeunesse du quartier pour assurer le rôle d'animateur jeunesse. Ce système ne s'est pas poursuivi par la suite, étant donné que le recrutement de professionnels a été privilégié. Cette association reste cependant « parrain » jeunesse de la CJS en 2014. En 2015 et 2016, une association du quartier voisin endosse ce rôle. Les acteurs de la politique jeunesse municipale sont assez peu impliqués dans la mise en place de la CJS, qui relève plutôt de la politique de la ville. Le CRIJ est ainsi peu associé et n'est pas membre du comité local, ce qui pourrait relever d'une certaine logique du fait de son absence d'ancrage dans le quartier. D'autres acteurs sont cependant membres du comité local sans être implantés dans le quartier. Des collaborations avec le CRIJ se développent cependant après les premières années d'expérimentations, dans le cadre rennais, quand de nouvelles CJS en plus de celles de Maurepas sont créées.

Il y a donc deux phénomènes qui caractérisent l'inscription de la CJS de Maurepas dans les politiques publiques : la forte mobilisation des collectivités et de l'État, notamment en raison du traitement des questions d'emploi par les acteurs de l'ESS et la faible implication initiale

des acteurs de la jeunesse. À mon sens, ceci est assez logique étant donné que les questions d'emploi qui concernent les jeunes suscitent habituellement un intérêt fort de la part des décideurs et sont assez peu ou mal prises en compte par les acteurs des politiques de jeunesse qui mènent des actions socioéducatives. La nécessité d'intégrer les politiques soutenant l'emploi des jeunes avec les autres politiques les concernant est en effet une préoccupation récurrente (Levine et Higgins-D'alessandro, 2010).

Du point de vue du fonctionnement du système d'acteurs, la mise en place de la CJS vient ainsi largement questionner l'existant. Au-delà de cette dynamique, le transfert des CJS à travers l'expérimentation rennaise bretonne est marqué par la reproduction rigoureuse des principes éducatifs des CJS et l'adaptation aux règles françaises, notamment concernant le travail des enfants.

5.3 Le laboratoire rennais, entre reproduction et adaptation d'un modèle

L'expérience rennaise mise en place à partir de 2013 constitue un laboratoire de la modélisation du système en France. Y est reprise l'idée éducative développée dans le programme au Québec (5.3.1). Le système de CJS s'adapte également à la situation locale de découverte du travail (5.3.2) et est davantage orienté vers les enjeux d'insertion professionnelle dans sa version rennaise (5.3.3). La place des jeunes et des adultes dans le modèle initial et dans la réplique rennaise est en outre assez similaire et pose certaines questions quant à la continuité des expériences (5.3.4). Le laboratoire rennais et l'expérimentation bretonne préfigurent également le développement d'un modèle autonome de CJS en France (5.3.5).

5.3.1 Le transfert rigoureux du regroupement éducatif, trait d'identité majeur du programme

Le principe des CJS au Québec est de proposer aux jeunes de relever :

«Le défi de mettre sur pied une entreprise de type coopératif afin de se créer un emploi dans leur localité. Les jeunes des coopératives jeunesse de services se dotent alors d'une structure décisionnelle coopérative et se répartissent les tâches et responsabilités afférentes à la gestion de leur coopérative et aux services qu'ils choisissent d'offrir à leur communauté (entretien ménager, gardiennage, tonte de pelouse, etc.). Elles et ils bénéficient donc d'une formation pratique et intensive en entrepreneuriat collectif.»⁵³

Une première dimension importante de la CJS est donc l'éducation à l'entrepreneuriat, à partir d'un groupe. L'enjeu est ainsi pour les jeunes de développer diverses compétences grâce à la pratique des gestes de l'entrepreneuriat, ensemble d'actions à mettre en place pour développer une initiative. Ceux-ci permettent à la fois de développer un esprit d'entreprise associé aux savoir-faire de la gestion entrepreneuriale ainsi qu'un esprit d'entreprendre qui correspond aux savoir-être liés aux attitudes actives nécessaires pour développer des initiatives (Surlémond, 2009). Les savoir-faire sont développés grâce à la pratique de la

⁵³ Présentation visible sur le site internet des CJS : <http://www.projetcjs.coop/quebec/quest-ce-qu'une-cjs/>

gestion de la coopérative et les tâches qui y sont associées : communication autour des prestations proposées, liens avec les clients, élaboration de devis et de factures.

Concernant la formation du groupe, les jeunes ne se connaissent pas avant de rejoindre la CJS, ce sont les animateurs qui les sélectionnent. Même si une nouvelle coopérative est créée chaque été, ce sont les animateurs qui en déterminent la composition donc les jeunes ne sont pas pleinement à l'initiative du collectif.

Pour rejoindre la coopérative au Québec, les jeunes doivent manifester leurs intérêts, souvent dans le cadre des tournées réalisées dans les établissements scolaires et lors des réunions d'information, comme me l'ont relaté plusieurs membres de comités locaux à Montréal. Ils sont ensuite invités à se présenter lors d'un entretien pour évaluer leurs motivations. Tous les jeunes ne sont pas retenus, mais le nombre de candidatures par rapport aux places disponibles, quinze par coopérative, n'est souvent pas très important.

Les animateurs à Montréal (comme à Rennes d'ailleurs) expliquent qu'ils doivent chercher assez activement des jeunes pour participer. Dans cette première étape, les jeunes sont actifs dans la candidature qu'ils doivent présenter à la coopérative. Il s'agit de dynamique individuelle. Certaines CJS ont pour membre des petits groupes de jeunes qui se connaissent avant l'expérience, mais la dynamique du groupe de quinze se constitue une fois que la coopérative démarre ses activités. La composition du groupe varie selon les contextes. Au Québec, la Fabrique précise ceci dans le guide de démarrage du comité local (p.15) :

« On veillera à recruter des jeunes aux intérêts, aptitudes et caractéristiques diversifiés, afin de favoriser la complémentarité. Certaines caractéristiques des jeunes pourront dépendre des objectifs que se fixe le comité local pour répondre à des problématiques spécifiques (ex. Prévention du décrochage scolaire, intégration interculturelle). »

À Rennes, les CJS sont développées dans des quartiers bénéficiant de la Politique de la ville. Ceci implique que la CJS cible plutôt les jeunes peu favorisés, même si les acteurs veillent à ce que la composition soit diversifiée. Le processus de sélection reprend les codes de l'organisation du travail salarié. Ceci est assez fréquent dans les programmes qui encouragent à la citoyenneté que ce soit en matière volontaire ou bénévole (Simonet, 2010). Dans le cadre des CJS, faire passer des entretiens pourrait sembler paradoxal étant donné que le programme vise à sensibiliser à l'entrepreneuriat. Ceci s'inscrit notamment dans une stratégie

d'employabilité qui vise à permettre aux jeunes d'être mieux préparés à la recherche d'un emploi. La communication autour du programme met cependant souvent en avant la création d'une entreprise coopérative par les jeunes⁵⁴. Le groupe de 15 jeunes crée réellement une coopérative, mais le programme les recrute, empruntant ainsi les mécanismes du travail salarié.

À Rennes et à Montréal, la constitution de la coopérative d'été est ainsi un processus évolutif marquant la formation progressive d'un regroupement d'adolescents organisé par de jeunes adultes, les animateurs. L'analyse du collectif d'adolescents en tant que regroupement comme le suggère la sociologie de l'acteur réseau (Latour, 2006) permet de mettre en évidence les éléments qui interviennent dans la constitution du groupe. Dans le cas des CJS, ils sont multiples : les parents des jeunes pour les inciter à candidater, les établissements scolaires qui accueillent la présentation du projet au Québec, les associations locales qui font la promotion de la CJS dans le territoire, les institutions qui valorisent l'initiative et bien sûr les jeunes et les animateurs qui sont au cœur du regroupement.

À partir du moment où les adolescents démarrent l'expérience coopérative au début de l'été, leur rôle devient plus important. Au début, ils sont formés par les animateurs. Très vite, ils doivent définir des règles de fonctionnement collectif ce qui se traduit par la mise en place d'un règlement. Ils se répartissent aussi les responsabilités entre trois comités : marketing, finances et communication. Des responsables de comité ainsi qu'un président, un secrétaire et un trésorier sont désignés. Cette forme d'organisation est très régulièrement choisie même si certains animateurs disent ne pas l'imposer. De même, toutes les CJS ont un conseil d'administration.

Pour l'organisation de leurs groupes, les adolescents ont donc un pouvoir de décision important même si les formes d'organisation sont prévues par les adultes. Les organes de décision et les répartitions des responsabilités moins typiques, comme la mise en place de coprésidences par exemple, ne sont pas forcément encouragés. Un mode de fonctionnement collégial a cependant été mis en place à Maurepas en 2015, avec l'établissement d'une

⁵⁴ Voir par exemple : <http://www.ouest-france.fr/bretagne/Rennes-35000/Rennes-maurepas-les-jeunes-creent-leur-cooperative-ephemere-4413460>

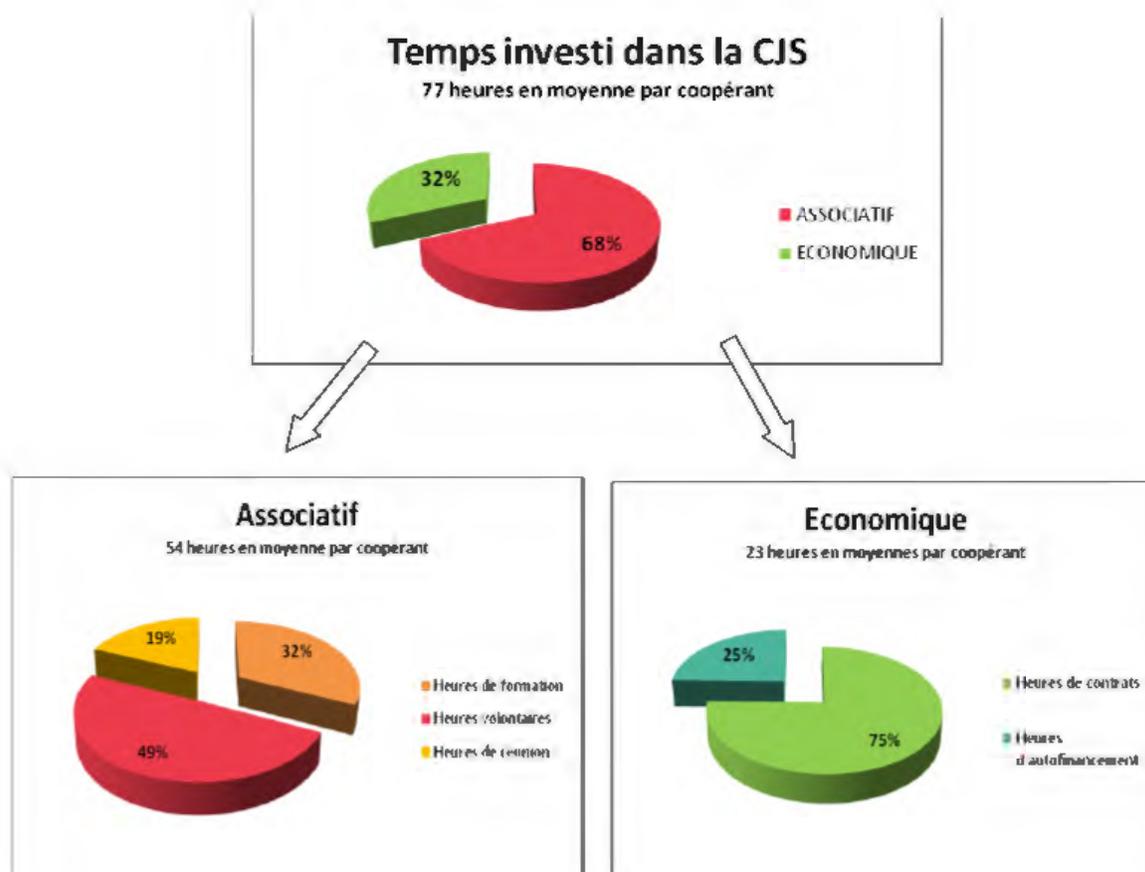
coprésidence. Même si le système d'organisation choisi est classique, tous les jeunes ont l'occasion d'exercer des responsabilités du fait du nombre de missions importantes à se répartir.

Le programme ne questionne pas particulièrement le rapport à la représentation des jeunes, mais que ceux-ci et les animateurs fonctionnent dans un cadre assez souple en présentant un fonctionnement effectif assez collégial même dans les cas où le choix affiché est hiérarchique. À Montréal, il y a une certaine forme de naturalisation de l'organisation du groupe à partir du schéma prescrit par le programme alors que les pratiques des jeunes, adolescents et animateurs sont plus flexibles.

La principale activité de la CJS concerne tout ce qui est associé aux prestations. Il s'agit de proposer des offres de services, de démarcher des clients, d'établir des devis, de réaliser les prestations, de produire des factures... Dans ces tâches, les jeunes sont aidés par les animateurs, mais ce sont bien les membres de la coopérative qui sont responsables de cette activité.

Les activités de la CJS ne sont pas uniquement composées de prestations et de gestion entrepreneuriale, mais comprennent aussi des pratiques de loisir et de formation. Les adolescents peuvent choisir d'organiser des activités collectives et les formations qu'ils souhaitent suivre, en lien avec les animateurs. Les animateurs ont parfois des idées d'actions à mener, mais tentent de laisser l'initiative aux jeunes comme me l'a expliqué un animateur d'un quartier à Montréal. À Rennes et à Montréal, j'ai observé la même diversité d'activités. Dans le bilan 2013 (voir extrait ci-après, figure 5.5) de la CJS de Maurepas, la division des tâches est expliquée entre temps associatif et temps économique avec le détail de chaque activité.

Figure 5.5 – Répartition du temps investi dans la CJS de Maurepas en 2013 (Source : bilan 2013, p.3)



Concernant l'argent gagné, les jeunes s'auto-organisent, car ce sont eux qui choisissent la manière de répartir les bénéfices de la coopérative. Certaines structures décident d'une répartition égale entre tous les coopérants. D'autres déterminent la répartition en fonction des contrats et heures réalisées. Le rôle des jeunes en la matière est donc assez actif. Les animateurs ont cependant le rôle de déconstruire les motivations financières individuelles de l'engagement dans la CJS et d'insister sur les apprentissages liés à l'expérience.

L'idée d'*empowerment* permet d'éclairer le processus évolutif d'implication des jeunes. Plusieurs critères posés par la *critical social theory of youth empowerment* pour identifier ces pratiques (Jennings et al, 2006) sont identifiables dans l'expérience de la CJS. La constitution d'un *environnement bienveillant* pour l'expérience de participation est visible au niveau de

la CJS sur la constitution d'un cadre structuré par les adultes durant l'année. Les jeunes sont aussi des *participants significatifs*, car ce sont eux qui s'occupent de la mise en place de la coopérative durant l'été. Les *pouvoirs entre les adultes et les jeunes* sont par ailleurs clairement établis, notamment du fait de l'implication annuelle des adultes et plutôt estivale des jeunes. *Les réflexions critiques sur les processus interpersonnels et sociopolitiques* sont aussi à noter du fait de la constitution d'un groupe entre les adolescents pouvant ainsi vivre une expérience collective, ainsi que leurs contacts avec des institutions en tant que partenaires ou clients de la coopérative. Le dernier critère posé par cette théorie est la *responsabilité individuelle et communautaire*. À ce dernier niveau, la CJS est formée par la communauté et invite les jeunes à proposer des services en direction de celle-ci.

L'idée éducative de la CJS et le processus associé que j'ai présenté sont dans l'ensemble le même dans les expériences que j'ai observées à Montréal et à Rennes. Même si cette dimension éducative est transférée de manière très proche à Rennes, notamment parce que les fondateurs de l'expérimentation y attachent de l'importance, la visée du programme prend des orientations particulières sur lesquelles il convient de se focaliser.

5.3.2 La découverte du monde du travail : dynamiques de professionnalisation et de précarisation dans le système rennais

Les jeunes mettent en commun des activités de travail d'été. Ils auraient potentiellement la possibilité de faire des jobs d'été chacun de leur côté, mais ils ont recours à cette modalité d'organisation du travail. Certains jeunes participent, car ils ont peu de réseaux professionnels et donc n'ont peut-être pas la possibilité d'exercer un travail l'été dans un cadre conventionnel. Ceci est visible à la fois à Maurepas et dans certains quartiers montréalais. La CJS peut ainsi constituer un emploi par défaut pour certains jeunes même si elle ne peut avoir la même fonction qu'un job d'été étant donné la faible rémunération.

À Montréal, certains jeunes sont aussi dans cette situation. D'autres participent à la coopérative pour apprendre à gérer une entreprise et ainsi enrichir leur expérience. De ce point de vue, la CJS dispose de traits assez proches de l'expérience du service civique en ce qui concerne le rapport à l'emploi. Le service civique est mis en place en France depuis 2011 et propose aux jeunes de s'impliquer dans des missions d'intérêt général dans des associations ou des collectivités, tout en recevant une faible indemnité. Les jeunes en font différents usages (Simonet, 2010 ; Becquet, 2011).

Pour les jeunes les plus favorisés, l'indemnité est l'occasion de s'impliquer à temps plein, mais n'est pas une ressource essentielle à leur vie donc le volontariat est vécu comme un *super bénévolat*. Il peut davantage correspondre à un *sous-emploi* pour les jeunes de milieux sociaux plus modestes qui assimilent leur volontariat à une activité professionnelle à laquelle ils n'ont pas eu accès par ailleurs.

En ce sens, il peut s'agir d'une certaine forme de précarisation de l'emploi de ces jeunes, particulièrement à Rennes où le dispositif est créé pour des jeunes de 16 à 18 ans, qui cherchent un premier emploi alors qu'au Québec, il est plutôt destiné à des adolescents à partir de 12 ans.

La CJS étant une expérience collective, les acteurs locaux peuvent choisir d'orienter la sélection du groupe en fonction d'objectifs différents quant à l'emploi. Certaines coopératives ne font pas de la rémunération des jeunes une priorité, dans la logique du dispositif national qui met en avant la dimension éducative. Pour d'autres, la CJS est plutôt

destinée aux jeunes éloignés de l'emploi, comme cela est le cas à Rennes et dans certaines expériences que j'ai rencontrées à Montréal. L'objectif peut ainsi être « d'offrir à des jeunes une première expérience de travail coopératif (...) Beaucoup de jeunes qui ne réussissent pas avoir des emplois d'été vont passer par là » comme l'explique une agente d'un Carrefour Jeunesse Emploi (CJE).

Selon les dynamiques locales, les jeunes qui participent à la CJS sont dans des situations sociales plus ou moins difficiles, selon les territoires d'action. Dans un quartier populaire de Montréal, une des membres du comité local explique que les jeunes correspondent à la population du quartier, mais que la composition de la CJS est mixte socialement :

« Mettons sur 15 jeunes, il y en a peut-être un ou deux qui sont de niveaux économiques plus élevés et le reste qui sont de niveaux économiques plus faible, ou en tout cas moyen ou moyennement tirant vers le faible ».

Selon le quartier dans laquelle la CJS intervient, les jeunes peuvent venir de familles plus aisées. Les CJS à Montréal sont en effet également développées dans des territoires variés qui comprennent notamment des quartiers assez favorisés.

L'expérience des CJS varie selon la situation sociale des jeunes et au niveau collectif selon le quartier dans lequel elle est développée. Cependant, pour tous les jeunes, la sélection pour constituer le groupe symbolise l'entrée dans le monde du travail. C'est effectivement lors d'un entretien de recrutement que les jeunes sont évalués comme l'explique une membre d'un comité local :

« Le recrutement c'est comme si tu allais dans une entrevue, c'est-à-dire : ``je dois me mettre de l'avant, je dois être capable de me vendre, de démontrer que j'ai une certaine maturité. `` Ça, c'est très intéressant parce que ça leur donne une première expérience aussi. Et quand ils ne sont pas pris, on les appelle et on leur dit pourquoi, ce qu'il y aurait à améliorer pour la prochaine fois s'il voulait être retenu comme candidat ».

La volonté de cibler les jeunes éloignés du monde du travail n'efface cependant pas nécessairement la dynamique éducative. La CJS rennaise incarne la double volonté de s'adresser à un public relativement en difficulté, tout comme certaines CJS montréalaises, mais que la partie pédagogique fait l'objet de beaucoup d'attentions de la part des acteurs du développement du dispositif.

Une dimension particulière quant au développement du rapport au travail des jeunes à Rennes réside aussi dans le statut proposé aux jeunes participants à la coopérative. Le dispositif est en effet traduit de manière spécifique, car une CAE s'occupe avec les jeunes de leur contrat d'entrepreneur-salarié ainsi que de la comptabilité de la CJS d'été. Au Québec, les jeunes n'ont pas de contrat étant travailleurs autonomes et ce sont les animateurs qui aident à la comptabilité sans qu'il y ait de système avec une autre coopérative.

La traduction rennaise du dispositif mettrait ainsi davantage en lien concrètement les jeunes de la CJS avec une entreprise coopérative réelle, la CAE, acteur de l'ESS, permettant certainement d'associer les compétences développées à ce secteur. Il faut donc noter une certaine dynamique de professionnalisation du statut des jeunes coopérants, qui sont assimilés à des salariés.

Le recours à un système informel comme c'est le cas au Québec a été écarté par les fondateurs de l'expérience à Rennes. Les coopérants de la CJS de Maurepas sont ainsi entrepreneurs – salariés de la CAE qui est responsable légalement de la CJS. Contrairement au Québec, la relation entre les coopérants rennais et le porteur juridique de la CJS, la CAE, est donc formalisée par un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise, outil également utilisé par les créateurs d'entreprises qui sont des adultes.

La principale différence entre les deux pays est qu'il n'est pas possible d'exercer une activité économique en France sans constitution préalable d'une entreprise ou sans contrat de travail. Le statut qui se rapproche le plus de celui de travailleur autonome est celui d'autoentrepreneur, mais il nécessite une déclaration préalable à l'État, ce qui n'est pas le cas au Québec.

Le choix de la CAE, acteurs de l'ESS, est également plus proche de la démarche des CJS que le statut d'auto entrepreneur. Ceci permet notamment aux jeunes de découvrir la vie entrepreneuriale à travers une coopérative ayant une activité permanente. Les jeunes sont salariés de cette coopérative, ils sont donc reconnus comme des travailleurs avec les droits associés (protection sociale, couverture maladie) tout en étant entrepreneurs autonomes du fait du statut d'entrepreneurs – salariés permis par les CAE.

Un autre intérêt du recours à la CAE est le fort développement du modèle du fait du réseau important des CAE. 32 CJS ont été constituées en 2016, toutes portées juridiquement par des

CAE. La systématisation du principe du portage juridique par les CAE permet une appropriation rapide du dispositif par ces acteurs, une formation est maintenant également adaptée à leur fonctionnement⁵⁵.

Ces avantages sont tempérés par une considération importante. Les CAE interviennent dans un territoire qui est beaucoup plus large que celui des territoires d'activité des CJS au Québec. De fait, ils ont une connaissance moins aboutie des problématiques locales comparative ment à des acteurs qui sont actifs au quotidien sur le lieu du développement de la CJS comme me l'a expliqué la coordinatrice nationale du programme en France. La traduction de la logique communautaire québécoise au projet de territoire en France est d'ailleurs une problématique remarquée du fait du positionnement de plusieurs des acteurs engagés dans le dispositif (comme je l'ai montré dans la section précédente).

La dimension éducative, qui est la plus mise en avant et qui a le plus d'intérêt visiblement dans la transformation des jeunes durant l'été, rencontre ainsi d'autres enjeux. Elle s'accompagne d'une organisation du travail des jeunes relativement précaire. Les adolescents reçoivent une très faible rémunération, généralement de 200 à 300 euros, à mettre en perspective avec leur projection possible dans la recherche d'un travail. Le ciblage des jeunes éloignés de l'emploi est une particularité rennaise, mais cette stratégie est aussi visible dans certaines coopératives montréalaises. Le rôle du statut d'entrepreneur-salarié duquel les jeunes peuvent bénéficier en France montre au contraire une forte professionnalisation du statut des jeunes coopérants. Une évolution importante du modèle réside ensuite dans les modifications des conditions d'âge des jeunes.

⁵⁵ www.cooperer.coop/wp-content/uploads/2017/05/appel-à-candidatures-formateurs_2017-1.pdf

5.3.3 Des jeunes élèves au Québec et des jeunes en recherche d'emploi en France

Le modèle de CJS développé à Rennes depuis 2013 est adressé aux jeunes de 16 à 18 ans alors qu'au Québec, il concerne les adolescents du secondaire (de 12 à 17 ans). En s'intéressant au cadre légal des CJS au Québec, certains éléments permettent d'expliquer les difficultés à répliquer le modèle en France auprès du même public adolescent.

En effet, une fois recrutés, individuellement, les jeunes réunis au sein de la coopérative bénéficient du statut de travailleur autonome au Québec. Ils sont donc leur propre employeur, les implications sont précisées dans le guide de formation des animateurs (p. 212) : « Les coopérants sont considérés comme des travailleurs autonomes ce qui implique qu'ils doivent avoir le droit de travailler et l'obligation de déclarer leurs revenus ». Chaque adolescent impliqué dans la CJS est donc travailleur autonome, statut qui ne nécessite pas de contrat ou de déclaration à une autorité et la CJS n'a pas d'existence légale. L'implication de coopérants de jeunes âges est ainsi possible à condition que le travail soit réalisé dans le respect du droit. Le travail des mineurs est en effet autorisé au Québec, sauf pendant les heures de classe pour les enfants de 16 ans révolus et moins du fait de l'obligation scolaire (Loi sur les normes du travail, Art.84.4). Les CJS se déroulant l'été, il n'y a pas de problèmes juridiques particuliers. Pour les enfants de moins de 14 ans, le travail est possible sous réserve de l'autorisation parentale écrite (Ibid, article 84.3). Enfin, pour tous les enfants, c'est-à-dire les personnes de moins de 18 ans, « il est interdit à un employeur de faire effectuer par un enfant un travail disproportionné à ses capacités ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique ou moral » (Ibid, article 84.2). Les jeunes étant travailleurs autonomes, ils sont leur propre employeur, mais la question de la nuisance au développement des mineurs du fait du travail est tout de même abordée dans le guide de formation des animateurs au Québec (p. 212).

Ces règles juridiques correspondent à des réalités pratiques quant au travail des jeunes d'âge secondaire qui est assez développé au Québec. En effet, 43 % des élèves du secondaire, qui constituent le public des CJS, exercent un emploi rémunéré en 2010-2011. Ce phénomène est visible à partir de 12 ans ; 38 % des jeunes occupant un emploi⁵⁶. La forme du travail

⁵⁶ <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/alimentation/sante-jeunes-secondaire1.pdf>

autonome n'est cependant pas très fréquente chez les mineurs : des données sur les jeunes de 15 ans montrent qu'ils ne sont que 3 % à mobiliser ce statut⁵⁷.

Le fait de mobiliser des jeunes d'âge secondaire pour travailler n'est ainsi pas inhabituel. C'est dans ce cadre global que s'inscrivent les CJS mêmes s'il s'agit d'expériences très spécifiques relevant du travail autonome, non-salarié et avec une implication à temps plein pendant l'été, ce qui diffère de petits travaux réalisés pendant l'année en complément de l'école. Le projet est plutôt mobilisé par les jeunes autour de 14 ans comme le précise la Fabrique entrepreneuriale dans le bilan 2012 des CJS :

«Au fil des années, nous remarquons que la moyenne d'âge des coopérants se stabilise à 14 ans. En effet, plus de 75 % des coopérants sont âgés de 13 à 15 ans. Il est clair que le projet CJS répond aux attentes des jeunes de cet âge en leur offrant une opportunité de développer une première expérience de travail et d'ainsi faire leurs premiers pas dans le monde adulte.»

Finalement, au Québec, l'enjeu prioritaire peut être d'apprendre à gérer une entreprise, mais les jeunes sont encore assez éloignés de leur insertion professionnelle à temps complet. À 14 ans, ils ont encore le temps de réfléchir quelques années avant de se fixer une destinée professionnelle.

Le ciblage d'un public assez jeune est aussi visible dans les stratégies de recrutement des jeunes. Les CJS rencontrées à Montréal m'ont en effet expliqué réaliser des tournées dans les écoles secondaires, qui sont généralement fréquentées par les jeunes jusqu'à 16 ans, voire 17 ans. Ce processus permet de diffuser l'information aux jeunes et de réaliser une récolte de contacts de potentiels participants qui sont ensuite invités aux entretiens de sélection. Ce processus n'a pas été développé dans l'expérience à laquelle je me suis intéressée en France. À Rennes, pour correspondre au droit du travail, les CJS ne peuvent accueillir que des jeunes de 16 à 18 ans. Ceci est dû à une spécificité législative française ; le travail des jeunes de 14 à 16 ans est interdit sauf pas dérogation obtenue auprès de l'Inspection du travail. Pour les premières années de développement des CJS, cette possibilité de demander l'autorisation à l'Inspection du travail a été écartée du fait de la lourdeur administrative que cela impliquerait,

p.62

⁵⁷ <http://www.stat.gouv.qc.ca/jeunesse/dossiers/travail/travail.htm#>

mais l'objectif de permettre aux jeunes de 14 ans à 16 ans reste tout de même une ambition selon la première coordinatrice du comité local.

Les groupes constitués depuis 2013 sont ainsi plus homogènes en France du fait des critères d'âge mis en place. La moyenne d'âge est ainsi de 17 ans en 2015 (document de bilan obtenu auprès de coopérer pour entreprendre). Selon les acteurs rennais, le fait de ne fonctionner qu'avec des jeunes de 16 à 18 ans ne facilite pas la réalisation des objectifs d'éducation du dispositif. Autrement dit, quand les adolescents sont plus jeunes et qu'ils sont moins en âge de travailler, leur implication éducative dans une CJS est certainement facilitée.

La responsable actuelle du pôle de l'ESS fait remarquer que les jeunes qui sont proches de 18 ans sont plus à la recherche d'argent :

«On veut cibler un public un peu plus jeune, plus des 16 ans. Parce que pour la CJS, on va recruter des jeunes de 16 à 18 ans et on voit qu'il y a un problème au niveau économique, justement, pour ceux qui ont 18 ans, parce qu'ils sont plus à la recherche d'argent. Donc, on veut peut-être recruter des personnes qui ont 16 ans... parce qu'après, au niveau des CJS, au Québec, le public, c'est un public plus jeune, comparé à la France.»

Le fait d'avoir choisi de reproduire l'expérience pour des jeunes de 16 à 18 ans en France amène ainsi un rapport différent à l'implication en CJS. En effet, l'argent joue déjà un rôle plus important à cet âge et la nécessité de s'insérer professionnellement est plus présente. Les jeunes mobilisés en France étant plus âgés, l'expérience pourrait davantage se substituer au «job d'été» exercé par certains adolescents et ainsi devenir un «travail par substitution» (Simonet, 2010), quand, au Québec, la dynamique éducative serait plus forte. En France, le travail étant interdit sauf dérogations en dessous de 16 ans comme je l'ai expliqué, les adolescents concernés par l'emploi ont normalement entre 16 et 18 ans, cible du public CJS. Aucune statistique n'est disponible sur l'effectivité du travail des mineurs, les données primaires des enquêtes de l'INSEE étant récoltées par tranche d'âge (15-24 ans pour ce qui m'intéresse)⁵⁸. Les chiffres sur l'âge des autoentrepreneurs, statut le plus proche du travail autonome québécois, comprennent en revanche une spécification pour les mineurs qui constituent 2 % de l'effectif total en 2014⁵⁹, c'est-à-dire une part très faible.

⁵⁸ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2850098?sommaire=2841366>

⁵⁹ <http://www.auto-entrepreneur.fr/actualite/de-2014-a-2015-quels-chiffres-pour-lauto-entreprise/>

J'ai montré dans les paragraphes précédents le rapport très différent que le dispositif CJS entretenait aux politiques publiques en France et au Québec, mais le phénomène du changement d'âge reste l'évolution explicite la plus marquante dans la modélisation de l'expérience. C'est également l'élément qui rend la comparaison entre les groupes de CJS à Montréal et la CJS de Maurepas assez difficile. Ces expériences interviennent à des temporalités différentes dans la vie des jeunes participants.

Le dernier élément qui caractérise la pédagogie développée en CJS est la modélisation d'une expérience sur des temporalités propres pour chacune des parties prenantes. Cette logique marquant l'intervention éducative est aussi globalement reprise à Renens.

5.3.4 La place permanente des adultes, l'expérience éphémère des jeunes

Les CJS voient en effet intervenir des acteurs à des périodes différentes : durant l'été uniquement pour les adolescents, deux mois de plus – en mai et juin – pour les animateurs et toute l'année pour le comité local. Dans le modèle généralisé, les jeunes ont ainsi un rôle très actif durant l'été, qui s'accroît au vu de la progression de l'expérience. Les jeunes prennent en effet des responsabilités, car ils sont tous membres de l'un des comités de la coopérative et peuvent être dirigeants de la coopérative ou responsables d'un comité.

Les animateurs guident fortement ces engagements, les jeunes sont plutôt considérés comme public du dispositif, même si leurs rôles sont formellement définis dans l'organisation du collectif. Au niveau du groupe, c'est eux qui sont identifiés par les partenaires extérieurs de la coopérative comme membres de la CJS, ils démarchent les entreprises, les collectivités et les particuliers et réalisent les prestations. Ils sont donc pleinement acteurs de ce point de vue.

Durant le reste de l'année, la CJS n'existe pas. Les comités locaux peuvent se réunir pour faire le bilan de la saison, mais il n'y a pas nécessairement de jeunes qui sont impliqués dans ces rencontres. Le guide de démarrage pour les comités locaux de la Fabrique entrepreneuriale (p.14) suggère qu'« il est d'autre part possible, et souhaitable, d'inviter des coopérants à assister à une ou deux rencontres du comité local... ».

Dans la pratique des comités locaux rencontrés à Montréal, cette démarche n'est jamais engagée. À Rennes, cela n'est pas le cas non plus. Ce sont donc les adultes qui s'occupent de préparer et d'établir le bilan de la CJS durant l'année pour les jeunes. Cette forme d'organisation montre que les jeunes sont essentiellement considérés comme destinataires du dispositif.

Leur rôle d'acteur est réel au vu de l'expérience de l'été, mais les adultes jouent un rôle important de structuration de la coopérative, qui va au-delà de la définition du cadre. En effet, durant l'année, c'est le comité local qui démarche les partenaires financiers et qui choisit les animateurs, qui ont un rôle déterminant dans l'engagement des jeunes l'été. Toutes les dimensions logistiques, administratives et financières sont gérées durant l'année pour faciliter le rôle des jeunes l'été. Ceci s'explique par la volonté d'organiser une expérience

courte d'implication des jeunes pendant deux mois, où le temps passe très vite. Les coopérants vivent donc une expérience collective relativement simplifiée, justifiée par la volonté éducative du projet.

Deux éléments permettent d'expliquer l'importance de la participation des adolescents malgré le caractère éphémère de la CJS : le lien entre animateurs et jeunes ainsi que la méthode développée (Céroux et Crépin, 2014). Le travail régulier entre les jeunes et les animateurs comporte des tâches d'importance comme le développement d'activités rémunératrices permettant de constituer des financements pour la coopérative. La valorisation des actions menées à travers la rencontre d'ouverture et de fermeture de la coopérative est d'ailleurs très mise en avant. Le suivi de la méthode de projet formalisé par les coordonnateurs du dispositif est également un facteur qui facilite la place des adolescents aussi bien au niveau de l'élaboration de la coopérative (détermination des activités, répartition des rôles, des équipes), de sa mise en place (démarchage des clients, élaboration des devis et factures, réalisation des contrats) et de son évaluation (conseils d'administration, réunion de clôture). Ceci constitue le modèle qui prévoit donc une place courte, deux mois, et éphémère pour les jeunes. Dans la mise en œuvre des CJS, certaines implications des adolescents et des animateurs sont cependant de plus longue durée. Ceci est visible au Québec comme en France même si les modalités que j'ai pu observer ne sont pas les mêmes.

Au Québec, certaines CJS sont mises en place durant toute l'année, mais il s'agit de plus petits groupes, cinq personnes environ et qui nécessitent autant de moyens financiers que pour le groupe de quinze adolescents d'été. J'ai rencontré une des CJS développées l'été et à l'année à Montréal et l'animatrice m'expliquait qu'il s'agissait d'une partie du groupe d'adolescent de l'été qui poursuivait son implication le reste de l'année. Pour autant, selon elle, l'expérience est très différente, car les jeunes ne sont pas présents à temps plein comme l'été, la dynamique de groupe n'est ainsi pas la même. L'expérience ne manque pas d'intérêt, car les jeunes peuvent poursuivre leurs engagements, mais le fait que les moyens nécessaires pour un nombre restreint de jeunes soient si importants empêche la multiplication de ce type d'expérience. L'intensité du travail d'été ne peut par ailleurs être reproduite sur l'ensemble de l'année. La Fabrique entrepreneuriale n'encourage donc pas particulièrement ce type d'initiatives. Le caractère permanent d'une CJS poserait aussi la question de la substitution

au travail pour des adolescents qui travailleraient dans la coopérative toute l'année en obtenant une rémunération assez faible.

Un autre moyen pour certains jeunes de poursuivre leurs engagements est de devenir animateurs, soit quand ils sont étudiants à l'enseignement collégial ou universitaire au Québec pour que la coopérative obtienne le financement fédéral et/ou provincial, soit sous d'autres formes. J'ai en effet pu rencontrer une CJS à Montréal où une ancienne membre de la coopérative, encore à l'école secondaire, était recrutée à temps partiel pour l'été afin d'appuyer les animateurs étudiants dans leurs missions. Dans ce cas, elle ne se substitue pas aux deux animateurs, mais elle complète leur rôle, en ayant l'expérience de la CJS de l'année précédente et en étant d'un âge plus proche des jeunes de la CJS de l'année en cours.

En France, le fait d'avoir été membre ou animateur d'une CJS est aussi un élément qui est mis en avant dans les offres de postes publiés pour l'animation du réseau national, donc une certaine continuité pour les jeunes pourrait se mettre en place. Par ailleurs, l'animation nationale des CJS opérée par Coopérer pour Entreprendre tente d'inclure les jeunes dans le cadre des rencontres nationales des CJS. Plusieurs d'entre eux ont ainsi participé activement en 2016 et en 2015 aux rencontres d'une journée proposée aux différents acteurs des CJS : membres de comités locaux, animateurs, jeunes et personnes intéressées par l'initiative. Les jeunes ont pu assister aux échanges et également intervenir dans le cadre de tables rondes et d'ateliers proposés aux autres participants.

Même si d'apparence l'implication en CJS ne dure que deux mois, il est bien nécessaire de penser cet engagement comme un processus (Sawicki et Siméant, 2009 ; Becquet, 2013). On observe dès lors que des parcours se créent au sein du réseau des CJS entre jeunes coopérants, animateurs, témoin de l'expertise de terrain... Les quelques exemples donnés montrent qu'une expérience de deux mois peut activer des carrières (Fillieule, 2001). L'implication dans la CJS correspond ainsi à une séquence qui peut servir de base à des expériences futures pour les participants (Agrikoliansky, 2017).

Ils y développent aussi des savoirs qu'ils vont être amenés à mobiliser dans d'autres cadres. Les adolescents apprennent par exemple à planifier des actions et obtenir des financements, s'organiser collectivement et mettre en place des activités. Ils sont ainsi formés par la pratique à ce qui peut être une « démarche projet » (Bréchet et al, 2009). Ces compétences concrètes

sont reconnues par les adolescents interrogés par Emmanuelle Maunaye dans le cadre de l'enquête menée sur le groupe d'adolescents de la CJS en 2015. Certains expliquent que cela fait évoluer leurs rapports aux enseignements académiques. C'est le cas de Zachary (17 ans), qui entre en première d'un bac pro vente et envisage maintenant autrement les cours de comptabilité : «En seconde, je négligeais ce cours, mais il ne faut pas. En gros, si tu ne sais pas calculer, tu ne sais rien. C'est la base»» (Maunaye et Poisson, 2017).

Cet *esprit d'entreprise* ainsi développé et remobilisé notamment dans le cadre académique est complémentaire de l'*esprit d'entreprendre* qui concerne donc davantage les savoir-être. Emmanuelle Maunaye a pu montrer combien les adolescents qu'elles avaient interrogés considèrent que leur participation à la CJS les aide à prendre confiance et à «grandir». Une des jeunes rencontrées, Rokia (17 ans), explique ce changement personnel : «Avant, je ne prenais pas trop la parole, je n'aimais pas trop m'exprimer, mais maintenant je suis capable de tout» (cité dans Maunaye et Poisson, 2017).

Le changement d'attitude des jeunes dans l'intervalle des deux mois est d'ailleurs souvent mentionné par le groupe des fondateurs lors des entretiens que j'ai menés. En effet, ceux-ci ont assez peu de liens avec les jeunes, mais se rendent pour certains aux événements d'ouverture de la CJS et à sa clôture, ils témoignent alors remarquer de réels changements dans la construction des discours des jeunes participants. Dans le dispositif CJS, la place des jeunes est relativement éphémère même si certains d'entre eux poursuivent l'aventure par différents moyens.

5.3.5 De l'expérience transnationale à Rennes à l'autonomisation du modèle des CJS en France

J'ai interrogé les différents enquêtés sur la manière dont l'expérience rennaise avait été développée à partir du modèle québécois. Il s'agit essentiellement d'un travail d'adaptation des documents de formations des animateurs et du cahier des charges des CJS, destinés aux acteurs locaux. Les fondateurs sont plusieurs à avoir rencontré une CJS lors d'un été, mais cet élément est marginal par rapport à l'importance du travail réalisé sur la documentation écrite. Le lien fort qui unit les CJS au Québec et à Rennes tendrait peut-être à s'atténuer, ou n'aurait pas forcément été transmis et intégré localement en France. Éva explique son avis à ce sujet :

« Il n'y a pas conscience de la CJS de Maurepas qu'il y a un lien avec le Québec. C'est là où pour moi par la suite, il faut vraiment qu'il y ait une structure CJS monde dans laquelle la Fabrique pilote et a sa place avec d'autres CJS de France et ailleurs. Sinon on a une déperdition du poids du lien et de l'histoire. Ils savent que le projet vient du Québec parce que ça, on l'a dit, redit, mais que ce soit un transfert de savoir-faire, qu'il y ait toujours un contrat ou une adhésion, ça ils ne le savent pas forcément. Moi je peux le dire, mais je suis peut-être la seule. Et je ne suis même pas sûre que, y compris dans les responsables des comités locaux, les gens sachent. »

À Rennes, quand j'échange avec le pôle de l'ESS en 2016, soit trois ans après le développement de la première CJS, l'existence d'un contrat de partenariat entre la Fabrique entrepreneuriale (Québec) et coopérer pour entreprendre (France) n'est pas connu. En interrogeant différentes CJS à Montréal, je me suis également rendu compte que, pour les personnes rencontrées, le système de CJS est québécois. Certaines ont conscience qu'il existe des CJS en France depuis peu, mais n'ont pas vraiment de connaissances à ce sujet. La coordinatrice d'une nouvelle CJS montréalaise m'a cependant relaté que l'existence de CJS en France lui avait été présentée par la Fabrique entrepreneuriale. Le fait que le modèle se soit exporté en France pourrait ainsi être mobilisé pour valoriser le succès de l'initiative dans une logique de renforcement du système au Québec également.

J'ai ainsi constaté que le lien entre les premières CJS françaises et le modèle au Québec changeait de formes progressivement. En effet, au démarrage de l'initiative en 2013, les CJS

bretannes sont partie intégrante de l'animation des CJS québécoises même si elles présentent des spécificités du fait du développement en France. Au Québec, l'animation locale du réseau des CJS est confiée à des organismes régionaux de développement (ORD). Il s'agit de structures existantes qui forment les animateurs de CJS et qui accompagnent les comités locaux. La structuration du réseau fait ainsi intervenir quatre acteurs majoritairement au Québec : la Fabrique entrepreneuriale, les ORD, les comités locaux et les CJS. En 2013 et 2014, pour les premières CJS implantées en France, l'expérimentation est pilotée par l'équivalent d'un ORD : Coopérer Pour Entreprendre. Du point de vue du système mis en place, les premières années ont une identité franco-québécoise très claire. À partir de 2015, un système national en France commence à se structurer. Le lien avec le Québec demeure jusqu'en 2016, car des formateurs pour les animateurs se rendent encore en France dans le cadre des formations.

Le modèle d'animation du réseau des CJS en France dispose également de principes d'actions propres qui ne sont pas forcément inspirés du Québec. À partir de 2015, une rencontre nationale des CJS est ainsi organisée à Paris à la fin de la saison, en décembre. La taille réduite de l'espace géographique français permet la mise en place d'un tel événement plus facile qu'au Québec où ceci n'est pas développé. L'animation nationale s'est aussi constituée avec des comités nationaux pour influencer les orientations globales du programme au côté de l'équipe permanente qui anime le réseau des CJS. Plusieurs questions se posent actuellement sur la suite de la structuration du réseau. Une des préoccupations est notamment l'autonomisation du programme, du fait de son portage actuel par Coopérer pour Entreprendre, le réseau des CAE. En 2017, l'équipe des salariés de Coopérer pour Entreprendre est en effet constitué de trois personnes sur sept qui s'occupent des CJS. Ce programme occupe donc une grande partie de l'activité et dispose d'une identité forte. Ce questionnement fait écho à un phénomène relativement proche au Québec. À l'origine, c'était le réseau de la coopération du travail du Québec qui pilotait le programme. Il s'agissait ainsi d'une organisation généraliste faisant la programmation du fait coopératif sur le territoire national. À partir de 2015, une structure spécifique a été créée et orientée vers l'éducation à l'entrepreneuriat : la Fabrique entrepreneuriale.

L'animation de réseau se met aussi en place localement en France. Un comité départemental dans les Côtes-d'Armor est par exemple constitué. Un comité inter-CJS au niveau de la ville à Rennes est aussi organisé en 2016.

5.4 Synthèse

Tableau 5.3 – Comparaison entre le modèle des CJS au Québec et à Rennes

CJS	CJS au Québec	CJS à Rennes
Pédagogie	Éducation secondaire	Éducation des adolescents
Animateurs médiateurs	Animateurs étudiants	Animateurs professionnels
Comité local	Coordination Organisations communautaire	Coordination CAE + Pôle ESS + association de jeunesse
Territoire	Indifférent	Quartier prioritaire
Statut des jeunes	Travailleur autonome	Entrepreneur-salarié
Politiques publiques	Jeunesse et travail	Ville, ESS, Jeunesse
Local	Pièce d'un OCJ	Local autonome

Dans ce chapitre, je me suis intéressé au développement des CJS à Rennes, en Bretagne et en France. La première CJS mise en place en 2013 à Rennes a d'abord permis d'expérimenter un nouveau modèle. Pour le groupe des fondateurs de l'expérience, il s'agissait en effet d'intégrer les éléments du modèle québécois pour les traduire dans leur contexte d'action à Rennes et en Bretagne (voir dans le tableau 5.3 ci-dessus les différences fondamentales entre les CJS au Québec et la CJS à Rennes). Ce processus de traduction est facilité par le fait que le modèle d'origine est décrit dans plusieurs documents et a été bonifié au fur et à mesure des années. Les développeurs rennais ont ainsi accès à ces ressources. La traductibilité des CJS québécoises à Rennes est également assurée du fait de l'existence d'animateurs dans le dispositif, acteurs qui diffusent le modèle québécois et sa remodelisation rennaise auprès des jeunes et de la communauté locale lors de la première année. Cette création d'une expérience de CJS hors du Québec n'est par ailleurs pas nouvelle étant donné que l'organisme qui gère le programme initialement est souvent sollicité pour diffuser son expertise à l'étranger. Ceci étant dit, aucune expérience n'a été aussi aboutie que celle développée à Rennes, que ce soit en Bretagne ou en France. Ceci est explicable par la complémentarité des savoirs dont dispose

le groupe rennais initiateur de l'expérience, sa forte implication et les liens particuliers créés avec les porteurs originaux de l'initiative au Québec.

En ce qui concerne l'émergence d'un nouveau modèle en France à proprement parler, différents éléments ressortent de mes analyses. La dimension pédagogique des CJS est appliquée de manière très proche de celle qui s'exerce au Québec. Ceci se manifeste par la mise en place d'un *groupement* ayant vocation à éduquer les adolescents à l'entrepreneuriat. Celui-ci est actif toute l'année comme au Québec avec des phases d'implication structurées entre les différents acteurs, certaines étant dédiées au comité local, aux animateurs et aux jeunes coopérants. Toutes ces structures agissent de manière dynamique pour former *un acteur qui les met en réseau* : le système CJS. La volonté de découverte du monde du travail, par la promotion d'un engagement volontaire, est aussi transcrite de manière très fidèle par rapport au cadre original pour les jeunes coopérants. Cet enjeu éducatif qui vise aussi les animateurs étudiants au Québec n'est cependant pas repris en France à ce niveau. Ce sont en effet des animateurs professionnels qui sont recrutés pour un contrat court dans l'expérience en France. Le recours à des contrats précaires pour les animateurs semble assez paradoxal par rapport à la volonté de soutenir une forme de travail différent pour les jeunes coopérants, dans le cadre coopératif. L'inadéquation entre les propres conditions de travail des animateurs et leurs volontés militantes de changement sont cependant assez répandues dans le monde de l'animation en France (Lebon, 2013). Dans le cadre de l'expérience CJS, il arrive cependant que certains animateurs soient aussi salariés de structures jeunesse du territoire, ce qui permet une continuité de l'intervention.

Le principal changement visible à première vue dans le modèle, dû au contexte particulier du droit du travail des enfants en France, concerne l'âge des jeunes coopérants, d'âge secondaire premier degré au Québec et d'âge secondaire deuxième degré en France. Si ceci ne modifie pas les principes initiaux du dispositif, cela fait évoluer la question du rapport à l'argent et au travail induit par le recrutement de jeunes plus âgés en France. Leur implication pourrait être perçue comme une sorte de *travail par substitution* au job d'été que les jeunes exercent à cet âge, même si qualifier cette dynamique comme telle nécessiterait de disposer de données plus larges sur la part de jeunes de 16 à 18 ans qui travaillent l'été dans des cadres salariés classiques. Le système mis en place en France présente cependant l'intérêt de considérer les

jeunes comme des entrepreneurs salariés, c'est-à-dire qu'ils bénéficient des protections du droit du travail, là où au Québec ils sont travailleurs autonomes (le modèle le plus proche en France serait l'autoentrepreneuriat). L'expérimentation bretonne a ainsi aussi insisté sur la reconnaissance des jeunes comme des travailleurs coopératifs pleinement reconnus à ce titre. Au niveau du rapport à l'engagement, c'est également une reproduction efficace du modèle québécois qui est à l'œuvre : un temps intense et court d'engagement pour les jeunes avec l'amorçage d'éventuelles carrières.

La diffusion du modèle des CJS à Rennes et en Bretagne est un succès pour l'ensemble des acteurs rencontrés. À partir de ces premières expériences, le système propre à la France se stabilise progressivement. Il est ainsi question des liens entre les CJS en France et au Québec. Les expériences québécoises sont mobilisées différemment au niveau de la promotion du modèle en France quatre ans après l'émergence des premières CJS. L'héritage québécois est ainsi parfois mentionné. Des relations entre les CJS des deux espaces géographiques sont envisagées même si ce n'est pas encore tout à fait mis en place à l'heure actuelle.

Dans le processus de transfert, les pratiques communautaires ont plus de difficultés à s'adapter au contexte rennais. Dans le modèle CJS à Montréal, les organisations communautaires de jeunesse s'impliquent en effet particulièrement pour mobiliser les différents acteurs de leur territoire d'intervention ainsi que les jeunes qui y vivent. Ceci est réalisé par le comité local qui est issu de la communauté. À Rennes, le comité local constitue un espace de concertation pour les organisations de la collectivité. La notion de communauté est difficile à reproduire dans ce contexte. Ainsi, les acteurs qui mobilisent les territoires n'ont pas nécessairement d'ancrage local, mais interviennent sur des ensembles plus larges. L'organisation de la CJS locale de Maurepas est finalement assurée par un comité local assez éloigné du quartier de mise en œuvre. Cette observation peut être tempérée par la création de l'acteur dédié à la CJS, qui voit des moyens propres mis à sa disposition, notamment par l'embauche des animateurs d'été. La difficile intégration des principes de l'intervention communautaire est également visible dans le rôle des institutions. Celles-ci soutiennent les CJS au titre des politiques de l'emploi et de l'action communautaire au Québec alors qu'en France la dimension d'insertion des jeunes est privilégiée. Dans les deux cas, les politiques

publiques dans lesquelles s'inscrivent les actions des CJS sont multiples ; il s'agit ainsi d'un projet qui intègre différentes interventions publiques.

CHAPITRE 6 : L'évolution des logiques d'intervention auprès des collectifs d'adolescents

Ce dernier chapitre se fonde sur la comparaison locale entre les études de cas de CJS et de JA, où j'ai particulièrement intégré les éléments de mon enquête québécoise. Je propose certaines analyses sur l'évolution du système local et des interventions qui permettent de soutenir les collectifs d'adolescents. Mon premier intérêt concerne le rôle des transferts d'initiatives associatives sur l'évolution des politiques publiques. La CJS est effectivement importée du Québec et est ancrée dans l'idée communautaire qui tente de se développer à Rennes. La comparaison de cette expérience au caractère global de la JA est aussi riche d'enseignement (6.1). Une autre question posée par la CJS est l'entrée de nouveaux acteurs pour accompagner les adolescents. J'explique les apports et limites de cette démarche d'intensification des réseaux structurant l'engagement des adolescents en collectif (6.2). Je termine en proposant des réflexions sur les formes d'engagement et l'adaptation des cadres à celles-ci. L'idée que l'engagement des jeunes prend des formes nouvelles est maintenant bien ancrée dans la littérature et dans le discours des acteurs. J'essaye d'approfondir ceci pour expliquer la manière dont l'action de dispositifs de soutien aux collectifs de jeunes s'adapte aux aspirations des adolescents (6.3).

6.1 Les transferts d'actions associatives vers les politiques publiques

J'ai travaillé à partir du concept de transfert de politiques (Delpeuch, 2008 ; 2009). Je l'ai mobilisé dans la perspective particulière de la traduction (Callon, 1986) et du transcodage (Lascoumes, 1996), considérant que pour comprendre le processus transnational du transfert, il est nécessaire de s'intéresser à l'appropriation du modèle dans le contexte de destination. La particularité de mon approche est de se focaliser sur des expériences locales avec une circulation entre Rennes, la Bretagne, Montréal et le Québec. Je me suis donc plutôt intéressé à des expériences translocales que transnationales. Le transfert des politiques publiques est aussi très orienté vers l'étude de l'action des autorités. J'ai mis en avant de mon côté le rôle central de la société civile et des écrits dans le développement de solutions d'actions publiques au niveau local. En me focalisant sur des expériences locales et en essayant de trouver des éléments d'explications issues d'éléments plus globaux, transnationaux ou

translocaux, je pense pouvoir rendre compte de manière plus complexe des différents niveaux de transfert. En ce sens, mon travail s'inscrit dans une perspective totalement différente de l'idée originale du transfert des politiques publiques, même si l'expérience de la CJS que j'ai étudiée est par exemple considérée comme relevant d'un transfert par les acteurs rennais. Il m'importe plutôt de comprendre la traduction de dispositif dans un système local et d'emprunter certains éléments aux travaux sur les transferts, notamment en matière de rôle des acteurs dans les processus. L'orientation de mes réflexions sur le transfert met en évidence deux points centraux. D'une part, l'expérience transnationale de CJS et le caractère global de la JA rennais permettent d'expliquer l'intégration des forces étrangères dans les pratiques collectives adolescentes (6.1.1). D'autre part, le transfert des CJS induit de nouvelles modalités d'action sur lesquels je propose de revenir (6.1.2).

6.1.1 L'intégration locale des forces extérieures dans les pratiques collectives adolescentes

Les deux systèmes de soutien à l'action collective sont à situer du point de vue des normes associatives et coopératives (6.1.1.1). J'ai aussi constaté des importances variables des écritures dans les deux expériences (6.1.1.2) ainsi que des singularités dans la constitution juridique des deux systèmes (6.1.1.3).

6.1.1.1 L'idée d'association comme norme commune à la participation collective

Les cadres d'action que j'ai analysés s'appuient en partie sur des idées qui circulent internationalement. Le fait de soutenir l'implication active des enfants et des jeunes est en effet un élément promu dans les politiques publiques d'espaces géographiques très variés (Hart, 2013). Ceci est aussi visible dans la promotion des enfants comme sujets de droit plutôt qu'objet de droit, conception qui s'est imposée au cours des trente dernières années (Youf, 2002). Dans le développement des CJS et des JA, on retrouve ainsi les idées de construction active de la citoyenneté, de responsabilisation des adolescents.

Les deux expériences trouvent en fait des échos dans la convention relative aux droits de l'enfant (CDE) qui promeut notamment les droits à participer des enfants avec des

possibilités d'actions collectives et le support à leurs expressions. Le droit à participer reconnu par l'expression de la libre opinion (article 12) dans la CDE trouve en effet sa traduction collective dans la liberté de s'associer énoncée dans ce même texte (article 15). La CDE est cependant explicitement liée au développement des juniors associations en France alors qu'il n'y a pas de liens avec l'émergence des CJS ni au Québec ni en France. Au niveau des JA, le dispositif s'est développé pour répondre à deux enjeux principaux : faciliter le renouvellement associatif, intérêt des associations d'éducation populaire ; soutenir les initiatives de jeunes, intérêt des pouvoirs publics (Rizet, 2009). La CDE a servi de support au développement d'un tel dispositif, mais l'objectif central pour les fondateurs du RNJA n'était pas de décliner le droit d'association promu par le droit international en France. Les JA sont cependant bien ancrées dans le développement de la CDE, car le système est valorisé auprès des Nations-Unies lors des rapports qui sont remis par l'État pour rendre compte des avancées en matière des droits de l'enfant en France. Le raisonnement en termes de transfert d'instrument (Halpern et Le Galès, 2008 ; Lascoumes et Simard, 2011) peut aider à situer cette perspective (Dumoulin et Saurugger, 2010). Pour le cas des juniors associations, il ne s'agit pas d'un transfert direct d'instrument. La CDE est mobilisée comme instrument pour soutenir un changement politique concernant le droit d'association des mineurs en France. Sa mobilisation est articulée à la création d'un nouvel instrument national, les juniors associations.

Concernant les CJS, la dynamique est tout autre. C'est l'instrument CJS du Québec qui est transféré pour créer un nouvel instrument CJS en France. Il s'agit en somme du même instrument qui trouve une nouvelle existence dans le cadre français. Pour ce deuxième cas, il s'agit ainsi d'un transfert dur d'un instrument politique, correspondant à un ensemble de pratiques et de structures (Stone, 2001 ; 2012). Ceci est ainsi très différent de la diffusion de norme comme celle véhiculée par la CDE concernant le droit d'association. Dans la mesure où les CJS encouragent la formation de collectifs d'adolescents avec une part d'activité bénévole très importante, elles peuvent cependant correspondre à l'exercice du droit d'association, même si ce n'est pas un élément promu par le dispositif. Je me suis d'ailleurs interrogé sur la diffusion des normes du travail pour les adolescents d'après le droit international, car il est vrai que l'absence de liens avec la CDE à ce sujet est un élément

intrigant. Une part d'explication vient de la conception négative du travail dans la CDE ; elle est en effet orientée vers l'interdiction du travail des enfants, du fait de la nécessaire protection de cette population en la matière, notamment dans les pays du Sud. Par ailleurs, un autre élément concerne l'absence de reconnaissance du droit du travail dans l'organisation politique : en France, il n'est par exemple pas mentionné dans la constitution malgré son importance (Meda, 2012).

Les expériences locales intègrent également des écrits qui proviennent de l'international.

6.1.1.2 Les communications écrites translocales et transnationales

Pour la CJS comme pour la JA, les documents écrits revêtent une importance certaine. Cependant, la nature et les usages des textes s'avèrent différents.

Concernant la CJS, les écrits de la Fabrique entrepreneuriale sont fondamentaux dans la diffusion du modèle, car ils le rendent traductible. Sans ces outils, la compréhension des CJS aurait probablement été beaucoup plus complexe, coûteuse et longue pour le groupe des fondateurs rennais. L'écrit dans ce cas est utilisé pour décliner le modèle à Rennes. Étant donné qu'il s'agit déjà d'un programme ayant vocation à être décliné localement, la dimension étrangère est certes importante, mais modérément. Tous les acteurs qui souhaitent développer une CJS, que ce soit au Québec ou en France, doivent adapter le programme à leur contexte d'intervention. C'est ainsi que les promoteurs de l'initiative en France ont eu dû travailler sur un système propre au contexte national.

Au niveau de la JA, l'expertise étrangère joue un rôle dans l'émergence du RNJA en 1998 et dans les évolutions législatives relatives au contrat d'association. La dimension transnationale des juniors associations repose sur la CDE et est donc très différente comparativement à la CJS. En effet, il s'agit de directives générales qui invitent les États à légiférer pour que les droits des enfants soient protégés, notamment concernant leurs participations et leurs libertés d'association.

Localement, la JA étudiée ne mentionne pas le rôle de la CDE sur son engagement. Le RNJA poursuit le travail de promotion de la liberté d'association des adolescents en participant à l'élaboration des rapports de suivi de la mise en œuvre de la CDE qui sont remis aux Nations-

Unies. Un lien au droit d'association des enfants à l'échelle globale est donc visible. Ceci permet de s'intéresser aux pratiques à l'œuvre dans d'autres pays.

Dans la CJS, les échanges entre les Français et les Québécois sont structurés par un contrat de partenariat pour que les outils de la Fabrique entrepreneuriale puissent être utilisés en France. Dans les deux cas, il n'y a pas réellement de système structuré au niveau transnational qui puisse permettre des actions concertées entre des collectifs d'adolescents. Les responsables de l'initiative en France et au Québec évoquent une structuration de réseau mondial pour les prochaines années.

La Ville de Rennes travaille en revanche déjà dans d'autres cadres avec la Ville de Longueuil au Québec. Selon l'adjointe qui était impliquée dans la construction des CJS, cette nouvelle collaboration est très liée à la première expérience des CJS.

Le dernier point important de l'intégration des éléments extérieurs dans la JA et la CJS concerne des aspects juridiques.

6.1.1.3 La transposition juridique de l'expertise globale

D'un point de vue juridique, les dynamiques des JA et CJS sont assez proches même si elles sont fondées sur des origines différentes : la loi d'association ainsi qu'un texte de droit international pour la JA, le droit du travail des mineurs pour la CJS.

Le fait marquant lorsque l'on compare ces deux dispositifs est que la CJS n'a pas réellement de liens internationaux sur le plan juridique, alors que l'ancrage de ce système est à la base étrangère. Son développement en France s'est en effet appuyé sur les dispositions existantes en matière d'entrepreneuriat-salarié, grâce aux principes des CAE comme je l'ai expliqué. La CJS constitue donc une adaptation du principe d'entrepreneuriat-salarié pour les adolescents et est d'ailleurs juridiquement gérée par les CAE. Le fonctionnement juridique des CJS au Québec n'est pas à l'origine de cette solution étant donné qu'il est beaucoup moins systématisé. Il dépend en effet du portage de chaque organisation communautaire locale. D'un point de vue individuel, les adolescents relèvent d'une zone grise étant donné qu'ils sont travailleurs autonomes et que l'existence de la coopérative, structure collective, n'est pas officielle.

Le système de JA est lui basé sur le droit d'association en France, qui permet de constituer des groupements informels, non déclarés à l'État, avec un système d'intermédiation où les adultes ont la responsabilité de tous les collectifs informels déclarés à l'organisation nationale. Finalement, sur le plan juridique, le système de JA constitue une modélisation spécifique du droit d'association pour les adolescents alors que la CJS est un principe qui s'appuie sur un statut existant en France pour les adultes créateurs d'entreprise qui ont besoin des protections du contrat de travail.

La CJS et la JA correspondent ainsi toutes deux à des expériences qui intègrent un certain nombre d'éléments venus de l'extérieur de leurs localités, mobilisés par des transferts. Les dynamiques sont cependant assez différentes, car pour la CJS, c'est l'ensemble de l'expérience qui est transférée et qui peut ainsi faire évoluer le territoire rennais.

6.1.2 Les modalités d'actions émergentes traduites dans le développement des CJS

Du point de vue des CJS en tant que système, trois points majeurs sont à souligner en ce qui concerne l'évolution des logiques d'actions à Rennes. Il s'agit d'abord de l'intervention à l'échelle d'un territoire déterminé et de l'arrivée de nouveaux acteurs auprès des jeunes (6.1.2.1). La CJS questionne ensuite la participation des jeunes à la modélisation du dispositif (6.1.2.2). Il s'agit aussi d'une nouvelle manière d'organiser les systèmes pour soutenir les collectifs de jeunes avec des réflexions sur les répartitions des pouvoirs entre acteurs nationaux et locaux (6.1.2.3).

6.1.2.1 L'intervention de l'économie sociale dans les territoires

Un des apports de la logique du dispositif CJS est le renouvellement du rapport au territoire. Le cœur de l'initiative se situe dans un quartier précis. Ce n'était pas le cas concernant la JA. Malgré les difficultés mentionnées liées à l'éloignement de l'action des acteurs structurant le dispositif CJS au niveau local, une animation territoriale est créée. Là où la JA développe son action sur la ville et en lien avec les institutions structurant la politique de jeunesse au niveau de la municipalité, la CJS est intégrée dans une politique de jeunesse du quartier. La direction des quartiers nord-est, celle qui s'occupe du territoire où est située la CJS, soutient donc l'initiative. Ceci est rendu possible du fait de l'existence de la Politique de la ville, adressée aux quartiers prioritaires. Au sein de cette politique, le travail auprès des jeunes est une priorité depuis les années 1980, avant même l'existence de politiques locales de la jeunesse menées par les collectivités locales (Loncle, 2017). La CJS trouve une place dans ce cadre, contribuant ainsi à amener une nouvelle logique d'action, centrée sur la mobilisation communautaire des jeunes. Dans le même temps, la Politique de la ville est un cadre pour soutenir la CJS et permet de mobiliser des financements pour une initiative jeunesse. Finalement, les principes de la CJS trouvent une traduction assez claire dans la logique de la Politique de la ville, qui est dans tous les cas une politique adressée à un territoire en particulier et qui a pour caractéristique d'être menée en partenariat (Kirsbaum, 2017). La mobilisation des jeunes du territoire pose cependant certaines questions quant à l'inscription de la CJS dans la Politique de la ville. La volonté des acteurs du comité local est en effet d'élaborer un groupe mixte, qui ne comprend pas que des jeunes issus du quartier prioritaire.

Du point de vue de cette action jeunesse, la Politique de la ville qui prend normalement place dans un quartier prioritaire, est également déterritorialisée, car elle implique des jeunes des quartiers aux alentours, qui relèvent de territoire de la direction des quartiers nord-est qui ne sont pas tous des territoires de la politique de la ville. L'initiative des porteurs de la CJS doit ainsi composer avec le cadre fixé par l'État, qui conserve un rôle de pilotage important, en organisant l'action publique collective entre acteurs à distance (Epstein, 2015). Le deuxième élément important lié au transfert est l'animation d'un dispositif jeunesse par des acteurs de l'ESS.

Mes deux études de cas montrent des différences assez notables sur les fonctionnements des politiques de jeunesse : la JA est soutenue quasi exclusivement au titre de la politique de jeunesse centrée sur l'initiative des jeunes alors que la CJS s'inscrit plus globalement dans un soutien par des institutions de plusieurs niveaux. Il y a plusieurs éléments d'explication à ceci. Tout d'abord, l'initiative de la CJS relève d'acteurs de l'ESS : le pôle de l'ESS, la CRESS, la CAE. Les acteurs ont donc mobilisé facilement les institutions soutenant les initiatives de l'ESS : le Conseil régional dans le cadre de la stratégie régionale de l'ESS et le Conseil départemental, puis dans un second temps la Métropole. Ensuite, la CJS trouve une place assez évidente dans la Politique de la ville comme je l'ai déjà mentionné. Celle-ci étant pluri actrice (État – Métropole – Ville), le fonctionnement intégré est aussi facilité. Il y a ici une logique de territorialisation de l'action publique jeunesse, où le territoire est finalement perçu comme une solution politique en soit (Offner, 2006). Finalement, la CJS fait coexister plusieurs politiques publiques. Elle se tient principalement dans le cadre de la politique de la ville, du fait du fonctionnement territorial et partenarial, mais aussi dans le cadre de la politique de l'ESS, plutôt bien organisée en termes de compétences entre Métropole – Région et État. La CJS s'appuie en parallèle sur la politique de jeunesse, en bénéficiant de la valorisation de Mission Jeunesse de la ville de Rennes au niveau central et de la politique de l'emploi qui peut aussi peiner à se coordonner vu le nombre important d'acteurs qui y intervient (Berthet et Bourgeois, 2015).

Le fait que plusieurs CJS se développent à Rennes permet aussi de clarifier l'articulation territoriale des projets avec une dynamique municipale plus globale. Un comité local rennais rassemblant les trois CJS existantes dans la ville a par exemple été créé depuis 2016. Il s'est

tenu au CRIJ en 2017, lieu important de la politique de jeunesse municipale centrale. L'animation d'un programme d'éducation à l'entrepreneuriat pour les jeunes par des acteurs de l'ESS est un des principes qui est transféré du Québec.

Cependant, là où les acteurs de l'économie sociale au Québec ont un rôle essentiellement national et où l'animation locale est assurée principalement par les acteurs jeunesse, à Rennes, le dispositif est activé localement par les acteurs de l'ESS. Ce sont ainsi des acteurs extérieurs au territoire et au réseau jeunesse qui construisent un programme pour les jeunes, reconnu dans le cadre de la politique de l'ESS et la Politique de la ville.

En d'autres termes, là où le système de CJS à Montréal est approprié comme un support à l'action par les organismes communautaires jeunesse, à Rennes il est développé par les acteurs de l'ESS extérieurs au territoire avec des adhésions et résistances plus ou moins fortes selon les années. Cette expérience de la CJS montre dans tous les cas une mobilisation politique assez large.

Dans la JA, ce n'est pas la même dynamique, car ce sont les jeunes qui sont porteurs de l'initiative dans l'ensemble, à l'année. Les interlocuteurs des institutions sont donc les jeunes, là où les coopérants de la CJS ne sont mis en avant que durant deux mois dans l'année. L'expérience de la CJS est de ce point de vue beaucoup plus complète, car elle intègre les adultes dans le processus avec les jeunes, ce qui permet de garantir une relative efficacité aux dynamiques d'empowerment (Jennings et al, 2006). Si l'initiative des membres de la JA est bien reconnue, leurs interlocuteurs institutionnels restent pendant très longtemps liés à la Mission jeunesse, dont l'action est centrée sur l'initiative des jeunes, qui bénéficie de peu de dotations, et qui est dirigée par un conseiller municipal délégué n'ayant pas de poste d'adjoint et dont le pouvoir est donc très limité.

Finalement, la CJS permet le développement d'une politique qui se dirige vers l'intégration avec des institutions et des acteurs associatifs qui interviennent à différentes échelles. Pour autant, celles-ci existent hors de la politique de jeunesse traditionnelle donc l'intégration n'est pas non plus achevée.

6.1.2.2 La participation des jeunes à la modélisation politique locale des dispositifs

Dans les deux enquêtes, j'ai expliqué que les jeunes avaient des places assez différentes dans les dispositifs. Ceci est visible à plusieurs niveaux. En analysant les acteurs, la JA apparaît comme la seule structure formalisée du dispositif local. Dans la CJS, il y a la coopérative d'été et le comité local, le premier espace étant du ressort des jeunes alors que le second rassemble les adultes. Cette différence de structuration des dispositifs laisse entrevoir des inscriptions singulières dans les politiques publiques.

Il est indéniable de constater que les CJS à Rennes bénéficient d'un fort soutien, dont j'ai expliqué certaines raisons précédemment : la nouvelle manière d'aborder l'engagement et le travail chez les jeunes, l'inscription dans une multitude de politiques et la force des réseaux développés notamment. La JA TJT production, quant à elle, existe depuis de longues années, mais est soutenue de manière relativement restreinte vue l'ampleur des actions initiées par les jeunes et elle est centrée sur l'action jeunesse de la Ville de Rennes.

Un des éléments qui explique à mon avis de manière centrale la mobilisation importante des politiques publiques dans la CJS contrairement à la JA est la posture des adultes impliqués dans les deux dispositifs. Dans la JA, les jeunes sont libres d'organiser leurs initiatives, les adultes n'interviennent pas sur leurs structurations. Au niveau de la CJS, l'intervention est un peu plus active, notamment de la part des animateurs d'été et surtout des adultes des différents horizons sont impliqués dans le comité local pour gérer le programme.

L'enseignement principal de la comparaison des deux expériences à ce niveau est certainement que les adultes ont un rôle presque trop effacé dans la JA, ce qui ne permet pas forcément une reconnaissance complète de l'activité des adolescents dans le domaine des politiques publiques. Au contraire, la structuration de la CJS est pensée pour que les adultes aient une place aux côtés des jeunes. L'obtention de moyens importants et l'inscription du dispositif dans les politiques publiques s'expliquent à mon sens par cet élément. Cet élément montre les limites des raisonnements visant à promouvoir les organisations de jeunes dirigées exclusivement par les jeunes, si ceux-ci n'ont pas une capacité de mobilisation des moyens politiques et financiers importants. Je pense que l'articulation du pouvoir entre adultes et jeunes en lien avec cet enjeu de place des actions dans les politiques publiques est encore peu

étudiée dans la littérature. Le travail à partir de la notion de transfert présente aussi l'intérêt de se focaliser sur le caractère global des expériences, comme je le propose dans le développement suivant.

6.1.2.3 La circulation entre acteurs nationaux et locaux pour la production de cadres d'actions collectives

Dans l'histoire des deux dispositifs en France, des divergences sont aussi à noter. Le RNJA a été fondé en 1998 par des associations d'éducation populaire nationale et l'État. Ils ont eu recours à une expérimentation durant les premières années du dispositif, mais la structuration nationale a été fondée en même temps que le dispositif. Concernant les CJS, la découverte de l'initiative a d'abord été le fait de professionnels pendant leur temps libre. Ensuite, l'expérimentation en Bretagne a permis d'évaluer la pertinence et la faisabilité du transfert du dispositif québécois. C'est dans un second temps qu'une organisation nationale s'est mise en place. Il faut y voir à mon avis un changement de logique, où l'expérimentation a pris une place croissante dans les politiques publiques (Serverin et Gomel, 2012 ; Bérard et Valdenaire, 2013), notamment celles de jeunesse. Ceci est visible par l'émergence du fonds d'expérimentation pour la jeunesse (Bureau et al, 2013) ou encore de la fondation la France s'engage, dispositifs dont ont bénéficié le RNJA et l'animation nationale des CJS.

Dans le développement des CJS et des JA, les acteurs locaux occupent une place centrale. Dans la gestion du dispositif CJS, leurs rôles sont assez mouvants du fait de sa structuration récente. Concernant les JA, les acteurs locaux participent à la dynamique nationale selon deux modalités : il y a des représentants des JA et les organisations nationales de jeunesse membre du RNJA sont pour certaines représentées par leurs fédérations locales.

Dans les territoires, les logiques de gestion des dispositifs CJS et JA sont très différentes : la CJS constitue un nouvel acteur annuel qui réunit des acteurs du territoire alors que la JA est uniquement composée des jeunes. Ceci explique à mon avis le succès des CJS, car elle mobilise de nombreux acteurs et est par ailleurs intégrée dans la programmation des professionnels de ces structures.

La sociologie de l'acteur réseau insiste d'ailleurs sur l'importance de certains acteurs du fait de l'importance des réseaux qu'ils développent. Le développement de la CJS se situe à mon

sens tout à fait dans cette perspective et le modèle automatisé en plus le développement des réseaux à travers le principe de création du comité local.

6.2 La multiplication de la prise en compte des acteurs collectifs adolescents

La deuxième notion conceptuelle que j'ai choisie pour développer mon travail est celle d'acteur réseau (Latour, 2006). Je l'ai mobilisée pour comprendre la composition des dispositifs que j'ai analysés et les organisations et personnes qui y interviennent. Plus globalement, la sociologie de la traduction ou de l'acteur réseau constitue aussi une véritable méthode de recherche pour penser les associations entre les différents protagonistes d'une aventure sociale. Les réseaux d'acteurs rennais ont déjà fait l'objet de plusieurs recherches (Loncle, 2008 ; 2011), ce qui permet d'avoir un cadre de connaissances adaptées à la situation locale des CJS et des JA. Mon enquête par étude de cas permet de mettre en valeur certains éléments poursuivant les analyses déjà construites.

Les dispositifs JA et CJS, structurent chacun à leur manière des collectifs de jeunes, comme des sous-systèmes prenant chacun place dans un réseau d'acteurs plus large. Ces deux sous-systèmes ont pour point commun de rassembler des acteurs de trois environnements : des institutions publiques, des organisations de la société civile, des collectifs de jeunes. Ces éléments sont ceux qui sont visibles quand on s'intéresse au fonctionnement des systèmes. J'y ajoute des forces plus distantes, relevant du caractère global des dynamiques, les promoteurs québécois des CJS et la CDE. Par leur existence, ces dispositifs montrent comment un collectif de jeunes peut être intégré dans un système d'acteurs ayant son fonctionnement autonome.

Cet élément est particulièrement important au regard du contexte local, où les représentants des jeunes sont moins associés que dans d'autres villes (Loncle, 2011). La place des deux collectifs de jeunes est pleine et entière, mais elle est plutôt orientée vers l'incubation du groupe pour qu'ils prennent place collectivement dans un système d'acteurs en ce qui concerne la JA alors que dans la CJS, l'enjeu est plutôt l'intégration individuelle à un territoire.

Le réseau constitué autour de la JA a aussi pour particularité de rassembler plusieurs générations d'acteurs : la Ligue de l'enseignement qui fédère les amicales laïques ayant émergé au XIXe siècle, le réseau des MJC datant plutôt de l'après-guerre (Loncle, 2008) et la municipalité. La JA est issue d'une dynamique relativement récente, elle a été créée en

2011 (2011), mais solidement ancrée sur des acteurs historiques. Ceci montre la manière dont les anciennes structures peuvent servir de base à la constitution de nouvelles organisations.

J'ai mis en évidence que l'orientation de ce système porte principalement sur les « initiatives jeunes », catégorie d'action qui mêle des principes d'interventions locaux, nationaux et internationaux. La dimension territoriale et le travail entre les structures sont par ailleurs peu pris en compte. Le sous-système de la CJS invite à repenser le système local au regard de l'entrée d'un nouveau type d'acteurs, relevant également des organisations de la société civile : les associations faisant la promotion de l'économie sociale et solidaire. Ces dernières tentent rapidement d'associer des acteurs historiques à leur dispositif, avec un succès limité : l'entrée dans le système institué peut paraître difficile.

Le nouveau dispositif connaît cependant une réelle effervescence, car il dispose d'une identité nouvelle, se reconnaissant dans les principes d'intervention de l'éducation populaire. Il s'appuie sur l'idée d'*empowerment*, déjà solidement développée en France, en y ajoutant la volonté d'organisation communautaire, moins connue et qui suscite ainsi un fort intérêt. La logique de l'*empowerment* trouve ainsi un écho dans l'organisation plus globale de l'idée communautaire.

Tous ces éléments sur le fonctionnement du système local d'acteurs permettent d'enrichir la littérature sur plusieurs points. Je souhaite d'abord mettre en évidence le rôle du système d'acteurs dans la constitution des regroupements et la visée intégratrice de ceux-ci (6.2.1). Au-delà de cette caractéristique commune fondamentale, les deux réseaux qui ancrent leurs actions dans l'éducation populaire en ont des conceptions qui se rencontrent assez peu (6.2.2). Le système local est par ailleurs renforcé et questionné du fait de l'identité communautaire du principe des CJS qui rencontre les logiques d'organisation locale (6.2.3).

6.2.1 La construction de regroupements : processus d'intégration des jeunes

La pensée en termes d'acteur réseau représente l'occasion de penser les collectifs de jeunes comme des regroupements, dont l'identité est un caractère fondateur des deux expériences (6.2.1.1). Cette dynamique permet d'engager un processus d'intégration, plus ou moins centré sur des actions professionnelles et associatives (6.2.1.2). Globalement, la visée des actions de soutien des cadres de JA et de CJS oscille entre l'incubation dans le territoire et l'intégration individuelle (6.2.1.3).

6.2.1.1 L'identité des regroupements

Tout d'abord, comme expliqué pour chacun des groupes étudiés dans les deux chapitres précédents, je les analyse comme des regroupements d'adolescents dans la perspective de la sociologie de l'acteur réseau.

Dans le cas de la JA, les adolescents constituaient déjà un groupement informel avant leur structuration en association. Dans la CJS, il s'agit d'un nouveau groupe d'adolescents qui se forme tous les ans. Ces perspectives impliquent ainsi des différences en matière d'identité des deux dynamiques.

La JA est en effet utilisée comme un support pour le groupement existant précédemment ; il s'agit d'une sorte d'officialisation de la dynamique. Les jeunes n'ont alors pas besoin de créer des règles de fonctionnement en commun étant donné qu'ils en avaient déjà auparavant. Les jeunes de la CJS, qui candidatent donc pour créer une structure coopérative auprès des animateurs, doivent de leur côté échanger dans un premier temps sur des règles de fonctionnement interne.

Ces deux perspectives permettent d'expliquer des différences dans la manière de gérer le regroupement entre les jeunes. Dans la JA TJT production, les responsabilités sont réparties en fonction des tâches réalisées par chacun des membres, car la structure est très secondaire. Dans la CJS, les jeunes s'organisent au début de l'expérience en élisant différents responsables : président, trésorier, secrétaire, responsable marketing, finances et communication. Cette structuration est guidée par les adultes. Ceci implique que le choix des responsabilités est très dépendant du modèle prédéterminé.

Dans la JA, pas de président et de secrétaire par exemple, les jeunes s'appellent « chargé de production ». La recherche d'un fonctionnement collégial n'est pas le fait de toutes les JA, mais ce type de fonctionnement est tout de même assez fréquent d'après l'étude nationale menée en 2015 (Poisson et Porte, 2015).

6.2.1.2 Le sens de l'action, du caractère associatif aux dimensions professionnelles

L'action des jeunes se structure au niveau collectif, dans un cadre associatif pour la JA et dans une perspective coopérative pour la CAE. Ces deux modalités de fonctionnement sont finalement assez proches étant donné qu'en termes de dynamique, les jeunes sont amenés à concevoir leurs projets, établir une organisation interne, animer des réunions, solliciter des partenaires... La différence principale réside dans les réseaux que la structure collective créée par les adolescents développe. Pour la JA, la structure étant unique, ce sont les jeunes qui développent tous les réseaux, avec les acteurs associatifs jeunesse et les acteurs culturels. Les réseaux extérieurs de la CJS sont de leur côté plutôt développés avec les clients de la CJS : entreprises, institutions et particuliers. Si les deux collectifs d'adolescents présentent bien des identités associatives (ce sont des associations de fait) et professionnelles, leurs actions sont très largement orientées par les réseaux d'acteurs dans lesquelles ils se retrouvent.

6.2.1.3 L'incubation et l'intégration individuelle à la communauté

Les deux modèles d'implication des adolescents présentés s'inscrivent dans des durées différentes pour les jeunes : deux mois d'été en CJS à une durée non imposée pour la JA. À première vue, les deux expériences peuvent être très différentes du fait de ce cadre, mais les liens entre jeunes et accompagnateurs présentent pourtant des similitudes importantes. En effet, dans les deux cas, j'ai constaté qu'il y a deux types d'adultes intégrés au système : les animateurs et les représentants des organisations du territoire. Les animateurs adoptent le rôle d'« adultes significatifs », terme permettant de qualifier leur rôle important auprès des jeunes. Dans la JA, l'animateur est officiellement appelé accompagnateur et c'est lui qui est au contact fréquent des jeunes, il les a accompagnés de la création de leur JA jusqu'à leur majorité. Dans la CJS, l'expérience est plus courte, mais les animateurs sont deux et ils sont

au contact quotidien avec les adolescents. La courte durée de l'expérience ne peut pas empêcher la constitution d'un lien significatif dans ce cadre du fait de l'intensité des rencontres entre jeunes et animateurs.

Dans ces deux contextes, les animateurs adoptent des postures pédagogiques, celles-ci sont centrées sur l'idée de «laisser-faire» les jeunes.

Dans le cas de la CJS, le rôle de l'animateur est évolutif, car plusieurs étapes sont recommandées : «faire pour», «faire avec», «faire faire», «laisser-faire». La progression de la posture de l'animateur vers le «laisser-faire» nécessite donc du temps, la formation de ceux-ci et les outils formalisés dont ils disposent permettent cependant d'aboutir au «laisser-faire» dans le laps de temps des deux mois. Dans la JA, le rôle de l'animateur est plus stable, même si plus important au début de l'expérience où il doit également soutenir le démarrage de l'activité des jeunes. Ceci est notamment dû au fait que les jeunes de cette JA sont très autonomes dès le démarrage de leurs actions associatives.

La durée des expériences n'est donc pas être un obstacle à la constitution de liens forts entre jeunes et animateurs à partir du moment où elle est prise en compte dans la méthode d'accompagnement des jeunes. La courte durée de la CJS crée une intensité qui bénéficie également à l'identité du regroupement, dont les animateurs sont partie intégrante. Un des éléments importants pour la constitution du rapport de confiance tient davantage aux tâches que laissent faire les animateurs aux jeunes pour que leur rôle puisse être valorisé (Céroux et Crépin, 2014). En la matière, les CJS et les JA constituent des cadres où les adolescents peuvent mettre en place de nombreuses actions valorisantes.

Un autre lien développé entre les jeunes et les adultes dans les systèmes étudiés est porté par les organisations locales. Ici, la durée contraint davantage la mise en place de ces relations. Dans la CJS, ces organisations sont regroupées dans le comité local et n'ont pas de contact très régulier avec les jeunes si ce n'est lors de l'événement d'ouverture et celui de clôture. Dans ce cas, les jeunes sont sensibilisés à l'existence et quelque peu au rôle de ces organisations dans les territoires, car dans les deux mois d'été, ils n'ont que de rares occasions de travailler avec elles. Ceci peut en revanche permettre aux jeunes d'identifier des organisations et les services qu'elles proposent à la population, et auxquels ils pourront éventuellement recourir par la suite individuellement. Dans la JA, la durée de l'engagement

des jeunes paraît différencier nettement les liens que les jeunes développent avec les organisations de la communauté. Les jeunes construisent en effet de nombreux partenariats avec les acteurs culturels dans des relations de long terme. Le rôle des organisations de la communauté impliquée aux côtés de la CJS serait davantage situé dans le « faire pour » les jeunes, car ce sont elles qui préparent et structurent l'initiative durant l'année. Du côté de la JA, les organisations de la communauté culturelle « font avec » les jeunes en tant que partenaires et « laissent faire » les initiatives développées par les jeunes en tant qu'acteurs culturels. Il y a une dimension d'incubation des acteurs jeunesse dans la JA qui permet de préparer le collectif d'adolescents à s'intégrer dans la communauté des acteurs culturels.

Le premier point qui caractérise la meilleure prise en compte des collectifs d'adolescents à Rennes réside donc dans le processus de regroupement à l'œuvre. C'est une dimension *a priori* évidente, mais qui est largement sous-traitée dans la littérature. Je crois qu'elle est peu articulée avec les réflexions sur la citoyenneté. En considérant les dimensions juridiques, politiques, sociales, économiques, culturelles et numériques de la citoyenneté, je pense qu'il est nécessaire de davantage intégrer la question identitaire adolescente.

Dans le cas des JA et des CJS, le choix des acteurs est de soutenir l'expression identitaire des adolescents à travers la création d'un collectif. De ce point de vue, l'analyse du développement de la CJS à Rennes renforce nettement cette dimension de soutien à la création collective adolescente. Elle lui donne également un sens plus professionnel que ne le faisait la JA, tout en conservant une forte identité de loisirs. Elle pose aussi la question du rapport à la communauté du collectif d'adolescents créé, élément qui ne me paraît pas non plus fortement pris en compte dans les travaux scientifiques. La CJS et la JA ne constituent pas seulement des expériences participatives, elles sont l'occasion pour les adolescents de construire une place dans la vie collective locale. Cet élément est davantage mis en avant dans la CJS que dans la JA.

6.2.2 Les usages différenciés des héritages de l'éducation populaire dans les deux initiatives

L'expérience de CJS témoigne de nouveaux usages de l'éducation populaire qui viennent répondre à des limites des pratiques plus anciennes, sans nécessairement les faire évoluer. Il y aurait deux formes ; l'éducation populaire jeunesse et l'éducation populaire entrepreneuriale, qui ne se comprennent pas nécessairement. Les deux expériences recourent cependant à la pratique bénévole pour soutenir la création adolescente (6.2.2.1) en proposant en revanche un accompagnement davantage spécialisé dans la CJS, ce qui semblait être une des limites de la JA (6.2.2.2). L'idée de développer l'éducation à l'entrepreneuriat est par ailleurs difficilement être appropriée par les acteurs de jeunesse (6.2.2.3).

6.2.2.1 L'apprentissage de la création dans un cadre bénévole

Le développement de la CJS de Maurepas vient poser d'une nouvelle manière la question du travail des adolescents.

Comme j'ai pu l'expliquer, les jeunes impliqués dans la JA peuvent être considérés comme développant une entreprise dans le cadre associatif. Ils ne sont pas particulièrement accompagnés sur la dimension entrepreneuriale de leurs projets même si les adultes qui les entourent la mettent en avant indirectement. J'ai ainsi pu constater un certain décalage entre les pratiques entrepreneuriales des jeunes de la JA, dont ont relativement conscience leur réseau d'accompagnement et le non-accompagnement dont ils bénéficient à ce sujet dans la poursuite de leur activité collective à leur passage à la majorité.

À partir de ce constat, il serait possible de penser que la CJS constitue une réponse pour construire un cadre d'accompagnement adapté aux usages des adolescents souhaitant développer une activité entrepreneuriale. La dimension éducative de la CJS répond en effet à cette préoccupation. Ainsi, les jeunes qui s'impliquent dans la CJS sont formés à la gestion entrepreneuriale, mais ne sont pas accompagnés sur la création de leur entreprise à plus long terme. Des complémentarités avec d'autres cadres de soutien peuvent cependant être mises en place. De ce point de vue, la solution inventée par les acteurs associatifs structurant les

CJS répond donc partiellement aux limites observées de l'accompagnement en JA. Cependant, les CJS sont aussi mobilisées pour les jeunes pour obtenir une première expérience de travail avec une très faible rémunération, dans une logique de travail gratuit au motif qu'il s'agit d'un espace éducatif, même si ce caractère n'est pas promu par les organisateurs du dispositif. Ceci rejoint les critiques apportées sur les usages du travail bénévole, promues comme des espaces de citoyenneté par les associations et les pouvoirs publics et parfois utilisés comme substitution à l'emploi (Simonet, 2010).

6.2.2.2 La nécessaire spécialisation de l'accompagnement

Dans les deux cas présentés, les adolescents sont accompagnés par des animateurs qui sont à la fois amenés à intervenir sur des enjeux liés à l'action collective, d'une part, et sur le domaine d'implication des adolescents, d'autre part. Les deux logiques d'intervention diffèrent cependant sur certains points.

Dans la JA, il s'agit d'un animateur d'une MJC, doté d'une formation universitaire en animation socioculturelle alors que dans la CJS, les deux animateurs ne sont pas des professionnels de l'animation. Cependant, ceux-ci sont formés par le réseau qui structure les CJS et leur spécialisation en économie sociale et solidaire est plus prononcée. L'animateur de la JA paraît donc davantage formé sur la dimension d'animation, notamment au niveau collectif sans être spécialisé alors que les animateurs de CJS ont une petite spécialisation en économie et sont formés à la méthode d'animation du collectif dans le cadre précis de la CJS. La question des spécialisations des animateurs fait aussi référence à leur formation. Dans le cadre du Diplôme universitaire technologique Carrières sociales, les animateurs sont formés à l'éducation populaire, dans une perspective critique qui rejoint celle de l'économie sociale. À Rennes, ils disposent également d'une formation spécifique sur l'économie et l'éducation à l'économie sociale et solidaire (Rospabé, 2014). Il ne semble pas exister d'équivalent pour l'éducation à la culture ou dans des terminologies proches. Les JA et CJS constituent de premiers cadres d'engagement collectif et le rôle des animateurs est ainsi de soutenir l'activation de ces pratiques de citoyenneté donc l'approche reste assez générale. Il s'agit en particulier d'intervenir par l'action collective, pratique d'animation très répandue (Poujol et

Mignon, 1996 ; Besse, 2015). La stratégie de soutenir les jeunes dans la création de leurs collectifs constitue cependant davantage une nouveauté.

Dans ce cas, la JA permet de diffuser auprès des animateurs l'intérêt de soutenir la formation de collectifs d'adolescents quand les dynamiques d'animation en CJS sont plutôt adressées à des animateurs précaires, qui pourront éventuellement remobiliser cette approche par la suite. Le fait que les CJS soient accompagnées par de nouveaux animateurs facilite certainement la mise en place de ce type d'approche, car ce ne sont pas des personnes qui ont des habitudes professionnelles fortement ancrées, qui seraient plus difficiles à faire évoluer. Mobiliser des animateurs qui ont pour mission de soutenir spécifiquement la création entrepreneuriale, dans le cadre de la CJS, donne ainsi une teinte particulière à cette modalité d'implication. Elle permet aussi de spécifier le rôle des animateurs dont la mission est plus précisément orientée vers une dimension économique. Ils travaillent ainsi sur l'émancipation par l'activité économique là où l'accompagnateur généraliste de la JA aide à la construction de la citoyenneté à un niveau global sans compétences spécifiques sur les dimensions culturelles.

6.2.2.3 Les oppositions entre soutien à l'action associative et éducation à l'entrepreneuriat coopératif : un dépassement délicat

Au sein de la CJS à Rennes, qui intègre une dimension associative dans les activités comme je l'ai expliqué, des spécificités du fonctionnement associatif ne sont pas mobilisées. Les fondateurs de la CJS à Rennes se sont renseignés sur les soutiens aux initiatives des adolescents, notamment concernant les juniors associations. Un tableau de comparaison entre les dispositifs m'avait été fourni en 2013 avant la première saison de la CJS. La forme juridique associative pour l'organisation du groupe de jeunes pourrait aider à formaliser la dynamique, car le groupe constitue sinon une entité informelle.

Le dispositif JA reprend dans une certaine mesure des principes de l'éducation à l'entrepreneuriat. Le rêve, élément mentionné dans la littérature, peut en effet correspondre à certaines dynamiques de juniors associations. Il s'agit d'un élément qui est visible dans les JA de type « projet » (Rizet, 2010), catégorie à laquelle appartient assez nettement la JA que j'ai étudiée en détail. Le rêve se vit dans cette JA, car ce sont les adolescents qui déterminent leurs activités : d'abord la réalisation de films puis l'organisation d'un festival. Ils sont

totallement libres quant à leurs modalités d'organisation et cette structure s'intègre dans leur vie quotidienne. L'accompagnement est adapté en fonction du projet des jeunes.

Cette particularité n'est pas reprise dans la CJS, dont le principe est plutôt de faire la promotion du fait coopératif plutôt que de faciliter l'émergence de projets de jeunes d'ampleur. Les prestations ne sont pas forcément centrales dans l'expérience de la CJS, comme en témoignent d'ailleurs les heures de contrats réalisées, par exemple 32 heures en moyenne déclarées en 2013 dans le bilan de la CJS de Maurepas. Durant tout un été, cela signifie que les jeunes mènent bien d'autres actions, de formation, d'organisation et de gestion. La priorité est éducative : il s'agit de susciter l'expression des adolescents grâce au dispositif dans une perspective d'émancipation. La CJS ne se base pas sur les rêves d'entreprise des adolescents, ce qui nécessiterait certainement un temps plus conséquent. À ce niveau-là, la CJS de Maurepas a totalement intégré la dynamique pédagogique de l'expérience québécoise.

Finalement, la CJS et la JA sont développées par les associations dans des logiques très proches, mais la CJS oriente son action sur l'éducation à l'ESS et la JA sur la liberté associative. Au-delà de ces orientations, les enjeux de construction de la citoyenneté sont visibles dans les deux expériences et la formation de futurs dirigeants associatifs et coopératifs est aussi importante. Si les fondateurs de la première CJS à Rennes se sont intéressés au cadre de la junior association, il n'y a pas particulièrement de complémentarités qui ont été pensées jusqu'à présent. Ainsi, la sensibilisation à l'exercice de la liberté associative n'est pas présente dans la CJS et le recours à la force d'initiative des CJS avant la création de la structure saisonnière n'est pas pour l'heure engagé. Les organisateurs du dispositif JA n'ont pas non plus créé de complémentarités. Les jeunes impliqués dans les JA dans des logiques très entrepreneuriales pourraient avoir intérêt à être davantage formés sur l'économie coopérative, mais le lien n'est pas réalisé. Les deux dispositifs coexistent ainsi et le sens qui est donné à leurs organisateurs est singulier. Ils répondent à des enjeux différents, mais vu les pratiques des adolescents, des liens plus construits pour structurer une certaine complémentarité pourraient être pertinents.

Du point de vue des usages de l'éducation populaire mobilisés par ces différents acteurs, je crois que mon enquête illustre assez bien une idée qui émerge dans la littérature française à

ce sujet ; les acteurs historiques ont une pratique de l'éducation populaire qui rencontre l'intervention de nouvelles mobilisations qui donnent naissance à de nouvelles organisations. On le voit dans le cadre par exemple des actions d'éducation à l'environnement qui n'ont pas particulièrement été initiées par les organisations historiques, ou encore en ce qui concerne l'apparition des coopératives d'éducation populaire qui viennent questionner le fonctionnement des associations. Dans mon cas, il y a une opposition assez claire qui se maintient localement entre conceptions de l'éducation populaire des acteurs jeunesse et les nouvelles pratiques proposées dans le cadre de l'éducation à l'entrepreneuriat par les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Les récentes propositions de ces derniers acteurs remettent peu en question les pratiques de l'éducation populaire plus instituée. Les acteurs historiques de l'éducation populaire adoptent une certaine neutralité d'implication vis-à-vis de l'éducation à l'ESS, sans y adhérer, mais sans la critiquer frontalement. Les discours sur la pédagogie syndicale basée sur les critiques sociales et la résistance à l'autorité par exemple existent pourtant bel et bien⁶⁰. Ceci pourrait constituer des bases d'idées pour construire des systèmes alternatifs à ceux fondés sur la promotion de l'entrepreneuriat, particulièrement quand ils sont mis en place dans des logiques néolibérales.

⁶⁰ Voir par exemple l'article d'Irène Pereira : <https://www.questionsdeclasses.org/?Pedagogie-entrepreneuriale-et>

6.2.3 L'évolution des cadres de soutien aux collectifs d'adolescents grâce à la logique de l'organisation communautaire

Les CJS sont fondées sur une logique d'organisation communautaire : un ensemble d'acteurs mobilise les jeunes d'un même territoire pour rendre des services aux habitants. J'ai expliqué les difficultés à se saisir de ce concept en France. Un des premiers réflexes en pensant aux organisations communautaires est d'imaginer qu'il s'agit de structures formalisées. Une organisation communautaire peut en effet dépendre d'un statut juridique et ainsi être une organisation à but non lucratif au Québec ou une association en France. Finalement, il y aurait potentiellement beaucoup d'organisations communautaires en France étant donné l'importance du secteur associatif. Seulement, l'organisation communautaire est plutôt une façon d'organiser la communauté plutôt qu'une structure. En France, la pédagogie d'implication active des jeunes est intégrée et celle qui est proposée en CJS est proche de ce que font les animateurs jeunesse (« faire avec », « faire pour », « faire faire ») en France. L'enjeu de donner du pouvoir d'agir, dans la perspective d'*empowerment*, qui vient également d'Amérique du Nord est relativement intégré aujourd'hui.

La diffusion de l'idée d'organisation communautaire en France pourrait être une seconde étape qui prolonge la diffusion de l'*empowerment*. L'organisation communautaire pourrait être une sorte d'institutionnalisation de l'*empowerment* qui rencontre certaines difficultés. Ceci est visible à trois niveaux caractéristiques de l'organisation communautaire (Doré, 1985) : au niveau de la pratique sociale, la difficulté concerne d'abord l'identification et la mobilisation de la communauté (6.2.3.1) ; concernant la méthode d'intervention, le rôle de soutien des institutions paraît très ancré dans la culture institutionnelle française (6.2.3.2) ; pour les principes d'interventions normatifs, les dynamiques rennaises associatives et coopératives sont assez proches de celles existantes au Québec : de ce point de vue, la CJS permet de développer une modalité d'organisation communautaire complémentaire à celle de la JA (6.2.3.3).

6.2.3.1 L'introuvable communauté rennaise

La communauté n'est pas composée de tous les acteurs d'un territoire, comme le laisserait penser la manière dont fonctionne la CJS de Maurepas. La communauté est constituée de citoyens qui partagent des traits communs. Ce sont donc les citoyens qui définissent leurs communautés. Le fait de chercher la communauté dans les territoires rend difficile le processus dès le départ. Dans ce cas, le communautaire va prendre une forme de développement local où des acteurs se mobilisent pour un territoire donné, mais sans que ce soit réellement les citoyens qui constituent leurs pouvoirs.

Au niveau de la CJS à Rennes, la communauté est cependant quelque peu identifiée : il s'agit des jeunes d'un quartier classé Politique de la ville et des habitants de ce territoire. Concernant cette première dimension, de l'organisation communautaire comme pratique sociale, la logique de développement de la CJS, même si elle connaît quelques difficultés, paraît trouver une traduction assez intéressante dans le cadre de la Politique de la ville.

La JA est de son côté assez proche de cette perspective également, car ce sont des jeunes qui se mobilisent pour eux-mêmes. À partir du moment où ils structurent leur festival, leur public n'est pas forcément clairement identifié et leurs actions concernent toute la ville, donc la dimension territoriale est plus diffuse. Ceci est largement explicable une nouvelle fois par l'ancrage de la CJS dans la Politique de la ville et celle de la JA dans la politique de jeunesse socioculturelle.

Le rôle des animateurs de la CJS permet aussi d'ancrer cette expérience dans la communauté. La place des adultes est à première vue très différente dans la CJS et dans la JA. Dans les deux cas, leurs rôles sont cependant de faire le lien avec le milieu dans lesquelles évoluent les jeunes.

Dans la CJS, en principe le lien est relativement automatique, car la communauté est mobilisée dans le comité local. J'ai expliqué que les acteurs n'avaient pas forcément une intervention locale à Maurepas donc que ceci était moins direct. Au niveau de la JA, le milieu de vie des jeunes n'est pas forcément central dans le territoire de mobilisation des adultes. J'ai observé dans le cas étudié que la dynamique est processuelle et que ce sont les jeunes qui ont finalement déterminé l'environnement dans lequel ils inscrivaient leurs actions, en l'occurrence en lien avec les acteurs de la culture et du cinéma. Ils sont donc amenés à sortir

de l'accompagnement associatif pour être en lien avec des acteurs de leur champ d'intervention, là où à la CJS les jeunes sont soutenus principalement par les acteurs de l'entrepreneuriat.

Le rôle de médiation entre les jeunes et la communauté dans la CJS est donc plutôt territorial alors que dans la JA où le lien est réalisé avec des acteurs thématiques. Par ailleurs, au sein de la JA, deux adultes qui interviennent à des échelons différents sont importants : l'accompagnateur et le relais départemental qui dispose aussi d'un rôle d'accompagnement. L'accompagnateur local étant choisi par les jeunes, il est potentiellement actif dans la communauté par ailleurs comme c'est le cas dans la JA étudiée. Le fait d'avoir recours à un professionnel en exercice est ainsi intéressant pour que cela s'inscrive dans ses actions auprès des adolescents. En revanche, il dispose d'un impact limité sur le dispositif JA plus globalement. À l'inverse, les deux animateurs de la CJS sont totalement intégrés au dispositif et sont de nouvelles personnes recrutées pour l'expérience. Ceci permet un investissement auprès du groupe de jeunes à temps plein ce qui garantit des moyens d'action importants.

Dans les deux cas, le réseau entre les différentes CJS et les différentes JA est aussi encouragé. En CJS, à Rennes, une gestion commune des contrats est proposée ainsi que des rencontres d'échanges se tiennent où sont invités plusieurs CJS. En JA, c'est essentiellement cette dernière forme qui est mobilisée.

6.2.3.2 L'institutionnalisation de la communauté

Les institutions ne font pas à proprement parler partie de la communauté. Elles sont au service de la communauté. Ceci implique qu'elles peuvent soutenir des citoyens qui ont créé une organisation communautaire, mais ce n'est pas elles qui constituent cette organisation.

En ce sens, la modalité de coopération qui est développée en CJS à Rennes ne correspond pas à cette perspective. La CJS a été développée par des acteurs associatifs en collaboration forte avec les institutions. Cette différence de logique est particulièrement visible dans la différence de fonctionnement des comités locaux entre Montréal et Rennes. Au Québec, les institutions politiques soutiennent les CJS au niveau financier et politique, mais participent peu au comité local. À Rennes, le rôle des institutions est beaucoup plus affirmé et les

collectivités territoriales participent aux rencontres du comité local, en donnant leurs avis sur le développement du projet au fur et à mesure de l'année, même si les porteurs de l'initiative sont bien les associations. Cette confusion sur le double rôle de soutiens financiers et politiques ainsi que d'intervention directe des collectivités est complétée par leurs territoires d'interventions. À part la direction des quartiers Nord-Est, l'ancrage territorial des autres institutions est en effet plus large que le territoire mobilisé pour la CJS donc des confusions sur l'action développée est créé artificiellement. Que ce soit au niveau du Conseil départemental ou de l'Agglomération rennaise, les territoires n'ont pas un grand rapport avec la mise en place communautaire de l'initiative. Cette dimension de l'organisation communautaire comme méthode d'intervention est ainsi celle qui est le moins être appropriée du fait de modalités de collaborations fortement structurées avec les collectivités territoriales. Plusieurs phénomènes en termes d'action publique s'articulent. L'État souhaite conserver un rôle de coordination (Epstein, 2015), les collectivités territoriales travaillent sur des politiques publiques proches, ce qui nécessite de fortes collaborations entre elles (Leloup et al, 2006) et l'État contractualise avec les collectivités (Gaudin, 2004) pour mettre en place les politiques locales comme c'est le cas au niveau de la politique de la ville (Duran et Thoenig, 1996). Pour toutes ces raisons, l'action locale très fortement liée à des questions politiques, comme c'est le cas de la CJS, voit nécessairement une articulation difficile entre le portage associatif de l'initiative et l'action publique locale de l'État et des collectivités.

Concernant cette perspective, l'exemple de la JA montre aussi que la dimension communautaire n'est pas réellement construite : la Mission jeunesse soutient l'ensemble des jeunes de la ville sans spécificité territoriale et développe des modalités de collaboration avec les jeunes à partir des cadres établis par la Municipalité. Cette logique d'intervention est assez fréquente dans les dispositifs soutenant la participation et la citoyenneté des jeunes. Ces systèmes peuvent créer des contraintes et ne permettent pas toujours de valoriser et de tirer parti du fort ancrage territorial des initiatives développées par les jeunes (Loncle et al, 2014).

6.2.3.3 L'implantation d'un nouveau paradigme communautaire

La troisième dimension importante de l'organisation communautaire est celle du paradigme, c'est-à-dire ce qui guide l'intervention des acteurs. En faisant une synthèse des différentes approches, Doré (1985) distinguait quatre grandes modalités : l'intégration autour des

structures de pouvoir en place, la pression constituante de nouveaux rapports de force à partir de la communauté mobilisée, l'appropriation à situer plutôt dans le domaine du contrôle de la structure de travail et la politisation pour transformer les structures en place.

À partir de ce cadre, il est clair que la JA peut constituer une modalité d'organisation communautaire, plutôt à situer autour de la dynamique d'intégration. D'abord, une communauté de jeunes, dont j'ai expliqué le regroupement, est accompagnée par des structures jeunesse en place. Ils sont donc assez logiquement intégrés aux activités de ces structures. Leurs aspirations et leurs pratiques les amènent à chercher à intégrer des réseaux d'acteurs culturels, avec plus ou moins de succès. La CJS constitue davantage une dynamique d'appropriation d'une structure de travail, avec une spécificité éducative. Dès lors, penser le développement de l'organisation communautaire en France ne peut se faire sans tenter de situer les initiatives déjà développées par des communautés. Autrement dit, la CJS constitue une nouvelle modalité d'organisation communautaire à Rennes, qui suit en partie les principes déterminés en Amérique du Nord, mais qu'il existe bien des initiatives communautaires avant son développement. La JA en est un exemple, qui ne suit pas non plus tout à fait les modalités de l'organisation communautaire déterminées au Québec et en Amérique du Nord.

L'appropriation de l'organisation communautaire à Rennes est donc assez partielle. À partir de mes exemples, je constate que la dimension d'animation de la communauté est relativement intégrée dans le principe rennais de la CJS, elle l'était également au niveau de la communauté des membres de la JA sans pour autant qu'elle soit construite pour le public de celle-ci.

L'organisation communautaire comme méthode d'intervention des institutions est totalement différente de la conception d'origine, du fait des cadres très structurés de collaboration avec les collectivités et des territoires qui ne font pas réellement de sens avec la mobilisation des communautés, si ce n'est au niveau de la Mairie de quartier et de la Politique de la ville. De ce point de vue, le modèle CJS fait progresser cette idée par rapport à la dynamique de la JA. Au niveau du paradigme d'intervention, la CJS répond clairement au modèle communautaire d'appropriation, car des apprentis travailleurs s'approprient leurs structures de travail. La JA est plutôt à situer dans un modèle d'intégration des structures de pouvoir en place, dans le

champ culturel, avec toutes les difficultés mentionnées sur la reconnaissance d'un nouvel acteur dans ce milieu.

6.3 L'adaptation des cadres d'engagement aux usages pluriels des jeunes

Une autre partie de mes réflexions s'appuie sur le «travail bénévole» (Simonet, 2010). Quelques difficultés se sont présentées pour traiter de l'implication collective à l'adolescence à partir de cette notion. Penser l'engagement des adolescents comme relevant du travail, comme le suggère le «travail bénévole» pour les citoyens, implique déjà de reconnaître ces jeunes comme des travailleurs potentiels. Ceci n'est pas évident à partir du moment où le travail des enfants est interdit par principe dans les textes internationaux. J'ai expliqué que les adolescents, à partir de 14 ans en France, disposaient de règles dérogatoires. Penser le travail des adolescents implique ainsi de se concentrer sur les dimensions de formation à l'emploi, qui sont mobilisées sous différentes formes (apprentissage, éducation à l'entrepreneuriat, à l'économie sociale par exemple), sur la perspective expérimentale des activités des adolescents et sur l'autonomie monétaire qui peut être procurée par l'obtention d'un emploi d'été pour les jeunes. Au niveau du bénévolat, seconde composante du concept choisi, la pratique est globalement valorisée et les adolescents participent assez régulièrement dans le cadre associatif.

Le deuxième obstacle à l'utilisation de la notion de travail bénévole est le manque de recul quant à son application à un collectif peu structuré. Les études menées aujourd'hui concernent plutôt des organisations associatives assez institutionnalisées, en lien fort avec les pouvoirs publics, ainsi que les usages du service civique (Simonet, 2010). Le travail bénévole a aussi été mobilisé pour expliquer l'évolution des statuts des travailleurs exerçant des missions de service public, comme le nettoyage de *central park* à New York (Krinsky et Simonet, 2017).

Pour autant, ces limites étant posées, certaines observations sont permises grâce au concept de travail bénévole dans des perspectives assez différentes dans la JA et dans la CJS.

L'idée centrale de mon propos est que le développement de la CJS permet une prise en compte plus globale de la citoyenneté des adolescents, tout en étant centré sur le travail (6.3.1). Les cadres d'engagement que j'ai étudiés reprennent des modalités d'organisation proche du travail, intervenant comme repères ou contraintes pour les adolescents qui s'y engagent (6.3.2). Je constate ensuite que les différentes formes de participation qui intègrent

des engagements relevant du travail s'inscrivent dans des dynamiques hybrides entre actions associatives non formelles, logiques informelles des groupes de jeunes et modalités plus formelles développées par les institutions (6.3.3). Enfin, si la CJS permet de mettre au centre le rapport au travail des adolescents, elle ignore à mon avis toujours assez largement le rapport au collectif et au commun des adolescents (6.3.4).

6.3.1 La place centrale du travail dans la construction de la citoyenneté des jeunes

La CJS et la JA présentent le point commun de constituer des modalités de découverte du travail dans un cadre d'engagement. Il s'agit de temps particuliers qui prennent place à côté de l'école et qui permettent aux jeunes de s'occuper et de se former (6.3.1.1). Ces actions collectives constituent aussi l'occasion de découvrir le travail sous une forme d'expérimentation entrepreneuriale (6.3.1.2). Il s'agit enfin de systèmes de construction de la citoyenneté entre pairs, dans des logiques complémentaires aux cadres d'expression de la citoyenneté des adultes (6.3.1.3).

6.3.1.1 Le travail bénévole et le temps libre

Dans les descriptions des cas de la CJS et de la JA, certains éléments font référence à des organisations qui structurent un travail entre les membres. Penser ces espaces comme un travail pose certaines questions à l'adolescence. La différence principale avec le travail bénévole tel qu'il a été conceptualisé à partir des enquêtes de Maud Simonet (2010) concerne le rapport au travail des adolescents.

Les travailleurs bénévoles adultes peuvent être impliqués soit par substitution à un emploi soit en complément à celui-ci. Dans le premier cas, ils mènent leurs actions bénévoles à la place de travailler, c'est-à-dire qu'ils ont une forme de vie professionnelle sans en retirer de revenus. Dans le second cas, ils occupent un emploi, mais ont une activité bénévole parallèle qui est parfois très liée par les missions qu'ils réalisent à leur activité professionnelle. Dans la JA, les jeunes sont scolarisés au collège puis au lycée et leurs engagements se déroulent toute l'année. Dès lors, leur engagement n'est pas un travail qui constituerait leur activité principale. Dans la CJS, l'engagement se déroule l'été. À cette période, les jeunes sont donc

en vacances et peuvent ainsi travailler. La CJS peut constituer un travail bénévole par substitution au job d'été, de manière très temporaire.

Dans les deux cas, le travail bénévole des adolescents se situant sur le temps libre de ces derniers, il remplit également une fonction d'occupation. Les jeunes qui s'impliquent dans la CJS et la JA développent ainsi des activités par eux-mêmes en s'appropriant des lieux, aux côtés de l'école et du domicile familial. Le lieu d'implication de la CJS est un local associatif autonome, dans lequel les jeunes se retrouvent majoritairement donc son rôle est tout à fait central. Pour les jeunes de la JA, le lieu d'origine de la structuration du groupe est la MJC qui leur permet de disposer de matériel, d'organiser leur tournage de courts métrages et de rencontrer leur accompagnateur. Les jeunes mobilisent aussi le temps scolaire à partir du moment où ils sont au lycée. Les lieux sont ainsi multiples dans l'expérience de la JA alors que dans la CJS, le lieu principal demeure leur local associatif, même si les jeunes peuvent aussi se retrouver en parallèle entre eux dans d'autres espaces.

6.3.1.2 L'expérimentation entrepreneuriale, autre forme de travail bénévole

Les expériences coopératives et associatives pratiquées par les adolescents se situent donc à côté des espaces scolaires et familiaux, même si certains liens sont visibles. Ceci se traduit par l'utilisation d'espaces parallèles lors des temps libres des jeunes. Le dispositif des CJS a pour vocation à éduquer à l'entrepreneuriat alors que la JA permet aux adolescents de construire une pratique associative. Pour autant, les adolescents mobilisés dans les deux cadres inscrivent leurs engagements dans une forme de travail. Pour la JA, la dimension centrale est celle du rêve, caractéristique importante dans le développement de l'entrepreneuriat. Leur association est en effet issue de l'expérimentation de vocations professionnelles : les jeunes se pensent déjà lors de leurs débuts d'adolescence comme acteur, réalisateur, producteur... Au niveau de la CJS, la dynamique est assez différente et est guidée par la découverte de l'entrepreneuriat et du premier emploi. Ceci est mis en avant par le dispositif et c'est donc assez logiquement que les adolescents pratiquent leurs engagements dans ce sens. La nature des activités n'est alors pas centrale dans la CJS, car celles-ci ne sont pas nécessairement liées à des envies fortes des adolescents, l'enjeu étant qu'ils apprennent

à construire la dynamique coopérative, notamment en réalisant des prestations auprès de clients.

Dans les formes d'implication, les adolescents s'engagent en très grande partie bénévolement. Pour ce qui concerne la JA, il s'agit d'un engagement totalement bénévole. Le lien avec leurs univers professionnels se fait dans un second temps lorsque certains membres choisissent d'orienter leur scolarité vers le cinéma et de suivre des formations universitaires pour poursuivre leurs engagements dans ce domaine. Au niveau de la CJS, une part du travail est bénévole et une part est salariée. Les jeunes sont payés lorsqu'ils réalisent des prestations, mais ne le sont pas pour la préparation de celles-ci et l'organisation de la coopérative. Ils touchent finalement un « salaire » de 200 à 300 euros pour deux mois d'implication, le montant constitue finalement plus une faible indemnisation qu'une rétribution sous forme de salaire. La forme d'implication dans la CJS est aussi largement dominée par le bénévolat qui intègre des éléments du travail par le développement d'activités salariées. Cette dynamique est importante, car les jeunes sont souvent intéressés à première vue par le gain financier au moment de candidater à la CJS, mais ce n'est finalement pas le cœur de l'expérience qui leur est proposé.

Je constate que les deux cadres d'engagement peuvent intervenir pour activer un parcours professionnel orienté d'après ces expériences. Dans la JA, ce qui est en effet mis en évidence est le caractère constitutif de cet engagement dans le parcours de travail des jeunes et la quasi-absence de prise en compte de ceci par les adultes. J'ai expliqué la manière dont les membres de l'association vivent leurs engagements comme un travail sans pour autant être reconnus comme des travailleurs. Dans la CJS, le programme est explicitement orienté vers le travail : dans ce cas il s'agit d'apprendre les codes du travail salarié et de s'exercer à la gestion entrepreneuriale. La spécificité de ce dispositif est qu'il articule des activités rémunérées (les contrats réalisés pour les clients de la coopérative) et gratuites (la formation, les réunions...). Les adolescents exercent ainsi toute une partie de leurs activités d'entrepreneurs bénévolement. C'est ainsi dans une perspective assez nette de travail bénévole d'été, pour certains en substitution au job qu'ils auraient pu exercer s'ils avaient le réseau professionnel pour en obtenir un. Là où la JA rejoint cette dynamique, c'est dans la pratique d'un travail

d'engagement. Les jeunes exerceront peut-être une activité professionnelle future dans ce domaine. Ils ont été habitués à ne pas forcément être rémunérés pour le travail.

La recherche de valeur dans le travail, très plébiscité par les jeunes (Meda et Vendramin, 2010 ; Meda, 2015), permet d'expliquer cette dynamique. Ceci est peu pris en compte par les dispositifs et il n'y a pas de sensibilisation à la précarité que ces situations peuvent occasionner si le travail, où le futur travail en l'occurrence, est développé dans une logique gratuite. Je crois que le concept de travail bénévole permet de mettre en évidence la faible prise en compte du rapport possible au travail des jeunes. Dans les cadres que j'ai analysés, les conséquences de ceci sont assez limitées, car l'engagement des adolescents ne peut pas être réellement considéré comme une activité de substitution au travail, dans la JA, car elle est menée en parallèle du temps scolaire et dans la CJS, car elle est développée l'été et qu'il n'y a pas un travail habituel des jeunes à cet âge.

L'adolescence est une période particulièrement intéressante en matière de construction du rapport au travail. Les études de cas présentées viennent alimenter les réflexions à ce niveau. En effet, si le travail est un élément essentiel de réalisation en société et s'il apparaît comme normal de travailler pour les citoyens (Meda, 2015), les adolescents ont une place particulière dans cette dynamique. Ils ne sont pas en âge de travailler à temps plein étant donné qu'ils sont encore en formation scolaire. En revanche, les adolescents peuvent découvrir le travail par d'autres voies : par exemple par des activités qualifiées explicitement de travail, comme lors d'un job d'été ; par l'aide à leurs parents lors de travaux domestiques ou indépendants ; ou encore par des activités d'éducation au travail comme la CJS ou la JA.

La comparaison à laquelle j'ai procédé entre la CJS et la JA montre que les jeunes les mobilisent dans une perspective de travail, pour expérimenter des vocations professionnelles actuelles et futures ainsi que pour apprendre à développer des initiatives plus largement. Même si ce ne sont pas toujours ces valeurs qui sont mises en avant par les dispositifs, les jeunes les mobilisent en ce sens. Ainsi, ces espaces de découverte du travail remplissent aussi une fonction de compensation de l'absence de travail pour les adolescents. Eux ne peuvent pas compter sur le travail comme pilier de leur vie sociale comme les adultes, mais ils ont l'occasion de développer d'autres activités pour remplir cette fonction.

6.3.1.3 L'expression de la citoyenneté par le travail et le bénévolat entre pairs

Les CJS et JA sont construites pour des adolescents. Elles constituent ainsi des espaces pour créer une coopérative ou une association dans un cadre adapté. Dans les deux cas, le choix des créateurs des dispositifs a donc été de créer des espaces spécifiques pour ces jeunes. J'ai remarqué que si cette stratégie est commune aux deux exemples, elle ne répond pas aux mêmes enjeux. En effet, au niveau de la JA, il s'agit de faire en sorte que les adolescents puissent pratiquer leurs droits d'associations, en créant leurs structures qui peuvent se pérenniser durant toute leur adolescence, voire même plus tard. Dans les CJS, l'enjeu est de construire un cadre éducatif pour expérimenter la création d'une coopérative. La création d'une structure par les adolescents est ainsi un moyen pour se tester, mais finalement, il s'agit d'une structure informelle. Les enjeux d'expression de la citoyenneté, avec des valeurs portées sur la responsabilisation des citoyens, l'esprit critique et les changements individuels pour les participants sont cependant communs aux deux dispositifs.

L'enjeu pédagogique n'est cependant pas absent du système des juniors associations, car les cadres d'accompagnement sont aussi bien présents. Si la loi relative au contrat d'association était modifiée pour que toute personne y compris les mineurs puisse créer une association, la question du cadre pédagogique dont les adolescents peuvent avoir besoin particulièrement pourrait ainsi se poser.

La CJS et la JA sont donc des « minis » structures, construites sur les systèmes existants pour les adultes. La JA est une mini association qui permet aux jeunes de créer une association dans des modalités très proches de celles de la loi. La CJS est une sorte de mini CAE : elle constitue un espace pour que des adolescents soient entrepreneurs-salariés. Cette logique d'action amène à réfléchir sur le rôle d'invention des jeunes. En étant cadrés dans des dispositifs très largement construits sur les modèles de ceux existant pour les adultes, ils n'ont pas nécessairement la possibilité de réinventer de nouvelles modalités d'action. La dynamique de mini société des jeunes n'est ainsi pas forcément tout à fait prise en compte. Ceci présente cependant l'intérêt de créer des modalités d'action stables tout en envisageant des transitions avec le monde des adultes étant donné la proximité des CJS et JA avec celui-ci.

Les transitions vers les systèmes destinés aux adultes sont pensées dans la JA uniquement pour ce qui concerne le soutien à la création d'une association déclarée à l'État. La phase transitoire entre JA et association «loi 1901» s'intitule «JA majeure» et permet donc de toujours bénéficier du cadre de la JA, pendant la constitution de l'association. Les promoteurs des CJS ont également construit un dispositif pour les jeunes adultes, les «coops jeunes», mais elles répondent davantage à des enjeux d'insertion professionnelle que les CJS. Dans ce cas, l'accent sur la création d'activité est davantage mis en avant.

6.3.2 Les cadres de sélection et d'organisation établis par les adultes

J'ai expliqué que l'implication en JA s'inscrivait dans le développement d'activités électives, choisies par les adolescents. Dans la CJS, il s'agit des adultes qui sélectionnent les adolescents pour former un groupe. Quel est l'intérêt de cette démarche ? Les adolescents ont-ils la possibilité d'exprimer leurs aspirations électives en CJS ?

Les cadres de sélection contraignent très certainement les aspirations des adolescents. Ceci est visible en comparant les deux expériences que j'ai analysées. Un premier élément est relatif à la composition des groupes : la formation du groupe affinitaire en JA ne comprend que des garçons du même âge qui fréquentent le même collège alors que les groupes en CJS sont mixtes et rassemblent des jeunes de territoires variés, même s'ils sont unis autour du lieu d'intervention de la CJS. Le fait d'avoir un groupe mixte composé de garçons et de filles peut être un levier pour que les jeunes se comprennent mutuellement (De Wyse, 2013). La sélection en CJS pourrait ainsi permettre de faciliter la rencontre entre des jeunes de milieux et de sexes différents.

La vie associative n'est d'ailleurs pas étrangère aux principes de sélection qui s'opèrent informellement (Moreau et Hély, 2007) : les membres de la JA étudiée sont issus de familles de milieux modestes, mais ne comprennent pas de jeunes présentant des difficultés sociales importantes. Les adolescents en CJS ne choisissent pas les jeunes avec qui ils vont agir, mais ils sont bien volontaires pour rejoindre la coopérative, tout comme en JA. La CJS constitue donc un certain cadre contraint pour les éventuelles aspirations électives des adolescents pour permettre la constitution d'un groupe mixte et divers. Ceci n'est pas forcément une formule automatiquement choisie par les adolescents (Octobre, 2011).

Dans les deux cas, en CJS comme en JA, les jeunes choisissent leurs modes d'organisation et les activités qu'ils souhaitent développer. Le cadre de la CJS apparaît une nouvelle fois plus contraint étant donné que les activités développées doivent comprendre certaines prestations auprès de clients et que les schémas d'organisation entre président – trésorier – secrétaire et responsables de comités sont très fortement suggérés par le modèle et les animateurs. Ceci s'explique par l'enjeu d'éducation à l'entrepreneuriat de la CJS là où le système de JA se situe plutôt dans l'exercice de la liberté associative. La pédagogie de la CJS

faisant une part importante au groupe et aux pairs, la prise en compte de leurs aspirations une fois qu'ils ont démarré l'expérience de la coopérative fait partie de l'identité de la démarche. Les contraintes posées par le système de CJS agissent donc dans une certaine mesure comme une forme de restriction pour correspondre aux principes pédagogiques promus et comme une modalité de soutien pour que les jeunes disposent d'un cadre clair afin de pouvoir s'organiser. Dans certaines JA, où le rôle de l'animateur est plus fort du fait de la plus faible autonomie réelle ou supposée par l'adulte, des contraintes semblables à celles observées en CJS peuvent par ailleurs être posées pour former un cadre d'implication clarifiée pour les adolescents. Dans les deux cas, les contraintes paraissent plutôt agir dans une logique de soutien aux pratiques des adolescents plutôt que pour restreindre leurs droits, critique apportée à d'autres espaces de participation comme certains conseils de jeunes par exemple (Taft et Gordon, 2013).

Un autre élément quant à la constitution des cadres d'organisation par les adultes est le rôle particulier des animateurs, notamment en lien avec le statut. Le concept de travail bénévole est également éclairant sur ce point. Dans la JA, c'est un animateur salarié de sa structure qui accompagne les jeunes. L'adéquation entre son travail d'accompagnement et ses autres missions professionnelles n'est cependant pas toujours très claire. Il donne du temps professionnel bénévole pour le RNJA, organisme juridique national des JA. Il est bien salarié, mais l'accompagnement en JA paraît souvent dépasser ses missions d'animateur dans sa structure. Au niveau de la CJS, les animateurs sont recrutés pour des contrats courts, avant l'été et jusqu'à la clôture de la coopérative. Il s'agit ainsi de conditions très précaires. La première année, un des animateurs est aussi en service civique. Cette pratique n'a pas été reproduite par la suite.

Dans ce cadre, il y a bien une précarisation du dispositif dans le transfert qui a été opéré en France. Au Québec, les animateurs sont salariés du fait de leur statut d'étudiant. Il ne s'agit pas d'animateurs précaires, mais d'étudiants ayant nécessité d'être formés sur ces questions et qui ont un statut de salariés comme travail d'été. La question du statut des animateurs en France est délicate, mais mérite d'être posée. Au-delà des difficultés qu'un contrat précaire peut occasionner individuellement, il s'agit aussi de la figure du travailleur du social qui est renvoyée aux coopérants, qui découvrent le travail par cette voie. Ce sont des apprentis

entrepreneurs qui sont au contact quotidien d'un adulte qui est dans une situation assez précaire.

Une solution intéressante a été mise en place pour dépasser cette limite. Il s'agit d'intégrer la mission d'animation de la CJS au travail du professionnel de la structure jeunesse qui parraine le projet. Cette pratique que j'ai observée au Québec dans les rares CJS qui ne mobilisent pas des étudiants est très intéressante pour stabiliser la mission de cette personne. Celle-ci est salariée de la structure à l'année et s'occupe ainsi durant l'été de la CJS. Ceci évite clairement de recourir à un contrat précaire supplémentaire et permet de faire un lien très opérationnel entre l'activité de la structure jeunesse annuelle et la dynamique éphémère de CJS. L'image renvoyée par le statut précaire de l'animateur aux jeunes est à mon avis relativement impensée. J'avais également largement ignoré dans mon enquête cette dimension jusqu'à ce que j'exploite mes données en réfléchissant au rapport au travail et au bénévolat des différents acteurs de la démarche. Au-delà des dynamiques de travail, les cadres de participation constituant les expériences des jeunes paraissent se mélanger sur certains points.

6.3.3 L'usage multiple des différentes formes de participation des jeunes

La structuration en CJS et en JA invite à plusieurs questionnements sur les formes de participation. Pour rappel, les pratiques de participation pourraient être regroupées sous trois qualificatifs : l'informel - non organisé, le non formel - avec une structuration associative, le formel - construit par l'institution (Loncle, 2008). Ces différentes catégories ne sont pas à opposer et mes deux études de cas appuient l'idée que l'hybridation opérée par les acteurs entre les trois champs peut être bénéfique.

Le programme CJS, au Québec comme à sa création au Québec, est porté par des associations impliquées sur les questions d'économie sociale et solidaire. En ce sens, il relève plutôt du cadre non formel. Il trouve cependant un très fort écho dans les politiques publiques : il dispose d'un financement fédéral et provincial au Québec, structurant les activités locales de manière fondamentale ; à Rennes, il est très fortement soutenu par les collectivités. Ceci pourrait rapprocher ce système d'une participation plus formelle. Ceci est particulièrement visible par exemple quand la municipalité rennaise a invité les jeunes de la CJS à mener une réunion de conseil d'administration dans la mairie.

Pour la JA, le dispositif est également porté par des associations, constituant ainsi un cadre d'action non formel. Le système mis en place par le RNJA a par ailleurs été très soutenu par l'État, le Ministère de la Jeunesse a contribué à la constitution de l'association à son démarrage⁶¹.

Au niveau des collectifs de jeunes, les groupes n'ont pas d'existence. Ils agissent informellement, en tant qu'association de fait pour la JA et en tant que groupement d'entrepreneurs-salarié pour la CJS. Au-delà de ces absences de création juridique, la JA dispose d'une particularité par rapport à la CJS. Elle repose davantage sur l'autodétermination des règles par les jeunes. La CJS ne peut réellement exister en tant qu'identité informelle, car les jeunes qui y participent sont sélectionnés par les adultes, le groupe est donc constitué par leurs soins, les jeunes ont assez peu l'occasion de se retrouver entre eux et ils bénéficient aussi d'un statut individuel assez clair lié au travail, celui d'entrepreneur-salarié en France.

⁶¹ Par l'intermédiaire du Groupement d'Intérêt Public « Défi Jeunes » en 1998.

Les trois formes de participation sont ainsi visibles dans les différents espaces constituant les deux systèmes même si elles ont des poids relativement inégaux.

Les liens entre ces trois formes de participation sont en revanche différents. La CJS témoigne d'une dynamique de synthèse englobante entre structurations informelles, actions non formelle et formelle alors que la JA a plutôt tendance à exister en tant qu'institution d'un groupe informel qui existe ponctuellement dans les autres espaces. Ceci est observable facilement lorsque l'on s'intéresse aux acteurs. La CJS revêt en effet au moins deux dimensions : le groupe d'été et le comité local. Le groupe d'été oscille entre dynamiques informelles et non formelles. Il est animé par les jeunes eux-mêmes, mais bénéficie du soutien d'un animateur et prend place dans un local obtenu par les associations du comité local. Le comité local constitue par ailleurs la CJS dans sa forme non formelle et formelle, elle rassemble les collectivités et la société civile, à l'initiative de cette dernière. La CJS dans son ensemble, au sens du groupe d'été et du comité local, occupe ainsi la pluralité des espaces de participation présents sur le territoire. Cet élément explique à mon avis le fort intérêt que cette dynamique suscite localement, du fait de sa forte visibilité dans le système local. La JA, elle, existe principalement dans le cadre informel. Les principaux acteurs sont les jeunes, les structures qui les entourent n'ont pas de liens très forts entre elles. Les jeunes font une incursion dans le cadre non formel quand ils sont en lien avec les associations d'éducation populaire et dans la dynamique formelle quand ils participent à des dispositifs publics. C'est le cas quand ils organisent des soirées de leur festival grâce à la ND4J, porté par la mission jeunesse de la municipalité pour développer l'offre culturelle jeunesse à partir des initiatives des jeunes. Ces cadres interviennent de manière complémentaire et renforcent leur dynamique d'origine, qui reste informelle.

La JA et la CJS étudiées constituent ainsi des pratiques de participation très hybride avec des dynamiques propres : partiel pour la première, plus englobante pour la seconde. Au niveau du groupe de jeunes en tant que tel, j'ai pu constater que dans les deux cas il y a des processus de formalisation. Ceci est guidé par la démarche de structuration : un des moyens des deux programmes est la création d'une structure, coopérative en CJS et associative en JA. Une fois que l'organisation est créée, les jeunes sont donc plutôt impliqués dans une logique d'action non formelle, avec un degré assez fort de formalisation. Il y a clairement un processus de

formalisation identitaire qui est à l'œuvre. Le groupe construit son existence par la création de la structure, il s'agit de l'objet qui regroupe et qui supporte le collectif. Dans les deux exemples, il est intéressant de noter que l'association et la coopérative n'ont pas d'existence juridique. Il s'agit ainsi d'une « formalisation de fait », au sens où la CJS et la JA n'incarnent pas la création d'une association ou d'une société déclarée auprès de l'État.

6.3.4 Des institutions peu attentives au rapport au collectif et au commun des adolescents

Un élément qui m'a particulièrement intéressé dans l'étude de ces deux cas est le rapport au collectif des jeunes impliqués. Penser ceci est fondamental, car il n'y a pas réellement d'enquête sur des pratiques collectives d'adolescents, menés grâce à des organisations relativement autonomes. Les travaux sur lesquels j'avais été impliqué au niveau des juniors associations auparavant ne portaient pas sur des études de cas complètes et n'intégraient ainsi pas des analyses structurelles sur les pratiques collectives. J'ai ainsi déterminé plusieurs traits qui caractérisent la CJS et la JA étudiées, au sujet de la répartition des responsabilités, du gouvernement du collectif et de la formalisation identitaire du groupe.

Dans les deux groupes, la question de la répartition du pouvoir se pose, comme dans la vie associative et des organisations en général (Mintzberg, 2003 ; Laville, 2013). Les processus sont assez proches, mais plus formalisés en CJS. Dans la JA, le critère déterminant est le caractère actif des membres : plus ils sont auteurs de l'initiative et plus ils accèdent à des responsabilités. Il y a donc finalement deux groupes, les représentants et les autres. Dans le groupe des représentants, c'est un fonctionnement collégial qui est adopté avec une double organisation : la coprésidence pour la structure associative, le partage des responsabilités par tâches pour le festival (directeur artistique, de la communication...). Dans la CJS, la question de la responsabilité peut être discutée par les jeunes, mais est soutenue par les adultes. Les jeunes peuvent arriver à établir des modalités de décision collégiale dans la direction de leur collectif. En 2015, ils ont aussi choisi de fonctionner avec une coprésidence. Dans tous les cas, le modèle promu fait une part importante à la répartition des responsabilités entre tous les membres de la CJS : chacun doit être membre d'un comité (ressources humaines, marketing, finances). La question du rapport à la représentation est ainsi très présente dans les deux expériences. Elles ne sont cependant pas du tout être prises en compte par les acteurs publics dans la promotion des programmes.

Au-delà du partage de la responsabilité, il s'agit aussi de s'organiser en commun. Les jeunes organisent des réunions entre eux, c'est dans cet espace que vit la dimension collective de leurs initiatives. Ils ont chacun des rôles attribués, mais se retrouvent pour échanger une fois

par semaine pour la CJS et à des échéances moins régulières pour la JA. Il s'agit ainsi d'espaces délibératifs (Blondiaux, 2001 ; Blondiaux et Sintomer, 2002 ; Habermas, 2003) où sont discutées les actions. Le fait de désigner des représentants, de se répartir les responsabilités et de se réunir dans des espaces de délibération permet de créer une identité. En étudiant ces pratiques, je me suis rendu compte que la question de la représentation, comprise comme le processus de répartition des responsabilités et la constitution du collectif, est le principal intérêt de ces démarches. Les deux collectifs fonctionnent sur des temporalités différentes, mais sont forts, car le pouvoir est pensé. En ce sens, il s'agit d'expériences démocratiques représentatives d'un commun. Ce sont des jeunes qui organisent en commun des activités.

J'ai eu des difficultés à penser ces expériences en lien avec cette question des communs, oscillant entre l'approche traditionnelle de la gestion des biens fondamentaux (Ostrom, 1990) qui ne me semble pas adaptée à une pratique plutôt sociale et la nouvelle définition proposée au sujet du travail du commun, avec un caractère oppositionnel marqué. L'enjeu de ce travail du commun est ainsi de faire des constructions communes, à partir de regroupement, de coopération, de prise en charge commune d'initiatives, dans la perspective de développer des actions fortes grâce à un processus d'institution (Nicolas-Le Strat, 2016).

Qualifier les expériences de CJS et de JA à travers la notion de commun ne me semblait pas évident au démarrage de mon travail, mais j'ai perçu cette dimension dans ses pratiques du fait de leurs organisations s'inscrivant assez largement dans des logiques autonomes. Je ne comprenais pas si j'étudiais des pratiques autonomes, mais j'ai construit progressivement mes réflexions en très fort lien avec cette idée. Les organisations communautaires qui portent les CJS au Québec se qualifient d'organisations autonomes (Lamoureux, 2000) pour marquer leur distance des pouvoirs publics, donc j'ai compris que ce caractère était bien fondamental. La question est ainsi de savoir si les JA et CJS en France correspondent également à des pratiques autonomes. Cela m'est maintenant assez évident du fait de la constitution de leur système. Il s'agit en effet d'espaces tiers, qui s'opposent à une vision de la citoyenneté refusée pour les enfants. Ce sont des oppositions centrées sur la constitution de logique de prémajorité. Là où la loi interdisait et restreint toujours grandement la liberté d'association pour les mineurs, le RNJA l'autorise. Là où la loi rend difficile, la création de coopératives,

le réseau des CJS le permet. Il s'agit ainsi de systèmes a-légaux qui font vivre des communautés d'adolescents malgré les limites juridiques posées par l'État. Dans les deux systèmes, les groupes d'adolescents vivent aussi clairement dans un cadre autonome de toute action publique. Il y a un processus où ils s'autodéterminent et où ils vivent un travail d'institution. Ils déterminent leurs règles, leurs fonctionnements, ce qui peut correspondre à la création d'un travail du commun. Cet élément est cependant assez différent dans la JA et dans la CJS. Dans le premier cas, les adolescents sont laissés libres à eux-mêmes et mettent un temps conséquent à mener le chemin d'institution. Dans la CJS, le processus est très rapide, l'expérience est conçue pour que l'institution soit créée rapidement, mais son rôle collectif à long terme est par contre bien moins fort.

Pour autant, de loin, les systèmes sont facilités par les acteurs publics, mais cela n'enlève en rien le caractère autonome des démarches, car elles sont portées par les jeunes sans que les pouvoirs publics interviennent sur leur fonctionnement.

J'ai aussi finalement saisi la force oppositionnelle au niveau de la dynamique des groupes de jeunes. La JA et la CJS posent fondamentalement la question de la répartition du pouvoir en permettant la création d'une forte identité pour les groupes de jeunes et ainsi une capacité à agir sur leur environnement. C'est ainsi *qu'a priori* ces deux collectifs s'opposent à leur environnement, de manière très molle et non frontalement. Dans le processus, il s'agit d'abord de constituer une identité commune pour conquérir sa place dans le système local. Il ne s'agit pas d'une dynamique explicitée par les jeunes de cette manière, mais la mise en place des deux systèmes montre qu'il s'agit d'une dimension structurelle de leur fonctionnement. La conquête est visiblement plus difficile en JA, car les jeunes mettent un temps considérable à être reconnus comme acteurs de la politique culturelle; leur image d'association de jeunes prévalant toujours six ans après la création de leur structure. Dans la CJS, l'entrée du collectif dans la communauté est pensée par des modalités d'accueil de celui-ci. En ce sens, la démarche est moins oppositionnelle, car les acteurs de la communauté sont associés pour faire une place aux jeunes dans leurs activités, mais ce sont bien les jeunes qui constituent leurs activités et donc qui décident avec qui ils vont travailler. La dimension oppositionnelle du commun est également visible avec le travail global fait par les promoteurs des JA et des CJS.

À mon sens, les adolescents sont bien impliqués dans des expériences du commun qui rencontrent progressivement la communauté, composée des acteurs associatifs et publics du territoire. Pour tenter de compléter cette pensée, l'expertise de la sociologie de la traduction est bien utile (Latour, 2006). J'adhère à l'idée qu'il n'y a pas réellement de société, mais que le lien entre les individus repose sur du collectif. Il y a cependant des institutions, qui ne gèrent ainsi pas la société, mais des activités collectives.

Les regroupements d'adolescents composant du commun entrent dans la communauté, avec une plus ou moins forte dynamique d'opposition. Ils sont aussi amenés à rencontrer les institutions qui gèrent les questions collectives, qui les reconnaissent *a priori* plutôt prioritairement dans leur identité de jeunes que comme des collectifs de citoyens. Les institutions locales adoptent bien un rôle d'animation d'une dynamique collective concernant le comité local de la CJS, mais que la dimension collective du groupe de jeunes est assez peu prise en compte. Ceci est aussi le cas dans la JA, avec une prise en compte plus affirmée de la dimension collective du groupe, de jeunes et non de citoyens. Les expériences que j'ai choisies montrent finalement assez bien la manière dont elles peuvent constituer du commun entre jeunes, entrer dans une communauté plus large, tout en étant assez faiblement partie prenante du collectif qui pourrait être animé par les institutions publiques.

6.4 Synthèse

Ce dernier chapitre m'a permis de proposer les analyses issues de la comparaison du modèle des CJS et des JA, après avoir caractérisé chacun de ces modèles à partir d'expériences locales dans les chapitres 4 et 5. Dans un premier temps, la mobilisation du concept de transfert a permis de documenter le processus d'interactions d'organisations associatives. Celles-ci ont un rôle certain au niveau local et transnational dans l'évolution des politiques publiques. J'ai notamment pu constater que ces deux modèles d'expériences soutenant la participation des jeunes étaient fortement guidés par une norme associative comme vecteur de soutien à l'action collective. L'analyse du transfert m'a ensuite incité à mettre en avant la nécessité de créer des documentations locales pour le modèle de CJS rennais, alors même qu'il suit de très près le modèle initial. De ce point de vue, la traduction est assez complexe, tout comme elle était du point de vue du droit d'association des adolescents. Dans les deux cas, il s'est agi de créer de nouveaux modèles. L'autre point commun les expériences de CJS et de JA est l'énergie consacrée par les promoteurs des dispositifs à créer des dispositifs juridiques adaptés aux situations des adolescents.

Le transfert de la CJS apporte aussi de nouvelles logiques d'actions comparativement à la JA. Cette nouvelle modalité est en effet plus systématisée. J'explique ceci par plusieurs éléments. Les acteurs qui l'ont initié ont choisi d'intervenir sur des territoires restreints, présentant certaines unités géographiques et facilitant ainsi des liens forts entre l'action de leurs organisations dans ce cadre. Ensuite, les jeunes sont pensés comme des acteurs parmi d'autres. Ils ont une place centrale dans le dispositif, mais les organisations du territoire ont aussi leurs espaces d'actions qui font l'objet de fortes attentions. Enfin, l'expérience de la CJS rennaise est la source d'une modélisation nationale dont la stratégie n'est pas forcément évidente à cerner du fait de sa mise en œuvre actuelle. Elle cherche à articuler l'action des organisations impliquées dans les CJS localement avec celles d'autres structures agissant à des niveaux régionaux et nationaux, sans pour autant qu'il y ait un système national très défini et déterminé.

La deuxième notion que j'avais choisi de retenir pour orienter mon travail était celle d'acteur-réseau. J'ai ainsi proposé de penser les collectifs d'adolescents comme des regroupements, permettant de comprendre l'évolution des collectifs ayant pour objectif de construire une identité. Ce caractère qui marque une forme d'intégration des jeunes à une organisation commune est essentiellement teinté des valeurs associatives et professionnelles, voire entrepreneuriales. En termes de dynamique de groupe, ces dispositifs permettent une sorte d'incubation, assez courte pour la CJS et plus longue pour la JA, mais qui permet une intégration à la communauté locale et thématique.

Les deux systèmes se revendiquent par ailleurs de l'éducation populaire. Ils présentent la similitude d'encourager à la création d'initiatives citoyennes dans un cadre bénévole. Il s'agit donc de transmettre des cultures de la citoyenneté pour l'action culturelle, sociale, solidaire. Le principe de CJS apporte des compétences d'accompagnement spécialisées, ce qui semblait difficilement engagé dans le cadre de la JA, même si les jeunes avaient pu s'entourer de professionnels ayant des atouts techniques. Malgré les complémentarités entre les deux systèmes et leurs convergences d'orientations, les oppositions qui marquent les acteurs au niveau local ne sont pas toujours dépassées. Au-delà des concurrences qu'il peut y avoir entre leurs domaines d'interventions proches, il s'agit aussi d'orientation pédagogique différente. La JA consiste à permettre la pratique associative essentiellement alors que la CJS est une expérience éducative, même si également basée sur une expérimentation concrète de la vie coopérative. J'ai enfin remarqué que les cadres de soutien développés en CJS étaient davantage structurés, notamment du fait de la logique d'action communautaire. J'ai mentionné les difficultés à identifier la communauté sur le territoire d'action à Rennes, dû à des échelles d'actions des acteurs assez éloignées des territoires et à des interventions sectorielles n'étant pas toujours articulées. Le cadre pensé pour faire vivre la communauté des acteurs CJS s'institutionnalise en outre énormément dans l'implémentation rennaise de l'expérience. En cherchant à identifier les acteurs entourant la JA, j'ai aussi remarqué que le réseau était très développé même si les organisations présentaient peu de liens entre eux à propos de ce collectif d'adolescent. À mon avis, des formes d'organisations communautaires existent bien depuis longtemps en France, si l'on reprend la définition nord-américaine. La

nouveauté issue de l'expérience CJS est plutôt d'être mieux intégré et de valoriser les liens entre les organisations de soutiens aux collectifs d'adolescents.

Mon dernier ensemble de réflexions s'est appuyé sur le concept de «travail bénévole». J'ai ainsi pu développer des analyses sur l'adaptation possible des cadres de participation aux engagements citoyens des jeunes. Il me semblait notamment important de réfléchir à l'espace associatif et coopératif présenté dans les CJS comme des modalités d'exercice et d'apprentissage du travail pour les adolescents. Ceux-ci ne peuvent réellement travailler bénévolement étant donné qu'ils ne relèvent pas du droit commun pour travailler. L'expérience de CJS apporte cependant un renouveau sur la question, car elle propose aux jeunes de devenir entrepreneurs-salariés, tout en ayant un engagement centré essentiellement sur le bénévolat. De ce point de vue, les jeunes vivent une réelle expérience de travail gratuit. Les deux modèles de CJS et de JA appuient aussi l'intérêt qu'ont les cadres structurant la participation des jeunes à soutenir l'expérimentation entrepreneuriale. Ils s'adressent à des jeunes souhaitant créer et essayer un métier. Les membres de ces collectifs vivent donc des expériences d'apprentissages et de créations, centrés sur des formes d'entrepreneuriat bénévole, en complément de leurs études. Le dernier point important de cette dynamique est le rôle des pairs. Il s'agit de deux modèles où le collectif dispose d'un rôle et d'une identité forte, fondée sur des jeunes du même âge qui doivent apprendre à se connaître, à vivre une expérience ensemble et à finalement créer une activité commune.

Les associations structurant les CJS proposent de sélectionner les jeunes et organisent de manière assez cadrée les collectifs constitués. Si en apparence il peut s'agir de modalités très directives et éventuellement élitistes, après avoir étudié l'expérience, je constate que ce mode de fonctionnement est très performant. Il permet de constituer un groupe divers et qui peut s'instituer très rapidement. Il s'agit d'un des éléments qui rend le cadre des CJS assez robuste. Un autre des apports de la logique des CJS, visible également à moindre mesure dans les JA est la complémentarité entre différentes formes de participation pour les jeunes, entre logiques associatives non formelles et actions plus formelles pouvant se rapprocher des initiatives habituellement proposées par les collectivités. Dans les deux modèles que j'ai pu caractériser grâce aux études de cas présentés, je suis assez surpris qu'il y ait une assez faible attention portée à la fabrication de commun par les adolescents. À mon avis, il s'agit

d'expériences ayant de fortes valeurs démocratiques, car elles nécessitent des travaux sur les modalités d'actions et d'organisations ainsi que des partages de pouvoir. La portée de ces initiatives du point de vue du système politique et de l'adhésion des jeunes au système représentatif reste peu prise en compte.

Conclusion

Deux expériences adolescentes analysées par le travail bénévole en réseau local et transnational

Ce travail de thèse s'est intéressé à deux expériences d'implication collective des adolescents dans des cadres de participation. Son but était premièrement de documenter des initiatives qui sont assez peu connues dans la littérature scientifique. Les juniors associations avaient fait l'objet de quelques travaux, sans que des expériences locales soient analysées en particulier sous forme d'étude de cas. Les coopératives jeunesse de services étaient assez peu étudiées au Québec, leur récent développement en France invite à penser de nouvelles recherches à ce sujet.

Il a été décidé d'orienter le travail à partir d'un problème initial empirique. Les fondateurs des CJS en France réfléchissaient effectivement au transfert de pratiques qu'ils étaient en train de mettre en place. Les animateurs du dispositif au Québec étaient quant à eux intéressés par des réflexions sur les conditions du transfert des CJS en France. Afin de transformer ces questions empiriques en problématique de recherche, il est apparu pertinent d'interroger plus globalement **l'apport de l'expertise québécoise sur le développement des actions publiques qui soutiennent les collectifs d'adolescents à Rennes.**

Cette approche permettait de faire du lien avec les connaissances dont nous disposions sur le fonctionnement des juniors associations, tout en poursuivant leur développement à partir d'une étude de cas locale, élément qui paraissait essentiel pour approfondir les analyses sur ce type d'expériences. Ceci a aussi permis de travailler particulièrement l'inscription des modalités de soutien aux collectifs d'adolescents dans le cadre des politiques locales de jeunesse. La stratégie de recherche a ainsi été de comparer la première CJS et le développement du modèle en France avec la dynamique de la JA TJT production, fondée dans les quartiers-nord-est de Rennes tout comme la CJS.

Il a été envisagé initialement de comparer la CJS à d'autres expériences, mais étant donné l'ampleur du travail à réaliser sur le transfert du dispositif québécois à Rennes, une seule comparaison locale a permis de construire suffisamment de données et de réflexions. Nous avons mobilisé les connaissances sur d'autres dispositifs d'engagement pour analyser les expériences de CJS et de JA et réfléchi pendant plusieurs mois, lors de ma scolarité doctorale, avant de focaliser sur les deux cas retenus. Je pense que ce choix a permis de développer des connaissances

assez abouties sur ces expériences. Cependant, ce travail a certainement interrogé trop frontalement les personnes sur ces dispositifs sans nécessairement davantage développer les enjeux autour de la participation des jeunes. Il y a des limites techniques à cela, les entretiens que j'ai menés étaient déjà relativement longs, mais j'aurais certainement pu repenser mon processus pour que les cas d'études soient aussi mieux articulés avec les environnements d'implication des adolescents.

Cette thèse présente donc un double apport de documentation et de réflexion sur les deux expériences mentionnées. Pour répondre à l'interrogation académique centrale rappelée ci-dessus, trois concepts centraux ont été mobilisés correspondant à différentes unités d'analyse.

Du point de vue des formes d'engagements, pour comprendre la manière dont les adolescents mobilisent ces dispositifs, je me suis appuyé essentiellement sur le concept de travail bénévole (Simonet, 2010), mobilisé essentiellement en sociologie du travail. J'ai apporté d'autres éclairages en l'utilisant pour analyser des expériences de participation d'adolescents dans le cadre de dispositifs publics portés par des associations.

La deuxième notion est celle d'acteur réseau (Akrich, Latour et Callon, 2013) à partir de laquelle j'ai travaillé pour analyser le système local d'acteurs de la politique de jeunesse (Loncle, 2011). Cette approche m'a permis de retracer les différentes associations d'acteurs individuels et collectifs qui interagissent dans le cadre des JA et CJS ainsi que de faire les liens nécessaires avec l'ensemble des protagonistes de l'implication des adolescents liés à ces expériences.

La troisième notion concerne le transfert d'une solution d'action publique (Delpuech, 2009), en l'occurrence celle des CJS. J'ai insisté sur l'importance de la diffusion (Stone, 2001) par les Québécois et sa traduction (Akrich, Latour et Callon, 2013) par les fondateurs du système à Rennes. Ceci a permis d'intégrer à mes analyses le modèle québécois dans le développement rennais, breton et français des CJS ainsi que de mettre en perspective le rôle de l'expertise étrangère avec la convention relative aux droits de l'enfant (CDE) des Nations unies, qui est liée à l'évolution des JA.

L'enquête de terrain s'est organisée à travers une méthodologie fondée sur plusieurs études de cas. Un travail spécifique sur la junior association TJT production avec les adolescents qui ont fondé cette association a permis de les questionner sur le sens de leur engagement et la manière dont ils étaient accompagnés. J'ai aussi pu m'entretenir avec une diversité d'adultes qui les ont soutenus durant leur parcours. Ces éléments ont été complétés par l'analyse de différents

documents permettant de comprendre l'inscription de cette dynamique dans les politiques publiques locales ainsi que par les informations dont je disposais sur le fonctionnement du dispositif, notamment en lien avec la CDE et la mise en place de la liberté associative des enfants. La deuxième étude de cas s'intéresse à la première CJS implantée à Rennes. Ici, j'ai choisi de recueillir la parole des personnes impliquées dans la fondation du dispositif et qui s'étaient rendues au Québec en 2011, faisant la découverte de cette modalité d'intervention. Les entretiens ont ainsi permis d'évoquer à la fois la dynamique locale de la CJS à Maurepas, mais également la mise en place des CJS en Bretagne et en France à partir des expériences québécoises. À ce sujet, j'ai tenu à mener des entretiens avec des animateurs et des membres de comités locaux de CJS à Montréal pour comprendre la dynamique outre-Atlantique et ainsi enrichir mes analyses sur les CJS en France. Les données issues des entretiens réalisés à Montréal ont pleinement été intégrées à l'analyse du développement des CJS en France, dans la logique de la comparaison transnationale (Hassenteufel, 2005 ; Hassenteufel et De Maillard, 2013). Je me suis aussi appuyé sur les documents de politiques publiques à Rennes et sur les outils de formations québécois sur lesquels a été fondé le cadre des CJS en France.

Le cœur de mes études de cas est donc très local : à l'échelle des territoires d'intervention de la CJS et au niveau de la ville de Rennes pour la JA. J'ai cependant intégré des éléments de contexte concernant les politiques publiques, ainsi que des éléments internationaux dans les deux cas. Ceci est particulièrement important pour réussir à comprendre le cadre global des interactions entre les différents acteurs de ces expériences. Cette stratégie a permis de disposer de données complètes, garantissant ainsi des possibilités d'analyses assez larges.

L'utilisation de mes données issues de l'enquête réalisée à Montréal dans la perspective d'analyser la situation rennaise est un élément qui a permis de dépasser les limites de la comparaison internationale. Je doutais au début de l'enquête de la pertinence de mener un nombre d'entretiens relativement restreint par rapport à ce que j'imaginai en débutant la thèse et aux pratiques menées dans le cadre d'autres travaux. Le travail de circonscription des questionnements que j'avais pu réaliser en amont, notamment dans le cadre des cours de doctorat, a été très utile pour que les entretiens menés soient les plus adaptés à mon travail.

Durant l'enquête, certaines hésitations sur les unités d'analyses sont apparues. J'ai finalement compris que mes apports concernaient bien plus le fonctionnement des dispositifs CJS et JA et ainsi plus largement les espaces de participation collectifs des adolescents activés par les acteurs

associatifs et publics. Le fait d'interroger des jeunes à ce sujet aurait parfois pu être en contradiction avec l'orientation de mon sujet sur les dispositifs, mais la parole de ceux-ci a permis d'apporter d'autres regards et de situer leurs actions au niveau plus global.

L'intérêt particulier pour la CJS de Maurepas a aussi permis de mettre en évidence certaines difficultés liées à cette première expérience. Ma focalisation sur un cas unique ne permet sans doute pas de développer un regard global des dynamiques CJS, mais plutôt de comprendre le rôle de cette première initiative sur la modélisation des CJS en France.

Ma démarche de recherche s'est déroulée en concertation avec des personnes expertes des CJS au Québec et à Rennes. Cela m'a permis d'appuyer mes raisonnements et de faire en sorte qu'ils soient aussi proches que possible des intérêts des acteurs. Si je mettais en priorité l'enjeu de transformer les pratiques au début de ma recherche, j'ai progressivement compris que les plus grands experts des CJS et des JA étaient ceux qui les animaient. Les savoirs que j'ai développés pour ma part sont plutôt issus de la comparaison locale et transnationale que de l'analyse de chacune des expériences. Celles-ci étaient importantes à documenter, mais mon travail à ce sujet ne peut réellement apporter une plus grande expertise que celle dont disposent déjà les acteurs eux-mêmes (Latour, 2006).

Avant le démarrage de mon enquête, je n'avais pas non plus particulièrement réfléchi à l'intégration de la CDE dans mes analyses sur la JA, même si j'avais déjà commencé à travailler cet élément dans d'autres cadres. Je regrette un peu ce point, car en intégrant cet élément plus en amont, cela m'aurait aussi permis d'interroger les acteurs des CJS que j'ai rencontrés sur le rapport au droit des enfants et ainsi de mobiliser la CDE au regard de l'expérience CJS. J'ai aussi à mon sens insuffisamment pensé les aspects de politisation des adolescents, m'étant plutôt focalisé sur le fonctionnement des dispositifs.

Contributions aux connaissances sur la citoyenneté et l'action collective des adolescents

Après avoir rappelé les éléments de mon sujet, les concepts mobilisés et la méthodologie, voici maintenant un bref retour sur les principales idées contenues dans ce travail. Les résultats permettant de répondre à la question initiale sont ensuite présentés avec une focale sur les contributions de ceux-ci à la littérature.

Deux modalités de construction adolescente du rapport au travail

Certaines réflexions de ce travail porte sur la manière dont les adolescents mobilisent les dispositifs qui permettent leurs engagements collectifs.

À ce niveau, l'expérience de JA permet aux jeunes de trouver un cadre de pratiques de leurs loisirs en s'organisant dans une logique très entrepreneuriale. Dans ce cas, la JA est mobilisée dans un second temps, une fois que le groupe d'adolescents a une identité déjà bien formée. Les groupes d'adolescents de la CJS sont quant à eux sélectionnés dans une logique éducative. Ils découvrent également l'entrepreneuriat de manière assez complète : aussi bien au niveau de l'organisation de leur groupe que dans les activités à mener. Deux jeunes animateurs participent aussi directement aux actions du groupe. Concernant ces réflexions sur l'utilisation des dispositifs par les adolescents, l'apport des CJS est à mon avis le principe de sélection, dans la perspective de s'adresser à des jeunes qui se mobiliseraient *a priori* peu dans des collectifs. Le rôle des animateurs au sein du groupe, pouvant adopter le rôle de pairs, est aussi un élément intéressant et assez central dans la dynamique du groupe. La transformation dans cette expérience courte pour les jeunes est largement attribuable à la présence quasi permanente des animateurs auprès du collectif d'adolescents.

Dans les pratiques entrepreneuriales, j'ai cependant relevé que la JA s'inscrivait davantage dans l'expression du rêve adolescent, là où la CJS ne s'appuie pas fondamentalement sur les aspirations professionnelles des jeunes qui sont impliqués. Centrés sur les loisirs pour la JA et sur l'éducation à l'entrepreneuriat coopératif pour la CJS, les deux cadres représentent pour les jeunes une occasion d'activités entrepreneuriales.

Ceci s'inscrit donc en partie dans le cadre d'un travail bénévole, notion que j'ai choisi de mobiliser pour essayer d'expliquer les pratiques des adolescents. La différence entre les deux dispositifs de ce point de vue réside dans les durées d'implication : les jeunes dans l'association sont impliqués en parallèle de l'activité scolaire alors que dans la CJS, c'est une activité temporaire qui pourrait se substituer au job d'été. L'habitude du travail d'été chez les jeunes de 16 à 18 ans ne paraît pas réellement documentée en France donc il est difficile de dire si la CJS constitue un travail bénévole par substitution au travail d'été. Dans la JA, la question se pose plutôt en termes de travail bénévole en complément de leur travail scolaire.

Dans les deux cas, ces engagements citoyens viennent dans une certaine mesure combler l'absence de possibilité de travail de ces adolescents. Ceci est imaginable à partir du moment où est mise en avant la place fondamentale du travail en société pour toutes personnes (Meda, 2015). Les adolescents n'ont pas accès à la fonction du travail, ils peuvent ainsi mobiliser les espaces d'engagements dans une logique de substitution. De ce point de vue, la CJS leur permet de disposer d'un statut clair d'entrepreneur salarié, étant ainsi considéré comme des travailleurs qui contribuent également à travers des cotisations à l'organisation sociale, alors que la JA est plutôt composée de travailleurs bénévoles qui ne sont pas envisagés comme tel dans le dispositif.

La modélisation de l'accompagnement

Mon deuxième ensemble de réflexions concerne les cadres d'accompagnement. Le rôle des structures qui entourent l'activité adolescente en JA est initialement de soutenir la formalisation de la dynamique. Ce sont les structures jeunesse qui adoptent ce rôle. La JA est aussi reconnue par les acteurs culturels, dans des perspectives de partenariats. Au sein de la CJS, le cadre est constitué par le comité local qui regroupe un nombre important de structures instituées. La formalisation de ce réseau, à la différence du fonctionnement des JA, explique la reconnaissance rapide du dispositif dans les politiques publiques, ainsi que celles des jeunes qui sont impliqués l'été. Le raisonnement en termes d'acteur-réseau permet de bien cerner ce phénomène. En effet, si les deux réseaux d'accompagnement sont composés de nombreuses structures aux activités diverses, les liens entre les acteurs impliqués sont beaucoup plus forts dans la modélisation des CJS. Ils sont d'une certaine manière rendus visibles par le fonctionnement du dispositif et la création d'un acteur dédié (le comité local), là où ils restent très difficiles à percevoir pour des institutions ou la population dans la JA. Dans les deux cas, les structures familiales et scolaires ont des rôles assez secondaires, la prise en compte de ces acteurs dans les dispositifs paraît très minimale.

La place des CJS et des JA dans les politiques publiques est aussi très différente. La JA constitue une expérience associative, soutenue au titre des initiatives jeunes par la Ville de Rennes exclusivement dans le cadre de la politique de jeunesse. Ce dispositif a d'ailleurs aussi été conçu au niveau national pour soutenir les « initiatives jeunes », tout en répondant à l'exigence posée par la CDE de garantir la liberté d'association des enfants. La CJS prend

place dans la Politique de la ville et mobilise rapidement les politiques publiques de soutien à l'ESS. Le lien entre la politique de jeunesse dirigée vers les initiatives de jeunes de la Ville de Rennes et les nouveaux secteurs de politiques publiques qui interviennent en soutien de la CJS n'est pas forcément très développé.

La place des deux dispositifs permet de développer des réflexions sur les rôles des jeunes dans ce type d'initiative. La richesse de l'activité de la JA réside dans la place centrale des adolescents ; l'activité est fondée sur leurs aspirations et ils construisent l'ensemble de l'expérience. Cependant, le réseau d'acteurs qui les soutient n'est pas structuré. Les jeunes sont dans une certaine mesure enfermés dans la politique de jeunesse, qui a une grande importance dans la construction de leurs expériences, mais qui constitue un soutien assez minimal et une reconnaissance très partielle par rapport à l'énergie développée. J'explique ceci par la faible implication des adultes aux côtés des jeunes dans les liens avec les institutions. Ceci n'est *a priori* pas négatif, car les jeunes sont les acteurs centraux de cette expérience, mais la faible reconnaissance institutionnelle est problématique.

De l'autre côté, la CJS bénéficie de moyens plus importants et d'une plus grande reconnaissance institutionnelle. Les jeunes ne s'occupent pas particulièrement du lien aux institutions, mais le soutien apporté par celles-ci au dispositif leur bénéficie cependant assez directement.

Ceci montre ainsi que les réflexions sur la place de chacun des acteurs sont vraiment importantes à mener pour que les jeunes puissent au mieux bénéficier des apports liés à leurs participations. D'une certaine manière, l'expérience de la JA présente des excès participatifs en laissant les jeunes s'occuper de l'ensemble de l'activité, au détriment de leur reconnaissance pleine et entière par les décideurs en tant qu'acteurs culturels de la ville.

Une expérimentation de l'action communautaire

Les apports de ma thèse se situent également à une autre échelle : celle du transfert du modèle des CJS du Québec vers la France. J'ai d'abord pu documenter l'implication active des animateurs du dispositif au Québec dans le développement à l'étranger, du fait d'expériences antérieures. Les personnes qui ont rejoint le groupe que j'ai qualifié des « fondateurs » à

Rennes sont en effet composées de plusieurs Rennais ainsi que de la directrice de la Fabrique entrepreneuriale au Québec.

À partir de 2013, il s'agit ainsi d'une expérience franco-québécoise développée à Rennes. C'est ce qui diffère principalement dans la mise en place de la première CJS à Rennes comparativement à une nouvelle CJS qui se développerait au Québec. Sinon, la première CJS fondée à Maurepas suit en tous points la pédagogie du modèle CJS établi pour le Québec. Dans l'ensemble, ce qui est transféré de manière quasi intacte entre les CJS au Québec et les CJS en France est la dimension pédagogique, ceci étant assez logique du fait de l'importante documentation dont dispose la Fabrique entrepreneuriale à ce sujet.

Deux différences apparaissent néanmoins.

La première est celle de l'âge qui est plus restrictif en France (16-18 ans) comparativement au Québec, dû à des législations du travail des enfants spécifiques.

La deuxième différence importante a trait à l'organisation communautaire. Au Québec, c'est en effet cette logique d'action qui guide la mise en place des CJS. En France, l'expérience a été reproduite à l'échelle de quartiers en tentant de reprendre les fondements de l'organisation communautaire (Doré, 1985). Les coopérants mobilisés dans la CJS résident dans un territoire commun, autour de Maurepas, reprenant ainsi la logique de la mobilisation communautaire des jeunes tel qu'elle est réalisée au Québec. Le système des CJS à Rennes correspond aussi bien au paradigme communautaire, car il permet de faire évoluer les structures en place localement en proposant une nouvelle structuration et en organisant une appropriation du travail par les citoyens d'un territoire.

La principale difficulté du point de vue de la mise en place de l'organisation communautaire à Rennes concerne les cadres d'action des structures impliquées en CJS. Les organisations regroupées dans le comité local ont en effet un ancrage territorial plus large (ville, pays, département, région) que celui de la CJS (quartiers) et ne mènent pas directement d'actions habituellement sur ce territoire. Les acteurs qui ont finalement le périmètre d'intervention le plus proche de celui de la CJS au démarrage de l'initiative sont la Direction de quartiers et le Cercle Paul Bert, association de jeunesse qui s'implique de manière assez distante.

À Montréal, les Mairies de quartier sont bien impliquées dans les CJS, mais se contentent de soutenir les initiatives politiquement et financièrement sans y prendre une part active.

L'organisation communautaire étant fondée sur des principes d'action autonome, il est difficile d'envisager un réel fonctionnement communautaire si la Mairie de quartier est directement partie prenante de l'initiative et qu'elle est l'organisation locale la plus impliquée. De ce point de vue, il y a bien une réappropriation très différente de l'idée d'organisation communautaire puisque là où à Montréal, l'institution intervient en support des dynamiques initiées par des acteurs des communautés, à Rennes, la collectivité est impliquée dans la mise en place de l'initiative.

L'intégration des pratiques sociales des jeunes dans des cadres institutionnels et associatifs

Cette recherche sur l'implication collective des adolescents permet de compléter la littérature existante. Je reprends ici les différents apports de mes réflexions au regard des différentes connaissances présentées sur les fondements sociaux et politiques des actions collectives développées par les adolescents et les jeunes (Chapitre 1).

La CJS et la JA constituent des espaces d'engagement pour les adolescents qui correspondent particulièrement bien aux aspirations actuelles des jeunes : la logique d'intervention en petit groupe, une importance accrue des pairs, la volonté d'agir concrètement ainsi que la recherche de solutions à des problèmes donnés sont des éléments particulièrement visibles. La CJS intervient par ailleurs dans un temps court et vient ainsi amener un cadre complémentaire à la JA à ce niveau, où la durée d'action est plus longue. L'apport de mon enquête sur les formes d'engagement est notamment de montrer la prise en compte des pratiques des jeunes dans les cadres associatifs et publics que constituent les dispositifs que j'ai étudiés. La manière dont les jeunes s'impliquent est maintenant particulièrement bien documentée, mais l'appréhension de ces phénomènes par les associations et les collectivités l'est relativement moins.

Je complète aussi les connaissances sur les dynamiques de travail bénévole avec des applications empiriques de concept, dans une petite association de bénévoles où des enjeux d'organisation du travail sont aussi posés. Le travail bénévole est aussi pertinent pour interroger le cadre de la CJS, avec la particularité qu'il reconnaît les jeunes comme travailleurs avec les droits associés au contrat de travail (protection sociale complète,

couverture maladie) tout en fonctionnant avec des activités associatives menées également par les jeunes.

Concernant les connaissances liées aux valeurs promues par les dispositifs, j'ai essentiellement apporté des éléments sur l'appréhension différente des valeurs selon les acteurs.

En CJS, on peut identifier trois registres de valeurs : les institutions voient le dispositif comme un moyen de responsabiliser les jeunes et de les activer dans une logique d'employabilité, les jeunes conçoivent la valeur travail comme centrale, les responsables associatifs mettent plutôt en avant l'émancipation et la transformation sociale. Dans la JA, ce sont plutôt deux registres de valeurs qui émergent : la participation et la formation de la citoyenneté dans une logique assez collective ; un lieu d'amitié et de plaisirs ainsi que de découverte du travail pour le groupe d'adolescents.

En fait, je montre que les valeurs qui sont portées par les jeunes sont assez différentes de ce qui est encouragé par les dispositifs.

Les CJS et les JA questionnent très peu par exemple le rapport à la représentation alors que l'organisation des collectifs montre que c'est une question importante. Dans la JA, les jeunes ne développent pas une organisation hiérarchique et sont quasiment tous représentants. Dans la CJS, ils ont une structuration collective parfois plus classique du fait des règles posées par le dispositif, mais l'importance de l'horizontalité est également mise en avant. Au niveau des institutions, l'idée de soutenir les jeunes comme ressources est assez consensuelle et visible dans les deux expériences à travers différents formats (ceci est particulièrement évoqué dans le cadre du soutien aux initiatives de jeunes).

J'évoquais au début de mon travail les contraintes juridiques qui peuvent limiter l'engagement des adolescents. Étudier deux dispositifs est l'occasion d'expliquer comment les acteurs sociaux lèvent ces contraintes en coordination avec l'État. Il s'agit ainsi d'illustrer des politiques permettant aux enfants de construire leurs citoyennetés. Ces initiatives sont cependant centrées sur des « adolescents-citoyens ». Le fait de construire des cadres spécifiquement pour les plus vieux des adolescents permet de contribuer à la réflexion sur les mécanismes de prémajorité citoyenne. Il est de plus en plus acquis que les jeunes de 16 à 18 ans sont des précitoyens, élément que l'on retrouve dans les évolutions de la loi de 1901

relative au contrat d'association dans les modifications de 2011 et 2017. Je pense que la CJS contribue à cette dynamique en développant aussi une prémajorité coopérative entrepreneuriale en permettant aux jeunes de 16 à 18 ans de bénéficier du statut d'entrepreneur-salarié. Les travaux sur la citoyenneté sous-évaluent la question du travail des jeunes et particulièrement des mineurs.

Ce constat était réalisé d'ailleurs par Maud Simonet sur le traitement de la vie associative comme un espace relevant uniquement de l'engagement. J'ai essayé de contribuer aux réflexions sur la pratique et la construction de la citoyenneté en expliquant les stratégies que mettent en place les jeunes pour développer des activités compensant leur impossibilité de travailler. Ceci vient renforcer la place de la citoyenneté sociale comme fondement de la citoyenneté politique.

Sur ce qui fonde l'implication des adolescents, ma contribution concerne aussi le fondement des dispositifs en tant que tels. Il s'agit de mécanismes très particuliers, fondés sur des pratiques plutôt informelles des adolescents exprimées dans des cadres non formels construits par des associations. La stratégie de ces associations est d'activer l'engagement des jeunes en usant de leur pouvoir d'institution, en leur donnant l'objectif de créer une structure autonome qu'ils gèrent eux-mêmes. Les dispositifs bénéficient aussi de l'appui des institutions pour obtenir des moyens financiers notamment. Ceci permet d'expliquer empiriquement que des dispositifs associatifs et publics peuvent comprendre à la fois les trois niveaux de participation catégorisés par Patricia Loncle.

Le renouvellement de l'action publique jeunesse par l'initiative communautaire locale

Je situais aussi au début de cette thèse mon travail dans les politiques publiques de jeunesse pour comprendre leur rôle sur l'action collective des adolescents. J'ai ainsi apporté des contributions scientifiques dans cette perspective.

En ce qui concerne l'accompagnement, ma thèse montre le rôle d'activation des acteurs non étatiques dans la mise en place de dispositifs ainsi que la manière dont la communauté d'organisations est modélisée dans ces systèmes. Ceci souligne la pertinence d'étudier des

systèmes où agissent en interaction les acteurs historiques des politiques de jeunesse : associations, communes et État.

Cette communauté d'acteurs jeunesse est visible particulièrement dans la JA. L'implantation de la CJS témoigne aussi des nouvelles dynamiques à l'œuvre : communauté d'acteurs autour de l'ESS auprès des jeunes et intégration de nouvelles dimensions territoriales, notamment régionale.

En matière d'accompagnement, le principal apport de mon travail est de montrer les enjeux de la modélisation pédagogique. L'accompagnement en JA s'appuie sur les savoirs existants des animateurs alors que la CJS développe une méthodologie singulière. La pédagogie ainsi créée permet d'incarner cet accompagnement spécifique centré sur l'émancipation des jeunes. J'ai aussi montré que les perspectives de ces accompagnements constituaient des mécanismes de transition qui s'appuient concrètement sur des modalités existantes chez les adultes. Cet élément est particulièrement important et peu étudié. Il s'agit ainsi de comprendre la traduction du statut associatif d'une part et du statut d'entrepreneur-salarié d'autre part pour des adolescents qui pourront remobiliser ces outils par la suite.

Concernant les politiques publiques, l'analyse du cas de la JA illustre l'orientation du soutien municipal à l'action culturelle des jeunes. La politique de jeunesse est notamment développée pour soutenir les initiatives de jeunes grâce aux équipements socioculturels. Les jeunes bénéficient d'un soutien à leurs actions, mais sont très faiblement pris en compte au titre d'autres politiques publiques, comme celle de la culture. Ceci vient abonder la littérature concernant le cloisonnement entre animation socioculturelle et action culturelle. Le trait majeur d'intervention de cette politique est le soutien aux initiatives jeunes, élément que l'on peut retrouver au niveau national dans les soutiens financiers accordés sous forme de bourse aux projets et au niveau international dans la CDE. Ceci constitue à mon avis une appréhension assez limitée de l'engagement collectif des jeunes.

Le travail sur la CJS permet de mettre en évidence la territorialisation à l'échelle du quartier de la politique de jeunesse. Cette initiative a en effet pour spécificité de se déployer sur un territoire limité et elle trouve donc un écho favorable dans la politique de la ville, qui fonctionne dans une logique territoriale. L'orientation de la Politique de la ville vers la jeunesse ne constitue pas en soi un nouvel élément. L'évolution notable est plutôt la

construction d'un cadre d'engagement collectif pour les jeunes au niveau d'un quartier en particulier, du fait de l'expérience de CJS. Dans le cadre de la politique de jeunesse rennaise, l'engagement des jeunes est en effet plutôt soutenu par la mission jeunesse, qui anime la politique municipale sans grande déclinaison à l'échelle des quartiers.

Le fonctionnement par dispositif des deux expériences est aussi l'occasion de souligner le rôle de repère des cadres nationaux établis. Ceux-ci sont une source de légitimité pour les organisations locales qui souhaitent recourir à ces systèmes. C'est aussi un moyen d'obtenir des outils pédagogiques nationaux, des formations pour optimiser le développement des initiatives locales. Le fait d'avoir une identité unique entre les différentes associations et coopératives locales facilite également leur multiplication dans différents territoires. Globalement, le fait que les CJS et JA soient constitués en réseau national permet de montrer l'importance d'organisations associatives nationales sur l'évolution de l'action publique locale, en complément et en imbrication avec ce que peuvent faire les collectivités et associations d'un territoire.

Enfin, concernant la circulation internationale des actions publiques soutenant l'engagement des jeunes, je n'avais pas identifié de travaux à ce sujet. L'intérêt de ma démarche a été de montrer l'action des acteurs des deux pays dans le développement local de la CJS à Maurepas, au-delà des processus d'échanges entre organisations de la société civile qui sont très répandus, par exemple au niveau européen. En démarrant mon enquête, je n'avais pas particulièrement conscience de la forte inscription de la CJS rennaise dans le système québécois. J'ai ainsi expliqué que la CJS rennaise, durant ses premières années, constituait réellement une expérience transnationale. À ce sujet, mon enquête a permis de constater l'importance de la modélisation du système d'origine, élément assez peu noté dans la littérature. La théorie de l'acteur-réseau m'a aussi invité à réfléchir au rôle des médiateurs, qui sont systématisés dans l'expérience de CJS et qui ont donc un rôle fondamental aussi bien localement qu'au niveau de la traduction internationale du dispositif.

Au niveau politique, j'ai également pu constater que le fait d'importer des normes étrangères pouvait être une source de légitimité. La comparaison entre les JA et les CJS en France montre bien que les éléments internationaux ont un rôle majeur dans le développement des deux systèmes au niveau local. J'ai aussi pu insister sur le renfort de la norme associative par

la construction des CJS, dans le sens où il s'agit d'expériences où l'action collective et le partage d'activités sont encouragés. Un dernier apport de mon travail sur cette question des transferts concerne le réseau d'acteurs impliqués pour soutenir l'engagement des jeunes. L'import d'un système étranger est, de ce point de vue, une solution pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui voient ainsi leur rôle renforcé par la légitimité étrangère.

Les champs de questionnements à poursuivre

Ce travail ouvre plusieurs perspectives permettant de faire évoluer le fonctionnement des dynamiques de soutien aux adolescents ainsi que les apports académiques à ce sujet.

Sur le plan méthodologique, je propose essentiellement trois orientations. Tout d'abord, je suis convaincu par la richesse de la comparaison à partir des liens transnationaux existants entre des organisations ayant une même identité ou étant impliquées dans les mêmes réseaux. Renforcer les analyses sur les liens qui unissent les organisations de différents pays pour comprendre la manière dont fonctionnent leurs réseaux permettrait certainement de mieux comprendre l'influence des facteurs internationaux au niveau local par la compréhension des connexions qui sont faites par les acteurs eux-mêmes.

Ensuite, les enquêtes sur la vie associative ou coopérative des jeunes doivent être davantage orientées en fonction des thèmes des activités de ceux-ci pour mieux cerner leurs pratiques. S'intéresser uniquement aux cadres collectifs implique une certaine absence de reconnaissance des actions menées. Les recherches ont aussi un rôle à jouer pour faciliter la légitimité des jeunes à être acteurs de politiques publiques au titre de leur expertise sur certains domaines en particulier.

Enfin, le développement des comparaisons entre engagements juvéniles et implications des adultes est une voie à suivre pour mieux caractériser la participation des adolescents. Ceci serait en effet l'occasion de comprendre ce qui est réellement spécifique à l'engagement à l'adolescence, car l'implication collective des adultes peut aussi s'inscrire dans des dynamiques renouvelées. Ceci va de pair avec la nécessité de construire des analyses sur les parcours d'engagements de jeunes, en tentant de suivre sur plusieurs années leurs modalités d'implications.

Si de nouveaux travaux sur les juniors associations sont réalisés, je crois qu'il serait pertinent de s'intéresser à des cas locaux plutôt qu'à une multitude d'expériences de membres ou de dirigeants qui ne permettent pas d'ancrer les analyses dans les cadres d'action et de faire les liens avec les accompagnements.

Pour ce qui est des CJS, une connaissance plus fine de l'histoire du dispositif pourrait permettre une meilleure compréhension du fonctionnement du dispositif aujourd'hui. Si un réseau transnational venait à être constitué comme les promoteurs français et québécois de l'expérience l'envisagent, cette expérience devrait aussi permettre de proposer des savoirs très intéressants sur la circulation et l'institutionnalisation du soutien aux dynamiques de jeunes.

Sur le fond, plusieurs points mériteraient également des attentions.

La mobilisation des expériences étrangères pour imposer de nouvelles logiques d'actions pourrait faire l'objet de nouveaux développements.

L'idée de tenter d'expliquer le changement local en lien avec des dynamiques extérieures, internationales, pourrait être exploitée davantage. Dans cette perspective, le travail sur les modèles, à la fois comme la manière de percevoir un système politique national et également un système spécifique, en l'occurrence, de participation, peut aussi permettre de nouvelles avancées.

Je pense également que l'analyse de l'engagement des jeunes avance grâce à la mobilisation des systèmes qui incluent un triptyque d'accompagnement, celui des collectifs de jeunes, des associations et des institutions. Pouvoir produire des savoirs à partir de ces expériences est particulièrement intéressant, car cela permet notamment de développer un regard sur les liens entre les différents acteurs, ce qui révèle la centralité des rôles joués par les jeunes. C'est ainsi l'occasion de situer l'action des jeunes dans des cadres de politiques publiques, ce qui permet de mieux reconnaître leurs actions.

Une piste très fertile d'étude est certainement l'analyse du développement de l'organisation communautaire en France. Le fait que les coopérations avec le Québec soient assez fortes nécessite en effet d'interroger plus en profondeur la mise en place de cette logique d'intervention et de ce paradigme. Pour cela, l'approche transnationale est aussi à privilégier, notamment avec les États-Unis où de nombreuses expériences existent également.

Enfin, interroger les dispositifs de participation des jeunes en lien avec les difficultés de la démocratie représentative doit être davantage mis en avant. Je me suis écarté de cette question avec certains regrets, les acteurs ne m'emmenant pas particulièrement vers cette orientation. Cependant, je crois que penser l'engagement des jeunes dans une perspective démocratique impose de mettre plus en évidence les difficultés que connaît la démocratie représentative. Ceci permettrait de comprendre si d'autres manières de fonctionner sont envisagées dans les cadres mobilisés par les jeunes ou si des mécanismes permettant de renouveler la logique représentative peuvent être mis en place.

De nouvelles possibilités d'action pour construire l'action publique à partir de l'expertise des collectifs de jeunes

La puissance relative des JA et des CJS est de réussir à constituer une place à des collectifs de jeunes ayant une forte identité au regard d'autres expériences, tout en prenant en compte l'accompagnement des associations d'éducation populaire et d'autres acteurs, en partenariat avec les institutions locales et nationales.

Ces expériences sont focalisées sur les initiatives des jeunes et les collectifs qu'ils forment : c'est une base déterminante. Une question peu présente dans ces fonctionnements concerne cependant le rôle des collectifs d'adolescents dans la construction de l'action publique. Ceci comprend à mon avis l'ensemble des groupes de jeunes. En janvier 2017, la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté⁶² a introduit l'idée d'établir un « dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics » (Article 54). Ce dialogue est censé être animé par les Conseils régionaux. Le potentiel des dispositifs CJS et JA dans ce cadre est très fort, du fait qu'ils recourent à une même typologie d'acteurs en ayant des habitudes de fonctionnement et des attributions déjà bien établies étant donné la modélisation de ces programmes.

Le dialogue structuré inscrit dans cette loi est en fait issu d'un mécanisme plus ancien, qui date de 2006 et qui était porté par la Commission européenne pour établir une consultation des jeunes sur un thème établi. Ce processus dure 18 mois (trois présidences du Conseil de

⁶² <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/1/27/2017-86/loi/texte>

l'Union européenne) et est ponctué par différentes conférences de l'UE sur la jeunesse. Ce sont les acteurs nationaux et européens de la jeunesse qui sont essentiellement associés, l'acteur central représentant les jeunes étant le forum Européen de la Jeunesse. L'enjeu est d'établir les orientations de la politique de jeunesse européenne à partir des avis des jeunes. Jusqu'en 2014, il n'y avait pas eu de concertation de concertations locales sur cette base. Les choses ont évolué, car la Commission européenne propose aujourd'hui des financements permettant certaines marges de manœuvre (jusqu'à 50 000 euros) pour organiser des dialogues structurés nationaux dans les différents états membres. Ces initiatives ont la possibilité d'être déployées à différents niveaux territoriaux.

J'ai donc initié une démarche de concertation en janvier 2017 dans le cadre des financements attribués pour la mise en place des dialogues structurés. Le constat réalisé à travers ma thèse était en effet qu'il y avait un environnement assez favorable de coopération à Rennes entre collectifs de jeunes, organisations locales et institutions, mais que la contribution des jeunes à la construction des actions publiques n'était pas réellement une préoccupation. Le rapport au travail et à l'engagement constituait l'objet de nombreuses réflexions, mais les liens entre ces deux aspirations des jeunes n'étaient pas forcément construits et surtout peu pris en compte au niveau de l'action publique !

J'ai ainsi réuni un groupe de personnes ayant des expériences collectives à Rennes et nous avons constitué un programme de concertation pour impliquer des collectifs de jeunes et des institutions dans la perspective d'agir sur cette question. Nous nous sommes rapidement appuyés sur l'expertise de la Chaire de recherche sur la jeunesse de l'EHESP pour disposer d'avis extérieurs sur la démarche à développer ainsi que d'une association, la Ligue de l'enseignement pour appuyer le projet concernant les dimensions administratives et financières. Nous avons choisi de travailler à l'échelle régionale pour élargir nos expériences et impliquer le conseil régional, qui occupe une place croissante dans les politiques de jeunesse.

Notre initiative a été retenue par la Commission européenne en avril 2017. Nous démarrons le programme de concertation en novembre de la même année. Cette démarche est composée de six rencontres qui se tiennent en Bretagne jusqu'en janvier 2019 et qui doivent permettre à différents collectifs de jeunes de questionner leur rapport à l'engagement et au travail.

L'enjeu est aussi de créer des coopérations avec les institutions locales pour que les politiques publiques, notamment celles qui sont construites par le Conseil régional de Bretagne, prennent en compte l'expertise des jeunes sur ces questions. À l'heure actuelle, cette démarche est bien engagée et rencontre un écho très favorable des collectifs de jeunes et des décideurs publics. Les rencontres à venir nous diront ce que l'on peut retirer de ces expériences de travail et d'engagement.

Bibliographie et références

Aballéa, F. (2013). Le retour du contrôle social. In C. Bellot, M. Bresson, et C. Jetté (Eds.), *Le travail social et la nouvelle gestion publique* (pp. 11-26).

Abrams, R. (1980). *Foundations of political analysis: an introduction to the theory of collective choice*. New York: Columbia University Press.

AEDE (2015). Définition de l'enfant. *En avant pour les droits de l'enfant !* (pp. 93-102), Toulouse, ERES.

Alfandari, E. (2008). La liberté d'association au regard de l'adhésion des mineurs. *Agora débats/jeunesses*, n° 1, 4-12.

Agranoff, R., Mc Guire, M. et Silvia, C. (2014). Governance, Networks and Intergovernmental Systems. In S. F. E. Araral, M. Howlett, M. Ramesh et X. Wu (Eds.), (Ed.), *Routledge Handbook of Public Policy*. USA et Canada: Routledge: pp. 361-373.

Agrikoliansky, É. (2017). Chapitre 6, les « carrières militantes ». *Sociologie plurielle des comportements politiques* (pp. 167-192), Presses de Sciences Po (PFNSP).

Akrich, M., Callon, M. et Latour, B. (2013). *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*, Presses des Mines via OpenEdition.

Alvesson, M. (2003). Beyond Neopositivists, Romantics, and Localists: A Reflexive Approach to Interviews in Organizational Research. *Academy of Management Review*, 28 (1):, 13-33.

Anderson, S. A., Sabatelli, R.M. et Kosutic, I. (2007). Families, Urban Neighborhood Youth Centers, and Peers as Contexts for Development. *Family Relations*, 56 (4), 346-357. doi:10.1111/j.1741-3729.2007.00464.x

Andreotti, A., Mingione, E. et Polizzi, E. (2012). Local welfare systems: a challenge for social cohesion. *Urban studies*, 49 (9), 1925-1940.

Angot, S. et Cottin-Marx, S. (2015). Accompagner les associations. De l'éducation populaire aux politiques de l'emploi. [Assisting Associations : From Popular Education to Employment Policies]. *Mouvements*, 81 (1), 60-69. doi:10.3917/mouv.081.0060

Archambault, É. (2017). Associations et pouvoirs publics : vers une convergence des modèles en Europe. *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 477-490. doi:10.3917/rfap.163.0477

- Aristote. (2008). *Les politiques*. Paris, France.
- Arrignon, M. (2017). Les acteurs européens de la circulation des normes dans le secteur de l'emploi. [European Actors of the Circulation of Norms in the Policy Field of Employment]. *Revue française d'administration publique*, 161 (1), 45-58. doi:10.3917/rfap.161.0045
- Assogba, Y. (2000). *Insertion des jeunes, organisation communautaire et société : l'expérience fondatrice des Carrefours jeunesse-emploi au Québec* : PUQ.
- Audet, L.-P. (1969). *Bilan de la réforme scolaire au Québec, 1959-1969* : Presses de l'Université de Montréal.
- Austin, S. L. (2009). 22 Children's participation in citizenship and governance. *A Handbook of Children and Young People's Participation*, 245.
- Bacque, M.-H. et Biewener, C. (2015). *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?* Paris, La découverte.
- Bailleau, F. (2002). La justice pénale des mineurs en France. *Déviance et société*, 26 (3), 403-421.
- Balazard, H., Fisher, R. et Scott, M. (2017). The "big society" in the United Kingdom: privatisation or democratisation of public services. *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 507-520. doi:10.3917/rfap.163.0507
- Baldelli, B. (2011). *De place théorique de l'empowerment pour les jeunes en difficulté, à une réalisation pratique*. Paper presented at the dans Coupure ou Retissage des fils de la transmission? Un enjeu pour un développement humain
- Bapteste, I. et Trindade-Chadeau, A. (2014). Soutenir l'esprit d'entreprendre et l'entrepreneuriat : une démarche globale. *Cahiers de l'action* (1), 81-84.
- Barge, P. (2013). Citoyenneté de résidence et débats européens. *Migrations Société*(2), 89-102.
- Bargel, L. (2008). *Aux avant-postes : la socialisation au métier politique dans deux organisations de jeunesse de parti : Jeunes populaires (UMP) et Mouvement des jeunes socialistes (PS)*. Paris 1.
- Barrère, A. (2011). *L'éducation buissonnière : quand les adolescents se forment par eux-mêmes* : A. Colin.
- Batsleer J., Becquet V., Walther A. (2015). Formality–formal, non-formal, informal social contexts (of participation) *PARTIspace Glossary* (pp. 19). partispace.eu: Partispace project.

- Bazin, C. et Malet, J. (2013). *La France associative en mouvement*. Paris.
- Bazin, C. et Malet, J. (2015). La France bénévole. Les mille et une façons d'agir. *www.recherches-solidarites.org*, 45.
- Bazin, C. et Malet, J. (2016). La France bénévole en 2016. *www.recherches-solidarites.org*, 65.
- Bechmann, D. F. (2005). La pratique associative des jeunes mineurs : l'exemple du Réseau national des juniors associations. *Débats Jeunesses*, 16 (1), 169-182.
- Becker, H. S. et Peretz, H. (2002). *Les ficelles du métier*. Paris : La Découverte.
- Becquet, V. (2002). Autrement c'est possible » : les conseils de la jeunesse. *Agora débats/jeunesses*, 30 (1), 46-58.
- Becquet, V. (2009). Se saisir du conseil de la vie lycéenne : des principes à l'exercice de la fonction de délégué. *Carrefours de l'éducation* (2), 65-80.
- Becquet, V. (2011). Devenir volontaire : profils, motivations et parcours. *Cahiers de l'action* (4), 28-38.
- Becquet, V. (2013). Analyser la contribution d'un dispositif public à la socialisation politique des jeunes : l'exemple du service civil volontaire en France. *Politique et Sociétés*, 32 (2), 39-65.
- Becquet, V. (2013). Jeunes des quartiers difficiles » en service civique : du ciblage politique d'un public aux usages juvéniles. *Lien social et Politiques*, no 70 : 119-133.
- Becquet, V. et De Linares, C. (2005). *Quand les jeunes s'engagent : entre expérimentations et constructions identitaires*. Paris : Éditions L'Harmattan.
- Becquet, V. et Goyette, M. (2014). L'engagement des jeunes en difficulté. *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche* (14).
- Belleau, H. et Martial, A. (2012). *Aimer et compter ? : Droits et pratiques des solidarités conjugales dans les nouvelles trajectoires familiales* : PUQ.
- Bellot, C., et Rivard J. (2013). La reconnaissance : Un enjeu au cœur de la recherche participative. *Nouvelles pratiques sociales*, 25 (2). 105-124.
- Bellot, C., Bresson, M. et Jetté, C. (2013). *Le travail social et la nouvelle gestion publique* : PUQ.

- Bellot, C. et Loncle, P. (2013). Présentation : L'accompagnement des jeunes en difficulté. *Lien social et Politiques* (70), 3.
- Benasayag, M. et Del Rey, A. (2011). *De l'engagement dans une époque obscure*. Le Pré-Saint-Gervais, Le Passager clandestin.
- Benelli, N. (2017). Le rôle des Business Improvement Districts dans la recomposition des activités de service public à New York. *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 521-530. doi:10.3917/rfap.163.0521
- Benveniste, A. et Sélim, M. (2015). La chimère communautaire. *Chimères*, 87 (3), 151-155. doi:10.3917/chime.087.0151
- Bérard, J. et Valdenaire, M. (2013). L'expérimentation pour renouveler les politiques publiques ? *La vie des idées. fr*, 25.
- Bergeron, G. (1993). *L'État en fonctionnement*. Paris, France : L'Harmattan.
- Bernier, L. (2014). Public enterprises as policy instruments: the importance of public entrepreneurship. *Journal of Economic Policy Reform*, 17 (3), 253-266.
- Berthet, T. et Bourgeois, C. (2015). Approche intégrée des politiques de l'emploi : les défis de la territorialisation et de l'individualisation. *Bref* (334), 4.
- Bertrand, E. et Lopez, D. (2015). Co-construire les politiques de jeunesse : le chemin laborieux pour ancrer le dialogue structuré dans la réalité. *Cahiers de l'action* (1), 71-79.
- Bessant, J. (2003). Youth participation: a new mode of government. *Policy studies*, 24 (2-3), 87-100.
- Besse, L. (2008). *Les MJC : De l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes, 1959-1981* : PU Rennes.
- Besse, L. (2015). L'action des maisons des Jeunes et de la Culture. *Informations sociales* (4), 26-35.
- Beugre, A.-C., Goyette, M. et Jette, C. (2012). *Évaluation et consolidation des pratiques d'intervention en maison de jeunes - Site : La Galerie*. Montréal:
- Bherer, L. (2011). Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques. *Participations*, 1 (1):105-133.
- Bier, B. (2007). La « politique de la reconnaissance » comme catégorie d'analyse de l'action publique en direction des jeunes. *Pensée plurielle* (1), 53-65.

Bijlsma, T. (2015). Cultural Change by Speech: Team Learning and the Role of Interaction Change Management and the Human Factor. In p. 77-90 (Ed.), *Springer*.

Blanchet-Cohen, N., Linds, W., Mann-Feder, V. et Yuen, F. (2013). Introduction to the special issue on transforming practices: Emancipatory approaches to youth engagement. *International Journal of Child, Youth and Family Studies*, 4 (3), 320-327.

Blondiaux, L. (2001). La délibération, norme de l'action publique contemporaine? *Revue Projet* (4), 81-90.

Blondiaux, L. et Sintomer, Y. (2002). L'impératif délibératif. *Politix*, 15 (57), 17-35.

Bobel, C. (2007). 'I'm not an activist, though I've done a lot of it' : Doing Activism, Being Activist and the 'Perfect Standard' in a Contemporary Movement. *Social movement studies*, 6 (2), 147-159.

Boone, D. (2013). *La politique racontée aux enfants : des apprentissages pris dans des dispositifs entre consensus et conflit : une étude des sentiers de la (dé) politisation des enfants*. Université du Droit et de la Santé-Lille II.

Bourdieu, P. (1980). La jeunesse n'est qu'un mot. *Questions de sociologie*, 143-154.

Bourgon, J. (2009). New directions in public administration: Serving beyond the predictable. *Public Policy and Administration*, 24 (3), 309-330.

Bourque, D., Comeau, Y., Favreau, L. et Fréchette, L. (2007). *L'organisation communautaire : fondements, approches et champs de pratique* : PUQ.

Bourrier, M. (2013). Embarquements. *Socio-anthropologie* (27), 21-34.

Bovaird, T. (2007). Beyond Engagement and Participation: User and Community Coproduction of Public Services. *Public Administration Review*, 67 (5), 846-860.

Bovaird, T., et E. Loeffler. (2010). *User and community co-production of public services and public policies through collective decision-making: the role of emerging technologies*. Paper presented at the Future of Governance

Brandsen, T. (2013). Co-Production as a Maturing Concept *New Public Governance, the Third Sector, and Co-Production*.

Bréchet, J.-P., Schieb-Bienfait, N. et Desreumaux, A. (2009). Les figures de l'entrepreneur dans une théorie de l'action fondée sur le projet. *Revue de l'Entrepreneuriat*, 8 (1), 37-53.

Bresson, M. (2013). Quelle influence la nouvelle gestion publique a-t-elle sur les mutations de l'emploi et des professions du travail social? In C. Bellot, M. Bresson, et C. Jetté (Eds.), *Le travail social et la nouvelle gestion publique* : PUQ.

Bulmer, S., et S. Padgett. (2005). Policy Transfer in the European Union: An Institutional Perspective». *British Journal of Political Science*, 35 (01), 103-126.

Bureau, M.-C. (2010). Du travail à l'action publique : quand les dispositifs d'évaluation prennent le pouvoir. *Cahiers internationaux de sociologie* (1), 161-175.

Bureau, M.-C., Sarfati, F., Simha, J. et Tuchszirer, C. (2013). L'expérimentation dans l'action publique. Usages, pratiques et jugements des acteurs. *Travail et emploi* (135), 41-55.

Cadart, M.-L. (2013). De l'enfant-sujet dans le collectif à l'individu «dans la masse». *AnthropoChildren*.

Cahill, C. et Hart, R. A. (2007). Re-thinking the boundaries of civic participation by children and youth in North America. *Children Youth and Environments*, 17 (2), 213-225.

Callon, M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique (1940/1948 -)*, 36, 169-208.

Canet, R. (2012). Le mouvement des indignés : une nouvelle étape dans la construction d'un autre monde. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 14 (1).

Cantillon, D. (2006). Community social organization, parents, and peers as mediators of perceived neighborhood block characteristics on delinquent and prosocial activities. *American journal of community psychology*, 37 (1-2), 413-413.

Caron, C. (2016). L'engagement civique des adolescents au prisme de leurs vlogues sur l'intimidation. *Communication. Information médias théories pratiques*, 34 (1).

Carrel, M. (2004). *Faire participer les habitants ? : la politique de la ville à l'épreuve du public*. <http://www.theses.fr/2004PA05H008>

Carrel, M. (2008). 16. Faire participer les habitants dans une perspective comparée. *Où va la protection sociale ?* (pp. 355-371) : Presses Universitaires de France.

Carrel, M. et Talpin, J. (2012). Cachez ce politique que je ne saurais voir ! *Participations* (3), 179-206.

- Carrière, J. et Thomas, R. (2014). Indigenous children and state care: The dark underside of citizenship. *Reconfiguring citizenship: Social exclusion and diversity within inclusive citizen practices*, 117-126.
- Castel, R. (2008). La citoyenneté sociale menacée. *Cités* (3), 133-141.
- Castillo, E. G. (2014). L'engagement politique des jeunes militants à Puebla (Mexique). *Sociétés et jeunesse en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche* (14).
- Céroux, B. et Crépin, C. (2014). Construire une offre de loisirs avec les adolescents. *Agora débats/jeunesse* (1), 107-118.
- Chabanet, D. et Weppe, X. (2017). Pourquoi les émeutiers s'en prennent-ils aux services publics? *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 631-644. doi:10.3917/rfap.163.0631
- Chalifour, J., Goyette, M., et Jette, C. (2012). *Évaluation et consolidation des pratiques d'intervention en maison de jeunes - Site : Maison de Jonquière*
- Chamboredon, J.-C. (1966). La société française et sa jeunesse. *Darras, Le Partage des bénéfiques, Paris, Les Éditions de Minuit*, 155-175.
- Chauvière, M. (2016). *Trop de gestion tue le social : essai sur une discrète chalandisation : La découverte.*
- Chevalier, T. (2012). *L'État-providence et les jeunes*. Paris : L'Harmattan.
- Chevalier, T. (2015). *L'État social et les jeunes en Europe : analyse comparée des politiques de citoyenneté socioéconomique des jeunes*. Paris, Institut d'études politiques.
- Ciani, O., Tarricone, R., et Torbica, A. (2012). Diffusion and use of health technology assessment in policy making: What lessons for decentralised healthcare systems? *Health Policy*, 108 (2/3). 194-202.
- Cicchelli, V. (2001). Les jeunes adultes comme objet théorique. *Recherches et prévisions*, 5-18.
- Clarke, T. et Clegg, S. (2002). Future Paradigms for Public Service. *Rethinking Administrative Theory: The Challenge of the New Century*, 171.
- Cole, A. et John, P. (2012). *Local governance in England and France*: Routledge.

- Coleman, A., Checkland, K., Harrison, S. et Hiroeh, U. (2010). Local histories and local sensemaking: a case of policy implementation in the English National Health Service. *Policy et Politics*, 38 (2), 289-306.
- Coleman, J. C. et C., Warren.-Adamson. (1992). *Youth policy in the 1990s: the way forward*. Routledge.
- Collovald, A., et L. Mathieu. (2009). Mobilisations improbables et apprentissage d'un répertoire syndical. *Politix*, n° 86 (2) :. 119 143.
- Cooper, T. L. et Gulick, L. (1984). Citizenship and professionalism in public administration. *Public Administration Review*, 44, 143-151.
- Cordelier, J. (2016). Reconfiguration politique. *Études* (4), 29-38.
- Cottin-Marx, S. (2016). *Professionnaliser pour « marchandiser » (et inversement) : quand l'État accompagne les associations employeuses*. Université Paris-Est.
- Cottin-Marx, S. (2017). Les associations au service des politiques de l'emploi : genèse du dispositif local d'accompagnement. *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 557-570. doi:10.3917/rfap.163.0557
- Cottin-Marx, S., Hély, M., Jeannot, G. et Simonet, M. (2017). La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements. *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 463-476. doi:10.3917/rfap.163.0463
- Coussée, F., Verschelden, G. et Williamson, H. (2012). *The History of Youth Work in Europe: Relevance for Youth Policy Today* (Vol. 3): Council of Europe.
- Crenner, E. (1997). Le milieu associatif de 1983 à 1996. Plus ouvert et tourné vers l'intérêt individuel. *Insee première*, 542.
- CRIN. (2015). *Children's rights and the UN human rights committee - An analysis*. London.
- Crisp, R. et Powell, R. (2017). Young people and UK labour market policy: A critique of 'employability' as a tool for understanding youth unemployment. *Urban studies*, 54 (8), 1784-1807.
- Crozier, M. et Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système*. Paris : Éditions du Seuil.
- Cuzzocrea, V. et Collins, R. (2015). Collaborative individualization? Peer-to-peer action in youth transitions. *Young*, 23 (2), 136-153.

D'Auzon, X. (2006). L'adolescent militant : une préoccupation personnelle en écho sur la scène sociale. *Janvier 2006*.

Dahan, C., Labadie, F. et Octobre, S. (2014). *Les adolescents face aux dispositifs de médiation culturelle* : Sciences Po (Presses de).

Dale, A. (1993). Le rôle de l'analyse secondaire dans la recherche en sciences sociales. *Sociétés contemporaines*, 14 (1), 7-21.

Damamme, D. et Jobert, B. (1995). La politique de la ville ou l'injonction contradictoire en politique. *Revue française de science politique*, 3-30.

Danic, I. (2016). Les places des adolescents en zone urbaine sensible, entre attribution, appropriation et retrait. *Les Annales de la recherche urbaine*, 78-89.

Danic, I., Delalande, J. et Rayou, P. (2006). *Enquêter auprès d'enfants et de jeunes ? : Objets, méthodes et terrains de recherche en sciences sociales*. Rennes.

Daniels, A. K. (1987). Invisible Work. *Social Problems*, 34 (5), 403-415. doi:10.2307/800538

De Bechillon, C. (2009). Le travail social, formation à l'accompagnement. *Empan*, p. 107 à 112., n° 74.

De Wyse, A. (2013). La mixité comme un levier. *Les cahiers dynamiques* (1), 54-59.

Delalande, J. (2014). Le concept d'enfant acteur est-il déjà périmé? Réflexions sur des ouvertures possibles pour un concept toujours à questionner. *AnthropoChildren*.

Delion, A. G. et Durupty, M. (2017). Chronique du secteur public économique. *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 685-696. doi:10.3917/rfap.163.0685

Delpeuch, T. (2008). L'analyse des transferts internationaux de politiques publiques : un état de l'art. *Questions de recherche*, 27, 1-69.

Delpeuch, T. (2009). Comprendre la circulation internationale des solutions d'action publique : panorama des policy transfer studies. *Critique Internationale*, 153-65., no 43.

Demazière D. (2013). Comparer. Options et inflexions d'une pratique de recherche. *Sociologie du Travail*, vol. 55, no 2, p.136-151.

Demir, T. et Nank, R. (2012). Interaction quality in political-administrative relations in the United States: Testing a multi-dimensional model. *International Journal of Public Administration*, 35 (5), 329-339.

- Denault, A. et Poulin, F. (2008). La participation à des loisirs organisés à l'adolescence : État des connaissances sur les déterminants, les effets et les processus associés. *Revue de psychoéducation*, 37 (2), 211-226.
- Deneault, A. (2013). Gouvernance : le management totalitaire. *Lux: Montréal*, 120.
- Denhardt, R. B. et Denhardt, J. V. (2000). The new public service: Serving rather than steering. *Public Administration Review*, 60 (6), 549-559.
- Denis, J.-L., Langley, A., et Rouleau, L. (2010). The Practice of Leadership in the Messy World of Organizations. *Leadership*, 6 (1). 67-88.
- Deslandes, R. (2008). Contribution des parents à la socialité des jeunes. *Éducation et francophonie*, 36 (2), 156-172.
- Desroche, H. (1978). *Apprentissage 2. Éducation permanente et créativités solidaires. Lettres ouvertes sur une utopie d'université hors les murs* : Desclée.
- Desroche, H. (1991). *Entreprendre d'apprendre. D'une autobiographie raisonnée aux projets d'une recherche-action*. (E. d. l'Atelier Éd.) : Armand Colin.
- Détrez, C. (2014). Les loisirs à l'adolescence : une affaire sérieuse. *Informations sociales* (1), 8-18.
- Dewey, J. (1927). *The public and its problems: An essay in political inquiry*: Penn State Press.
- Dilley, P. (2004). Interviews and the philosophy of qualitative research. *The Journal of Higher Education*, 75 (1). 127-132.
- Dogan, M. et Pelassy, D. (1990). *How to Compare Nations: Strategies in Comparative Politics*. 2e édition: CQ Press.
- Dolowitz, D. P., ET D Marsh. (2000). Learning from abroad: The role of policy transfer in contemporary policy-making. *Governance*, 13 (1). 5-23.
- Donzelot, J. (2014). *Quand la ville se défait. Quelle politique face à la crise des banlieues ?* : Le Seuil.
- Donzelot, J. et Estèbe, P. (1994). *L'État animateur : essai sur la politique de la ville* : Éd. Esprit.
- Doré, G. (1985). L'organisation communautaire : définition et paradigme. *Service social*, 34 (2-3), 210-230.

Dougherty, D. (2008). Bridging Social Constraint and Social Action to Design Organizations for Innovation. *Organization Studies*, vol. 29 no 3, p.415-434.

Drapéri, J.-F. (2017). De la créativité associative. *RECMA*(2), 4-5.

Dubois, V. (2012). Le rôle des street-level bureaucrates dans la conduite de l'action publique en France. Dans *La France et ses administrations. Un état des savoirs*. Bruxelles : De Boeck.

Ducomte, J.-M., Martin, J.-P., Roman, J. et Martin, J.-P. (2013). *Anthologie de l'éducation populaire* : Éd. Privat.

Dulin, A. (2017). Précarité des jeunes : le grand bizutage. *Revue Projet*, 361 (6), 10-17. doi:10.3917/pro.361.0010

Dumoulin, L. et Saurugger, S. (2010). Les policy transfer studies: analyse critique et perspectives. *Critique Internationale* (3), 9-24.

Dupuis, J. et Mann-Feder, V. (2013). Moving towards emancipatory practice: Conditions for meaningful youth empowerment in child welfare. *International Journal of Child, Youth et Family Studies*, 4 (3), 371.

Dupuy, C. et Halpern, C. (2009). Les politiques publiques face à leurs protestataires. *Revue française de science politique*, 59 (4), 701-722.

Duran, P. (2010). *Penser l'action publique*. LGDJ.

Duran, P. et Thoenig, J.-C. (1996). L'État et la gestion publique territoriale. *Revue française de science politique*, 580-623.

Durant, R. F. (2006). Institutional values and the future administrative state. *Revisiting Waldo's administrative state: Constancy and change in public administration*, 179-202.

Durkheim, E. (2010). *Les Règles de la méthode sociologique*. Paris : Editions Flammarion.

Durose, C. (2011). Revisiting Lipsky: Front-Line Work in UK Local Governance. *Political Studies*, 59 (4), 978-995.

Duru-Bellat, M. (2013). Les adolescentes face aux contraintes du système de genre. *Agora débats/jeunesse*, no 64., 91-103.

Elder Jr, G. H., Caspi, A. et Burton, L. M. (2013). *Adolescent transitions in developmental perspective: Sociological and historical*. Paper presented at the Development During the Transition to Adolescence: The Minnesota Symposia on Child Psychology.

Elias, N. (1993). Engagement et distanciation? : Contributions à la sociologie de la connaissance. Paris, Fayard.

Eliasoph, N. (1998). *Avoiding politics: How Americans produce apathy in everyday life*: Cambridge University Press.

Emery, Y. et Giauque, D. (2005). *Paradoxes de la gestion publique* : Éditions L'Harmattan.

Enel, F. (2014). La prise en charge des spécificités adolescentes par les politiques éducatives et culturelles des collectivités publiques. *Agora débats/jeunesses* (1), 119-133.

Epstein, R. (2015). La gouvernance territoriale : une affaire d'État. La dimension verticale de la construction de l'action collective dans les territoires. *L'Année sociologique*, 65 (2), 457-482.

Evans, K. (2002). Taking control of their lives? Agency in young adult transitions in England and the New Germany. *Journal of youth studies*, 5 (3), 245-269.

Faucher-king, F. et Le Galès, P. (2007). *Tony Blair, 1997-2007 : le bilan des réformes*. Presses de Sciences Po.

Faure, A. et Muller, P. (2007). Introduction générale : objet classique, équations nouvelles. *Action publique et changements d'échelles : les nouvelles focales du politique* (pp. 9-21) : L'Harmattan.

Faure, L. et Le Dantec, É. (2015). Le sens de l'essentiel : pratiques économiques et rationalisations ordinaires chez les jeunes Français des classes populaires. *Swiss Journal of Sociology*, 41 (2).

Favreau, L. et Lévesque, B. (1993). Les Coopératives Jeunesse de Services au Québec : des entreprises d'insertion sociale pour des jeunes de milieux populaires. *Apprentissage et socialisation*, 16 (1-2), 9-20.

Fayolle, A. (2007). *Handbook of research in entrepreneurship education: A general perspective*. Edward Elgar Publishing.

Fayolle, A. (2012). *Entrepreneuriat-2e éd. : Apprendre à entreprendre* : Dunod.

Fergusson, R. (2002). Rethinking Youth Transitions: Policy Transfer and New Exclusions in New Labour's New Deal. *Policy Studies*, 23 (3). 173 190.

Ferrand-Bechmann D., A. A., Laverne E., Mabilia D, Marciszewer M., Melchers R Et Ressay C. (2003). *La pratique associative des jeunes mineurs au RNJA*. CESOL/RNJA:

- Ferre, F., Cuccurullo, C., et Lega, F. (2012). The challenge and the future of health care turnaround plans: Evidence from the Italian experience. *Health Policy*, 106 (1), 3-9.
- Filion, L.-J. et Dolabela, F. (2007). *The Making of a Revolution in Brazil: The Introduction of Entrepreneurial Pedagogy in the Early Stages of Education*.
- Fillieule, O. (2001). Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. *Revue française de science politique*, 51 (1), 199-215.
- Fisher, R. et Romanofsky, P. (1981). *Community organization for urban social change: a historical perspective*: Greenwood.
- Fitzgerald, R., Graham, A., Smith, A. et Taylor, N. (2009). 27 Children's participation as a struggle over recognition. *A Handbook of Children and Young People's Participation*, 293.
- Flanagan, C. (2013). *Teenage citizens: The political theories of the young*: Harvard University Press.
- Flanagan, C., Stoppa, T., Syvertsen, A. K. et Stout, M. (2010). Schools and social trust. *Handbook of research on civic engagement in youth*, 307-329.
- Fletcher, A. C., Elder, G. H., et Mekos, D. (2000). Parental influences on adolescent involvement in community activities. *Journal of Research on Adolescence*, 10 (1), 29-48.
- Flyvbjerg, B. (2011). Case study. In I. T. S. h. o. q. research (Ed.), *Norman K Denzin et Y.S Lincoln*. Sage.
- Fontaine, A. (2013). Le travail de rue : accompagner les jeunes au fil de leurs aléas existentiels et quotidiens. *Lien social et Politiques*, no 70., 189 203.
- Fontant, J.-M. et Bouchard, M. (1997). *Les coopératives jeunesse de services : apprentissage multidimensionnel, impact éducatif et complémentarité à l'environnement scolaire* (2921189836).
- Forgeau Zerbib, F., et C. Lenzi Fauraz. (2008). *Étude des spécificités des associations de jeunes, dirigées par des jeunes : Animafac, JOC et MRJC*. Paris.
- Fortier, A. et Alphandéry, P. (2017). La maîtrise des données, un enjeu majeur pour les associations naturalistes à l'heure de la gouvernance de la biodiversité. *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 587-598. doi:10.3917/rfap.163.0587
- Fortier, J. et Gravelle, F. (2015). *L'univers démocratique du loisir : de la participation publique à l'action citoyenne* : Taylor et Francis.

Foulleron, A., Monteils, J.-F., Pissaloux, J.-L., Supplisson, D., Edel, F., Champeil-Desplats, V. et Hennette-Vachez, S. (2017). Chronique de l'administration. *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 645-684. doi:10.3917/rfap.163.0645

Franguiadakis, S., Ion, J. et Viot, P. (2005). *Militer aujourd'hui* : Éditions Autrement.

Fraser, N. et Honneth, A. (2003). *Redistribution or recognition? A political-philosophical exchange*. New-York, Verso.

Fréchette, L. (2007). L'approche sociocommunitaire dans le développement social des communautés. In D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau, et L. Fréchette (Eds.), *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec (pp. 119-136).

Gabillard, M. (2008). *La politique culturelle à Rennes, 1977-2008 : mémoires et réflexions* : Éd. Apogée.

Gagnon, E. (2009). Une société d'accompagnement dans L. Gélinau, A.-M. McKay, M. Clément (Éd.), *Proximités : lien, accompagnement et soin*. Presses de l'Université du Québec : p. 334-353.

Gagnon, É., P. Moulin, et B. Eysermann. (2011). Ce qu'accompagner veut dire. *Reflets : Revue d'intervention sociale et communautaire*, 17 (1). 90-111.

Gagnon, É. (2013). *L'invention du bénévolat : Genèse et institution de l'action bénévole au Québec* : Presses de l'Université Laval.

Galichet, F. (2006). La pédagogie comme fondement d'une utopie éthique. *Imaginaire et Inconscient* (1), 101-116.

Galland, O. (2011). *Sociologie de la jeunesse* : Armand Colin.

Galland, O., Cicchelli, V. et Stevanovic, J. (2013). *Outils de développement et de formation sur l'accompagnement de projets à l'initiative de jeunes mineurs*. Paris:

Gardien, È. (2013). Embarquement du chercheur : de l'hybridation des savoirs scientifiques. *Socio-anthropologie* (27), 35-47.

Gaudet, S. et Turcotte, M. (2013). Sommes-nous égaux devant l'«injonction» à participer ? Analyse des ressources et des opportunités au cours de la vie. *Sociologie et sociétés*, 45 (1), 117-145.

Gaudin, J.-P. (2004). XVII. La contractualisation des rapports entre l'État et les collectivités territoriales. *Annuaire des collectivités locales*, 24 (1), 215-234.

- Gaussel, M. (2013). Aux frontières de l'école ou la pluralité des temps éducatifs.
- Gauthier, M. et Guillaume, J.-F. (1999). *Définir la jeunesse ? D'un bout à l'autre du monde* : Les Presses de l'Université Laval.
- Gauthier, M. et Gravelle, P.-L. (2003). La participation des jeunes à l'espace public au Québec, de l'associationnisme à la mobilisation. In M. Gauthier. (Éd.), *Regard sur... la jeunesse au Québec*. Sainte-Foy : Éditions de l'IQRC/Presses de l'Université Laval.
- Gawthrop, L. C. (1984). Conceptual and theoretical perspectives on citizenship and public administration.. *Public Administration Review*, 44., 101-107.
- Georges, H. et Jean-Pierre, L. (1999). La vie associative : participer, mais pas militer. *Données sociales*, 359-365.
- Gerven, M. V. (2008). Activating Social Policy and the Preventive Approach for the Unemployed in the Netherlands. 07-65. <http://hdl.handle.net/11245/1.351520>.
- Ghaffarzadegan, N., Lyneis, J. et Richardson, G. P. (2011). How small system dynamics models can help the public policy process. *System Dynamics Review*, 27 (1), 22-44. doi:10.1002/sdr.442
- Gibb, A. (2002). Creating conducive environments for learning and entrepreneurship: living with, dealing with, creating and enjoying uncertainty and complexity. *Industry and Higher Education*, vol. 16 no 3., p. 135-148.
- Gilting, R. (2007). Les relations intergouvernementales et l'efficacité de la gouvernance locale : Le cas de la politique néerlandaise de la jeunesse. *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 73 (1). 47-68.
- Gohier, C. (2004). De la démarcation entre critères d'ordre scientifique et d'ordre éthique en recherche interprétative. *Recherches qualitatives*, 24 (1). 3-17.
- Gonnet, J. (2005). Journaux lycéens : un atelier de démocratie.
- Goyette, M., Bellot, C., et Panet-Raymond, J. (2006). *Le dispositif du projet Solidarité Jeunesse: dynamiques partenariales et insertion des jeunes en difficulté*, pp. 21-50.
- Goyette, M., C. Jette et M. Saulnier. (2015). *Les pratiques des maisons de jeunes au Québec*, Montréal.
- Goyette, M., Bellot, C. et Panet-Raymond, J. (2006). *Le Projet Solidarité jeunesse : dynamiques partenariales et insertion des jeunes en difficulté*. PUQ.

Goyette, M., Pontbriand, A. et Bellot, C. (2011). *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté*. Vol. 51 : PUQ.

Goyette M., J. C. E. S. M. (2013). *Les pratiques des maisons de jeunes au Québec : Engagement des jeunes et défis de l'organisation communautaire jeunesse*. Montréal.

Grant, M. J. et Booth, A. (2009). A typology of reviews: an analysis of 14 review types and associated methodologies. *Health Information et Libraries Journal*, 26 (2), 91-108.

Greissler, É. (2010). Les jeunes de la rue sont-ils militants? Une réflexion. *Criminologie*, 115-135.

Greissler, E. (2013). *Contraintes et conditions d'émergence de l'engagement en situation de marginalité*. Thèse de doctorat, École de service social, Université de Montréal.

Greissler, E. (2014). Les contours de l'alter-engagement des jeunes en situation de marginalité. *Sociétés et jeunesses en difficulté*, vol. 14, [en ligne].

Greissler, É., et F. Labbe. (2012). Lutter pour exister : Conditions d'émergence du Rassemblement de la Jeunesse citoyenne. *Nouvelles pratiques sociales*, 25 (1). 208 223.

Grimm, R., Fox, C., Baines, S. et Albertson, K. (2013). Social innovation, an answer to contemporary societal challenges? Locating the concept in theory and practice. *Innovation: The European Journal of Social Science Research*, 26 (4), 436-455.

Gronn, P. (2002). Distributed leadership as a unit of analysis. *The Leadership Quarterly*, 13 (4), 423-451.

Guillaume, J.-F. (2014). Par le petit bout de la lorgnette. *Agora débats/jeunesses* (1), 23-38.

Williamson, H. (2012). Youth policy reviews of the Council of Europe and their impact on national youth policies In Molgat, M. et M. Hahn (Ed.), *Youth Policy in a Changing World: From Theory to Practice* (pp. 23-38). Leverkusen, Allemagne: Verlag Barbara Budrich et Budrich unipress.

Habermas, J. (2003). Au-delà du libéralisme et du républicanisme, la démocratie délibérative. *Raison publique*, 1, 40-57.

Hadjiisky, M. et Visier, C. (2017). Circulation internationale et fabrique européenne de l'administration publique. [International Circulation and European Setting of Public Administration]. *Revue française d'administration publique*, 161 (1), 5-18. doi :10.3917/rfap.161.0005

Hahn, M. et Molgat, M. (2012). *Youth Policy in a Changing World: From Theory to Practice*: Barbara Budrich Publishers.

Hall, P. A. (1993). Policy Paradigms, Social Learning, and the State: The Case of Economic Policymaking in Britain. *Comparative Politics*, 25 (3), 275-296.

Hall, T., Williamson, H. et Coffey, A. (2000). Young people, citizenship and the third way: a role for the youth service? *Journal of youth studies*, 3 (4), 461-472.

Halpern, C. et Le Galès, P. (2008). Europeanisation of policy instruments.

Hamel, J. (1998). Défense et illustration de la méthode des études de cas en sociologie et en anthropologie. Quelques notes et rappels. *Cahiers internationaux de sociologie*.

Hamel, J. (2010). Défense et illustration de la tradition monographique dans les sciences sociales au Québec. *Les Études Sociales*, no 1., 39-52.

Hamidi, C. (2017). Chapitre 13 -Associations, politisation et action publique *Sociologie plurielle des comportements politiques* (pp. 347-370) : Presses de Sciences Po (PFNSP).

Hart, D. (1984). The virtuous citizen, the honorable bureaucrat, and “public” administration. *Public Administration Review*.

Hart, R. A. (2013). New Models for Involving Children and New Institutional Alliances», *Children's participation: The theory and practice of involving young citizens in community development and environmental care*

Hart, R. A. (2013). *Children's participation: The theory and practice of involving young citizens in community development and environmental care*: Routledge.

Hassenteufel, P. (2005). De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. *Revue française de science politique*, 55 (1), 113-132.

Hassenteufel, P. (2010). Les processus de mise sur agenda : Sélection et construction des problèmes publics. *Informations sociales*, 1 (157). 50-58.

Hassenteufel, P. (2011). *Sociologie de l'action publique*. Armand Colin.

Hassenteufel, P. et de Maillard, J. (2013). Convergence, transferts et traduction. *Gouvernement et action publique* (3), 377-393.

Hbila, C. (2012). *Jeunes de quartiers populaires et politiques de jeunesse : Adhésion et résistance des jeunes*. Université Rennes 2.

Hbila, C. (2014). La participation des jeunes des quartiers populaires : un engagement autre malgré des freins. *Sociétés et jeunesse en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche* (14).

Hély, M. (2009). *Les métamorphoses du monde associatif* : Presses universitaires de France.

Hély, M. (2015). Le projet de l'économie sociale et solidaire : fonder une économie acapitaliste. Entretien avec Jean-François Draperi. [The Project of Social and Solidarity Economy: Founding an Acapitalistic Economy]. *Mouvements*, 81 (1), 50. doi:10.3917/mouv.081.0038

Hély, M. (2017). De l'économie sociale « historique » à « l'économie sociale et solidaire » : une nouvelle configuration des relations entre monde associatif et collectivités publiques. *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 543-556. doi:10.3917/rfap.163.0543

Hély, M. et Simonet, M. (2013). *Le travail associatif*. Presses Universitaires de Paris Ouest.

Henchoz, C., Plomb, F., Poglià Miletì, F. et Schultheis, F. (2015). Socialisation économique et pratiques financières des jeunes : questions de sociologie : Introduction au numéro spécial. *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie*, 41(2), 179-200.

Hill, M., et P. Hupe. (2008). Implementation in Context. In M. H. e. P. Hupe (Ed.), *Implementing Public Policy: An Introduction to the Study of Operational Governance*. London: SAGE.

Hobbes, T. (2006). *Leviathan*: A et C Black.

Hodgkin, R. (1998). *Implementation Handbook for the Convention on the Rights of the Child*. UNICEF,.

Hood, C. (2006). The Tools of Government in the Information Age. In M. R. R. G. E. M. Moran (Ed.), *The Oxford Handbook of Public Policy*. Oxford Press.

Hudon, R. et Poirier, C. (2011). *La politique, jeux et enjeux : action en société, action publique, et pratiques démocratiques*. Presses de l'Université Laval.

Hulme, R. (2005). Policy Transfer and the Internationalisation of Social Policy. 417 25, *Social Policy and Society*, 4 (04).

Hunsmann, M. et Kapp, S. (2015). *Devenir chercheur : écrire une thèse en sciences sociales* (Vol. 29) : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Ibowili, M. (2013). *La citoyenneté des jeunes mineurs : l'essor d'un droit à la participation civique*. Mémoire de l'Université de Limoges.

- Ion, J. (1997). *La fin des militants ?* : Éd. de l'Atelier.
- Ion, J., Franguiadakis, S. et P. Viot. (2005). *Militer aujourd'hui*. Paris : Éditions Autrement.
- Irene, P. (2007). Individualité et rapports à l'engagement militant. *Interrogations*, n° 5 [en ligne].
- James, N. (2011). *Providing Integration: An Examination of Street-Level Youth Worker Strategy in Galway City*. National University of Ireland, Galway., Thèse de doctorat.
- Jennings, L. B., Parra-Medina, D. M., Hilfinger-Messias, D. K. et McLoughlin, K. (2006). Toward a critical social theory of youth empowerment. *Journal of Community Practice*, 14 (1-2), 31-55.
- Jetté, C. et Goyette, M. (2010). Pratiques sociales et pratiques managériales : des convergences possibles ? *Nouvelles pratiques sociales*, 22 (2), 25-34.
- Jossin, A. (2008). *Trajectoires de jeunes altermondialistes ? : une étude comparée de l'engagement de jeunes militants altermondialistes en France et en Allemagne*. Thèse de doctorat, Université de Rennes 1.
- Juan, S. (2013). Terrains d'entente. *SociologieS*.
- Juvonen, J., Espinoza, G. et Knifsend, C. (2012). The role of peer relationships in student academic and extracurricular engagement *Handbook of research on student engagement* (pp. 387-401): Springer.
- Kada, N. (2012). La réforme de l'État territorial. *Revue française d'administration publique* (1), 109-120.
- Kaya, A. (1997). *Constructing diasporas: Turkish hip-hop youth in Berlin*. University of Warwick.
- Kazepov, Y. (2014). Les nouvelles frontières de la citoyenneté sociale. Les villes au sein de dispositifs de gouvernance multi-niveaux en Europe. *SociologieS*.
- Kirsbaum, T. (2017). Notice "Politique de la ville" *Dictionnaire encyclopédique de la décentralisation* : Éditions Berger-Levrault.
- Koebel, M. (1997). *Le recours à la jeunesse dans l'espace politique local. Les conseils de jeunes en Alsace*. Université Marc Bloch, Strasbourg, Thèse de doctorat.
- Koebel, M. (2001). La préoccupation de la jeunesse comme ressource politique. In A. Vulbeau. (dir.) (Éd.), *La jeunesse comme ressource* (pp. 39-63) : ERES.

- Koebel, M. (2001). À quel âge devient-on citoyen?. in *Enfants d'Europe*, n° 1, p.1.
- Köveker, D. (2006). Gouvernementalité et souveraineté. Quelques réflexions sur l'intégration européenne à partir de Michel Foucault. *Eurostudia*, 2 (2). 1-15.
- Krauskopf, D. (2012). Participation: a new place for youth in society and policy. In Y. p. i. a. c. w. f. t. t. practice. (Ed.), *Hahn.-B. M. and Molgat. M.*, . Opladen: Barbara Budrich Publishers: 254-262.
- Krinsky, J. et Simonet, M. (2017). *Who Cleans the Park? : Public Work and Urban Governance in New York City*: University of Chicago Press.
- Labadie, F. (2001). L'évolution de la catégorie jeune dans l'action publique depuis vingt-cinq ans. *Recherches et prévisions*, 19-29.
- Laborier, P. (2003). Historicité et sociologie de l'action publique. In *Historicités de l'action publique*, p. 419-462.
- Laborier, P. et Trom, D. (Eds.). (2003). *Historicités de l'action publique* : Paris, Presses Universitaires de France.
- Lacaille, M. (2011). Panorama des acteurs, programmes et actions en faveur de l'initiative des jeunes. *Pour* (4), 83-90.
- Lacroix I., A. Oui et G. Séraphin. (2015). La participation des parents en protection de l'enfance : une injonction paradoxale. Dans Lacharité, C. Sellenet et C. Chamberland (Éd.), *La protection de l'enfance : la parole des enfants et des parents* (pp. p. 173-186.). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Ladi, S. (2000). Globalisation, think tanks and policy transfer in *Banking on knowledge: The genesis of the global development network* (pp. 203p.).
- Lafarge, F., Neframi, E. et Mangenot, M. (2017). Chronique de l'administration européenne. *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 697-730. doi:10.3917/rfap.163.0697
- Lamas C., A. Daniella. (2000). Du mineur à l'enfant-citoyen : droits des enfants et droits des familles au Brésil. *Lien social et Politiques*, no 44., 155 166.
- Lamoureux, H. (2000). *La pratique de l'action communautaire autonome* : PUQ.
- Lansdown, G. (2010). The realisation of children's participation rights. *A handbook of children and young people's participation: Perspectives from theory and practice*.

Lapeyronnie, D. (2005). 19. La banlieue comme théâtre colonial, ou la fracture coloniale dans les quartiers. *La fracture coloniale* (pp. 209-218) : La Découverte.

Larrue C., M. Fournier (2014). The role of local actors in water and flood management in France: between policy formulation and policy implementation in, M. Hill (ed), *Studying Public Policy: An International Approach* Policy Press, the University of Bristol pp. 167-177.

Lascoumes, P. (1996). Rendre gouvernable : de la “traduction” au “transcodage”. L’analyse des processus de changement dans les réseaux d’action publique. *La gouvernabilité*, 325-338.

Lascoumes, P. et Simard, L. (2011). L’action publique au prisme de ses instruments. *Revue française de science politique*, 61 (1), 5-22.

Latour, B. (2006). *Changer de société, refaire de la sociologie*. La découverte.

Laville, J.-L. (2013). *Politique de l’association*. Le seuil.

Laville, J.-L. et Salmon, A. (2015). Les associations et leur contribution à la démocratie : un défi contemporain. *NAU Social*, 6 (11).

Laville, J.-L. et Salmon, A. (2015). Repenser les rapports entre gouvernance et démocratie : le cadre théorique de l’économie solidaire dans Eynaud, P., *La gouvernance entre diversité et normalisation : vie associative*, Juris Editions, pp.22-42, 2015, Juris associations hors-série, 978-2-247-15315-2.

Lebon, F. (2013). Les animateurs entre précarité, militantisme et gestion politique des quartiers. *Pensée plurielle* (1), 61-71.

Lebon, F. et Simonet, M. (2017). La réforme des rythmes scolaires, ou quand les associations font la loi et (dé) font le travail dans les services publics? *Revue française d’administration publique*, 163 (3), 575-586. doi:10.3917/rfap.163.0575

Lefèvre, S. et Berthiaume, A. (2017). Les partenariats entre secteur public et fondations philanthropiques au Québec : genèse, contestation et épilogue d’une réforme de l’action publique. *Revue française d’administration publique*, 163 (3), 491-506. doi:10.3917/rfap.163.0491

Leloup, F., Moyart, L. et Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? *Géographie, économie, société*, 7 (4), 321-332.

Lemieux, V. (2001). *Décentralisation, politiques publiques et relations de pouvoir*. Collections : Classiques des sciences sociales. Les sciences sociales contemporaines : 202 p..

Lerner, R. et Steinberg, L. (2009). *Handbook of adolescent psychology, volume 1: Individual bases of adolescent development* (Vol. 1): John Wiley et Sons.

Levine, P. et Higgins-D'alessandro, A. (2010). Youth civic engagement: Normative issues. In L.R Sherrod (Ed.), *Handbook of research on civic engagement in youth* (pp. 115-137).

Ligue des droits et libertés (2012). *Droit d'association*. Disponible sur: http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/revue_automne2012.pdf :

Lima, L. (2004). *L'État social et les jeunes ? : une comparaison France-Québec des systèmes d'assistance-jeunesse*. Université de la Méditerranée - Aix-Marseille II., Thèse de doctorat.

Lima, L. (2012). Politiques d'insertion et citoyenneté sociale des jeunes. In P. L. V. Becquet, C. Van De Velde (Éd.), *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*. Paris : Champ social éditions.

Lima, L. (2016). *Pauvres jeunes. Enquête au cœur de la politique sociale de jeunesse* : Champ social éditions.

Lindblom, C. E. (1959). The Science of Muddling Through. 79-88.

Linders, D. (2012). From e-government to we-government: Defining a typology for citizen coproduction in the age of social media. *Government Information Quarterly*, 29 (4), 446-454.

Linders, D. (2012). From e-government to we-government: Defining a typology for citizen coproduction in the age of social media. *Government Information*, , 446-454. (29 (4)), Quarterly.

Lipsky, M. (1970). *Protest in city politics*. Chicago Rand mcnally.

Lipsky, M. (1980). *Street-level bureaucracy: Dilemmas of the individual in public services*. New York, Russel Sage Foundation.

Lipsky, M. (2010). *Street-level bureaucracy, 30th ann. Ed.: dilemmas of the individual in public service*: Russell Sage Foundation.

Loader, B. D., Vromen, A. et M.A. Xenos. (2014). *The networked young citizen: social media, political participation and civic engagement*: Taylor et Francis.

- Locke, J. (1795) [1992]. *Traité du gouvernement civil* : Flammarion.
- Loncle, P. (2003). *L'action publique malgré les jeunes : les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000* : Éditions L'Harmattan.
- Loncle, P. (2007). Attentes croisées : communes et associations de jeunes dans l'agglomération rennaise. *Pensée plurielle* (1), 67-74.
- Loncle, P. (2008). *Pourquoi faire participer les jeunes ? : expériences locales en Europe*.
- Loncle, P. (2011). La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action publique. *Sociologie, vol. 2, no 2,*, [en ligne].
- Loncle, P., Cuconato, M., Muniglia, V. et Walther, A. (2012). *Youth Participation in Europe: Beyond Discourses, Practices and Realities*. Policy Press.
- Loncle, P. et Muniglia, V. (2011). Les catégorisations de la jeunesse en Europe au regard de l'action publique. *Informations sociales* (3), 120-127.
- Loncle P., V. Becquet et Velde, C. Van de Velde (2012). *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*. France
- Loncle-Moriceau, P. (2014). *Tous au travail ! La valeur emploi comme nouvelle "éducation morale" de la jeunesse*. Document inédit.
- Loncle-Moriceau, P., Cuconato, M., Muniglia, V. et Walter, A. (2012). *Youth participation in Europe*: Policy Press.
- Lowi, T. J. (1971). *The politics of disorder (Vol. 71)*: Basic Books: New York.
- Lowi, T. J. (1972). Four Systems of Policy, Politics and Choice. *Public Administration Review*, 32 (4). 298-310.
- Lynn Jr, L. E. (2001). The myth of the bureaucratic paradigm: What traditional public administration really stood for. *Public Administration Review*, 61 (2), 144-160.
- Macchiavelli, N. (1962). *Le prince*. Paris.
- Mahatmya, D., Lohman, B. J., Matjasko, J. L. et Farb, A. F. (2012). Engagement across developmental periods *Handbook of research on student engagement* (pp. 45-63): Springer.
- Maira, S. (2012). Migrant and minority youth in the U.S.: rights belonging, and exclusion. In Molgat et Hahn-Bleibtreu (Ed.), *Youth Policy in a Changing World: From Theory to Practice* (pp. p. 159-172,). Leverkusen (Allemagne): Verlag Barbara Budrich et Budrich Uni Press,.

- March, J. G., et Olsen, J. P. (1996). Institutional perspectives on political institutions. *Governance*, 9 (3), 247-264.
- Marcou, G. (2015). L'État, la décentralisation et les régions. [The State, Decentralisation and the Regions]. *Revue française d'administration publique*, 156 (4), 887-906. doi:10.3917/rfap.156.0887
- Marquié, G. (2002). Des ressources pour l'engagement et la participation des jeunes. *Jeunesse, éducation et territoires*, 8, 39.
- Marsh, D. et Sharman, J. C. (2009). Policy diffusion and policy transfer. *Policy studies*, 30 (3), 269-288.
- Martineau, S. (2005). L'observation en situation : enjeux, possibilités et limites. *Recherches qualitatives*, 2 : 5 17.
- Martuccelli, D. (2010). *La société singulariste* : Armand Colin.
- Marty, F. (2017). Une arme à double tranchant ? Le recours aux partenariats public-privé et la maîtrise des risques budgétaires. *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 613-630. doi :10.3917/rfap.163.0613
- Mason, J. (2002). *Qualitative Researching*. London : SAGE.
- Mathieu, L. (2002). Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux. *Revue française de science politique*, 52 (1), 75-100.
- Mathieu, L. (2004). *Comment lutter ? : sociologie et mouvements sociaux*. Textuel.
- Maunaye, E. et Poisson, F. (2017). L'action collective des adolescents : premiers pas d'entrepreneurs ? *Agora débats/jeunesses*, 1 (1), 89-101.
- May, P. J., et S. C. Winter. (2009). Politicians, managers, and street-level bureaucrats: Influences on policy implementation. *Journal of Public Administration Research and Theory*, 19 (3):. 453 476.
- Mazzoletti, O. et Masulin, M. (2005). Jeunes, participation politique et participation sociale en Suisse. Une étude de cas. *Swiss Political Science Review*, 11 (2), 55-81.
- Méda, D. (2012). Une histoire de la catégorie de travail.
- Méda, D. (2015). *Le travail*. Paris : Presses Universitaires de France.

Méda, D. et Vendramin, P. (2010). Les générations entretiennent-elles un rapport différent au travail? *SociologieS*.

Meirieu, P. (2002). *Le pédagogue et les droits de l'enfant : histoire d'un malentendu ?* Paris : Éditions du Tri.

Meirieu, P. (2002). Le pédagogue et les droits de l'enfant : Histoire d'un malentendu ? *Journal du droit des jeunes*, 4 (214). 26-34.

Merlet, J. F. (2001). *Jeunesse et liberté d'association., la documentation française, Paris*.

Milner, H. (2004). *La compétence civique : comment les citoyens informés contribuent au bon fonctionnement de la démocratie* : Presses Université Laval.

Mineur, D. (2010). Chapitre 4. La représentation en « crise ». *Académique*, 199-243.

Mintzberg, H. (2003). *Le pouvoir dans les organisations* : Editions Eyrolles.

Mitra, D., Serriere, S. et B. Kirshne. (2014). Youth participation in US contexts: Student voice without a national mandate. *Children et Society*, 28 (4), 292-304.

Molgat, M., M. Hahn-Bleibtreu et E. Boudreau. (2012). Youth policy, youth research and young people—changing worlds, changing perspectives? In Molgat, M., M. Hahn-Bleibtreu (dir.) (Ed.), *Youth Policy in a Changing World: From Theory to Practice*. Leverkusen (Allemagne): Verlag Barbara Budrich et Budrich unipress, 328 p.

Moore, M. H. (1995). *Creating public value: Strategic management in government*: Harvard university press.

Moran, M., Rein, M. et Goodin, R. E. (2006). *The Oxford handbook of public policy*. Oxford handbooks of political science (pp. xii, 983 p).

Moreau, D. B. et Hély, M. (2007). La sphère de l'engagement associatif : un monde de plus en plus sélectif. *Essais et débats*.

Morel, M. (2015). Que signifie s'engager dans son lycée ? *Sociologies pratiques* (1), 125-126.

Morin, E. (1962). *L'esprit du temps*. Paris : Aube.

Morvan, A. (2011). *Pour une éducation populaire politique ? : à partir d'une recherche-action en Bretagne*. Université Paris 8, Thèse de doctorat.

- Muller, P. (2000). L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique. *Revue française de science politique*, 189-207.
- Muller, P. (2005). Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. *Revue française de science politique*, 55 (1), 155-187.
- Muncie, J. (2001). Policy transfers and 'what works': Some reflections on comparative youth justice. *Youth Justice*, 1 (3), 27-35.
- Muniglia, V., M. Cuconato, P. Loncle et A. Walther. (2012). The analysis of youth participation in contemporary literature: a European perspective. dans Loncle P., M. Cuconato, V. Muniglia et A. Walther (dir.) (Ed.), *Youth Participation in Europe: Beyond Discourses, Practices and Realities*, Chicago, University of Chicago Press. 280 p.
- Muxel, A. (2001). *L'expérience politique des jeunes* : Presses de Sciences Po.
- Nabathci, T. (2010). *Addressing the citizenship and democratic deficits: The potential of deliberative democracy for public administration*. The American Review of Public Administration.
- Nabli B., Naves M.-C., A. Karakachian (2015). *Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes*. France Stratégie.
- Nicolas-Le Strat, P. (2016). *Le travail du commun* : Éditions du commun.
- Nicourd, S. (2008). Les engagements ont-ils vraiment changé? *Sociologies pratiques*, 1-5, n° 15 (12).
- Nicourd, S. (2008). Qui s'engage aujourd'hui? *Informations sociales* (1), 102-111.
- Noël, M. (2008). La participation des jeunes au sein du conseil de la vie sociale d'un établissement de protection de l'enfance. *Vie sociale* (2), 55-63.
- Octobre, S. (2014). L'autonomie culturelle des jeunes : contrepoint à une indépendance retardée et nouvelle norme comportementale. *Questions de culture*, 151-186.
- Octobre, S. et Berthomier, N. (2011). L'enfance des loisirs. *Culture études* (6), 1-12.
- Offner, J.-M. (2006). Les territoires de l'action publique locale. *Revue française de science politique*, 56 (1), 27-47.
- Olivier, P. (2000). Pour une épistémologie du concept d'association chez Émile Durkheim et chez Max Weber. *Philosophiques, Volume 27, numéro 2*, p. 351-376.

- Olson, M. (1965). *The logic of collective action*. Boston: Harvard University Press.
- Ostrom, E. (1990). *Governing the commons: the evolution of institutions for collective action*: Cambridge, Cambridge University Press.
- Palard, J. (1981). Rapports sociaux, stratégie politique et vie associative. *Sociologie du Travail*, 308-324.
- Paquin, S., Bernier, L. et Lachapelle, G. (2010). *L'analyse des politiques publiques*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Paquin, S. et Lévesque, P.-L. (2015). *Social-démocratie 2.0 : Le Québec comparé aux pays scandinaves* : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Paul, M. (2004). L'accompagnement ? : une posture professionnelle spécifique. *Savoir et formation*, <http://cat.inist.fr/?aModele=afficheNetcpsid=17052602>.
- Paul, M. (2007). Ce qu'accompagner veut dire. *Revue Scientifique Carriérologie*, n° 9, p 1-14.
- Paul, M. (2009). Accompagnement. *Recherche et formation* (3/n° 62). p. 91-108.
- Payre, R., et Pollet, G. (2005). Analyse des politiques publiques et sciences historiques : quel (s) tournant (s) socio-historique (s) ? *Presses de Sciences Po* (Vol. 55).
- Pearson, A., Goyette, M., et Jette, C. (2012). *Évaluation et consolidation des pratiques d'intervention en maison de jeunes, site1 : Maison l'hôte*. Montréal:
- Peck, J., et N. Theodore. (2001). Exporting workfare/importing welfare-to-work: exploring the politics of Third Way policy transfer. *Political geography*, 20 (4). 427-460.
- Pecqueur, A. (2014). Retrouver la face par la participation. Ethnographie de la fragile élaboration d'une œuvre d'art par des adolescents dans un quartier populaire. *Participations* (2), 125-148.
- Percy-Smith, B. (2015). Negotiating active citizenship: Young people's participation in everyday spaces. *Geographies of Children and Young People*. n°7, p. 401-422.
- Percy-Smith, B. et Thomas, N. (2009). *A handbook of children and young people's participation: Perspectives from theory and practice*: Routledge.
- Pereira, I. (2016). Pédagogie entrepreneuriale et pédagogie syndicaliste : deux cultures en conflit.

Pesle, M. (2016). *La petite fabrique de l'action éducative : ethnographie métropolitaine*. Université Grenoble Alpes.

Pharo, P. (1991). *Politique et savoir-vivre*.

Piketty, T. et Saez, E. (2014). Inequality in the long run. *Science*, 344 (6186), 838-843.

Pleyers, G. (2004). Des black blocks aux alter-activistes : pôles et formes d'engagement des jeunes altermondialistes. *Lien social et Politiques*, vol. 51, [en ligne].

Plomb, F. et Henchoz, C. (2014). Les engagements infrapolitiques des jeunes en difficulté d'insertion : entre institutions et pratiques autonomes. *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche* (14).

Poirier, C. (2014). Culture et créativité au regard de l'économie. Propositions de cadrage. *Injonction de créativité et création sous contrainte : parallèles entre secteur culturel et monde du travail à l'épreuve du numérique*, 9.

Poujol, G. et Mignon, J-M (1996). Guide de l'animateur socioculturel. *Formation, diplômes, structures institutionnelles, cadre légal et réglementaire*, Dunod, Paris.

Poisson, F. (2013). *Les juniors associations : expression de la liberté associative des adolescents protégée par les adultes*. Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique, de l'Université de Rennes 2 et de l'UBO., Rennes.

Poisson, F. (2016). Articuler l'accompagnement des jeunes et leurs engagements individuels : l'exemple d'une junior association. *Informations sociales* (4), 116-125.

Poisson, F. et Porte, E. (2015). Juniors associations : la participation au prisme de la mixité. *Jeunesses : études et synthèses* (30).

Poisson F., Pourtier, A., Guilloux K., Loncle P. (2014). *Prise de responsabilités des jeunes femmes dans la gouvernance associative : le levier Junior Association ?* RNJA/EHESP:

Poisson, F. et Porte., E. (2016). *La place des filles dans les juniors associations*. Paris:

Pontbriand, A., Jette, C., et Goyette, M. (2012). *Évaluation et consolidation des pratiques d'intervention en maison de jeunes*. Site : *Maison de jeunes de Beauharnois*. Montréal: CREVAJ, ENAP. :

Pressman, J. L. et Wildawsky, A. (1973). *Implementation: How Great Expectations in Washington Are Dashed in Oakland*. Californie : Berkeley: University of California Press.

Prinstein, M. J. et Dodge, K. (2008). *Understanding peer influence in children and adolescents*: Guilford Press.

Association des Juristes progressistes (2013). *Grève étudiante : Perspectives juridiques et historiques*. Québec:

Prouteau, L. et Tchernonog, V. (2017). Évolutions et transformations des financements publics des associations. *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 531-542. doi:10.3917/rfap.163.0531

Prouteau, L. et Wolff, F.-C. (2013). Adhésions et dons aux associations : permanences et évolutions de 2002 à 2010. *Économie et statistique*, 459 (1), 27-57.

Quéniart, A., Jacques, J. et C. Jauzion-Graverolle. (2007). Consommer autrement : une forme d'engagement politique chez les jeunes. *Nouvelles pratiques sociales*, 20 (1), 181-195.

Quéniart, A., et J. Jacques. (2008). Trajectoires, pratiques et sens de l'engagement chez des jeunes impliqués dans diverses formes de participation sociale et politique. *Politique et Sociétés*, 27 (23).

RMJQ (1988). *Le cadre de référence sur les pratiques en maisons des jeunes*. Montréal: RMJQ. :

Raibaud, Y. (2005). La formation des cadres de l'animation. *Agora débats/jeunesses*, 39 (1), 74-86.

Reiter, H. (2011). Émergence d'une politique de la jeunesse dans les PECO. *Informations sociales*, 110-117., 165 (163).

Rhodes, R. A. et Marsh, D. (1992). New directions in the study of policy networks. *European journal of political research*, 21 (1- 2), 181-205.

Rhodes, R. A. W. (1996). The new governance: governing without government. *Political Studies*, 44 (4). 652-667.

Riccuci, N. (2010). *Public Administration: Traditions of Inquiry and Philosophies of Knowledge*. Georgetown University Press.

Richard, B. (2010). "Hand-in-hand: A review of First Nations child welfare in New Brunswick". Office of the Ombudsman and Child and Youth Advocate:

Richez J-C. (2005). Participer, s'engager ; l'engagement des jeunes aujourd'hui. In G. Marquie (Éd.) *Des ressources pour l'engagement et la participation des jeunes*

- Richez, J.-C. (2012). Cinq contributions autour de la question de la participation des jeunes : Document de travail, Paris, INJEP.
- Rizet, S. (2009). La junior association, un espace de politisation? *Agora débats/jeunesses* (1), 111-124.
- Rizet, S. (2010). Jeunes mineurs en associations : quel impact sur les parcours? *INJEP*, 70.
- Robelet, M. (2017). Les transformations des modes de contrôle croisés entre associations et autorités publiques dans le secteur du handicap. *Revue française d'administration publique*, 163 (3), 599-612. doi:10.3917/rfap.163.0599
- Roberts, N. (2004). Public deliberation in an age of direct citizen participation. *The American Review of Public Administration*, 34 (4), 315-353.
- Robin, P. (2012). Les jeunes sortant de la protection de l'enfance : une citoyenneté à accomplir par l'action collective? *Nouvelles pratiques sociales*, 24 (2), 185-203.
- Rodriguez-Tomé, H.-J. (1965). Le rôle des «adultes significatifs privilégiés» dans l'adolescence. *Enfance*, 18 (5), 603-612.
- Rosanvallon, P. (1990). *L'État en France : de 1789 à nos jours*. Seuil Paris.
- Rosanvallon, P. (1995). Citoyenneté politique et citoyenneté sociale au XIXe siècle. *Le mouvement social*, 9-30.
- Rosanvallon, P. (2008). *La légitimité démocratique*. Paris, France, Editions du Seuil.
- Rosanvallon, P. (2014). *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance* : Le Seuil.
- Rosanvallon, P. (2014). *Le Parlement des invisibles*. Raconter la vie.
- Rosenczveig, J.-P. et Youf, D. (2014). De nouveaux droits pour les enfants? Oui... dans l'intérêt même des adultes et de la démocratie (extraits du chapitre 1). *Journal du droit des jeunes* (3), 28-41.
- Rosenheim, M. (2002). *A century of juvenile justice*: University of Chicago Press.
- Rospabé, S. (2014). L'éducation à l'ESS : nouveau champ d'action pour l'animation socioculturelle? *Animation, territoires et pratiques socioculturelles*, 6, 105-118.
- Rospabé, S. et Carimentrand, A. (2014). *Pourquoi et comment former les animateurs professionnels à l'économie sociale et solidaire?* Paper presented at the XIVe Rencontres

du Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire." L'économie sociale et solidaire en coopérations".

Rospabé, S., Maunaye, E. et Le Breton, H. (2017). Les coopératives jeunesse de services importées du Québec : Pour un rapprochement des acteurs « économiques » et « éducatifs » de l'ESS ? *Revue internationale de l'économie sociale : Recma* (344), 89-103.

Russeil, S. (2014). Transfert de politiques publiques. *Références* 4, 640-650.

Rutgers, M. R. (2003). Tracing the idea of public administration: Towards a renaissance of public administration. *Retracing public administration*, 1-36.

Sabatier, P. A., E. Schlager, D. Charron, et P. Muller. (2000). Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines. *Revue française de science politique*, 209-234.

Sabatier, P. A. et Jenkins-Smith, H.-C. (1993). *Policy change and learning: an advocacy coalition approach*. Boulder, Co : Westview Press.

Sabatier, P. A. et Schlager, E. (2000). Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines. *Revue française de science politique*, 50 (2), 209-234.

Sarfati, F. et Simha, J. (2013). Chronique d'une recentralisation : le fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Sartori, G. (1994). Bien comparer, mal comparer. *Revue internationale de politique comparée*, 1 (1). 19-36.

Sawicki, F. et Siméant, J. (2009). Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français. *Sociologie du Travail*, 51 (1), 97-125.

Schehr, S. (2000). Processus de singularisation et formes de socialisation de la jeunesse. *Lien social et Politiques* (43), 49-58.

Schnapper, D. et Bachelier, C. (2000). *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Paris : Gallimard.

Schubert, G. A. (1957). "The Public Interest in Administrative Decision-Making: Theorem, Theosophy, or Theory? ». *American Political Science Review*.

Scott, W. R. (1981). *Organizations as open systems in Organizations. Rational, Natural and Open Systems*. Englewood Cliffs. Etats-Unis: Prentice-Hall.

- Seim, S. et Slettebø, T. (2011). Collective participation in child protection services: Partnership or tokenism? *European Journal of Social Work*, 14 (4), 497-512.
- Serverin, É. et Gomel, B. (2012). L'expérimentation des politiques publiques dans tous ses états. *Informations sociales* (6), 128-137.
- Sherrod, L. R., Flanagan, C. et Youniss, J. (2002). Dimensions of citizenship and opportunities for youth development: The what, why, when, where, and who of citizenship development. *Applied Developmental Science*, 6 (4), 264-272.
- Sherrod, L. R., Torney-Purta, J. et Flanagan, C. (2010). Introduction: research on the development of citizenship: a field comes of age. *Handbook of research on civic engagement in youth*, 1-20.
- Siméant, J. (1998). *La cause des sans-papiers* : Presses de Sciences Po Paris.
- Simon, H. A. (1997). *Administrative Behavior*. New York: The Free Press.
- Simonet, M. (2010). *Le travail bénévole : engagement citoyen ou travail gratuit ?* : La Dispute Paris.
- Sintomer, Y. (2011). Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? *Participations*, 1 (1). 239-276.
- Sintomer, Y. (2016). *La démocratie impossible ? : politique et modernité chez Weber et Habermas* : La découverte.
- Siurala, L. (2007). A European framework for youth policy: What is necessary and what has already been done? *Diskurs Kindheits-und Jugendforschung*, 2 (4).
- Spinoza, B. (1677 [1993]). *L'Éthique, Paris* : Les Éditions Ivrea. 1993 : 367 pp.
- Spinoza, B. (1994). L'Éthique, 1677. *Folio Essais*, 235.
- Stake, D. (2000). Case studies. *Handbook of qualitative research*.
- Steiner-Khamsi, G. (2014). Comparison and Context: The Interdisciplinary Approach to the Comparative Study of Education. *Current Issues in Comparative Education*, 16 (2), 34-42.
- Steiner-Khamsi, G. (2014). Cross-national policy borrowing: Understanding reception and translation. *Asia Pacific Journal of Education*, 34 (2), 153-167.

Stensöta, H. O. (2011). Political influence on street-level bureaucratic outcome: Testing the interaction between bureaucratic ideology and local community political orientation. *Journal of Public Administration Research and Theory*, 62.

Stern, R. (2006). *The Child's Right to Participation—Reality or Rhetoric?*, Juridiska institutionen.

Stone, D. (2001). Learning lessons, policy transfer and the international diffusion of policy ideas.

Stone, D. (2012). Transfer and translation of policy. *Policy studies*, 33 (6), 483-499.

Storrie, T. (1992). *Citizens or What? Youth policy in the 1990s: the way forward*. J. C. Coleman and C. Warren-Adamson, Routledge: 265.

Surlemont, B. et Kearney, P. (2009). *Pédagogie et esprit d'entreprendre*. De Boeck Supérieur.

Taft, J. K. et Gordon, H. R. (2013). Youth activists, youth councils, and constrained democracy. *Education, Citizenship and Social Justice*, 8 (1), 87-100.

Takavarasha Jr, S., Cox, J. et Bigirimana, S. (2014). From Politics to E-Politics: Updating Saul Alinsky's Community. *Handbook of research on political activism in the information age*, 364.

Talleu, C. (2013). L'eupéanisation des politiques de jeunesse. *INJEP*.

Tarrow, S. (1988). National politics and collective action: Recent theory and research in Western Europe and the United States. *Annual Review of Sociology*, 14 (1), 421-440.

Termeer, C. J. A. M. (2009). Barriers To New Modes Of Horizontal Governance. *Public Management Review*, 299-316., 11 (13).

Testart, A. (2004). *L'origine de l'état, tome 2*. Editions Errance.

Theocharis, Y. et Quintelier, E. (2014). Stimulating citizenship or expanding entertainment? The effect of Facebook on adolescent participation. *New media et society*, 1461444814549006.

Thoenig, J. (2005). Pour une épistémologie des recherches sur l'action publique. In Filâtre D. et G. de Terssa (Éd.), *Les dynamiques intermédiaires au cœur de l'action publique* (pp. 285-306) : Octarès.

Thomas, J. C. (2012). Coproducing Public Services and Public Value Citizen, Customer, Partner: Engaging the Public in Public Management. In p. 85-101 (Ed.).

Thomas, J. C. (2012). *Implications for Public Managers, The Public, and Democracy Citizen, Customer, Partner: Engaging the Public*. Public Management: M.E.Sharpe.

Thoury, C. (2017). *L'engagement étudiant dans un monde d'individualisation : construction identitaire et parcours politiques*. Sorbonne Paris Cité.

Tilly, C. (1984). *Social movements and national politics*.

Timmerman, G. (2012). The relevance of the concept of "being young together" for youth research, youth work and youth policy dans F. Coussée, G. Verschelden, Et H. Williamson (dir.) (Ed.), *The History of Youth Work in Europe: Relevance for Youth Policy Today* (pp. Council of Europe): vol. 3.

Toutain, O. et Verzat, C. (2017). L'entrepreneuriat et la jeunesse, un sujet en quête de sens. *Entreprendre et innover* (2), 5-9.

Tracy, S. J. (2010). Qualitative quality: Eight "big-tent" criteria for excellent qualitative research. *Qualitative inquiry*, 16 (10). 837-851.

Trépanier, J. (1999). La justice des mineurs au Canada : Remises en question à la fin d'un siècle. *Criminologie*, 7-35.

Trindade-Chadeau, A. (2014). *Ce qu'entreprendre permet d'apprendre*. Paris : INJEP coll. Cahiers de l'action, n° 41.

Vacchiano, F. (2014). À la recherche d'une citoyenneté globale. L'expérience des adolescents migrants en Europe. *Revue européenne des migrations internationales*, 30 (1), 9-81.

Vaillancourt, Y. et P. Leclerc (2008). *Note de recherche sur l'apport de l'économie sociale dans la coproduction et la coconstruction des politiques publiques*. Les Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques. Coproduction CRISES/ARUC ISDC :

Valade, M. (2013). La gouvernance partagée en devenir au Québec : Les conditions d'une relation partenariale et dynamique État-régions. *Télescope*, 19 (1), 135-155.

Van De Velde, C. (2004). *Devenir adulte : sociologie comparée de la jeunesse en Europe*. Thèse de doctorat : Institut d'Études Politiques.

Van Zanten, A. (2014). *Les politiques d'éducation* : Presses universitaires de France.

- Vandenberghe, F. (2009). IV. Sociologie des formes d'association (sociologie pure). *Repères*, 51-67.
- Verschuere, B., Pestoff, V. Etbrandsen, T. (2013). Co-production as a maturing concept *New Public Governance, the Third Sector, and Co-Production* (pp. 19-28): Routledge.
- Verzat, C. et Toutain, O. (2015). Former et accompagner des entrepreneurs potentiels, diktat ou défi? *Savoirs* (3), 11-63.
- Vigoda, E. (2002). From responsiveness to collaboration: Governance, citizens, and the next generation of public administration. *Public Administration Review*, 62 (5). 527-540.
- Vigour, C. (2005). *La comparaison dans les sciences sociales*. La Découverte : Guides Repères.
- Virgos, J., Dansac, C. et C. Vaché (2017). *Créer du lien pour émanciper, quand la fonction de facilitation devient un marqueur identitaire pour les animateurs*. Paper presented at the L'animation socioculturelle: quels rapports à la médiation?
- Voelkl, K. E. (2012). School identification *Handbook of research on student engagement* (pp. 193-218): Springer.
- Vromen, A., Xenos, M. A. et Loader, B. (2015). Young people, social media and connective action: From organisational maintenance to everyday political talk. *Journal of youth studies*, 18 (1), 80-100.
- Vroylandt, T. (2015). Politique de la ville. *Savoir/Agir* (3), 103-111.
- Vulbeau, A. (2001). La jeunesse comme ressource : un paradigme pour un espace de recherches dans A. Vulbeau (dir.), *La jeunesse comme ressource*, Toulouse, ERES.
- Vulbeau, A. (2005). Le dégageant : notes sur le côté obscur de l'engagement. *Quand les jeunes s'engagent. Entre expérimentations et construction identitaire*, Coll. Débats Jeunesse, L'Harmattan, Paris, 69-78.
- Wagenaar, H. (2007). *Interpretation and Intention in Policy Analysis*. In F. Fischer, G. J. Miller et M. S. Sidney: *Handbook of Public Policy Analysis: Theory, Politics, and Methods*.
- Wallace, C. et R. Bendit (2009). Youth policies in europe: towards a classification of different tendencies in youth policies in the european union. *Perspectives on European Politics and Society*, 10 (3). 441-458.
- Walther, A. (2006). Regimes of youth transitions: Choice, flexibility and security in young people's experiences across different European contexts. *Young*, 14 (2), 119-139.

Walther, A. (2012). Learning to participate or participating to learn? *Youth Participation in Europe. Beyond Discourses, Practices and Realities*, 189-207.

Warren, J.-P. (2002). La découverte de la “question sociale” : Sociologie et mouvements d’action jeunesse canadiens-français. 539-572 (55 [4.]), *Revue d’histoire de l’Amérique française*.

Weill, P.-É. (2014). Quand les associations font office de street-level bureaucracy. Le travail quotidien en faveur de l’accès au droit au logement opposable. *Sociologie du Travail*, 56 (3), 298-319. doi:<https://doi.org/10.1016/j.soctra.2014.06.016>

Weinstock, D. (2000). Vivre la citoyenneté dans Vivre la citoyenneté : identité, J.Hamel, Y. Boisvert et M. Molgat, 16-17. Montréal : Liber.

Williamson, H. (1993). Youth policy in the United Kingdom and the marginalisation of young people. *Youth and Policy*, 33-33.

Williamson, H. (2006). Évaluation internationale des politiques de jeunesse. *Agora débats/jeunesses*, no 42., 30-42.

Williamson, H. (2007). A complex but increasingly coherent journey? The emergence of ‘youth policy’ in Europe. *Youth and Policy*, 95 (Spring), 57-72.

Williamson, L. (2012). Youth policy reviews of the Council of Europe and their impact on national youth policies. Dans Molgat, M. et Hahn (Ed.), *Youth Policy in a Changing World: From Theory to Practice* (pp. p. 23-38, ISBN 978-38666494596.). Leverkusen (Allemagne): Verlag Barbara Budrich et Budrich unipress.

Wolman, H. et Ed Page. (2002). Policy transfer among local governments: An information-theory approach. *Governance*, 15 (4). 577-501.

Yin, R. K. (2009). *Case study research: Design and methods*. Sage publications.

Youf, D. (2002). *Penser les droits de l’enfant* : Presses universitaires de France.

Zeldin, S., Camino, L. et Calvert, M. (2007). Toward an understanding of youth in community governance: Policy priorities and research directions. *Análise Psicológica*, 25 (1), 77-95.

ANNEXE

Fiche comparative des dispositifs de « travail des jeunes » sur le quartier de Maurepas – Rennes (pôle de l'ESS, 2013)

	Argent de poche / Ateliers Citoyens avec les bailleurs sociaux	Juniors Associations* JA	Coopératives Jeunesse de Services CJS
Qu'est ce que ce dispositif ?	Permet aux adolescents d'effectuer des petits chantiers ponctuels et de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie.	Permet aux adolescents de mettre en place des projets dans une dynamique associative (regroupement sous une forme associative simplifiée) Il favorise la découverte de l'engagement, la création collective, l'élaboration de projet par eux mêmes, la dynamique de groupe et la prise de responsabilité directe par les jeunes. (posture d'accompagnement du référent adulte et non pas d'animateur "faisant avec").	Permet à des jeunes de créer leur propre coopérative afin d'offrir des services au sein de leur territoire. Les jeunes coopérants détiennent le pouvoir décisionnel sur le fonctionnement et l'orientation de la coopérative. Toutes les actions posées par tous les intervenants doivent chercher à accroître la prise en charge de la coopérative par les jeunes. CJS compte trois dimensions : elle est une entreprise, un collectif et un lieu d'apprentissage.
Exemples	Amélioration de l'environnement des habitants : nettoyage de garages, de caves, de cages d'escaliers, de halls, débarrasage de caves ou d'espaces communs, nettoyage de locaux techniques, affichage des n° de boîtes aux lettres, affichage / mise en place de panneaux d'information à destination des habitants...	Organiser un séjour culturel, remettre en état une piste de squate, créer un magasin web, protéger la nature ou les animaux...	Services auprès d'une collectivité, d'une entreprise, de particuliers : tonte de pelouse, peinture de fenêtres, nettoyage, jardinage, garde d'enfants de plus de 3 ans, mise sous plis...
Principaux objectifs	Les Bailleurs sociaux soutiennent des projets proposés par des collectifs de jeunes ou jeunes adultes en contrepartie d'une activité utile au quartier et à ses habitants , qui prend généralement la forme de services ponctuels réalisés par le collectif en lien avec une structure éducative ou d'animation du quartier.	Encourager la liberté d'expressions des jeunes, l'esprit d'initiative et le renouvellement de la vie associative, dans le respect des valeurs de la République, de créer un espace de citoyenneté pour les jeunes de moins de 18 ans et de faciliter le passage de la Junior Association à l'association loi 1901.	La coopérative initie les jeunes : - au fonctionnement démocratique d'une entreprise, - à l'organisation collective du travail, - à la gestion coopérative, - et au fonctionnement du marché. => visée sociale, économique et surtout pédagogique (éducation à la coopération et à l'entrepreneuriat collectif) Jeunes de 16 à 18 ans (pour la CJS de Rennes)
Qui peut y participer ?	Jeunes, jeunes adultes, à partir de 14 ans	Jeunes de 12 à 18 ans (Des jeunes de 18 à 20 ans peuvent y participer s'ils constituent moins de la moitié des membres, et s'ils ne sont pas ses représentants).	- De façon général entre 14 et 25 ans
Quand ?	Pendant les vacances scolaires	Dispositif crée en 1998 / création possible toute l'année / commission d'habilitation une fois par mois	- Pendant les vacances estivales (CJS estivale) - Pendant plusieurs mois (CJS annuelle)
Pour combien de temps ?	La durée des ateliers est limitée (quelques heures et au maximum 20 heures étalées sur plusieurs jours)	L'habilitation en Junior Association est accordée pour une année scolaire et elle est renouvelable chaque année	- 1 à 2 mois (CJS estivale) → 2 mois à Rennes - un an (CJS annuelle)
Combien c'est payé/indémnisé ?	La contribution apportée au projet par le bailleur est négociée au cas par cas ; elle peut être financière ou en nature . Elle est forfaitaire, collective, et est exclusivement affectée au projet présenté.	Bénévolat des membres et dirigeants – pas d'enrichissement personnel Ressources financières propres à chaque JA (auto-financement fréquente, subventions éventuelles, aide en nature – type mise à disposition de locaux)	- Etant une coopérative, pas d'exonération des charges – TVA 19,6% - Chiffre d'affaire de la coopérative traduit en salaire (moins les charges de la coopérative) - prestations facturées

<p>A quoi sert cette indemnisation?</p>	<p>Si elle est financière, elle est versée au service éducatif ou à la structure jeunesse référente. Cette aide ne sera en aucun cas individualisée. Lorsque le collectif de jeunes qui sollicite la subvention est constitué en association titulaire d'un compte en banque, la subvention pourra être directement versée sur ce compte avec les mêmes conditions d'organisation et de validation du projet, c'est-à-dire suivi et avis d'une structure de professionnels de l'animation jeunesse ou du secteur éducatif.</p>	<p>Non concerné</p>	<p>C'est de l'achat de prestation à la coopérative et non un salaire versé à un salarié. Le jeune est « entrepreneur-salarié ».</p> <p>Les coopérateurs définissent ensemble leur salaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - une partie des bénéfices est versée au salarié - une partie est réinvestie dans le développement de la coopérative <p>N.B : c'est la coopérative d'activité et d'emploi, Elan Créateur, qui assure la fonction de support de la CJS (facturations, salaires, accompagnement technique)</p>
<p>Critères d'inscriptions</p>		<ul style="list-style-type: none"> - composer un groupe d'au moins deux jeunes mineurs, sans aucune autre limite de nombre - désigner au minimum deux représentants, obligatoirement mineurs à la date de l'habilitation - s'acquitter d'une cotisation de 10 € par an pour rejoindre le RNJA et participer à son action - le projet doit être porté par les jeunes - le fonctionnement de la Junior Association doit être démocratique <p>Dossier d'habilitation à remplir par les jeunes (avec l'aide d'un accompagnateur professionnel s'ils le souhaitent)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des jeunes par plusieurs acteurs jeunesse (Cercle Paul Bert, GPAS, Mission Locale, association Education spécialisée, ...) - 3 soirées de réunion d'information pour les jeunes du quartier de Maurepas - le projet doit être porté par les jeunes et le territoire - le fonctionnement de la CJS doit être démocratique - Entretien auprès de membres du comité local
<p>Déclinaison opérationnelle du dispositif. Ce dispositif permet aux jeunes :</p>		<ul style="list-style-type: none"> - de bénéficier d'une assurance qui couvre leurs activités et leurs membres - d'ouvrir et de gérer un compte bancaire (via des partenariats avec des établissements bancaires) - d'être accompagnées de professionnels qui transmettent leur expérience et leur savoir-faire - d'accéder à des outils adaptés à leurs besoins (extranet, guides, fiches pratiques...) - d'appartenir à un réseau d'envergure national 	<ul style="list-style-type: none"> - de développer des services - de contacter des prestataires au nom de la CJS - d'être accompagnées de professionnels qui transmettent leur expérience et leur savoir-faire - d'accéder à des outils adaptés à leurs besoins (extranet, guides, fiches pratiques...) - de bénéficier d'une formation - d'appartenir à un réseau d'envergure régional
<p>Informations complémentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Ex d'un dispositif argent de poche (+ redif radio) -Vidéo Com de Com Moyenne Vilaine et Semnon 	<p>Pas de juniors associations à Maurepas en 2012 / 2013 – Joker TV (création audiovisuelle) était en JA jusqu'à 2011 / 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réseau National des Juniors Association -Vidéo sur les Juniors associations 	<ul style="list-style-type: none"> - Vidéo 1 sur les CJS aux Québec - Vidéo 2 retours des jeunes sur les CJS - Réseau de la coopération du travail au Québec

* Contribution de l'APRAS

* Contribution de la ligue de l'enseignement 35

